

# RAPPORT DU JURY session 2022

## Concours de recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





**Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports  
Secrétariat général  
Direction des ressources humaines**

**Concours de recrutement  
des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)**

**SESSION 2022**

**Rapport établi par Mme. Isabelle DELAUNAY, présidente du jury**

**Partie statistique établie par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques,  
sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF, des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN  
(DGRH D5)**

**Source : Cyclades**

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Données générales</b> .....	<b>5</b>
1.1. Cadre réglementaire et contexte .....	5
1.2. Caractéristiques principales du concours .....	6
1.3. Principales caractéristiques du concours 2022 .....	7
1.3.1. Ouverture de trois spécialités.....	7
1.3.2. Calendrier du concours en 2022.....	8
1.4. L'attractivité du concours.....	8
1.4.1. Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites.....	8
1.4.2. Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire .....	11
<b>2. Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats</b> <b>12</b>	
2.1. Épreuves d'admissibilité.....	12
2.1.1. Notes des candidats admissibles.....	12
2.1.2. Conseils aux candidats .....	13
2.2. Épreuves d'admission.....	13
2.2.1. Notes des candidats admis.....	13
2.2.2. Conseils aux candidats .....	13
<b>3. Analyse par épreuve du concours</b> .....	<b>14</b>
3.1. Épreuve externe de composition .....	14
3.1.1. Rappel du cadre réglementaire.....	14
3.1.2. Les sujets proposés en 2022.....	14
3.1.3. Analyse .....	14
3.1.4. Conseils aux candidats .....	17
3.1.5. Conseils aux formateurs.....	17
3.2. Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité) .....	18
3.2.1. Rappel du cadre réglementaire.....	18
3.2.2. Les sujets de spécialités proposés en 2022 .....	18
3.2.3. Analyse générale.....	19
3.2.4. Conseils aux candidats .....	20
3.2.5. Conseils aux formateurs.....	20
3.3. Épreuve orale de spécialité .....	21
3.3.1. Rappel du cadre réglementaire.....	21
3.3.2. Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve.....	21
3.3.3. Remarques générales concernant la nature de l'épreuve.....	21

3.3.4.	<i>Analyse</i> .....	22
3.3.5.	<i>Conseils aux candidats</i> .....	23
3.3.6.	<i>Conseils aux formateurs</i> .....	23
3.4.	Épreuve orale d’entretien (concours externe) .....	24
3.4.1.	<i>Rappel du cadre réglementaire</i> .....	24
3.4.2.	<i>Observations générales sur la nature de l’épreuve</i> .....	24
3.4.3.	<i>Analyse</i> .....	24
3.4.4.	<i>Conseils aux candidats</i> .....	25
3.4.5.	<i>Conseils aux formateurs</i> .....	25
3.5.	L’oral d’entretien du concours interne et du 3ème concours .....	25
3.5.1.	<i>Rappel du cadre réglementaire</i> .....	25
3.5.2.	<i>Remarques générales concernant la nature de l’épreuve</i> .....	26
3.5.3.	<i>Analyse</i> .....	26
3.5.4.	<i>Conseils aux candidats</i> .....	26
	<b>Conclusion</b> .....	<b>27</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>28</b>
1.	Annexe 1 : Les textes de référence .....	29
2.	Annexe 2 : Les éléments statistiques .....	30
3.	Annexe 3 : Les grilles d’évaluation .....	33
4.	Annexe 4 : Exemples de sujets des épreuves n°1 d’admission (épreuve de spécialité) .....	35

## Introduction

En 2022, les trois concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) conformément à l'arrêté du 12 octobre 2021 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse sont intervenus dans un cadre renouvelé tel que défini par le décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Ce concours a fait par ailleurs l'objet d'un rapport très complet dès sa première édition en 2020, dont les principales recommandations restent d'actualité<sup>1</sup>.

En 2022, avec 845 candidats inscrits et 202 présents aux écrits, soit un taux de participation de 23.9%, 93 candidats ont été déclarés admissibles.

82 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission, et 23 ont obtenu une note éliminatoire. Au final, 49 candidats ont été déclarés admis et 9 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

Par rapport à l'année 2021, ce concours 2022 s'est caractérisé par un niveau d'attractivité très satisfaisant qu'il faut nuancer néanmoins avec le nombre important d'abandons avant les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites de février 2022) et ce, en dépit d'un nombre total « historique » de postes proposés (58) au titre des trois concours pour cette édition.

Le présent rapport été conçu pour aider les futurs candidats et leurs formateurs dans la préparation aux épreuves du concours de CEPJ.

Le jury encourage les candidats à se préparer de manière rigoureuse aux différentes épreuves qui peuvent être « techniques » et à développer une curiosité intellectuelle pour le périmètre jeunesse-éducation populaire-vie associative en se documentant et en actualisant leurs ressources.

Enfin, la présidente du jury 2022 souhaite particulièrement remercier d'une part, les membres du jury, renouvelé pour la moitié pour cette édition, ainsi que les correcteurs et examinateurs et d'autre part, l'accompagnement du bureau des concours de recrutement jeunesse et sports (DGRH-D5) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour son appui logistique et son professionnalisme.

---

<sup>1</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_jury\\_cepj\\_2020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_jury_cepj_2020.pdf)

# 1. Données générales

Les CEPJ sont recrutés par concours. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves varient en fonction de la voie choisie.

## 1.1. Cadre réglementaire et contexte

Depuis 2019, les modalités et contenu du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) ont été remaniés et s'inscrivent dans le cadre du décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019<sup>2</sup>. Le cadre réglementaire précise que « *les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse exercent leurs missions techniques et pédagogiques selon les spécialités dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la jeunesse* ».

**Le concours comprend désormais six spécialités au lieu de treize initialement qui se déclinent comme suit :**

- Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ;
- Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique ;
- Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique ;
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ;
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives ;
- Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques.

**Le CEPJ est un métier technique et pédagogique. Il est attendu que les CEPJ mobilisent une expertise relative à l'éducation populaire, aux politiques de jeunesse hors cadre scolaire, à l'engagement ainsi qu'au développement du fait associatif.**

Les CEPJ doivent s'appuyer sur des connaissances et compétences pédagogiques en matière d'éducation populaire et d'éducation non formelle ou informelle destinées non pas à assurer directement une animation de première ligne, mais à porter une appréciation éclairée sur les contenus des actions et formations à développer dans le cadre des politiques publiques de jeunesse et d'engagement.

*Dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :*

*1° Exercent, dans leur champ de compétence éducative, tel qu'il est défini par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports, des missions techniques et pédagogiques ;*

*2° Contribuent à la mise en œuvre et à l'expertise des politiques publiques ;*

*3° Assurent des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude ainsi que la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle ;*

<sup>2</sup> Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

*4° Participent, dans le cadre de leurs missions techniques et pédagogiques, à l'évaluation, à l'amélioration de la qualité éducative et à la sécurisation des pratiques éducatives et de formation.*

*A ce titre, ils sont affectés et exercent leurs fonctions dans les services de l'Etat et dans les établissements relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports.*

*Pour mener à bien ses actions, le CEPJ s'appuie sur ses compétences techniques et pédagogiques, en particulier dans sa spécialité d'origine, sur sa connaissance des réseaux de partenariat et des institutions et sur ses capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par son intervention, notamment les jeunes.*

Par leurs démarches techniques et pédagogiques, ils sont aussi capables de promouvoir des politiques d'éducation hors cadre scolaire et des politiques d'engagement en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, les autres services de l'État ou les collectivités locales. Depuis 2021 avec le transfert des missions JES<sup>3</sup> au sein des services académiques, ils sont amenés à mettre en œuvre les dispositifs ou programmes relevant de la continuité éducative.

Les CEPJ exercent en administration centrale, en services déconcentrés (DSDEN-SDJES, DRAJES)<sup>4</sup> ou bien au sein des services de formation des CREPS<sup>5</sup> en tant que formateurs ou coordonnateurs de formation. En fonction de leurs missions, ils sont amenés à travailler régulièrement avec divers ministères, plusieurs niveaux de collectivités territoriales notamment les communes, intercommunalités, Conseils départementaux et régionaux, et des partenaires associatifs.

## 1.2. Caractéristiques principales du concours

Le concours comprend un nombre réduit d'épreuves qui ont été renouvelées.

Il comporte :

- Pour l'admissibilité, deux épreuves pour le concours externe (une composition et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier) et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier pour les candidats du concours interne et du troisième concours
- Pour l'admission, deux épreuves pour tous les concours
  - Un oral de spécialité consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum et tiré au sort, en la présentation d'un projet d'action ; il est prévu que la grille d'évaluation de cette épreuve soit rendue publique.
  - Un oral d'entretien.

---

<sup>3</sup> Jeunesse, engagement et sport

<sup>4</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les missions jeunesse, engagement et aux sports relèvent ont été transférées au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Au niveau départemental, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont placés sous l'autorité hiérarchique des Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, et au niveau régional les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) sont placés sous l'autorité du recteur de région académique.

<sup>5</sup> Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

## 1.3. Principales caractéristiques du concours 2022

### 1.3.1. Ouverture de trois spécialités

Trois spécialités ont été mobilisées par arrêté du 12 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse<sup>6</sup>:

- Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU);
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR);
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL).

Ainsi, deux spécialités ont été reconduites depuis 2020 (JUR et POL). Une nouvelle spécialité a donc été retenue au titre de l'édition de ce concours dont le contenu détaillé figure dans l'annexe 2 de l'arrêté de juillet 2019<sup>7</sup>.

« La question environnementale est devenue centrale pour le bien-être des individus et le développement des sociétés d'aujourd'hui et de demain. La notion de développement durable repose sur trois piliers que sont les problématiques environnementales, économiques et sociales, avec un volet culturel. Les grands enjeux mondiaux que sont le changement climatique, l'érosion côtière, les inondations, la fonte glaciaire, le déclin de la biodiversité ont des répercussions sur l'économie et la gouvernance des territoires. Partout se pose le sujet de l'accès à la connaissance, des participations et compréhensions citoyennes, des adaptations comportementales. Il y a, dans le même temps, un engouement et une forme de vigilance scientifique des citoyens organisés en associations, qu'il est nécessaire de soutenir et d'encourager. Cette conscience citoyenne et écologique doit être développée en donnant des outils, pour une réflexion et un regard critique, nécessaire dans notre société envahie de messages contradictoires. S'emparer de cette question sous l'angle éducatif est d'évidence citoyenne. Permettre aux plus jeunes d'être sensibilisés et devenir de futurs acteurs citoyens et de faire des choix éclairés est indispensable. »

Le jury a donc procédé à neuf classements, correspondant à trois classements par concours.

#### Classement par concours et par spécialité

Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité	Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	Total de postes ouverts (hors concours réservé)
Concours externe	11	10	11	32
Concours interne	7	6	7	20
3 <sup>ème</sup> concours	2	2	2	6
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>58</b>

<sup>6</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044213977>

<sup>7</sup> Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Par ailleurs, l'arrêté du 14 février 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse fixant le nombre de postes offerts aux concours mentionne en outre que « 4 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ». <sup>8</sup>

### 1.3.2. Calendrier du concours en 2022

Le jury a été nommé par arrêté du 12 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse <sup>9</sup>.

Les inscriptions aux concours de la session 2022 se sont déroulées du mardi 19 octobre 2021 au mercredi 17 novembre 2021, 17 heures, heure de Paris.

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu le jeudi 24 et le vendredi 25 février 2022 dans 21 centres de concours.

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 24 mars 2022 ; les résultats ont été publiés sur Cyclades.

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 31 mai au 3 juin 2022 au CREPS Ile-de-France. Le jury d'admission s'est réuni le 8 juin 2022 et les résultats ont été publiés le jeudi 9 juin 2022.

## 1.4. L'attractivité du concours

En 2022, le nombre de postes proposés au concours a été fortement augmenté avec 62 postes ouverts <sup>10</sup>. L'impact sur l'attractivité de celui-ci a été relative au vu du nombre de candidats inscrits dans les délais réglementaires et leur présence effective aux épreuves d'admissibilité et d'admission puisque 11 candidats ne se sont pas présentés.

### 1.4.1. Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites

L'ouverture d'un nombre « historiquement » élevé de postes de CEPJ en 2022 n'a pas eu l'effet escompté sur le vivier potentiel des candidats. En effet, si le nombre d'inscrits était supérieur aux deux dernières années (845), les présents aux épreuves d'écrites d'admissibilité n'étaient que 202 soit 23.9% c'est-à-dire près de 12 points inférieurs à 2021 qui était par ailleurs une année relativement perturbée du fait de la pandémie.

Les membres du jury ne peuvent à ce stade préciser les raisons de ces défections qui ne semblent pas spécifiques à ce concours puisque les autres concours de catégorie A relevant des missions jeunesse-sport-vie associative (inspecteur jeunesse et sports, professeur de sport) semblent avoir rencontré le même degré d'abandon dès la première phase.

Sans doute, conviendrait-il, en perspective de l'édition 2023 d'assurer une meilleure visibilité de ce concours en améliorant la communication de son contenu et des épreuves au sein du réseau des services académiques, en veillant à publier plus en amont l'arrêté déterminant le nombre de postes ouverts dans les trois concours et en assurant une préparation adaptée et ouverte aux candidats potentiels. <sup>11</sup>

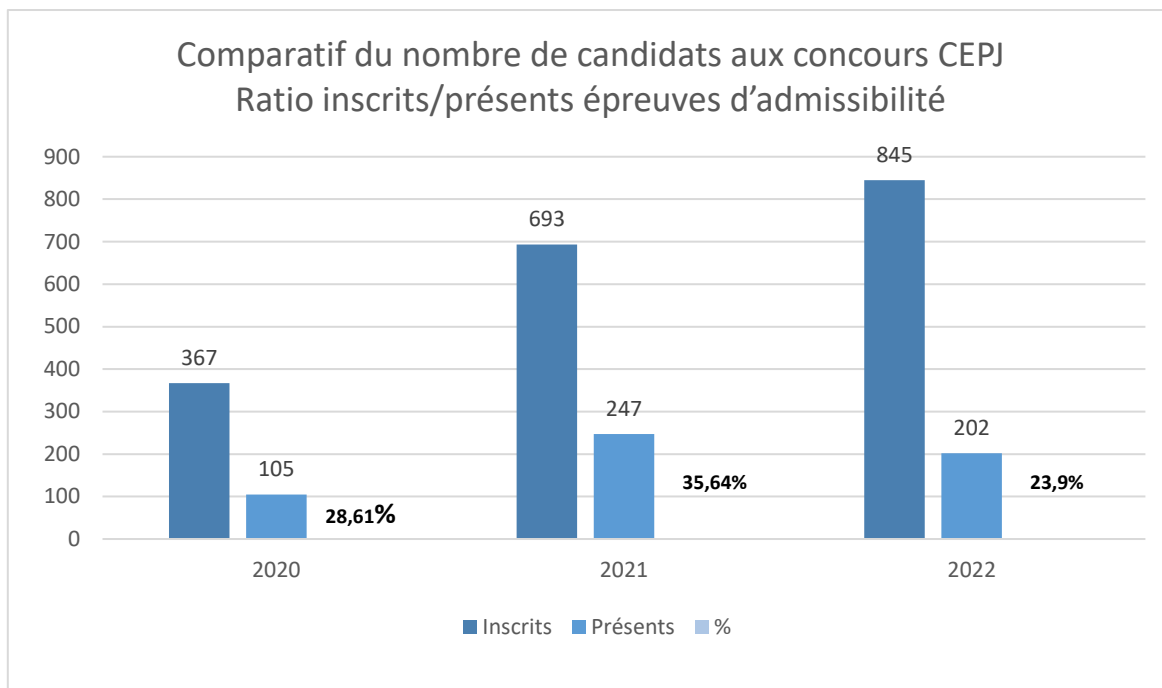
<sup>8</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045190492>

<sup>9</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2021/10/17/0243>

<sup>10</sup> 58 postes pour les trois concours et 4 postes offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 62 au total.

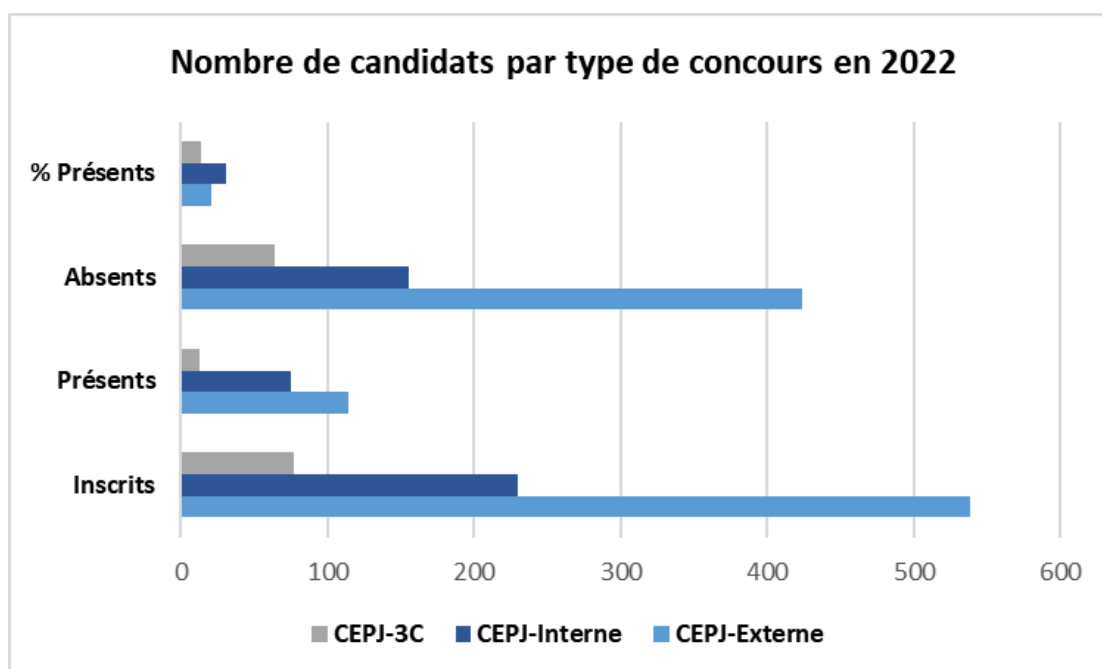
<sup>11</sup> Des modalités de préparation en format hybride pourraient être proposées en s'appuyant sur l'expertise des CREPS et des réseaux déconcentrés JES.





Source : Cyclades, mars 2022

Pour 2022, le détail par type de concours éclaire sur les pourcentages de présents par origine, avec des abandons significatifs pour le concours externe et la troisième voie :



Source : Cyclades, mars 2022

## Comparaison nombre de candidats inscrits entre 2021 et 2022 par spécialité

Concours	Nombre d'inscrits 2021	Nombre d'inscrits 2022
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	/	126
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	116	112
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	207	300
<b>TOTAL CEPJ-Externe</b>	<b>428</b>	<b>538</b>
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	/	33
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	40	41
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	112	156
<b>TOTAL CEPJ-Interne</b>	<b>177</b>	<b>230</b>
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	/	23
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	21	15
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	51	39
<b>TOTAL CEPJ-3C</b>	<b>88</b>	<b>77</b>
<b>TOTAL CEPJ</b>	<b>693</b>	<b>838</b>

*Source : Cyclades, mars 2022*

Le détail par spécialité du concours indique la préférence des candidats pour la spécialité « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » quel que soit le concours (externe, interne et troisième concours) reconduite pour la troisième année. Les candidatures pour la spécialité juridique restent stables, sauf pour le troisième concours où l'on note une légère diminution du nombre de candidats inscrits

Pour rappel, la spécialité « *éducation à l'environnement* » n'était pas ouverte en 2021, il y avait en revanche la spécialité « *anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires* ».

Enfin, il est intéressant dans le tableau suivant de partager les données par spécialité pour les candidats au concours en 2022 quant au taux de présence aux premières épreuves de février, c'est-à-dire les épreuves d'admissibilité au regard du nombre de postes ouverts.

La spécialité « *éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique* » ouverte pour la première année a connu un nombre important d'abandon de candidats externes et internes avant le début des épreuves avec un ratio inscrits/présents faible.

### Comparaison du nombre de candidats inscrits et présents par spécialité et par concours

	Inscrits	Présents à l'écrit	Rappel nombre de postes ouverts
CEPJ-E-EDU	126	20	11
CEPJ-E-JUR	110	26	10
CEPJ-E-POL	297	68	11
<b>TOTAL CEPJ-E</b>	<b>533</b>	<b>114</b>	<b>32</b>
CEPJ-I-EDU	32	10	7
CEPJ-I-JUR	40	16	6
CEPJ-I-POL	156	49	7
<b>TOTAL CEPJ-I</b>	<b>228</b>	<b>75</b>	<b>20</b>
CEPJ-3C-EDU	23	5	2
CEPJ-3C-JUR	15	0	2
CEPJ-3C-POL	39	8	2
<b>TOTAL CEPJ-3C</b>	<b>77</b>	<b>13</b>	<b>6</b>

Source : Cyclades, mars 2022

#### 1.4.2. Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire

Sur les 93 candidats admissibles, 11 candidats se sont désistés au moment des épreuves d'admission. 23 notes éliminatoires ont été attribuées lors de la phase d'admission dans les épreuves de spécialité.

Si en 2021, tous les postes ont été pourvus et une liste complémentaire de 9 personnes a été ouverte, en 2022, seuls 49 postes sont pourvus et 9 candidats sont proposés en liste complémentaire.

## 2. Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats

Les arrêtés du 11 janvier 2022 désignent les correcteurs pour les épreuves d'admissibilité du concours de CEPJ (externe, interne et troisième concours).

### 2.1. Épreuves d'admissibilité

#### 2.1.1. Notes des candidats admissibles

Les moyennes les plus hautes et les plus basses pour les candidats externes qui ont subi deux épreuves et les notes les plus hautes et les plus basses pour les candidats internes et du 3<sup>ème</sup> concours par les candidats admissibles sont les suivantes.

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours externe	Max : 17,64/20 Min : 12/20	Max : 17/20 Min : 08,93/20	Max : 13,43/20 Min : 09,50/20
Concours interne	Max : 17/20 Min : 11,50/20	Max : 18/20 Min : 09,50/20	Max : 17,75/20 Min : 10/20
3 <sup>ème</sup> concours	Max : 17/20 Min : 09/20	-	Max : 17,25/20 Min : 11,75/20

Source : Cyclades, mars 2022

Pour cette session 2022, le seuil d'admissibilité a été fixé par spécialité et par concours comme suit :

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours externe	12/20	08.90/20	09.50/20
Concours interne	11.50/20	09.50/20	10/20
3 <sup>ème</sup> concours	09/20	-	11.75/20

Source : Cyclades, mars 2022

### 2.1.2. Conseils aux candidats

Il est préconisé de s'informer au préalable sur les missions des services ayant compétences en matière de politiques publiques relevant de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire du MENJ12. Par ailleurs, les candidats doivent maîtriser la forme et les attendus d'une note.

## 2.2. Épreuves d'admission

### 2.2.1. Notes des candidats admis

Les moyennes les plus hautes et les plus basses des candidats admis sont les suivantes :

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours externe	Max : 16,75/20 Min : 11,22/20	Max : 15,93/20 Min : 10,50/20	Max : 14,52/20 Min : 10,36/20
Concours interne	Max : 15,56/20 Min : 10,22/20	Max : 14,78/20 Min : 10,22/20	Max : 16,78/20 Min : 13/20
3 <sup>ème</sup> concours	Max : 13,78/20 Min : 10/20	-	Max : 16,11/20 Min : 12,67/20

Source : Cyclades, juin 2022

### 2.2.2. Conseils aux candidats

Les candidats sont invités à mieux préparer les épreuves, et à s'exercer à la présentation orale (conception d'un support, gestion du temps d'exposé, interactions avec les examinateurs). Ils doivent s'informer sur le rôle du CEPJ dans sa dimension partenariale et territoriale. Une rencontre préalable avec des CEPJ permettrait de mieux appréhender les réalités de la profession. Se documenter de manière approfondie sur le programme des spécialités paraît également indispensable.

<sup>12</sup> Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

## 3. Analyse par épreuve du concours

### 3.1. Épreuve externe de composition

#### 3.1.1. Rappel du cadre réglementaire

**Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse**

« Une **composition** portant sur un sujet d'ordre général dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La composition permet de vérifier les qualités de rédaction, de problématisation et d'analyse du candidat ainsi que sa capacité à soutenir des propos et des convictions en rapport avec le sujet (durée : quatre heures ; coefficient 3 ; deux sujets au choix). »

#### 3.1.2. Les sujets proposés en 2022

Premier sujet : S'informer aujourd'hui, un défi pour les jeunes

Second sujet : L'emploi des jeunes : un objectif partagé ?

Il s'agit pour les candidats de développer une analyse structurée et argumentée à l'appui de sa copie.

#### 3.1.3. Analyse

Les deux sujets ne présentaient pas de difficulté particulière à première vue selon l'ensemble des correcteurs, la formulation ouverte permettait un traitement singulier pour les candidats.

Les attendus pour cette épreuve étaient identifiés par les correcteurs : compréhension du sujet, forme du devoir, structuration de la pensée, être capable de porter une analyse à partir de la définition d'une problématique, etc.).

Le sujet « **s'informer aujourd'hui : un défi pour les jeunes** » a été choisi par une grande majorité de candidats. Bien que d'une formulation très ouverte, les copies traitaient de manière homogène le thème de l'information des jeunes. Seules les bonnes copies abordaient la complexité de ce sujet.

Une réflexion approfondie sur les termes du sujet aurait permis aux candidats de proposer des problématiques intéressantes (acception réflexive du « s'informer, ambivalence du terme « défi », formulation affirmative du sujet, hétérogénéité de la catégorie « des jeunes »). Peu de candidats font preuve d'une réelle connaissance des pratiques sociales et numériques des jeunes. De manière générale, « les jeunes » sont souvent perçus comme des acteurs passifs.

Le sujet « **l'emploi des jeunes : un objectif partagé** » est à première vue un peu plus éloigné de la culture universitaire des candidats. Pour autant, l'insertion professionnelle et l'emploi font partie des priorités des politiques publiques actuelles. La technicité de ce sujet pouvait laisser place à une argumentation étayée par des expériences personnelles ou par la constitution de liens entre emploi et insertion, emploi et engagement, etc.

La définition des termes « emploi », « jeunes » et « partagé » permettait des problématisations intéressantes et complexes. Pour autant, comme pour le premier sujet, peu de candidats ont considéré les jeunes comme des sujets actifs.

Le sujet invitait les rédacteurs à identifier les termes de leur réflexion, à mettre en exergue leurs connaissances personnelles et/ou professionnelles pour identifier les champs de compétences des acteurs promouvant l'emploi des jeunes, à identifier les interactions entre insertion professionnelle et les nombreux outils visant l'engagement des jeunes, etc. Il s'agissait d'un sujet en apparence plus complexe mais dont le traitement permettait en définitive une meilleure appréciation parmi les correcteurs.

### **Concernant les deux sujets :**

On notera que les 19 copies de la spécialité E-EDU<sup>13</sup> sont à une moyenne de 08,57. Il s'agit d'un lot de copies relativement faible comparé aux autres spécialités.

En revanche, ces sujets ont été traités avec plus de facilité par les candidats des deux autres spécialités ouvertes pour cette édition. C'était le cas des 25 copies de la spécialité E-JUR<sup>14</sup>, dont la moyenne est fixée à 10,36. Il en est de même pour la spécialité E-POL<sup>15</sup>.

Les 67 candidats concourant dans la spécialité E-POL ont vu leur moyenne portée à 11,42. Il est intéressant de noter une médiane portée à 11,50 pour la spécialité E-POL contre 09 pour la spécialité E-EDU pouvant être doublement interprétée : d'une part comme une difficulté pour les candidats E-EDU à traiter de thèmes assez éloignés de leur champ de compétence traditionnel et d'autre part, par la qualité d'analyse de certains candidats de la spécialité E-POL.

#### *3.1.3.1 Niveau des candidats*

Les correcteurs évoquent un niveau de culture générale des candidats assez modeste. Les références théoriques sont rarement mentionnées ou bien standardisées à quelques grands penseurs : PIAGET, CONDORCET, BOURDIEU, un trio incontournable dans certaines spécialités. Une majorité de copies s'appuient sur une démarche universitaire portée avec une structuration raisonnement.

Certains candidats évoquent des expériences personnelles avec justesse lorsque ce vécu vient éclairer un propos ou conforter un argument. Les candidats qui s'impliquent dans leur écrit, ont pris de la hauteur en développant à partir d'une problématique des enjeux sociétaux.

#### *3.1.3.2 Aspects négatifs relevés dans les copies des candidats*

Les termes du sujet proposés sont rarement explicités dans les copies. Les introductions ne font pas apparaître de problématique, sauf dans les copies notées à partir de 14/20. Le plus souvent le traitement du sujet ne fait que reprendre l'énoncé de départ. Certaines copies présentent une asymétrie dans les parties annoncées par les candidats, jusqu'à l'absence de conclusion pour les plus mal notées.

---

<sup>13</sup> Candidats au concours externe de la spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques

<sup>14</sup> Candidats au concours externe de la spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives

<sup>15</sup> Candidats au concours externe de la spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques

### 3.1.3.3 Aspects positifs relevés dans les copies des candidats

Les candidats font preuve de structuration de la pensée dans la plupart des productions écrites. Un plan est annoncé dans l'introduction d'une grande majorité de copies. Un effort de questionnement, à défaut de problématique est repéré dans l'introduction que proposent les candidats.

Une poignée de copies est difficilement lisible mais la graphie des autres copies montre un usage de l'écriture manuscrite encore en vigueur chez les candidats.

Les correcteurs notent une volonté de la part des candidats de faire un lien avec les dispositifs en vigueur (SNU16, BAFA17, Service civique, etc.) et la thématique traitée (« Information des jeunes » et « emploi »). Plusieurs candidats s'appuient sur des références vécues ou connues pour conforter leur démonstration. Le niveau d'expression des candidats était globalement apprécié des correcteurs.

Certains candidats s'étaient renseignés sur le métier de CEPJ, témoignant d'un travail d'investigation important et exploité dans les copies.

### 3.1.3.4 Remarques en lien avec la grille d'évaluation de l'épreuve

#### Compréhension du sujet

Les candidats se sont appropriés les sujets dans leur globalité. Seule une copie sur une soixantaine présentait un caractère hors sujet. Les deux thèmes proposés ne présentaient pas de source de confusion.

#### Traitement du sujet

Le sujet « emploi » était sans doute le sujet plus technique, a priori le plus éloigné de la culture métier du CEPJ. Les réponses des candidats et le temps imparti (4 heures) ne permettaient pas de traiter de manière exhaustive les thèmes proposés. Les arguments et les expériences personnelles vécues ou connues étaient exploités à bon escient dans les copies.

#### Niveau de culture du candidat (générale, scientifique, technique, pédagogique)

Les références théoriques sont présentes dans la moitié des copies. Lorsque ces références sont présentes, les correcteurs notent que certains auteurs reviennent de manière systématique pour étayer un argumentaire à visée sociologique.

#### Forme du devoir

Les copies s'étalonnent entre 4 et 10 pages. Les compositions très courtes (3 à 4 pages manuscrites) peinent souvent à organiser une pensée structurée et à faire preuve d'une argumentation pertinente. Les copies de 6 à 8 pages sont celles qui ont enregistré de bonnes notes.

#### Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours externe	Max : 18,50/20 Min : 03/20	Max : 17/20 Min : 04/20	Max : 14/20 Min : 02 ;50/20

Source : Cyclades, juin 2022

<sup>16</sup> Service national universel

<sup>17</sup> Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur



### 3.1.4. Conseils aux candidats

Prendre le temps de lire le sujet et d'en décortiquer les termes est une première étape essentielle. Une mise en contexte du sujet est intéressante, mais ne substitue pas à une définition des termes du sujet. La contextualisation quoiqu'importante ne doit pas éluder le traitement des termes du sujet. Les correcteurs encouragent les candidats à s'appropriier les termes du sujet par la définition d'une problématique visant à mettre en tension plusieurs éléments, plusieurs questions les unes avec les autres.

Une problématique n'est pas forcément un point d'interrogation à la fin d'un groupe de mots, c'est une mise en contradiction des termes proposés dans un énoncé, c'est une invitation à porter un regard distancié sur un sujet donné.

Il est conseillé de procéder à des parties relativement homogènes dans la réponse. Toute asymétrie dans les deux ou trois parties des compositions est perçue comme une inorganisation de sa pensée. Il est important de rappeler à certains candidats qu'une opinion n'est pas un argument. L'épreuve de culture générale invite le candidat à mener une réflexion générale avec une approche critique plutôt qu'une compilation d'observations ou d'avis personnels : afin d'éviter les généralités et de proposer une argumentation de qualité, il convient de s'appuyer sur des idées, étayées si possible par des références, puis d'illustrer ces idées par des exemples précis (dispositifs, cas pratique, vécu personnel).

Traiter un sujet engage le rédacteur à faire des choix. L'approche exhaustive n'est pas possible dans cette configuration (épreuve écrite de 4h), il convient d'adopter un fil conducteur, de procéder à un argumentaire en phase avec la démonstration souhaitée. La conclusion permet dans ce cas de mettre en perspective les thèmes non traités.

Enfin, les candidats doivent travailler au brouillon, l'introduction et la conclusion. Celle-ci doit contenir une mise en perspective du thème traité, une ouverture sur d'autres points de vue voire sur une remise en question de certains points traités dans la copie.

### 3.1.5. Conseils aux formateurs

De la méthode :

- Lire le sujet et le décortiquer, c'est-à-dire encourager les candidats à construire une pensée personnelle
- Élaborer un plan, soit sous une forme dialectique avec 2 à 3 parties soit sous une autre forme, animée par un fil conducteur (de l'idée générale à un volet argumentaire et un autre plus incarné) est primordial.
- Associer des exemples à des idées pour mieux convaincre son lecteur relève d'une rhétorique adaptée à cette épreuve.

Du fond :

Ce « concours métier » exige de connaître l'histoire et l'actualité des agents dans les services du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative. Distinguer les éléments qui fondent une politique publique et les dispositifs afférents est primordial pour éviter des confusions ou des pensées réduites à de l'action. Amener à réfléchir, mettre en tension les orientations et les actions, mettre en tension la réflexion et l'action est une approche souhaitée dans cette composition de culture générale.

## 3.2. Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)

### 3.2.1. Rappel du cadre réglementaire

#### Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Rédaction **d'une note à partir d'un dossier** comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux (durée : quatre heures ; coefficient 4 ; un sujet par spécialité). »

### 3.2.2. Les sujets de spécialités proposés en 2022

#### Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)

*Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).*

*Dans cette région, la majorité des acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable adhère à un réseau régional constitué d'associations, de collectivités locales, d'entreprises privées ou encore de personnes physiques.*

*Ces acteurs constatent que les projets de transition écologique peuvent rencontrer des difficultés de réalisation en raison de conflits entre élus, habitants et experts des territoires.*

*Interpelé par le président du réseau, le délégué régional académique vous sollicite afin que vous lui rédigiez une note de contexte en votre qualité de référent régional à l'éducation à l'environnement.*

*Cette note présentera les enjeux, les freins et les atouts de la participation des habitants et des élus aux projets de transition écologique. Vous identifierez des solutions permettant à ce réseau régional de mieux accompagner les acteurs des territoires dans une démarche d'éducation populaire.*

*Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.*

#### Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)

*Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller-ère d'éducation populaire et de jeunesse dans une direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Au sein du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES), vous êtes en charge de la vie associative.*

*Dans le cadre de vos missions de délégué départemental à la vie associative (DDVA), vous devez renforcer l'accompagnement des associations dans leur développement ou leurs transformations. Cet exercice vous conduit à participer notamment aux travaux du dispositif local d'accompagnement (DLA) et à croiser des associations relevant de l'entrepreneuriat social.*

*Suite à l'évolution de leur activité économique, vous constatez que de nombreuses associations s'interrogent sur leur modèle socio-économique.*

*Après avoir rappelé quels sont les enjeux du développement des activités lucratives au sein des associations et leurs impacts sur leur modèle socio-économique, vous formaliserez dans une note au directeur académique un plan d'actions relatif à l'accompagnement de ces associations relatif aux évolutions possibles de leur modèle et les conséquences éventuelles.*

*Vous vous efforcerez de préciser le rôle de DDVA ainsi que celui des autres acteurs pertinents dans le déploiement du plan.*

*Vous vous appuyerez sur le dossier remis en pièce jointe ainsi que sur vos propres connaissances.*

### **Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)**

*Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), au sein du pôle « formation-certification-emploi ».*

*Le délégué régional académique relève une situation de tension dans les métiers de l'animation liée aux conséquences de la crise sanitaire. Cette situation se concrétise par une pénurie de personnels volontaires et professionnels dans les différents secteurs de l'animation socioéducative et culturelle. Dans ce contexte, il souhaite impulser une dynamique de formation pour remédier à ce déficit et vous sollicite afin de mobiliser les organismes de formation, dans le domaine de l'animation volontaire et professionnelle, pour promouvoir ces métiers auprès des jeunes.*

*Après une première partie fondée sur l'analyse du contexte, vous proposerez une note au délégué régional académique qui comportera des préconisations d'actions en relation avec les acteurs institutionnels, les organismes de formation ainsi que le service public de l'emploi. Vous identifierez les publics visés, les outils à mobiliser et les méthodes pédagogiques à valoriser.*

*Vous rédigerez cette note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.*

### **3.2.3. Analyse générale**

Cette épreuve sélective avec note éliminatoire s'appuie sur une spécialité et nécessite une maîtrise de la note administrative, un esprit de synthèse et une connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel le métier de CEPJ est exercé.

La compréhension des sujets ne pose pas de difficulté majeure aux candidats quel que soit les spécialités choisies. Les dossiers, constitués de 20 pages maximum, permettent une approche de la problématique qui doit pouvoir être complétée par les connaissances professionnelles et/personnelles du candidat. L'enjeu est de se projeter avec cet exercice dans une mise en situation opérationnelle, en phase avec le quotidien de conseiller jeunesse éducation populaire.

Cette épreuve requiert une préparation rigoureuse tant sur le plan de la méthode que de l'actualité des enjeux de la spécialité.

### Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours externe	Max : 18/20 Min : 02/20	Max : 17/20 Min : 02,50/20	Max : 13,50/20 Min : 02/20
Concours interne	Max : 17/20 Min : 03/20	Max : 18/20 Min : 03,75/20	Max : 17,75/20 Min : 08,25/20
3 <sup>ème</sup> concours	Max : 17/20 Min : 06,50/20	Max : 14/20 Min : 02,50/20	Max : 17,25/20 Min : 08,50/20

Source : Cyclades, juin 2022

#### 3.2.4. Conseils aux candidats

De manière générale, la méthodologie de la note administrative est globalement mal connue et imparfaitement maîtrisée, ainsi que le cadre professionnel d'un ou une CEPJ. Enfin, les connaissances propres au champ des spécialités sont parfois trop lacunaires.

La spécificité du métier de CEPJ induit une appropriation forte des courants de l'éducation populaire, des politiques publiques de jeunesse et de vie associative ainsi que de ses méthodes. Il est conseillé aux candidats de lire la littérature abondante disponible sur ces sujets. En outre, le jury considère que les candidats devraient systématiser des rencontres avec des personnels en activité en services déconcentrés (SDJES, DRAJES), en CREPS voire en administration centrale (DJEPVA) afin d'appréhender l'environnement administratif et partenarial dans lequel le CEPJ évolue.

La copie doit allier analyse, éclairage par des connaissances de la spécialité et préconisations développées de manière opérationnelle (stratégie, partenariat, situation technique et pédagogique, calendrier, budget, validation, rendu compte...). Par ailleurs, les candidates et candidats sont invités à s'imprégner des enjeux et du programme de la spécialité choisie. Ceci doit permettre, le jour de l'épreuve, de mobiliser de manière effective des concepts, principes et outils de ladite spécialité.

#### 3.2.5. Conseils aux formateurs

Comme évoqué dans plusieurs rapports de présidents de jury successifs, une programmation de cycles de préparation aux concours de CEPJ est vivement encouragée. Les formateurs veilleront à proposer aux futurs candidats un module lié à la technique de la note en les invitant à ancrer le traitement du sujet dans la spécialité choisie.

Par ailleurs, le jury souligne l'importance également d'apprendre à utiliser les documents avec discernement et enrichir le devoir avec des connaissances personnelles liées à la spécialité et à l'actualité des enjeux s'y rapportant.

### 3.3. Épreuve orale de spécialité

#### 3.3.1. Rappel du cadre réglementaire

**Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse**

*« Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, et tiré au sort par le candidat, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité.*

*Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme le groupe de décideurs pour la mise en œuvre de la politique publique considérée. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).*

*En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la Jeunesse. »*

#### 3.3.2. Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve

L'arrêté du 13 octobre 2021 modifie l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et précise en son article 1<sup>er</sup> : aux premiers alinéas du 1 du II des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 26 juillet 2019 susvisé, les mots: «et tiré au sort par le candidat » sont supprimés.

#### 3.3.3. Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Dans l'ensemble, les sujets ont été bien appréhendés par les candidats même si leurs connaissances sur les trois spécialités n'ont pas été suffisamment mobilisées et restent parfois limitées voire lacunaires. Le niveau des candidats est assez hétérogène dans les trois spécialités (grand écart de notation) et se vérifie quel que soit le concours (externe/interne/3ème voie). Le manque de préparation à cette épreuve a été soulignée par les examinateurs avec une exploitation sommaire des supports du dossier.

Les candidats EDU ne maîtrisent pas le champ de la spécialité ; seuls de rares candidats ont démontré une forte expertise. Si les candidats POL démontrent des compétences relevant du système éducatif, des faiblesses sont relevées notamment dans leur compréhension des enjeux du travail partenarial à mener avec les réseaux associatifs, particulièrement ceux de l'éducation populaire. Enfin la spécialité JUR est peu maîtrisée par les candidats, notamment dans le champ de la vie associative.

### 3.3.4. Analyse

#### 3.3.4.1 Bilan quantitatif

- **Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique - EDU**
  - Candidats présents : 24 (12 externes; 9 internes; 3 3ème voie)
  - Notes éliminatoires: 6 notes éliminatoires
- **Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives -POL**
  - Candidats présents : 43 (18 externes; 15 internes; 5 3ème voie)
  - Notes éliminatoires: 7 notes éliminatoires
- **Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives -JUR**
  - Candidats présents : 20 (13 externes; 7 internes; 0 3ème voie)
  - Notes éliminatoires: 6 notes éliminatoires

Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours externe	Max : 18/20 Min : 04,67/20	Max : 20/20 Min : 03/20	Max : 15,67/20 Min : 03,67/20
Concours interne	Max : 17/20 Min : 03/20	Max : 16/20 Min : 04/20	Max : 18/20 Min : 03,34/20
3 <sup>ème</sup> concours	Max : 14,67/20 Min : 02,34/20	-	Max : 17/20 Min : 10/20

Source : Cyclades, juin 2022

#### 3.3.4.2 Bilan qualitatif

- **Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique – EDU**

La spécialité n'a pas toujours été mobilisée. S'il a pu être observé un manque d'approfondissement dans le champ de l'éducation à l'environnement, au développement durable, de trop rares candidats disposent d'une forte expertise dans le domaine

- **Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives – POL**

Les quatre sujets ont été généralement compris par les candidats à quelques exceptions près. Certains d'entre eux se sont cantonnés à des aspects méthodologiques sans mobiliser de connaissances ni de compétences dans la spécialité, dans l'éducation populaire ou dans le champ jeunesse et sports.

La dimension opérationnelle a été globalement insuffisamment traitée et a été sanctionnée lors de la notation.

Le temps d'entretien a été souvent plus riche et a permis d'approfondir certains attendus du sujet.

- **Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives – JUR**

Les deux sujets ont été généralement compris par les candidats, mais toutefois les connaissances et compétences dans la spécialité, dans l'éducation populaire ou dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire ont été insuffisamment mobilisées. Ainsi, les enjeux sont esquissés et les candidats apportent à minima des aspects méthodologiques. Des plans d'actions sont présentés mais la démonstration peu pertinente. La majorité des candidats ont effectué une présentation sur forme de diaporama, la plus-value de ce support reste limitée du fait d'une exploitation peu pertinente de cet outil par les candidats.

### 3.3.5. Conseils aux candidats

- Préparer les épreuves et s'exercer à la présentation orale ;
- S'informer sur le rôle et les missions d'un CEPJ dans ses dimensions territoriales et partenariales ;
- Connaître la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et l'environnement institutionnel administratif ;
- Approfondir les champs des politiques et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et de l'éducation populaire ;
- Se documenter sur le programme des spécialités et affiner ses connaissances ;
- Maitriser la démarche projet et les différents outils mobilisables.

### 3.3.6. Conseils aux formateurs

- Proposer lors de la formation au concours, des séquences d'entraînement à la réalisation d'exposés et mises en situation professionnelles (cas pratiques) ;
- Identifier les démarches d'éducation populaire et savoir les mobiliser en situation ;
- Approfondir la méthodologie de projet ;
- Parfaire la connaissance de l'environnement institutionnel et partenarial.

### 3.4. Épreuve orale d'entretien (concours externe)

#### 3.4.1. Rappel du cadre réglementaire

##### **Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse**

« Entretien avec le jury au cours duquel le candidat présente, sous la forme et le support de son choix parmi ceux proposés par le service organisateur du concours, des connaissances et expériences en articulation avec la spécialité qu'il a choisies et qu'il estime être en lien avec le métier de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Après la présentation orale, le jury s'entretient avec le candidat (durée : 45 minutes dont 20 minutes de présentation sous la forme et ou support au choix du candidat et 25 minutes d'échanges avec le jury ; coefficient : 4).

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. »

#### 3.4.2. Observations générales sur la nature de l'épreuve

La majorité des candidats a réalisé des prestations satisfaisantes. Il est souligné une hétérogénéité des niveaux constatés et des disparités importantes (notes s'échelonnent de 03 à 20). L'épreuve d'entretien est clairement définie réglementairement avec un déroulé en deux temps (présentation et échanges). Certains candidats ont pu confondre cette épreuve avec celle d'un entretien de recrutement. Or, il s'agit de démontrer sa capacité à transférer des connaissances et compétences dans le métier de CEPJ, et cela nécessite d'avoir intégré les attendus professionnels comme précisé pages 3 et 4 du présent rapport.

L'interaction fonctionne la plupart du temps favorisée par la bienveillance du jury. La plupart des candidats font preuve d'écoute, d'expression et d'argumentation correctes, mais les missions des CEPJ sont trop rarement appréhendées. Enfin, les politiques publiques dans le domaine de la Jeunesse ne sont parfois pas du tout connues, même si le jury conçoit que les candidats externes ne maîtrisent pas forcément les dispositifs.

#### 3.4.3. Analyse

Les exposés sont souvent correctement préparés et structurés (diaporama essentiellement), mais trop régulièrement lus et sans réelle valeur ajoutée pour le candidat. Plusieurs exposés ont été très courts (entre 10 et 15 mn).

Sur le fond, les parcours de formation et expériences professionnelles présentés permettent d'extraire les compétences que les candidats estiment transférables à une projection dans le métier de CEPJ mais de manière incomplète faute d'une connaissance de la réalité de celui-ci. Néanmoins, de rares candidats démontrent une réelle motivation pour l'éducation populaire et une volonté affirmée d'exercer les fonctions de CEPJ. Ces derniers affichent une cohérence de leur parcours jusqu'à ce concours, dans le meilleur des cas y compris avec la spécialité choisie.



### Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours externe	Max : 19/20 Min : 05,50/20	Max : 20/20 Min : 04/20	Max : 18/20 Min : 03/20

Source : Cyclades, juin 2022

#### 3.4.4. Conseils aux candidats

Les candidats doivent impérativement prendre connaissance des rapports des jurys des sessions antérieures. Il leur est fortement conseillé de rencontrer des CEPJ pour se renseigner sur les réalités du métier. Une projection dans l'exercice professionnel du champ de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire implique la connaissance des principales politiques publiques dans les domaines ainsi que l'adoption d'une posture d'un fonctionnaire d'Etat de catégorie A.

#### 3.4.5. Conseils aux formateurs

Il serait opportun qu'un établissement du ministère puisse proposer une formation aux candidats externes (à distance par ex). Cette formation pourrait utilement comporter des oraux blancs.

### 3.5. L'oral d'entretien du concours interne et du 3ème concours

#### 3.5.1. Rappel du cadre réglementaire

##### **Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse**

« Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

*Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, ainsi que sur les expériences et les motivations qui l'ont amené à choisir la spécialité pour laquelle il a fait acte de candidature au concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette présentation d'une durée d'environ 15 minutes se poursuit par un échange d'une durée de 20 minutes avec le jury sur les enjeux éducatifs et les éléments de contexte que doit prendre en compte le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse dans sa pratique professionnelle. (Coefficient 2).*

*Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours. Pour cette présentation, le dossier devra correspondre au modèle disponible en annexe sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Le dossier n'est pas noté. Seul l'entretien donne lieu à notation. »*

### 3.5.2. Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Le niveau général des candidats interne est moyen ; certains candidats issus de la sphère enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale se sont présentés aux épreuves cette année dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle. S'agissant des candidats de la 3<sup>ème</sup> voie, le niveau est bon voire excellent, à une exception près. Ils évoluent dans des sphères professionnelles partenariales (fédérations d'éducation populaire, caisses d'allocations familiales, collectivités territoriales...) leur permettant d'avoir une bonne connaissance des enjeux institutionnels, des valeurs et des dispositifs publics du cadre d'intervention d'un CEPJ.

### 3.5.3. Analyse

Pour le concours interne, l'épreuve d'entretien avec le jury ne fait pas systématiquement l'objet d'une préparation rigoureuse et construite notamment pour expliciter les compétences acquises potentiellement transférables. La réalité professionnelle d'un CEPJ est peu appréhendée. Il peut également être constaté le peu d'expertise dans les spécialités choisies.

Dans la majorité des cas, l'entretien permet de consolider l'exposé ; les candidats répondent de manière précise avec une gestion satisfaisante du stress, potentiel, lié à cette épreuve.

Pour le 3<sup>ème</sup> concours, les candidats ont su mettre en évidence les liens entre leurs parcours, les postes occupés, les savoir-être, les savoir-faire au regard des exigences du métier de CEPJ. Les motivations exprimées pour l'accès aux fonctions de CEPJ, la prise de recul liée à l'expérience avérée des candidats et leur capacité à pouvoir capitaliser leurs connaissances pour les projeter dans des perspectives professionnelles ont favorisé un échange intéressant, productif et interactif avec les examinateurs.

Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques <b>POL</b>	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) <b>JUR</b>	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques <b>EDU</b>
Concours interne	Max : 17/20 Min : 03,50/20	Max : 15/20 Min : 04,50/20	Max : 18/20 Min : 06/20
3 <sup>ème</sup> concours	Max : 18/20 Min : 08,50/20	-	Max : 18,50/20 Min : 16,50

Source : Cyclades, juin 2022

### 3.5.4. Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats d'opérer une réelle projection dans le métier, en s'appuyant sur les enjeux de spécialité, trop souvent peu mis en valeur lors de l'entretien. L'entretien avec le jury se prépare de manière rigoureuse tout autant que l'exposé.

## Conclusion

Les épreuves du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) de la session 2022 se sont déroulées dans des conditions très satisfaisantes.

Si l'ouverture d'un nombre de postes (58) dans trois spécialités cette année a pu attirer un nombre conséquent de candidats (842), les nombreuses défections entre l'inscription et les épreuves d'admissibilité d'une part et l'absence de 11 candidats admissibles aux épreuves d'admission d'autre part, n'ont pas permis le pourvoi de l'ensemble des postes cette année.

En outre, la présidente de jury a tenu à rappeler aux membres du jury et aux correcteurs et examinateurs l'importance de veiller au niveau de recrutement des futurs conseillers, qui rejoindront un corps de catégorie A de la fonction publique d'État. Ces consignes ont été scrupuleusement respectées et de fait les 49 candidats admis sur liste principale et les 9 sur liste complémentaire disposent des prérequis demandés pour exercer les fonctions de CEPJ au sein des services du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, que ce soit au niveau déconcentré, au sein d'établissements ou en administration centrale.

À l'identique des éditions précédentes du concours, la présidente du jury attire l'attention des candidats sur l'obligation de se préparer aux différentes épreuves pour un concours qui requiert des compétences techniques et pédagogiques et une bonne maîtrise de l'environnement institutionnel et partenarial. Elle renouvelle son incitation à contacter des CEPJ en activité en services pour parfaire la connaissance de l'exercice professionnel et des missions de ce cadre d'État.

Enfin, elle ne peut que souhaiter également la mise en place par l'administration (DGRH et DJPEVA) de cycles préparatoires aux concours pour accompagner les candidats dans la réussite de ces épreuves.

## ANNEXES

- Annexe 1 : textes de référence.
- Annexe 2 : éléments statistiques.
- Annexe 3 : grilles d'évaluation.

## 1. Annexe 1 : Les textes de référence

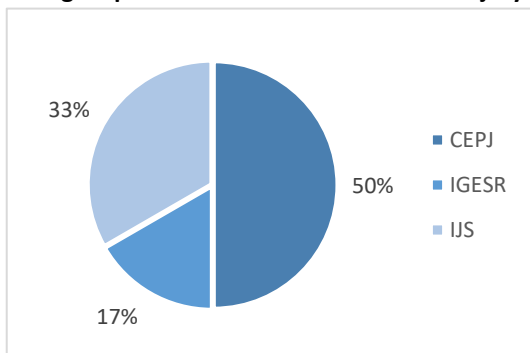
<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138>

- Décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.
- Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 17 février 1986 fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 12 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 14 février 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours
- Note de service du 12 octobre 2021 précisant les modalités d'organisation de la session 2022.

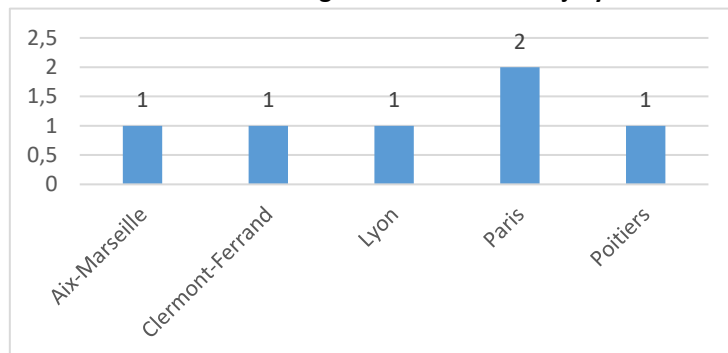
## 2. Annexe 2 : Les éléments statistiques<sup>18</sup>

### • Le jury

Origine professionnelle des membres du jury

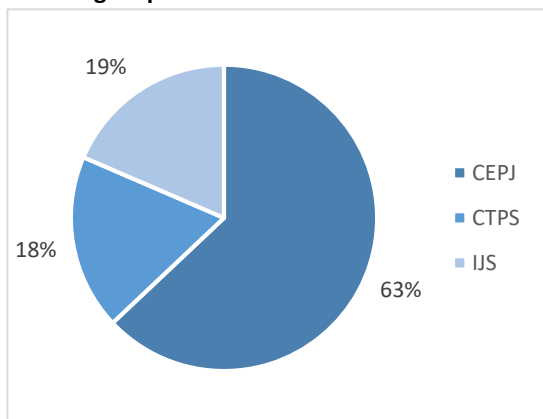


Académies d'origine des membres du jury

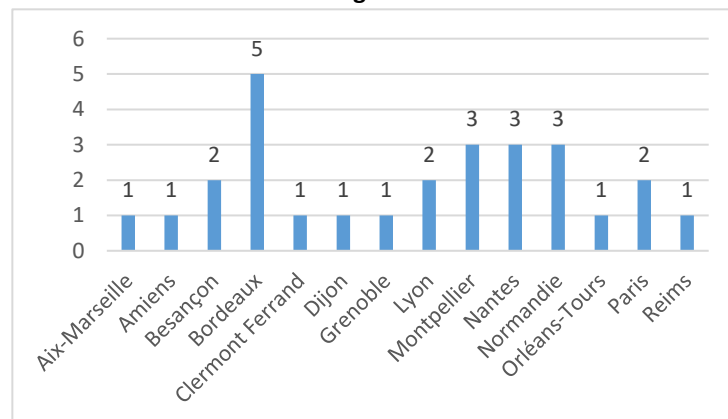


### • Les correcteurs adjoints au jury pour les épreuves d'admissibilité

Origine professionnelle des correcteurs

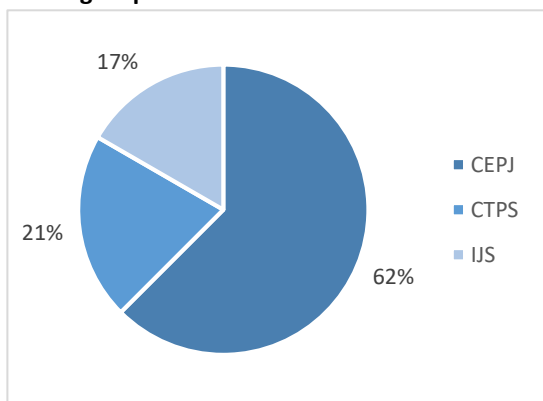


Académies d'origine des correcteurs

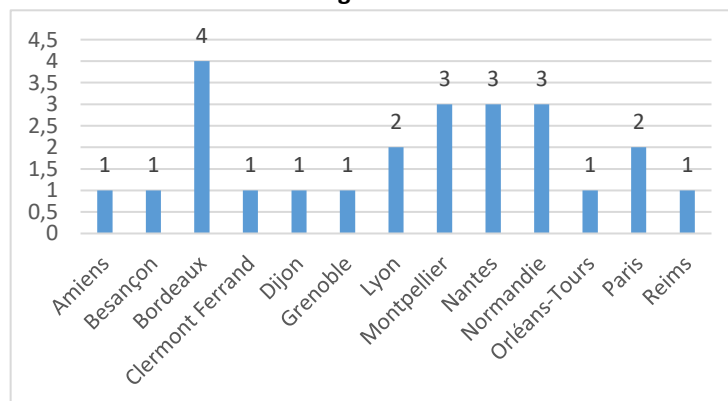


### • Les examinateurs adjoints au jury pour les épreuves d'admission

Origine professionnelle des examinateurs



Académies d'origine des examinateurs



<sup>18</sup> Données statistiques établies par le bureau DGRH-D5, Sous-direction du recrutement, Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Juin 2022. Source : Cyclades

- Les données générales de la session 2022

2022	Postes	Inscrits *	Présents à l'écrit	Admissibles	Nombre de candidats présents par poste ouvert	Présence aux épreuves d'admission	Admis LP**	Admis LC**	Taux de réussite***	Taux de rendement****
CEPJ-E-EDU	11	126	20	13	1.82	12	8	0	40%	72.73%
CEPJ-E-JUR	10	110	26	14	2.6	13	8	0	30.77%	80%
CEPJ-E-POL	11	297	68	24	6.18	18	11	3	16.18%	100%
<b>TOTAL CEPJ-E</b>	<b>32</b>	<b>533</b>	<b>114</b>	<b>51</b>	<b>3.56</b>	<b>43</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>23.68%</b>	<b>84.38%</b>
CEPJ-I-EDU	7	32	10	9	1.43	9	5	0	50%	71.43%
CEPJ-I-JUR	6	40	16	8	2.67	7	6	0	37.50%	100%
CEPJ-I-POL	7	156	49	17	7.00	15	7	4	14.29%	100%
<b>TOTAL CEPJ-I</b>	<b>20</b>	<b>228</b>	<b>75</b>	<b>34</b>	<b>3.75</b>	<b>31</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>24%</b>	<b>90%</b>
CEPJ-3C-EDU	2	23	5	3	2.5	3	2	1	40%	100%
CEPJ-3C-JUR	2	15	0	0	0	0	0	0	0	0%
CEPJ-3C-POL	2	39	8	5	4	5	2	1	25%	100%
<b>TOTAL CEPJ-3C</b>	<b>6</b>	<b>77</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>2.17</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>30.77%</b>	<b>66.67%</b>

\* Il s'agit du nombre de candidats inscrits après la fiabilisation de la base d'inscription (retrait des inscriptions tests et des doubles candidatures).

\*\* LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

\*\*\* Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à l'épreuve écrite

\*\*\*\* Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

- Les résultats aux concours depuis 2020

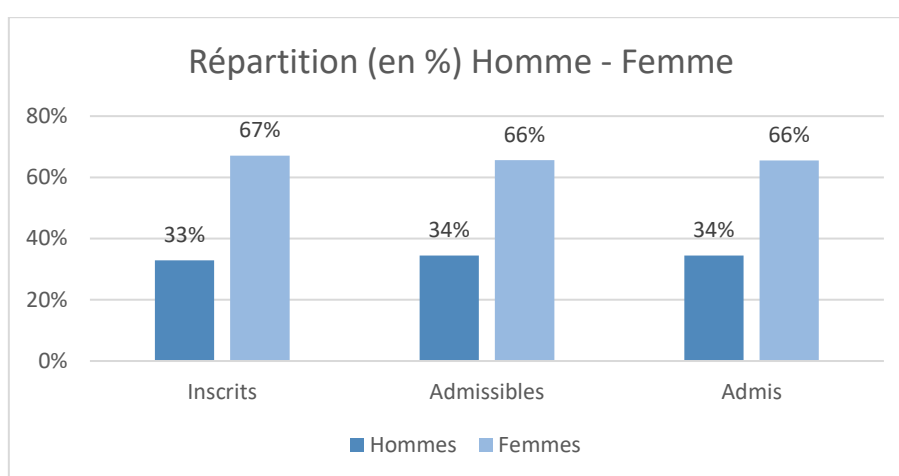
Année	Postes	Inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	Présence aux épreuves d'admissibilité %	Admissibles	Admis	Taux de réussite
2020	27	367	105	28,61%	60	25	23.8%
2021	28	693	247	35,64%	60	28	11.3%
2022	58	838	202	24,11%	93	49	24.3%

- **Le profil des candidats**

La colonne « Admis » additionne les candidats inscrits sur liste principale et sur liste complémentaire.

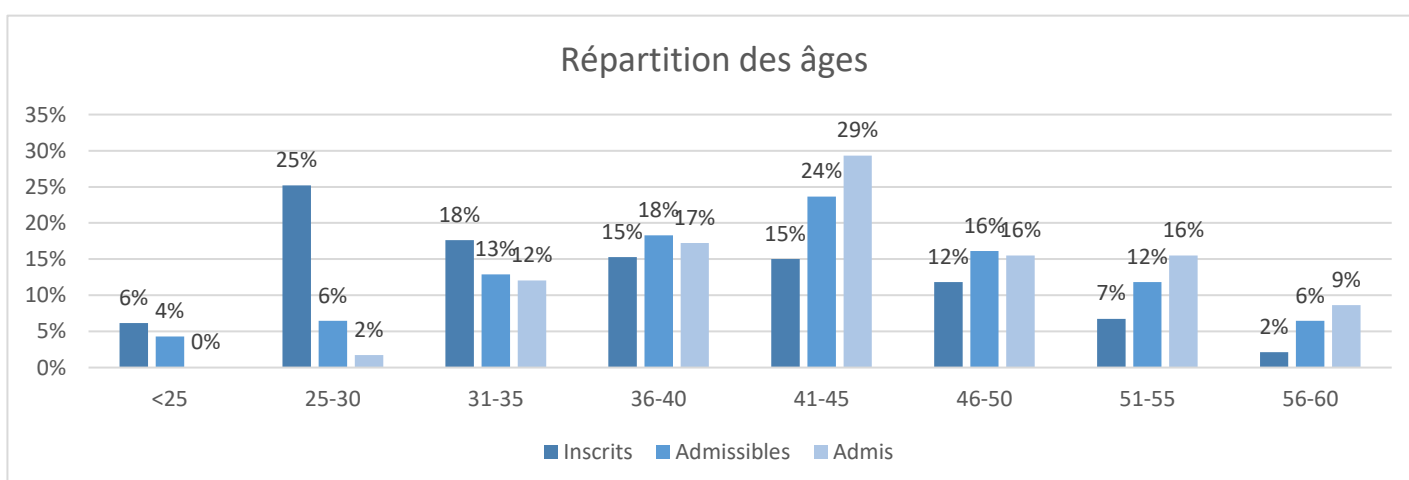
- **La répartition hommes-femmes**

	Inscrits	Admissibles	Admis
Hommes	278	32	20
Femmes	567	61	38
Total	845	93	58



- **L'âge des candidats**

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	18	23	23
Âge maxi	60	58	58





### 3. Annexe 3 : Les grilles d'évaluation

- Grille d'évaluation de la composition du concours externe :

<b>1 - COMPREHENSION DU SUJET</b>	Délimite le ou les champs couverts par le sujet et définit les termes du sujet	1,50	<b>4,50</b>
	Introduit une problématique claire qui réponde à la question posée par le sujet	1,50	
	Construit un plan cohérent	1,50	
<b>2 - TRAITEMENT DU SUJET</b>	Développe une argumentation cohérente avec des idées étayées par des faits	2,00	<b>6,00</b>
	Conduit une analyse critique des arguments en présence	2,00	
	Met en évidence les enjeux du sujet les hiérarchise et défend une idée générale	2,00	
<b>3 - NIVEAU DE CULTURE DU CANDIDAT</b>	S'appuie sur des connaissances approfondies	2,00	<b>5,50</b>
	Se réfère à une méthodologie spécifique à l'objet de l'épreuve	1,50	
	Renvoie à des connaissances pratiques et des expériences personnelles	2,00	
<b>4 - FORME DU DEVOIR</b>	Propose un exposé clair et agréable à lire	1,50	<b>4,00</b>
	Respecte la syntaxe et l'orthographe	1,00	
	Enchaîne ses arguments par des transitions et propose une conclusion	1,50	
		<b>20,00</b>	<b>20,00</b>

• Grille d'évaluation de l'épreuve écrite de spécialité pour les trois concours :

<b>1 - Compréhension de la commande</b>	Définit les enjeux et/ou les problématiques	2,00	<b>4,00</b>
	Précise les éléments de contexte	2,00	
<b>2- Analyse et synthèse</b>	Distingue les différentes notions à mobiliser sur le sujet	1,50	<b>5,00</b>
	Perçoit et expose clairement le positionnement et les enjeux des acteurs	1,00	
	Fait le lien entre l'analyse et les propositions	1,50	
	Va à l'essentiel, sait centrer sa réflexion	1,00	
<b>3- Connaissance et maîtrise de la spécialité</b>	S'appuie sur des connaissances solides et maîtrisées mises en résonance avec l'actualité du sujet	1,00	<b>4,00</b>
	Identifie les enjeux culturels, éducatifs et sociaux de sa spécialité	1,00	
	Mobilise sa spécialité dans le champ du sujet	1,00	
	Identifie le rôle du ministère dans sa spécialité	1,00	
<b>4- Aptitude à dégager des solutions appropriées</b>	Les solutions sont clairement identifiables	1,00	<b>4,00</b>
	Les solutions sont illustrées par des exemples ou situations techniques ou pédagogiques	1,00	
	Les solutions sont expertisées d'un point de vue réglementaire, budgétaire et calendaire	1,00	
	Les solutions sont hiérarchisées ou inscrites dans une stratégie	1,00	
<b>5- Forme du devoir</b>	L'écrit est présenté comme une note professionnelle	0,50	<b>3,00</b>
	L'exposé est clair	1,00	
	Les documents sont appropriés et exploités	1,00	
	Les idées et propositions sont formalisées dans le respect de la syntaxe et de l'orthographe	0,50	
		<b>20,00</b>	<b>20,00</b>

#### 4. Annexe 4 : Exemples de sujets des épreuves n°1 d'admission (épreuve de spécialité)



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
Ministère des Solidarités et de la Santé

## **CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

**Année 2020**

**Spécialité : Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires**  
**Sujet n° : 2 (principal)**

### **ÉPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours) :**

Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

<b>IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 7 documents et 20 pages.</b>
---

### **Sujet :**

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Dans le contexte d'appel à mobilisation de la jeune militante suédoise, Greta THUNBERG, autour des enjeux environnementaux, la fédération départementale des centres sociaux vous sollicite pour les accompagner à soutenir l'émergence de projets portés par les jeunes et les habitants concernant l'environnement.

Vous exposerez à l'Inspecteur Jeunesse et Sports et à vos collègues Personnels Techniques et Pédagogiques (Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse et Professeur de sports), un projet d'action transversal au service, en soutien à cette dynamique citoyenne.

Vous rédigez cette note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

Documents joints :

Document 1 : Extraits de l'article de Michèle Catroux, « Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique », Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité. [En ligne], Vol. XXI N° 3   2002, mis en ligne le 16 mars 2014 <a href="http://journals.openedition.org/apliut/4276">http://journals.openedition.org/apliut/4276</a> DOI : <a href="https://doi.org/10.4000/apliut.4276">https://doi.org/10.4000/apliut.4276</a> , (6 pages).	Pages 1 à 6
Document 2 : Article de Claude Bourquard, « Éducation relative à l'environnement, composante d'une éducation populaire et citoyenne ». Cahiers de l'action 2016/1 (N° 47), Extrait. DOI 10.3917/cact.047.0021. (4 pages).	Pages 7 à 10
Document 3 : MELLON Agathe et MORGHADI Amélia. Le bel âge s'engage. KAIZEN, 2020, Écologie, comment les jeunes s'engagent ? Numéro 52, extrait. (2 pages).	Pages 11 et 12
Document 4 : BARBE Astrid et HOCHBERG Juliette. Lou BOUDOL, le terrain est sa force. KAIZEN, 2020, Écologie, comment les jeunes s'engagent ? Numéro 52. (1 page).	Page 13
Document 5 : JAMES Maxime et CHEVAL Bastien. Thomas LE GUILLOUX, A temps plein pour le climat. KAIZEN, 2020, Écologie, comment les jeunes s'engagent ? Numéro 52. (1 page).	Page 14
Document 6 : BOUGRAIN DUBOURG Allain, DULIN Antoine. L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique. Les avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, au nom de la section de l'environnement. 2013. (4 pages).	Pages 15 à 18
Document 7 : Le réseau jeunes 2019, communiqué de presse, Urgence écologique : les jeunes des centres sociaux s'engagent pour l'environnement. (2 pages).	Pages 19 et 20

## Document 1:

### 1. Définition de la recherche-action

La recherche-action représente un champ grandissant de la recherche éducative dont le but primordial est la reconnaissance des demandes des enseignants pour passer de l'étape de la réflexion organisée à la pratique de classe. La recherche-action est un processus destiné à doter tous les participants de la scène éducative, qu'il s'agisse des étudiants, des enseignants ou d'autres intervenants, des moyens d'améliorer leurs pratiques grâce à leurs expériences éclairées et nourries des savoirs théoriques en cours. Tous les participants deviennent acteurs consentants du processus de recherche.

L'objectif principal de la recherche-action est de fournir un cadre aux investigations qualitatives effectuées par les enseignants et les chercheurs en situations complexes de classe. Elle contribue à faciliter l'identification d'un problème ou l'émergence d'une question saillante et la résolution de ceux-ci par la mise en place de stratégies visant à l'amélioration d'une situation insatisfaisante pour chacun des participants. Elle permet au praticien d'apprendre à identifier ses besoins tout en restant en contact avec son terrain d'action et d'établir une démarche pour atteindre des objectifs de changement. Grâce à la réflexion personnelle qu'elle produit et à son dynamisme, elle aide à sortir de l'enseignement statique qui consiste à réitérer une même stratégie sans parvenir à améliorer les résultats d'apprentissage. Elle permet également une meilleure prise de conscience de l'impact des interventions en classe.

Une des grandes richesses de la recherche-action est sa flexibilité : il y a autant de variantes de cette forme de pratique réfléchie que d'enseignants et d'apprenants évoluant dans autant de situations particulières. Il n'y a pas de bonne façon de pratiquer la recherche-action et de devenir praticien-chercheur. Le praticien qui s'engage dans des voies de réflexion ouverte invente sa propre méthodologie au fur et à mesure de la mise en place d'actions innovantes et opère un retour systématique vers les bases théoriques adéquates. La recherche-action conduit chacun de nous à élaborer et expérimenter des méthodes originales, à contribuer à sa formation continue et à celle des membres du groupe. Elle pousse à élaborer des propositions d'enseignement autour de thématiques particulières et à produire des documents pouvant constituer un apport pour l'enseignant, tant par rapport à la discipline qu'il enseigne que pour sa pratique pédagogique même.

Cette méthodologie est destinée à avoir des retombées autant dans la pratique que dans la théorie. C'est pourquoi la composante *recherche* est variable et peut prendre la forme d'une meilleure compréhension de la part des personnes impliquées. La réactivité de la recherche-action lui permet d'être utilisée pour développer des hypothèses à partir de données collectées sur le terrain. Elle peut donc être utilisée aussi comme instrument d'investigation et généralement pour établir un diagnostic ou procéder à une évaluation.

## **2. Caractéristiques de la recherche-action**

Venu tout droit du domaine des sciences sociales, le terme de recherche-action est attribué à Lewin (1946), psychologue expérimental allemand, qui a avancé l'idée qu'à travers la recherche-action des avancées théoriques pouvaient être réalisées en même temps que des changements sociaux. Il décrit les phases de la recherche-action comme une spirale de cercles de recherche progressant chacun d'une description de l'existant vers un plan d'action.

Le mouvement allant du champ d'action au plan d'action nécessite discussion, négociation, exploration et évaluation des possibilités, et examen des contraintes. Le plan d'action est ensuite suivi d'une phase d'intervention qui est mesurée et contrôlée. L'apprentissage, la discussion, la réflexion, la compréhension, la reformulation, tout se passe pendant la phase d'action et de contrôle. L'arc final du cercle de recherche est l'évaluation des effets du plan sur l'action. Cette évaluation à son tour mène à un nouveau plan d'action et le cycle recommence.

La recherche-action est une façon utile de pratiquer la recherche pour l'enseignant qui souhaite améliorer la connaissance de sa pratique. Elle permet également d'impliquer les différents acteurs dans ce processus. Elle est donc adaptée à des situations où il est souhaitable d'appliquer une action pour obtenir un changement et, en même temps, de développer une meilleure compréhension qui permet d'instruire le changement même et d'améliorer une situation concrète.

La recherche-action dans la situation éducative est le plus souvent initiée par l'enseignant puisqu'elle consiste à porter un regard critique sur ses pratiques de classe et, après une réflexion approfondie et l'observation de dysfonctionnements, à mettre en place des stratégies correctrices.

### **La recherche-action suit un schéma cyclique**

Elle se présente comme une spirale de cycles de recherche de structure identique. Chacun débute par une observation de ce qui se passe sur le terrain. La réflexion qui suit permet de déterminer un plan d'action. Ce plan est mis en œuvre, ses effets analysés, puis altérés si nécessaire et le cycle reprend en séquences similaires.

Le passage de l'observation de terrain au plan d'action nécessite une discussion, une négociation, l'exploration des diverses possibilités, l'évaluation de ces possibles, et l'étude des contraintes. Des changements sont ensuite opérés selon le plan établi et sont soigneusement contrôlés afin de pouvoir conduire à leur étude et analyse. Une réflexion est ensuite menée sur les retombées des démarches effectuées et d'autres changements sont mis en place en fonction des résultats obtenus. La réflexion conduit au stade suivant de planification. Cette planification n'est pas une phase distincte en elle-même ; elle est générée par l'action et la réflexion. En conséquence, la multiplication de cycles courts permet d'accélérer les changements apportés et d'affiner les actions envisagées.

La représentation (fig. 1) d'un protocole de recherche-action établi par Kemmis et McTaggart en 1988 et cité par MacIsaac (1996) montre bien la nature répétitive de la recherche-action ainsi que les phases principales de planification, action, observation et réflexion avant une révision du plan.

**La recherche-action est également participative et collaborative.**

Dans la situation éducative, elle nécessite la participation et l'application active du chercheur, de l'enseignant et des apprenants. Elle favorise la collaboration entre les différents partenaires et ne peut se concevoir sans la négociation en commun du plan d'action. Son efficacité dépend de l'accord et de l'implication de tous ceux qui seront affectés par sa mise en place. Le praticien-chercheur se trouve donc inclus dans le processus à part égale avec les autres participants. Les participants ont connaissance de tous les aspects de l'action menée et prennent part aux phases de négociation, d'observation, et de prise de décision. Ils peuvent contribuer également à la sélection des stratégies mises en œuvre.

Néanmoins, les degrés de participation peuvent varier. Dans certains cas il peut y avoir un véritable partenariat entre le chercheur et les acteurs. La distinction entre eux peut disparaître. Dans d'autres cas, le praticien-chercheur peut décider pour une raison quelconque de conserver un rôle distinct. La participation dans ce cas est limitée à un rôle d'information. Les participants eux aussi peuvent choisir de ne pas prendre part à toutes les phases de l'action. Dans tous les cas, pourtant, la communication entre les participants reste essentielle.

En conséquence, la question de l'identité du praticien-chercheur se pose. Plusieurs situations sont possibles. L'enseignant en situation professionnelle peut mener une recherche-action dans laquelle il serait à la fois chercheur-théoricien et acteur sur le terrain. Dans d'autres cas, il peut s'agir de deux entités distinctes. Une organisation peut faire appel à un ou plusieurs chercheurs académiques afin d'apporter les connaissances méthodologiques qui lui font défaut et l'aider à résoudre une situation qu'elle a jugée insatisfaisante. Ceci permet sans doute un meilleur recul par rapport à la situation donnée mais peut créer des difficultés relationnelles dans la mesure où le praticien peut mal vivre l'ambiguïté entre sa situation de sujet d'observation et son statut de chercheur.

Le rôle du chercheur, qu'il soit extérieur ou qu'il se confonde avec l'enseignant lui-même, est de mettre en place et de lancer le processus de recherche-action de manière à emporter l'adhésion des participants, et de faire émerger des solutions favorables à chacun afin que la démarche puisse être maintenue par la suite. Plusieurs rôles sont ainsi identifiables

- responsable de la planification ;
- catalyseur ou facilitateur de l'action ;
- concepteur de tâches ou stratégies de remédiation ;
- observateur ;



- rédacteur de la synthèse.

Le rôle principal que l'on peut souligner est bien de favoriser la réactivité des acteurs sur le terrain. Quand cela est acquis, les méthodes sont comprises et les partenaires peuvent continuer sur leur lancée. Le rôle du chercheur commandité est essentiellement de prendre le temps de faciliter les échanges et les dialogues, et de faire émerger des analyses poussées, d'établir des rapports périodiques et d'écrire le rapport final lorsque son rôle est terminé.

De plus, les objectifs de la recherche-action ne sauraient se réaliser dans un total isolement. Si l'enseignant est susceptible d'apprendre sur ses pratiques, d'acquérir de nouvelles idées, de gérer ses résultats, il ne peut le faire que grâce au soutien actif et aux critiques constructives de ses pairs. C'est pourquoi il apparaît qu'une collaboration à l'intérieur d'un groupe d'enseignants offre les meilleures possibilités de mener à bien une telle démarche.

### 3. Étapes principales d'une recherche-action

Examinons à présent de plus près les différentes phases d'une démarche de recherche-action afin d'en faciliter la mise en œuvre.

#### **Identification du problème**

La première phase de la démarche commence évidemment par l'identification d'un problème (voir schémas établis par Kemmis & McTaggart, et Susman) ou dans le cas qui nous intéresse par une réflexion approfondie sur ses pratiques pédagogiques. Cette réflexion peut être initiée par l'observation que fait un enseignant de sa propre pratique ou de celle d'un autre, à la suite d'une conversation avec un collègue, ou bien après l'observation détaillée de vidéos de leçons, ou par la question d'un étudiant ou son comportement, par le commentaire de tiers qui peuvent être à la fois des collègues, des parents, et des cadres administratifs... Elle peut bien entendu faire suite à la lecture d'un ouvrage.

Pour parler de ces éléments fortuits qui peuvent permettre le démarrage du processus, Newman (1987) parle de « *critical incidents* », incidents critiques que représentent ces moments privilégiés qui nous permettent d'examiner nos croyances et notre enseignement avec le recul nécessaire à une mise en perspective.

Quelle que soit la nature de l'élément précurseur, la focalisation reste toujours le praticien. Quelle que soit la méthodologie utilisée, l'objectif est de ne pas perdre de vue l'amélioration des pratiques, et la prise de conscience accrue du poids que fait peser le contexte sur ce que nous pouvons réellement obtenir.

L'observation d'une part, et la réflexion d'autre part, permettent d'identifier un *problème*. Ce *problème*, terme qui en recherche-action s'applique à l'objet de l'observation, doit être en relation directe avec le changement désiré. Bien évidemment, ce *problème* doit être quelque chose sur quoi un enseignant a la

capacité d'agir. Sont donc exclus du champ d'application de la recherche-action les éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise comme les instructions officielles ou les contenus de manuels.

### **Établissement d'un plan d'action**

Le plan d'action nécessite de se conformer à une méthode existante de recherche et présuppose l'utilisation d'outils rigoureux pour la collecte préalable de données.

Les méthodes qualitatives les plus souvent choisies incluent :

- les entretiens approfondis,
- l'observation des participants,
- les études de cas,
- les comptes-rendus d'événements.

La prise de notes qui accompagne ces méthodes peut se faire sous forme de descriptions détaillées des acteurs et des contextes. Elle peut prendre la forme de journal de bord, de mémos, de minutes de réunion, de photographies, de vidéos... La validité de la recherche-action peut être atteinte de multiples façons. On favorisera cependant l'utilisation de la méthode appelée de « triangulation » qui combine trois sources différentes de données.

Les méthodes quantitatives, quant à elles, peuvent être des questionnaires, des sondages, la vérification de listes de points clés, de feuilles de test, ou des fiches de bilan. On peut bien sûr aussi mentionner l'analyse des scores obtenus par les étudiants par le passé afin de mesurer l'effet des nouvelles stratégies.

Une démarche de recherche-action doit se baser sur la découverte et la maîtrise des outils existants correspondant aux nécessités de la recherche en cours ou qui peuvent être aisément modifiés pour s'y conformer. Dans cette optique, on pourra se référer utilement à l'ouvrage de Jaeger (1988).

Cette phase de planification de l'action est cruciale. Plus l'enseignant peut anticiper sur l'action et plus il peut inclure de détails dans le plan. Plus le plan est détaillé, et moins l'enseignant se trouvera pris de court devant une situation inopinée. Il ne sera dans ce cas pas contraint de prendre des décisions instantanées sans le bénéfice de la réflexion.

### **Mise en place de l'action**

Une fois le plan établi, la recherche-action proprement dite peut commencer.

En dépit de toutes les précautions que l'on a pu prendre au début du processus, il convient de ne pas négliger le fait que même les plans les mieux établis nécessitent malgré tout des modifications au fur et à mesure de la recherche. Tandis que l'information est collectée, des schémas commencent à apparaître, et des changements doivent être apportés en cours de route.

Il est donc important pendant cette phase de prendre le temps d'examiner en détail les données au fur et à mesure de leur collecte. Analyse et réflexion sont nécessaires de manière à évaluer les effets des actions menées et d'y apporter des actions correctives. Des procédures d'analyse de données seront donc indispensables.

### **Évaluation des effets de l'action**

À la fin de la phase d'action, vient le moment de l'évaluation. Les questions ci-dessous peuvent permettre d'orienter l'évaluation.

- Quels changements ai-je observés ?
- Quel effet ce changement a-t-il eu sur les étudiants ?
- Qu'ai-je appris à propos de mes étudiants ? À propos de l'apprentissage ? À propos de la matière enseignée ?
- Ce changement devrait-il désormais faire partie de ma pratique régulière ?

### **Communication des conclusions et valorisation de la recherche**

Il est nécessaire, nous l'avons compris, de partager et de confronter ses points de vue et ses observations avec d'autres membres de l'équipe éducative. La recherche-action ne peut se concevoir dans l'isolement. Bien que la recherche puisse être parfois une activité solitaire, et que la réflexion soit une composante essentielle de la recherche-action, les enseignants ne peuvent s'engager avec succès dans cette démarche sans soutien extérieur. Ce soutien peut provenir d'autres enseignants et d'autres éducateurs qui ont déjà fait ou qui sont au même moment engagés dans une recherche-action. Leur aide prendra forme lors d'occasions de discuter la situation étudiée, et pourra intervenir à n'importe quel moment du processus. En outre, cette communication interviendra dans un environnement critique sans qu'aucun des partenaires présents ne s'érige en juge.

Par ailleurs, en tant que membre d'une communauté spécifique, il est souhaitable que l'enseignant partage ses expériences et ses observations avec les autres membres de cette communauté afin de partager à plus vaste échelle la connaissance acquise au cours de sa recherche-action. Le message sera alors composé des éléments importants exposés de manière lucide, concise et explicite tout en montrant les relations logiques entre le problème, l'action, les informations collectées et l'évaluation de cette action.

## QUESTIONS • RÉFLEXIONS

# Éducation relative à l'environnement, composante d'une éducation populaire et citoyenne

CLAUDE BOURQUARD,

coprésident du GRAINE<sup>20</sup> Île-de-France, le réseau des acteurs franciliens de l'éducation à l'environnement et au développement durable

### Un besoin éducatif ancien

Ce sont, en premier, les philosophes grecs et romains qui vont s'intéresser à la nature d'un côté, à l'éducation d'un autre. Mais ils ne feront pas réellement le lien entre ces deux domaines, bien que l'épicurisme en présente toutes les potentialités. Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quand l'éducation populaire devient un réel outil d'émancipation des citoyens, que l'éducation relative à l'environnement sera évoqué en tant que telle par des géographes (Patrick Geddes<sup>21</sup>, Élisée Reclus, Charles Perron), même s'ils n'utilisent pas ces termes. Ils défendent également les pédagogies libertaires, préfigurant les futures pédagogies nouvelles.

La caractéristique de cette période est d'affirmer la nécessité d'un nouveau rapport de l'homme à la nature et à l'environnement qu'il est nécessaire de construire par la conjonction des pédagogies non directives, des approches sensibles et des approches scientifiques.

Élisée Reclus conditionnera même le progrès des sociétés humaines à la nécessité d'une éducation relative aux relations entre l'homme et son environnement<sup>22</sup>. Il publiera aussi le premier ouvrage ayant une véritable vocation d'éducation populaire relative à l'environnement : *Histoire d'un ruisseau*<sup>23</sup>.

20. Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement.

21. GEDDES P., « Nature study and geographical education », *Scottish Geographical Magazine*, n° 18, 1902, p. 525-536.

22. RECLUS É., « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes », *La Revue des Deux Mondes*, n° 63, p. 352-381.

23. RECLUS É., *Histoire d'un ruisseau. Bibliothèque d'éducation et de récréation*, Hetzel et Cie, Paris, 1869.

## La concrétisation dans les années 1960-1980

Dans cette période, trois groupes d'acteurs vont prendre en compte la nécessité environnementale pour créer l'éducation relative à l'environnement : l'éducation scientifique, la protection de l'environnement et l'éducation nouvelle, en particulier les enseignants pratiquant les techniques Freinet<sup>24</sup>. Les acteurs de chacun de ces champs vont apporter leurs approches et savoir-faire et partager une finalité commune : la relation de l'homme à son environnement.

Cette convergence se traduit aussi dans les institutions internationales par l'affirmation de la nécessité éducative lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm<sup>25</sup> en 1972, suivie du Colloque international de l'éducation relative à l'environnement de Belgrade<sup>26</sup> en 1975.

C'est lors de cette période que vont apparaître les premières « maisons de la nature » constituées par des associations ou des collectivités territoriales et dont la vocation est avant tout plus éducative que préservatrice. Leur dénomination évoluera dans les années 1990 pour devenir « maisons de l'environnement ».

## De la posture militante à la posture éducative

La confrontation éducative a principalement eu lieu entre les acteurs des pédagogies nouvelles et ceux de la protection de l'environnement. Les premiers prônant une éducation non directive alors que les seconds étaient plus orientés sur les bonnes attitudes à acquérir pour protéger l'environnement.

Progressivement se construit une finalité totalement intégrée dans celles de l'éducation populaire : faire en sorte que le citoyen acquière les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui lui permettront tant individuellement que collectivement de se construire un avis sur les questions d'environnement et d'agir en conformité avec ces avis. L'éducation relative à l'environnement est donc bien une éducation populaire à vocation émancipatrice.

Mais la posture militante n'a pas complètement disparu. Elle reste très présente dans la mesure où cette volonté d'émancipation du citoyen vise clairement, dans les années 1980, à la suite de la conceptualisation en 1979 du « principe responsabilité » par Hans Jonas<sup>27</sup>, à faire évoluer le modèle sociétal rendu responsable des problèmes environnementaux.

## Les pédagogies mises en œuvre

L'important travail mené par le réseau national École et Nature et par les réseaux régionaux tels le GRAINE Île-de-France et ses équivalents dans les autres régions, en organisant des échanges sur les pratiques pédagogiques entre les acteurs éducatifs – école, associations, collectivités territoriales – va petit à petit imposer des démarches pédagogiques centrées autour de la pédagogie de projet, dans la mesure où l'enfance reste la cible principale des actions éducatives.

24. FREINET C., « Les techniques Freinet de l'école moderne », *Carnets de pédagogie pratique*, n° 326, Armand Colin, coll. « Bourrelier », Paris, 1964.

25. *Déclaration de la Conférence des Nations unies sur l'environnement*, rapport de la Conférence des Nations unies sur l'environnement, déclaration de Stockholm, A/CONF.48/14, 2 et Corr.1, 1972.

26. *La charte de Belgrade, un cadre mondial pour l'éducation relative à l'environnement*, Colloque international sur l'éducation relative à l'environnement, Belgrade, 13 au 22 octobre 1975, centre de documentation de l'UNESCO.

27. JONAS H., *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf, Paris, 1979.

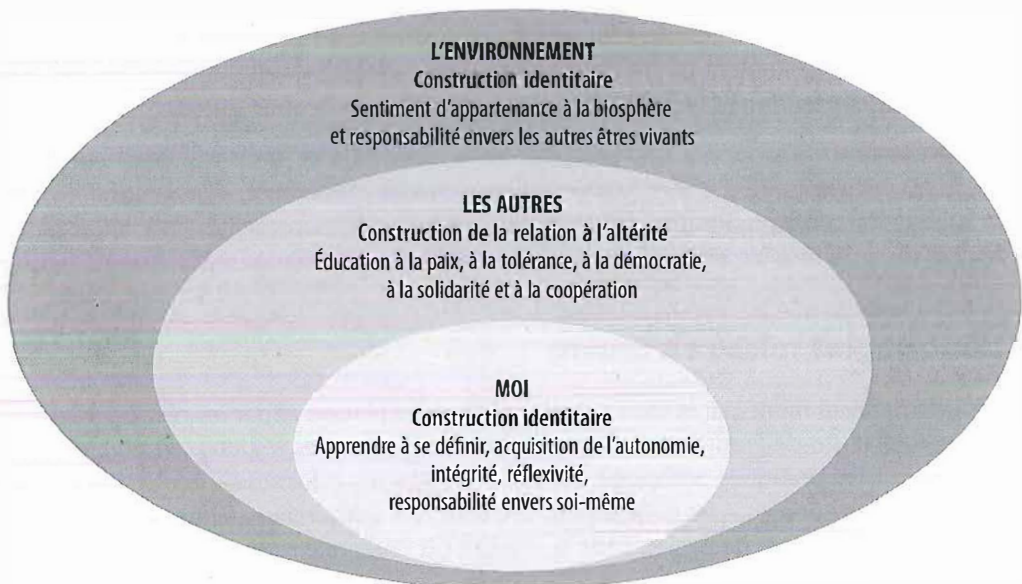
Toutefois, la très grande diversité des situations éducatives nécessite différentes postures éducatives faisant aussi appel à la pédagogie expérientielle, la pédagogie du détour, la pédagogie du lieu (*place pedagogy*). La posture behavioriste qui vise à inculquer des savoirs et des comportements sans les soumettre à une mise en débat construite et critique est rapidement abandonnée.

Toutefois, l'éducation relative à l'environnement reste très souvent cantonnée à un public captif: enfants en milieu scolaire ou périscolaire, adultes en formation, ou à un public spécialiste tels les naturalistes.

Ce n'est qu'à partir des années 2010 que l'éducation à l'environnement, qui, entre-temps, s'est ajoutée le qualificatif « et au développement durable » (EEDD), va se poser la question de prendre en compte, dans ses finalités, l'émergence des initiatives citoyennes qui partagent avec elle un projet de société plus respectueux de l'environnement: association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), mouvement Colibris, initiatives citoyennes de quartier, contestation des grands projets inutiles, démocratie directe...

### Construire la transition

C'est à partir de 2005 que la notion de développement durable va être fortement remise en cause par le champ de l'éducation relative à l'environnement, en particulier par Lucie Sauvé et ses collègues de l'université du Québec à Montréal<sup>28</sup>. Ils dénonceront la dilution des objectifs sociétaux dans une notion de moins en moins transformatrice culturellement et sur le plan environnemental. Introduisant dans l'éducation populaire la finalité d'une écocitoyenneté critique, Lucie Sauvé caractérise les trois sphères interreliées du développement personnel et social qui définissent l'éducation relative à l'environnement.



Cet élément conceptuel permet de relier l'éducation relative à l'environnement aux mouvements qui animent une véritable transformation de la pensée dans les sociétés mondialisées. L'éducation relative à l'environnement se doit maintenant de se questionner sur sa

28. BADER B., SAUVÉ L., *Éducation, environnement et développement durable, vers une écocitoyenneté critique*, Presses de l'Université Laval, coll. « L'espace public », Laval, Québec (Canada), 2011.

## QUESTIONS • RÉFLEXIONS

capacité à susciter et accompagner les initiatives citoyennes, dans la mesure où il ne suffit plus de sensibiliser (changement culturel), mais d'agir concrètement dans la transformation sociale et écologique de la société. Ce qui pose la question de l'élargissement des pédagogies qu'elle met en œuvre.

Dans la logique des pédagogues dont s'est revendiquée l'éducation relative à l'environnement – Rousseau, Dewey, Freinet, Decroly, Ferrer –, il apparaît naturel qu'elle s'empare des concepts portés par la pédagogie institutionnelle, telle que l'a formulée Fernand Oury<sup>29</sup>, en la transposant de la classe au groupe de citoyens en démarche active. Des citoyens qui prennent une initiative dans la cité relativement à leur environnement sont un groupe en pédagogie institutionnelle.

Ce groupe de citoyens passe du monde objet au monde projet, selon l'expression de Philippe Meirieu<sup>30</sup>. Il entre en transition. Les acteurs de l'éducation à l'environnement ont une mission: celle de construire les environnements sociopédagogiques permettant à des groupes de citoyens, tant enfants qu'adultes, d'entrer dans une posture d'analyse critique de leur environnement avec une volonté d'y agir/interagir concrètement.

Il n'y a donc pas opposition entre acteurs de l'éducation relative à l'environnement et acteurs des initiatives citoyennes, mais une convergence au même titre que celle qui s'est réalisée entre la protection de l'environnement et les pédagogies nouvelles. Il serait dangereux que l'une ou l'autre se positionne en différenciation, au pire en rupture, pour se sentir exister alors que l'enrichissement mutuel est un fondement pédagogique des deux champs d'acteurs. Ce serait se priver d'un potentiel de transformation sociale et écologique important.

29. VASQUEZ A., OURY F., *Vers une pédagogie institutionnelle*, Maspero, Paris, 1967.

30. MEIRIEU P., *Éduquer à l'environnement: pourquoi? Comment? Du monde-objet au monde-projet*, conférence de Philippe Meirieu, UNESCO, France, novembre 2001.



# LE BEL ÂGE S'ENGAGE

Face à la crise écologique, on évoque souvent la fougue d'une jeunesse révoltée s'appropriant la rue. La réalité des engagements des moins de 25 ans pour l'écologie est plus contrastée. Associations, syndicats, organisations citoyennes, partis politiques... Où et comment s'engager les jeunes aujourd'hui ? Tour d'horizon des initiatives.

On l'aperçoit de loin : une immense pêche en carton, apposée contre un vieux mur d'usine. Un petit groupe s'affaire autour d'affiches et de pancartes. Le vert est dans le profil. « Dougnes Construction, laisse béton ! » À Montreuil (Seine-Saint-Denis), ce mercredi 17 juin 2020, dans le quartier des Murs-à-Pêches, une petite centaine de personnes sont rassemblées pour une action de sensibilisation contre la dépollution bâclée de l'ancienne usine EIP. Un foulard bleu sur la tête, Samantha Lebrun, 25 ans, est de la fête. Elle travaille pour la Fédération des Murs à pêches, qui rassemble et coordonne quinze associations réunies sur 3 hectares d'anciens vergers. Samantha est aussi une des plus jeunes du conseil d'administration de

*« Je voudrais me rapprocher de la fabrication de la loi, avoir une action à visée systémique. »*

l'association Restes Ensemble, en lutte pour préserver la santé des habitants face à la dépollution du site. Il y a encore un an, la jeune femme ne se disait pas militante. En rejoignant le secteur associatif, elle a trouvé un métier en phase avec ses valeurs : « J'ai toujours été écologiste. Mais je n'ai

jamais réussi à trouver ma place dans les manifestations. Mon engagement, je le vivais aux Murs-à-Pêches. » Pourtant, descendre dans les rues pancartes à la main a été le reste, pour toute une frange de la jeunesse, le premier doigt dans l'engrenage du militantisme écologique.

## DE LA COLÈRE À L'ACTION :

Le « phénomène Greta » : tout-à-fait faut-il tout de même commencer par là ? Voilà deux ans que la Suédoise de 17 ans sonne l'alarme face à la situation climatique et crie sa colère devant l'inaction des gouvernements. Entraînant dans son sillage toute une génération de jeunes révoltés, désenchantés, inquiets, et faisant naître des mouvements comme Youth for Climate (YFC). « Quand j'ai entendu l'appel de Greta Thunberg, ça m'a juste semblé logique d'y répondre. Participer à des actions, des manifestations m'a permis de passer d'un état de colère à l'action », reconnaît Emma, 16 ans. Le mouvement initié par Greta, c'est d'abord cela : un élan. Une « envie de tout faire péter », selon Fabien, 22 ans, chargé de communication pour YFC France. « On sert à souligner l'absurdité du monde. Marches, « die-in », actions anti-pub, blocages symboliques : le but est de dénoncer, d'attirer le regard, de pousser à réfléchir. Le mouvement YFC est à l'image de la jeunesse qui le porte : facile d'accès, flexible,

KAIZEN - N° 62 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020

spontané. Ils s'articule de façon décentralisée autour de l'action directe, refusant les compromis. « Mais on passe énormément de temps à essayer de trouver des consensus, que ce soit en assemblée générale ou sur nos réseaux », souligne Fabien. Au risque d'essouffler de jeunes militants en quête d'action.

Lolà, 17 ans, a préféré s'engager avec Greenpeace, qui, en tant qu'association transnationale, conjugue actions de rue et lobbying politique puissant. La diversité générationnelle est pour la lycéenne une vraie richesse. « Certains ont plus de quarante ans d'expérience militante ! » s'enthousiasme-t-elle. La jeune fille, qui vit aux Mureaux, dans les Yvelines, souligne l'entre-soi des mouvements de jeunesse : « On oublie qu'en dehors des grandes villes, les jeunes ne pensent même pas à l'écologie. Dans ma ville, en banlieue, c'est encore la honte d'être éco. Mais être à Greenpeace, ça a quand même de la gueule ! » Paradoxalement, cette lycéenne ne se sent pas proche des modes d'action de sa génération. « Dans les manifestations de jeunes pour le

climat, on va beaucoup parler, on va chercher à faire changer les consciences. Mais au final, on est très peu écoutés, on amuse la galerie avec nos pancartes. »

## AU-DELÀ DE LA RUE

Claire Lejeune, cosécétaire fédérale des Jeunes Écologistes, mouvement de jeunesse d'Europe Écologie-Les Verts (EELV), ne partage pas ce constat. Selon elle, il existe en ce moment une porosité inédite du champ politique aux idées écologistes, en particulier lorsqu'elles viennent de la jeunesse. « Tout le monde a plus ou moins conscience du mur qui nous arrive dessus. Beaucoup de nos aînés ne sont pas sûrs d'eux et sont à l'écoute de ce que notre génération a à dire. » Pour Claire, 26 ans, un des points de bascule a été la percée des listes écologistes lors des élections européennes, en 2019. EELV a récolté 13 % des voix, et est arrivé en tête du scrutin chez les 18-24 ans. « On ne s'attendait pas à ce score-là. Ça prouve que les écologistes ne sont pas condamnés à rester une force marginale. » Avant, la



« Jeune femme était engagée dans une association d'accueil aux personnes exilées : « Les migrations sont des manifestations concrètes du dérèglement climatique : les gens quittent leur pays à cause de pénuries d'eau, de conflits autour des ressources, de l'écoulement des terres par des entreprises... » Un jour, elle en a eu marre de colmater les brèches d'un système défaillant. « Je voulais me rapprocher de la fabrique de la loi, avoir une action à visée systémique. » Bien sûr, elle évoque les compromis difficiles, les obstacles, les frustrations de devoir faire avec une machine politique qui contrevient à la pensée décentralisée des Jeunes Écologistes.

Gabriel, 21 ans, ne veut, lui, plus se prêter à ce jeu électoral. « Chez Les Jeunes Écologistes, je me suis rendu compte du temps qu'on passait à essayer de placer des gens en mairie. Moi, j'avais envie de travailler sur le fond. Je ne m'y retrouvais plus. » Aujourd'hui, l'étudiant à Sciences Po fait partie du syndicat Solidaires étudiant.e.s. Au-delà de la défense des droits des étudiant.e.s, le syndicat

joue un rôle pivot dans la coordination des revendications des associations, Écologistes entre autres. « En tant que syndical, on a une grande expérience de la mobilisation. On peut fournir un support logistique (des locaux, du matériel), mais aussi un savoir-faire autogestionnaire. »

Parmi les combats menés, faire cesser le partenariat financier entre Total et Sciences Po Paris. Théo, 20 ans, référent de la commission écologie du syndicat au niveau national, a trouvé son équilibre dans cet engagement : « J'ai passé par des mouvements de désobéissance civile, mais je trouve qu'on y dépense une énergie folle pour une efficacité limitée. À Solidaires étudiant.e.s, on propose de l'aide, on fait de l'intersociatif et c'est là-dessus qu'on fonde notre légitimité. »

#### RESPECTER LA DIVERSITÉ DES TACTIQUES

De YFC à Solidaires étudiant.e.s en passant par Greenpeace et Les Jeunes Écologistes, les passerelles sont nombreuses entre les différentes formes d'engagement pour l'écologie. Vincent

Beaulieu, chercheur en philosophie à l'université de Sherbrooke (Canada), y voit en filigrane les avancées de chacun dans son cheminement militant. « On évolue dans un parcours, au fil du temps. On fait ses expériences, on affine sa vision. » Cette porosité entre les structures participe aussi de la résilience du mouvement militant dans son ensemble : « Rester dans des formes d'engagement qui nous frustrent d'une manière ou d'une autre, c'est courir le risque de se désengager complètement. »

Si le but est commun, la divergence des moyens peut parfois s'avérer problématique. Vincent Beaulieu en appelle pour surmonter ces différences, au principe de « respect de la diversité des tactiques ». Une théorie fédérative des mouvements altermondialistes. « Ce n'est pas en excluant certaines franges qu'on construit un mouvement fort. Plutôt, à la hauteur de changements que l'on souhaite. » Dans une perspective inter-générationnelle, ce respect de la diversité des tactiques implique de reconnaître et d'accepter le parcours d'activiste de chacun, où qu'il en soit. L'empathie devient alors un élément clé pour coordonner ces différentes générations de militants. « Tenter de se reconnaître dans l'autre permet de rentrer plus facilement en dialogue et d'éviter ainsi une amnésie chronique des savoir-faire. »

Comment, alors, penser la transmission des savoirs militants, sans s'abaisser à des postures condescendantes, sans brider l'élan de la jeunesse? Le refus, selon Vincent Beaulieu, serait de la considérer avec le dédain réservé à des nouveaux à qui il faudrait tout expliquer. La diversité, la porosité et la complémentarité de ces mouvements de jeunesse leur confèrent un poids incontournable dans la lutte écologique. Le philosophe résume : « On a autant à apprendre d'eux que l'inverse. » Ces engagements, articulés et mobiles, se pensent comme un tétraèdre, reflets d'une génération qui a à cœur de penser et construire, au gré des expériences, un avenir désirable. « Après la pandémie qu'on vient de vivre, il faut que tout le monde se secoue, appelle Claire Lejeune. Il n'y a jamais eu de grand basculement politique sans désobéissance, sans action directe, sans mouvement collectif. » ▢

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- [www.youthlocalismale.fr](http://www.youthlocalismale.fr)
- [www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)
- [www.jeunes-ecologistes.org](http://www.jeunes-ecologistes.org)

# LOU BOUDOL

## LE TERRAIN EST SA FORCE

Astrid Barbé et  
Juliette Hochberg

Enfant, les insectes la fascinaient. Adolescente, les humains et leurs comportements l'inquiètent. Présidente et fondatrice de l'association La nature est notre force, Lou Boudol, lycéenne de 15 ans, croit aux actions locales pour préserver la planète.

Elle a le ton adulte et le choix précis du verbe, mais son sourire bagueé et ses mèches violettes et vertes rappellent son jeune âge. Lou Boudol est élève en classe de seconde, à Cusset, non loin de Vichy (Allier) et à 1 heure 30 de sa commune corrézienne : Ussel. Ce cadre rural l'a sensibilisée à l'écologie. « Je m'intéresse aux petites bêtes depuis l'enfance », s'enthousiasme-t-elle. « Aux souris aussi ! », complète Nadège Chassaing, sa maman. « Elle nous obligeait à se réveiller toutes les trois heures pour les nourrir. » Un camarade en primaire partage cette fascination. À 8 ans, ils présentent ensemble à la mère de Lou leur idée d'association de protection des animaux. « Ma fille est bien trop jeune », pense Nadège, qui demande à Lou d'attendre d'être majeure. C'est sans compter sur sa motivation et la possibilité, en droit français, de créer une association temporaire d'enfants et d'adolescents acteurs citoyens (ATEC). La nature est notre force voit ainsi le jour le 23 février 2016. Fondatrice et présidente d'association à 11 ans, Lou organise des ramassages de déchets dans les forêts, puis dans les villages voisins.

« N'hésitez pas à vous lancer. »

Elle fédère autour de la cause ses copains, ses cousins et le fils d'une bénévole du centre social qui les aide à organiser leurs activités. La nature est notre force compte aujourd'hui une quinzaine de membres. Ensemble, ils ont organisé une conférence sur « L'agriculture de demain », des marches de collecte de déchets pour des seniors, moitié un salon de l'artisanat local. C'est Lou qui a démarché la quinzaine d'artisans, durant « des jours et des jours », se souvient-elle, sans prétention ou plainte dans la voix. « Avec son père, nous sommes très fiers qu'elle ait ces idées-là, confie Nadège Chassaing. Les premières années, j'ai beaucoup aidé l'ATEC. Plus du tout aujourd'hui. Ses membres ont grandi et n'ont plus envie d'avoir des adultes qui les surveillent. »

À l'école, certains camarades jugent la cause « ridicule ». « J'essaie de leur expliquer mon point


de vue sur l'état de la Terre », raconte Lou, d'avantage motivée par sa mission de convaincre que dépitée par l'ampleur de la tâche. « Il m'est aussi arrivé d'interpeller des inconnus qui jetaient leurs déchets dans la rue, confie-t-elle. » Face à ces comportements, Lou avoue son éco-anxiété ; elle est « carrément paniquée » pour la planète. Mais Lou ne milite pas à coups de hashtags. Elle préfère l'engagement de terrain et espère bientôt participer à une manifestation, voire en organiser une,



© DR

en milieu rural. Si elle se sent parfois isolée des grands événements pour l'écologie, l'adolescente, qui a su s'engager loin des villes et des grandes permanences d'associations, reste résolument positive. Son conseil ? « N'hésitez pas à vous lancer. Même si vous avez l'impression d'être seul, que ça ne va rien changer, ça changera, à notre échelle. »



 Bastien Cheval et Maxime Jaimes

# THOMAS LE GUILLOUX À TEMPS PLEIN POUR LE CLIMAT

Dans le sillage de son adhésion au mouvement Youth For Climate, Thomas Le Guilloux, 17 ans, s'engage à plein temps pour la préservation de l'environnement. Dans un système qu'il rejette, l'adolescent breton a quitté l'école pour se consacrer à l'écologie.

« **P**ense à la planète, prends ta bicyclette », peut-on lire sur son t-shirt. Pourtant, Thomas Le Guilloux, 17 ans, habitant de Plain-tel (Côtes-d'Armor), sait qu'il faudra plus que des vélos pour lutter contre le réchauffement climatique. « On est dans la merde », sourit, derrière ses lunettes, ce sveltes garçon aux cheveux bruns. L'adolescent a choisi de ne pas rester les bras croisés. Il a rejoint le mouvement Youth For Climate le 15 mars 2019, journée de grève mondiale de la jeunesse pour le climat. « J'ai coorganisé la première Marche pour le climat à Saint-Brieuc », raconte ce passionné de badminton qui, dans la foulée, a lancé le collectif briochin de Youth For Climate.

C'est en entrant au collège que Thomas Le Guilloux se pose « les premières questions autour de la planète et des animaux ». « C'est à ce moment-là que j'ai découvert les impacts de l'humain, je suis devenu végétarien », confie le jeune militant.

Mais celui qui se décrit comme « bon élève » ne trouve pas sa place dans le système scolaire, jusqu'à le rejeter. Il est victime d'un « burn-out scolaire » au début de la seconde, à l'automne 2018. « Je suis partie du principe qu'il fallait lui faire confiance, qu'il trouverait la solution tout seul, c'est-à-dire quitter le système scolaire », explique sa mère, Isabelle, ex-cadre de santé en reconversion.

Thomas Le Guilloux a désormais du temps pour s'intéresser aux enjeux écologiques. Avec une maturité déconcertante, il partage ses idées, convertit une partie de la famille au végétarisme et change sa façon de consommer, notamment en privilégiant le vrac et les produits locaux. « Il est impressionnant, souffle Isabelle. Son engagement, au quotidien, est une source inépuisable d'information. » Malgré son départ du lycée, Thomas continue de se former, à sa manière : « J'utilise beaucoup Wikipedia. Je trouve génial

le fait que tout le monde puisse y contribuer, c'est d'autant plus objectif et démocratique. »

Le jeune Breton s'implique localement lors des Marches pour le climat. « En avril 2019, j'ai participé aux premières assises de Youth For Climate, à Nancy. C'est comme ça qu'a débuté mon implication à l'échelle nationale. » Trois mois plus tard, il participe en Suisse

*« Le monde du travail est contraire à mes valeurs, comme notre système en général. »*

à l'élaboration la « Déclaration de Lausanne sur le climat », lors du sommet Smile for Future.

Thomas Le Guilloux prend également part à des actions plus radicales. Le 14 juillet 2019, à Bordeaux, il bloque pacifiquement un McDonald's en compagnie d'une soixantaine de militants, puis le 29 novembre, lors du Black Friday, le centre commercial des Quatre-Temps, à La Défense.

Localement, le jeune homme s'implique dans des projets personnels. Il participe à des ateliers de sensibilisation aux enjeux écologiques, comme le tri des déchets, pour des lycéens et des apprentis.

Bien qu'il se dise « très heureux » de sa situation actuelle, Thomas Le Guilloux se trouve dans une impasse quant à son avenir professionnel. « Le monde du travail est contraire à mes valeurs, comme notre système en général, que nous devons changer », lance-t-il. Mais toutes les bicyclettes de la planète ne suffiront pas... □



#### BONUS WEB - REPORTAGES VIDÉO

- Thomas Le Guilloux : [www.kaizen-magazine.com/article/thomas-le-guilloux-a-temps-plein-pour-le-climat](http://www.kaizen-magazine.com/article/thomas-le-guilloux-a-temps-plein-pour-le-climat)
- Corentin Galliard : [www.kaizen-magazine.com/article/corentin-galliard-de-centrale-aux-micro-pousses](http://www.kaizen-magazine.com/article/corentin-galliard-de-centrale-aux-micro-pousses)

# L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE, POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Synthèse de l'avis<sup>1</sup>

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit apporter une contribution renouvelée et renforcée pour faire plus amplement partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains et de leurs effets, qu'ils touchent directement à la qualité de vie des citoyens (accès à l'énergie, à l'eau, etc.) ou qu'ils portent sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité, les impacts sur la santé, etc. dans une perspective de développement durable.

L'EEDD doit doter les citoyens actuels et futurs des outils du changement, leur permettant ainsi à la fois de comprendre les enjeux complexes et d'agir. Le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental d'un avis sur l'EEDD, intégrant l'éducation non formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation. Le CESE, afin de préciser pour son avis le champ de l'EEDD, a souhaité s'appuyer à la fois sur l'histoire de ce mouvement et le rôle joué par les différents acteurs, ainsi que sur les textes de référence.

Cette approche permet de questionner, à partir des enjeux environnementaux, les dimensions économique et sociale du développement durable et de souligner la nécessité d'un continuum éducatif, comme axes majeurs de ce projet d'avis. Il n'y aura pas de transition écologique possible sans éducation au changement.

La réussite d'une telle politique d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable de tous les publics implique de mener dans la durée, de façon itérative, cohérente et convergente, une double démarche :

- une action volontariste de l'État et des collectivités locales, inscrite explicitement dans les politiques publiques d'éducation et de formation, d'information, de jeunesse, comme dans celles de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire, etc. ;
- un développement plus concerté, suivi et valorisé, de projets multi partenariaux impliquant ensemble tous les acteurs publics (État, collectivités, établissements publics) et la diversité des acteurs de la société civile (associations, entreprises, organisations syndicales, familles, jeunes, etc.), les enseignants, les éducateurs, les formateurs et le monde de la recherche.

<sup>1</sup> L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 168 voix contre 2 et 6 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

Le CESE préconise de :

## Diffuser l'EED dans la formation initiale :

- les projets et démarches EEDD des établissements d'enseignement doivent être systématisés ;
- un effort spécifique devrait être consenti outre-mer, dont les richesses (biodiversité...) et potentialités (énergies renouvelables...) fournissent des thèmes valorisant les territoires ;
- le Conseil supérieur des programmes (CSP) veillera à ce que l'EEDD soit traitée transversalement, afin qu'elle irrigue l'ensemble des disciplines de la maternelle au lycée ;
- les modalités d'une évaluation des connaissances des élèves sur les enjeux du développement durable devront être étudiées par niveau et par cycle ; cette réflexion pourra conduire à proposer dans le cadre d'une évolution des examens (brevet, baccalauréat...) une épreuve spécifique ;
- les sorties scolaires et classes de découverte doivent être systématisées pour que chaque élève fasse l'expérience du contact avec la nature, sans que les financements ne constituent une barrière ;
- la réglementation des sorties et les conditions dans lesquelles enseignants et animateurs peuvent voir leur responsabilité individuelle engagée, doivent être évaluées ;
- les intervenants extérieurs au milieu scolaire devraient s'engager à respecter des principes pédagogiques et déontologiques en adhérant à une charte nationale, issue de la concertation ;
- le temps périscolaire pourrait être mobilisé au profit de projets d'EEDD au sein même de l'école, en s'appuyant sur les projets éducatifs territoriaux ;
- l'enseignement supérieur doit intégrer l'EEDD au cœur de tous les cursus et matières, en lien avec les secteurs professionnels, en mettant l'accent sur les formations d'ingénieurs ou de management ;
- l'EEDD doit s'inscrire dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement de l'Éducation nationale.

## Développer l'EEDD dans le cadre professionnel et les cursus de formation continue

- l'EEDD doit s'articuler avec d'autres politiques telles que la RSE, la RSO et l'éco-responsabilité ;
- un chapitre consacré à l'EEDD devrait être introduit dans les rapports de développement durable lorsqu'ils sont réalisés par les entreprises ;
- l'EEDD doit être articulée autant que possible avec la réflexion sur l'évolution des métiers et les formations correspondantes, les formations à l'EEDD devant être assurées par des organismes agréés et des formateurs reconnus, dans le cadre de chartes de qualité ;
- les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) doivent participer à l'amplification de l'EEDD en sensibilisant davantage entreprises et formateurs à cette problématique ;



- à travers les têtes de réseaux professionnels, il est nécessaire de sensibiliser les TPE-PME à l'EEDD et leur offrir des modalités de formation spécifiques ; un travail de recensement territorial des compétences permettrait d'établir un réseau de mise en relation des entreprises avec les organismes de formation et les associations compétents ;
- la thématique EEDD devrait trouver sa place au sein des commissions éducation-formation des comités d'entreprises ;
- la sensibilisation et la formation continue des représentants de l'État et des collectivités doivent être poursuivies.

## Faire des citoyens et des consommateurs des acteurs avertis de l'EEDD tout au long de la vie

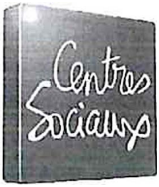
- La responsabilisation et le choix du consommateur doivent être développés au travers d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale des produits ;
- lorsque les sources sont contradictoires ou objets de controverses, une communication institutionnelle interministérielle forte en matière d'EEDD, élaborée à partir de constats partagés, est nécessaire ;
- des partenariats entre acteurs publics et privés et médias audiovisuels publics doivent permettre de populariser la démarche d'EEDD grâce à des émissions dédiées ;
- une réflexion devrait être conduite sur l'élargissement des missions de suivi des programmes du CSA à l'EEDD ;
- les énergies individuelles citoyennes doivent être mobilisées à chaque moment et dans tous les lieux de vie ;
- un répertoire des initiatives articulant EEDD et participation citoyenne devrait être constitué, pour inciter à l'engagement.

## Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour faire de l'EEDD un projet collectif fédérateur et porteur d'exemplarité

- il est urgent de créer les conditions favorables à l'émergence d'une recherche en EEDD structurée et reconnue ;
- un volet EEDD doit être inséré dans tous les plans et schémas nationaux, régionaux et départementaux de politiques publiques (politiques éducatives et politiques de développement durable) ;
- les dotations financières de l'État ou des agences sous tutelle en faveur des politiques environnementales doivent être conditionnées à la mise en place d'un volet d'accompagnement en EEDD ;
- le Conseil national de la transition écologique (CNTE) pourrait utilement créer en son sein une commission dédiée à l'EEDD ;
- la France doit porter un projet d'espace de concertation à l'échelle européenne, comme il en existe au niveau national ;
- un état des lieux de l'ensemble des initiatives en matière d'EEDD doit être engagé ;

- **la mise en œuvre du volet EEDD dans le cadre des plans administration exemplaire doit être améliorée ;**
- **les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable devraient faire l'objet de financements pluriannuels, en envisageant notamment la création d'un fonds régional dédié à l'EEDD.**

## Document 7



Fédération des Centres  
sociaux et Socioculturels  
de France (FCSF)

### Urgence écologique : les jeunes des centres sociaux s'engagent pour l'environnement

*L'urgence écologique, c'est le thème que les jeunes ont choisi d'aborder lors de la 9<sup>ème</sup> édition du Réseau jeunes, organisé par la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France et la Fédération des centres sociaux du Vaucluse. Du 21 au 25 octobre 2019, ils ont été 120 jeunes et animateurs, de 15 à 20 ans, à venir de toute la France (territoires urbains et ruraux) pour cette rencontre nationale qui rassemble, chaque année, des jeunes des centres sociaux qui souhaitent se muscler sur des enjeux de société. Ils ont passé 5 jours à se sensibiliser, débattre, construire des propositions, interpeller des élus locaux et montrer que les jeunes sont les premiers concernés par les enjeux environnementaux et les premiers motivés pour agir !*

*Pour faire entendre leur voix, ils ont choisi de porter ce texte, fruit de leurs travaux collectifs, lors d'une conférence de presse, le jeudi 24 octobre.*

#### Qu'est-ce que c'est, le Réseau Jeunes ?

On est 109 jeunes de centres sociaux, de toute la France, du Val d'Oise, de la Dordogne, d'Avignon et de plein d'autres endroits. On a entre 15 et 20 ans.

Le réseau jeunes, c'est un rassemblement sur 5 jours, où on se rencontre, on cohabite, on débat, on partage nos expériences et nos points de vue sur une question de société. On est à l'aise parce qu'on est entre jeunes. 2019, c'est la 9<sup>ème</sup> édition du réseau.

Cette année, on a choisi après un vote démocratique de travailler sur l'urgence écologique. C'est un sujet d'actualité qui nous concerne tous.

Durant cette semaine, on a débattu entre nous, on s'est informé, on est allé à la rencontre d'habitants pour avoir leur avis et dialoguer. On a échangé avec des élus, des institutions, des associations.

On a aussi fait des actions de solidarité avec des associations d'Avignon et des environs.

Notre objectif : faire cause commune, nous faire notre propre avis, faire passer un message, interpeller les gens, les élus et la presse.

**Nous, jeunes des centres sociaux, considérons que nous sommes tous et toutes concernés.e.s par l'urgence écologique. Nous ressentons le besoin de prendre nos responsabilités et d'agir pour le futur.**

En tant que jeunes nous avons un regard, un point de vue sur ce sujet que nous avons travaillé collectivement, et nous nous sentons légitimes à porter cette parole collective.

En tant que jeunes, nous constatons et subissons les conséquences de la recherche constante du profit. Nous avons le sentiment d'être dans une société régie principalement par l'argent, que ce soit dans le monde politique ou dans le monde économique.

Nous avons également le sentiment qu'on essaie de détourner notre attention des véritables enjeux, alors que de profondes divisions menacent la société.

**L'urgence écologique met en péril nos trois valeurs françaises :**



D'abord notre liberté : car on constate des formes de censures et de répressions des manifestations pour le climat, et un manque d'accès à une information fiable sur l'urgence écologique.

Notre égalité : parce que l'urgence écologique nous touche différemment selon qu'on soit riche ou pauvre, et les inégalités ne font qu'empirer. Les impacts du réchauffement climatique toucheront particulièrement les pauvres à l'échelle mondiale.

Notre fraternité : d'abord parce que nos pays riches, dont la France, ont pillé les ressources naturelles des pays pauvres et du sud, et continuent aujourd'hui encore de polluer sans ménagement ces pays qui à leur tour veulent se développer. La fraternité aussi car cette crise écologique ne nous unit pas et renforce l'individualisme.

On a envie de montrer que L'Etat, les entreprises mais nous aussi, avons une responsabilité pour que ça change :

Face à l'urgence climatique, l'Etat, les pouvoirs publics, doivent s'engager. Ils doivent être exemplaires dans leurs pratiques. L'Etat possède le pouvoir, il doit donc faire respecter les lois. Il doit reconnaître et soutenir les mobilisations citoyennes autour de la transition écologique.

Les entreprises aussi ont un rôle à jouer, et une responsabilité particulière. Elles doivent changer leurs pratiques. Elles doivent être sanctionnées par le pouvoir public quand elles ne respectent pas les lois. Les entreprises veulent faire de l'argent : montrons-leur que l'écologie rapporte.

Et nous aussi, en tant que consommateurs, on peut faire pression sur les entreprises !

Nous jeunes, on n'est pas responsables du monde dans lequel on vient de naître. Les générations d'avant n'avaient pas la même conscience écologique. Mais aujourd'hui, parce qu'on se mobilise pour le changement, cela inspire des personnes plus âgées pour évoluer, pour changer leurs habitudes. On s'encourage à faire quelque chose entre toutes les générations.

On a aussi un rôle à jouer en tant qu'individu. Ça ne veut pas dire penser uniquement à soi. On peut déjà agir dans notre quartier, notre voisinage, avec d'autres, pour construire ensemble des solutions locales.

Finalement, les trois responsabilités sont liées : l'économique influence la politique, qui influence nos choix, qui influence l'économique. Il faut agir sur tout en même temps.

Tout ce qu'on vous partage, c'est ce qu'on est allé porter ce matin devant des élus locaux, la CAF, l'Etat, les élus de centres sociaux.

C'est ce qu'on aimerait que vous puissiez porter.

On entend dire qu'on est des gamins, qu'on est manipulés quand on parle d'écologie. Arrêtez de dire ça. C'est notre avenir qui est en jeu !

*Par Meriame, 18 ans, Centre social Audaces, Folschviller*

*Diego, 14 ans, Centre social Les épis, Lunéville*

*Sofian, 17 ans, Centre social Asca, Orléans*

*Rania, 14 ans, Centre social Lounès Matoub, Montreuil*

*Tina, 16 ans, Centre social de Mareuil*

*Sohaïb, 17 ans, Centre social Asca, Orléans*

*Gabriel, 17 ans, Centre social de Die*



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
Ministère des Solidarités et de la Santé

## **CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

**Année 2020**

**Spécialité : Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et  
coopératives**

**Sujet n° : 1 (principal)**

### **ÉPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours) :**

Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 12 documents et 20 pages.**

### **Sujet :**

Conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) au sein d'une Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) dans un département particulièrement urbanisé, vous exercez les missions de délégué départemental à la vie associative (DDVA) au sein du pôle « jeunesse et vie associative ».

Confronté à la crise sanitaire, le mouvement associatif a saisi le Préfet de département pour une entrevue au sujet de l'impact du confinement puis du déconfinement concernant notamment la gouvernance associative, la poursuite des activités et l'équilibre financier.

Dans cette perspective, le Préfet organise une réunion préparatoire associant le chargé de mission « économie sociale et solidaire » de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), le représentant de la métropole regroupant 70% des associations du département, ainsi que vous-même en tant que DDVA.

Il vous demande de préparer des éléments de réponse au mouvement associatif et d'élaborer, dans une démarche de concertation, un plan d'actions permettant de recenser les difficultés spécifiques des associations et de proposer aux dirigeants associatifs un accompagnement adapté.

Vous vous appuyerez sur le dossier ressource ci-joint et sur vos connaissances pour formuler votre proposition.

Documents joints :

Document 1 : annexe 5 (missions des délégués à la vie associative) de la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, (3 pages).	Pages 1 à 3
Document 2 : Le Mouvement associatif et du Réseau National des Maisons des Associations, « Où en sont les associations après le déconfinement ? », disponible sur : <a href="https://associations.gouv.fr/ou-en-sont-les-associations-apres-le-deconfinement.html">https://associations.gouv.fr/ou-en-sont-les-associations-apres-le-deconfinement.html</a> , publié le : jeudi 18 juin 2020, modifié le : vendredi 19 juin 2020, (1 page).	Page 4
Document 3 : Schéma Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), mode d'emploi, Association Avise, septembre 2018. (1 page)	Page 5
Document 4 : Article de Sandrine LEFEVRE, « Les fédérations sportives en plein chamboulement », LE PARISIEN, 02 avril 2020, (2 pages).	Pages 6 et 7
Document 5 : Le Mouvement Associatif Auvergne Rhône-Alpes, « Infographie-enquête2 COVID-19 sur les associations en Auvergne-Rhône-Alpes», disponible sur : <a href="http://www.lemouvementassociatif-aura.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/04/Infographie-Enqu%C3%AAte-COVID-19-AURA.pdf">http://www.lemouvementassociatif-aura.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/04/Infographie-Enqu%C3%AAte-COVID-19-AURA.pdf</a> , (1 page).	Page 8
Document 6 : BO Jeunesse, sports & vie associative n°1/Janvier-Février 2018, extrait, « schéma de l'instruction des unités de subventions versées par l'intermédiaire du FONJEP aux associations agréées « jeunesse et éducation populaire » JEP », disponible sur : <a href="https://sports.gouv.fr/IMG/BO/fevrier2018/jsv_20180001_0000_0048.pdf">https://sports.gouv.fr/IMG/BO/fevrier2018/jsv_20180001_0000_0048.pdf</a> , (1 page).	Page 9
Document 7 : Le Mouvement Associatif, Tribune, « L'appel du mouvement associatif pour un projet de société solidaire et résilient », 10 juin 2020, (2 pages).	Pages 10 et 11

<p>Document 8 : « Plan de Relance : les mesures en faveur des associations », disponible sur <a href="https://www.associations.gouv.fr/plan-de-relance-les-mesures-en-faveur-des-associations.html">https://www.associations.gouv.fr/plan-de-relance-les-mesures-en-faveur-des-associations.html</a>, Publié le : vendredi 4 septembre 2020 - Modifié le : jeudi 17 septembre 2020, (2 pages).</p>	<p>Pages 12 et 13</p>
<p>Document 9 : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret, « Schéma subvention aux associations Covid19 », circulaire n°6166/SG du Premier ministre du 6 mai 2020, Mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques au sens de l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire, (1 page).</p>	<p>Page 14</p>
<p>Document 10 : Recherches et Solidarités, Vous avez dit Télé-bénévolat, disponible sur <a href="https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2020/06/Telebenevolat.pdf">https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2020/06/Telebenevolat.pdf</a>, (1 page).</p>	<p>Page 15</p>
<p>Document 11 : Le Mouvement associatif en lien avec le réseau national des maisons des associations, « résultats de l'enquête#Covid-19 : quels impacts sur votre association ? », disponible sur : <a href="https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2020/03/COVID-Essentiel-01-04-2020-bis.pdf">https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2020/03/COVID-Essentiel-01-04-2020-bis.pdf</a> , avril 2020, (4 pages).</p>	<p>Pages 16 à 19</p>
<p>Document 12 : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret, schéma « Réunir ses instances statutaires durant la crise sanitaire COVID 19 », ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, (1 page).</p>	<p>Page 20</p>

## ANNEXE 5

### Les missions des délégués à la vie associative.

L'État s'est engagé par la charte des engagements réciproques signée le 14 février 2014 à donner une cohérence et une visibilité à la politique associative en renforçant le rôle des délégués départementaux à la vie associative.

Un certain nombre de politiques sectorielles relèvent aujourd'hui du préfet de région dont la mission générale d'observation, d'évaluation, de pilotage et de coordination des politiques de vie associative prévue par le décret du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Le décret du 30 décembre 2011 relatif au fonds pour le développement de la vie associative donne des compétences supplémentaires au préfet de région en matière de soutien à la vie associative. La désignation et l'explicitation du rôle d'un délégué régional est donc devenue indispensable.

Pour répondre à cet engagement, vous nommerez ou vous confirmerez dans ses fonctions, par arrêté, un délégué départemental ou, le cas échéant, régional à la vie associative choisi parmi les cadres de l'administration ayant une connaissance fine des enjeux et de la réglementation associatifs et un savoir-faire en matière d'animation de réseau.

La lettre de mission que vous lui adresserez définira ses objectifs adaptés au contexte territorial. Elle confirmera, en particulier, le rôle interministériel de sa mission. Il s'appuiera sur des correspondants associatifs désignés par chacun des chefs des services déconcentrés et des établissements sous tutelle de l'État.

La réalisation des missions nécessite que le délégué à la vie associative dispose d'une disponibilité effective, de moyens suffisants mis à sa disposition, d'un accès aux bases de données informatiques de l'État non publiques et puisse agir directement sous l'autorité des préfets afin de garantir un contact opérationnel rapide et efficace avec l'ensemble de ses interlocuteurs et les correspondants associatifs désignés dans les services et établissements publics, quelle que soit son implantation physique.

Des regroupements nationaux des délégués à la vie associative sont périodiquement réalisés par le ministère chargé de la vie associative pour parfaire leurs connaissances.

#### 1. LE DELEGUE REGIONAL A LA VIE ASSOCIATIVE

La première mission du délégué régional est l'observation de la vie associative. L'État développe des outils de connaissance de la vie associative depuis plusieurs années. Des travaux importants engagés par l'INSEE à la suite de la dernière conférence de la vie associative ont conduit au lancement d'une enquête d'envergure actuellement en cours. Des travaux régionaux et départementaux doivent être régulièrement conduits pour améliorer la connaissance de la vie associative locale. Le délégué régional mobilise les services de la statistique publique et s'appuie en tant que de besoin sur les travaux des délégués départementaux, de chercheurs ou d'organismes privés ou publics pour coordonner l'observation de la vie associative sur le territoire. Cette compréhension du monde associatif est indispensable à la conduite de politiques publiques adaptées au territoire qui associent les associations. Le résultat de ces travaux participe par ailleurs aux

diagnostics préalables que vous pourriez mener pour répondre aux besoins locaux et est propice à l'évaluation ultérieure des politiques publiques de l'État.

La seconde mission du délégué régional est la coordination stratégique des délégués départementaux à la vie associative tout en veillant à garantir leur liberté de manœuvre opérationnelle au niveau départemental. À ce titre, le délégué régional réunit périodiquement les délégués départementaux de son territoire. Il s'assure en tant que de besoin de la transmission des dossiers entre deux délégués départementaux. Cette première coordination est doublée de l'identification nominative de correspondants au sein des services régionaux de l'État et de ses établissements, chargés d'un secteur associatif, pour assurer leur information et leur formation. Cela permet ainsi l'échange d'information sur les modalités de soutien aux associations au niveau régional.

Enfin, le délégué régional pilote le soutien à la vie associative au moyen du fonds pour le développement de la vie associative créé par le décret du 30 décembre 2011 précité. Une circulaire du ministère chargé de la vie associative précise l'objet et le fonctionnement du fonds régional et les priorités de financement en matière de formation des bénévoles conformément au décret susmentionné. Le délégué régional peut s'appuyer sur les délégués départementaux à la vie associative pour définir les priorités territoriales de financement en matière de soutien au lancement de projets ou d'activités associatives dans le cadre du développement de nouveaux services à la population, compte tenu de leur connaissance des besoins locaux. En vertu du décret précité, le préfet de région décide du contenu final des priorités de financement pour son ressort territorial, après avis de la commission régionale du fonds qu'il préside seul ou conjointement avec le représentant du conseil régional désigné à cet effet. L'association des financeurs publics, voire privés, dans le cadre du fonds doit pouvoir donner corps aux engagements pris à l'occasion de la conclusion d'une charte des engagements réciproques régionale.

## **2. LE DELEGUE DEPARTEMENTAL A LA VIE ASSOCIATIVE**

La première mission du délégué départemental est d'identifier à tout moment les centres de ressources à la vie associative privés et publics membres ou non de fédérations, unions ou réseaux associatifs. Ces centres de ressources sont par exemple les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) prévus par l'article 61 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les partenaires des conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) régis par la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, les délégués du défenseur des droits prévus par la loi organique du 29 mars 2011, les maisons des associations et les tiers de confiance de l'URSAFF dans le cadre du dispositif Service emploi associatif (Impact emploi). Le label Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) ou tout autre label local délivré par le délégué départemental permet d'identifier l'ensemble de ces centres de ressources départementaux répertoriés sur le site [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr). Le délégué départemental s'emploie à parfaire l'information et, le cas échéant, à organiser la formation des personnels privés et publics de ces centres de ressources. Il peut s'appuyer sur les correspondants associatifs désignés par chacun des chefs des services déconcentrés de l'État et de ses établissements. La coordination par le délégué départemental de ces correspondants associatifs actuellement désignée sous le vocable Mission d'accueil et d'information des associations, inclue systématiquement les centres de ressources privés et publics identifiés pour organiser leur maillage territorial eu égard à leurs compétences respectives. L'objectif est double. Il s'agit, d'une part, d'assurer l'accessibilité aux usagers d'une information de qualité sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, d'accompagner les associations dans leurs projets.

La seconde mission du délégué départemental est de contribuer au développement de la vie associative, départementale et locale, autour de projets associatifs diversifiés, en facilitant l'engagement bénévole de tous et la prise de responsabilité (en particulier des femmes et des jeunes), ainsi que la professionnalisation et le développement des compétences associatives. Il participe à la sensibilisation des jeunes dans leurs

milieux scolaire ou universitaire. Il mobilise et dynamise les politiques publiques et les financements publics. Il organise l'échange d'information sur les modalités de soutien aux associations au niveau départemental. Interlocuteur central des responsables associatifs au plan départemental, il facilite la concertation, la consultation, la simplification des procédures administratives, le développement des relations partenariales transparentes et évaluées entre l'État et le monde associatif et les collectivités territoriales partenaires. À ce titre, il s'emploie à promouvoir auprès des collectivités territoriales de son ressort territorial l'adoption de chartes locales. Les éléments méthodologiques permettant la déclinaison locale de la charte sont fournis par le ministère chargé de la vie associative.

Dans moins de la moitié des départements, le greffe des associations est actuellement géré par le délégué départemental ou un service en direction départementale proche. Le greffe des associations est une mission multiple de l'État différente de celles du délégué départemental. Il comprend l'enregistrement des déclarations et modifications des associations. Des missions de contrôle y sont adjointes. Dans tous les cas une coordination effective entre celui-ci et le greffe permet d'enrichir l'information délivrée aux associations et facilite la circulation de l'information.

\*\*\*

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, dont certaines sont peut-être déjà en place dans votre département, doit être menée de manière souple, lisible et coordonnée. Ces mesures ont clairement pour but de simplifier les relations entre le secteur associatif et les services de l'État dans les régions et les départements et non de rendre plus lourdes et plus complexes les procédures existantes.

# Où en sont les associations après le déconfinement ?

Publié le : jeudi 18 juin 2020 - Modifié le : vendredi 19 juin 2020

*Découvrez les résultats de la 2ème enquête COVID ; Cette enquête du Mouvement associatif et du Réseau National des Maisons des Associations a été construite avec l'appui de Recherches & Solidarités, en lien avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et en partenariat avec le CNEA et France Générosités*

Après une première enquête réalisée dès les premiers jours du confinement, les responsables associatifs ont été invités à s'exprimer de nouveau, au moment de la reprise progressive de leurs activités. Entre le 18 mai et le 15 juin 2020, 13 500 dirigeants ont témoigné de leur situation actuelle, de leurs préoccupations et des soutiens dont ils ont besoin.

Les résultats de l'enquête permettent de prendre la mesure de l'impact économique de la crise sanitaire et des besoins à venir des associations. Retrouvez les résultats de l'enquête ainsi qu'une infographie pour aller à l'essentiel.

Cette enquête met principalement en lumière 5 points :

- **L'activité du secteur associatif français dans son ensemble a été largement stoppée**

Plus des deux tiers des associations ont fonctionné à moins de 20% de leur activité normale sur la période du confinement. Les plus touchées par cette mise à l'arrêt sont les petites associations culturelles, sportives (9/10 d'associations à l'arrêt) ou encore l'éducation populaire et l'animation. La plupart des événements ont été déprogrammés (en moyenne 86% des associations ont été contraintes de les annuler, plus de 90% dans les loisirs, la vie sociale, la culture et le sport)

- **L'impact économique a de lourdes conséquences sur l'avenir des associations**

Le premier effet de la crise sur les associations est de les laisser dans une grande incertitude quant à leur avenir. Près d'1/3 des associations disent manquer de visibilité à court et moyen terme sur le plan financier et près d'1/3 des associations a bénéficié du fonds de solidarité. Et pour certaines plus avancées, les perspectives sont mauvaises : 16% des associations n'exécuteront leur budget qu'à 40% ou moins et 2% n'excluent pas un dépôt de bilan. Cela représente, par projection, près de 30 000 associations, dont l'existence est donc menacée.

- **L'emploi associatif est menacé**

L'impact économique de la crise est plus fort sur les associations employeuses et ce n'est pas sans conséquence. Plus des 2/3 des associations ont toujours recours au chômage partiel. 40% d'entre elles souhaitent même maintenir le chômage partiel le plus longtemps possible. 1/4 utilise les délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales.

Il est également à noter qu'elles sont 33% à craindre de ne pas pouvoir maintenir leur effectif salarié en l'état dans les 6 prochains mois et 20% à témoigner d'un risque de report de recrutement.

- **La reprise d'activités pose question**

Les associations expriment de façon quasi unanime le besoin de reprise d'une activité normale, mais dans de bonnes conditions et avec la garantie de soutien financier. En effet, elles attendent à la fois des moyens techniques (moyens de protection, outils de maintien de la vie associative à distance, aide à la communication) et des moyens financiers (confirmation des subventions, une aide financière exceptionnelle, des dons, mais aussi des locaux et des bénévoles).

- **Il y a une forte attente du côté des collectivités territoriales**

Les associations pensent se tourner vers les aides territoriales, plus proches de leurs spécificités. Une association sur 2 prévoit à court terme de solliciter un soutien de la part de leur région, département ou encore intercommunalité.



## DLA mode d'emploi

### 1 Accueil

• Premier échange avec la structure et analyse de la pertinence d'une intervention DLA



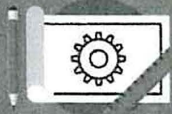
### 2 Accompagnement : diagnostic

• Entretiens approfondis avec la structure, collecte d'informations, identification des problématiques et élaboration d'un plan d'accompagnement.



### 3 Accompagnement : ingénierie

• Mise en œuvre et suivi du plan d'accompagnement pouvant inclure des prestations de conseil (dites « ingénieries ») ou des actions conduites par d'autres acteurs de l'accompagnement.



### 4 Accompagnement : bilan et suivi

• Bilan de l'accompagnement avec la structure, et analyse des résultats en particulier sur l'activité et l'emploi



EN SAVOIR PLUS [Info-dla.fr](http://Info-dla.fr)

## UN RÉSEAU D'ACTEURS

#### 103 DLA DÉPARTEMENTAUX

Accueillent, informent et accompagnent les structures locales.

#### 17 DLA RÉGIONAUX

Accompagnent les structures d'envergure régionale et animent le dispositif sur la région.

#### 6 CENTRES DE RESSOURCES

Apportent une expertise complémentaire sur les plans thématique et sectoriel : Culture, Environnement, Financement, Insertion par l'activité économique, Sport, Social et médico-social, santé.

#### 1 ANIMATEUR NATIONAL

L'Avisé assure l'animation, la mise en réseau, la qualification et l'outillage des chargés de mission DLA

#### UNE GOUVERNANCE MULTIPARTITE

Le comité stratégique DLA définit les orientations du dispositif. Il est composé de l'État, de la Caisse des Dépôts, du Mouvement associatif et de Régions de France.

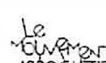
### DLA+

Editeur : Association Avisé  
 18 avenue Parmentier 75011 Paris • **Président de l'Avisé** : Jérôme Saccier • **Directrice de la publication** : Céline Leclaire • **Rédaction** : Laura Montmory & Alex Sognavh • **Suivi de production** : Laura Montmory • **Maquette et infographie** : Yann De in • **Crédits photos** : Xavier Cunat, CFA du pays de Montbéliard, Vectorstate, DR • **Impression** : Imprimerie Conda à Lens sur papier Condat. Min: PEFC 100% • **Dépôt légal** : ISSN 2431-4927 - Novembre 2018

Financeurs nationaux



Pilotes nationaux



**avise**

**Coronavirus : les fédérations sportives en plein chamboulement**

Avec la crise sanitaire, les instances fédérales ont dû trouver un nouveau mode de fonctionnement. Chaque sport prend des mesures pour éviter des difficultés financières encore plus graves.

En quelques jours, le monde sportif amateur a basculé dans l'incertitude. Arrêts des compétitions, annulation des championnats en basket et handball notamment, mise en place du chômage partiel dans bon nombre de structures. Et forcément une grande inquiétude planant sur l'avenir. Au départ, ces images de comités directeurs de fédérations sportives organisés par visioconférence avec des élus, parfois âgés, découvrant avec le confinement un nouveau mode de communication, pouvaient prêter à sourire.

A la fédération française de handball (FFHB), les réunions ont désormais lieu chaque vendredi. « Cette technologie permet finalement d'élargir le processus de concertation, constate le président Joël Delplanque. Cette façon de nous réunir perdurera certainement après le confinement ». Les liens se sont aussi resserrés entre certaines fédérations, toutes embarquées dans le même bateau. Dans la tempête, le fameux BHV (Basket-Handbal-Volley) a été reconstitué. « Nous avons une problématique commune, notamment s'il avait fallu reprendre les championnats amateurs puisque nous aurions occupé les mêmes salles au même moment », poursuit le président.

Si face au risque sanitaire, la FFHB a été la première à stopper sa saison (le principe de classement à date a été retenu, les nombres de montées et de descente ont été adaptés), basket et volley sont venus prendre conseil au moment d'annuler également la leur. Le mouvement de solidarité s'étend jusqu'aux clubs. « On a des décès, des souffrances, il faut que la fédération se montre à la hauteur en répétant aux clubs qu'elle est présente et à leur écoute. On se doit de les accompagner dans la traversée de ce tunnel, insiste Joël Delplanque. C'est dense et c'est surtout fait de chair et d'os ».

«On s'adapte continuellement»

Le mouvement sportif français espère la création d'un fonds d'aide aux sports. Autre possibilité, la reconnaissance du caractère de catastrophe naturelle, ce qui permettrait de déclencher des assurances. « Mais à ce stade, l'épidémie n'est pas éligible », note Joël Delplanque. Aux premiers temps de la crise, 51 % des 5500 structures sportives adhérentes au conseil social du mouvement sportif (Cosmos) envisageaient de mettre en place l'activité partielle. Un chiffre qui n'a pas encore été mis à jour mais qui a certainement grimpé en flèche avec le prolongement du confinement.

Certaines fédérations, comme le football, ont recours au chômage partiel à compter du 1er avril, tout comme un grand nombre d'associations. « La plupart des clubs amateurs sur le terrain embauchent des encadrants d'activité et parfois des salariés administratifs, rappelle Clio Petrarca, responsable juridique au Cosmos. Or, ils n'ont plus aucune activité. » Le nombre de questions posées par les 5500 adhérents au Cosmos a bondi de 160 %, preuve qu'une vraie inquiétude s'est emparée du monde sportif. « La situation est inconnue, les textes changent beaucoup, on s'adapte continuellement, selon la situation de chacun notamment si les compétitions sont annulées ou non », précise Clio Petrarca.

Certaines associations espèrent pouvoir reprendre une activité après le confinement et mettent en place un dispositif pour plusieurs jours, d'autres anticipent à plus long terme et craignent des difficultés économiques à la rentrée. « Les clubs nous interrogent sur le futur prix de la licence, plus que jamais je dois montrer à mes 2500 associations que je suis là. Elles souhaitent légitimement de la visibilité, alors que nous sommes confrontés à l'incertitude », souligne Joël Delplanque, président d'une fédération de handball qui va devoir réviser son budget (le code des associations prévoit que celui-ci soit adopté le 30 juin, ce qui s'annonce juridiquement compliqué en l'absence de commissaires aux comptes). »

«Tous nos partenaires nous ont aussi dit qu'ils étaient là pour nous»

A la fédération d'athlétisme où l'activité partielle est en discussion, on doit composer avec l'incertitude de la tenue des Championnats d'Europe, fin août. Son annulation, cumulée avec une renégociation de contrats de sponsoring fédéraux devenue forcément indécise, pourrait mettre en péril l'équilibre financier de la FFA. D'où l'anticipation de mesures.

Toutes les fédérations vont être confrontées au problème des recettes marketing. La FFHB espère éviter l'orage. « Nous avons rapidement fermé la Maison du handball et grâce à la compréhension des prestataires, on va pouvoir limiter la casse, espère le président. Tous nos partenaires nous ont aussi dit qu'ils étaient là pour nous, ça nous reconforte forcément. L'un d'eux nous a même proposé de mettre en place un dispositif d'accompagnement des clubs. »

« Les fédérations sont les têtes de pont mais il ne faut pas oublier tous les clubs sur le terrain qui rament car ce sont eux les moins outillés dans cette tempête », estime Clio Petrarca. Et le bilan des dégâts causés par la pandémie est encore loin d'être établi.



# COVID-19 : OÙ EN SONT LES ASSOCIATIONS ?

## LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ENQUÊTE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**70%**

des associations n'ont **pas pu maintenir plus de 20% de leur activité** pendant la période de confinement

**59%**

des associations ont dû **revoir leur mode de fonctionnement**, notamment par la mise en place d'outils numériques

**87%**

des associations ont été obligées **d'annuler un ou plusieurs événements** en lien avec la période

### IMPACTS SUR LE BÉNÉVOLAT

- 1 **modification des activités bénévoles** (30%)
- 2 **difficultés techniques liées aux relations à distance** (26%)
- 3 **nombre important de personnes à risque parmi les bénévoles** (22%)

**50%**

des associations enregistrent une **perte de revenus d'activités significative ou totale**

**50%**

des associations ont rencontré des **difficultés dans la mise en place de solutions**, car

- peu adaptées aux statuts associatifs
- lourdeur des démarches
- difficulté à joindre les services

**60%**

des associations ne pourront **reprendre qu'en septembre une activité habituelle** dans des conditions acceptables

### PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES

- 1 **la capacité à mettre en œuvre des mesures barrières et la réouverture des structures d'accueil ou des locaux** (+ de 60%)
- 2 **la reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents et la remobilisation des bénévoles** (40%)
- 3 **la confirmation des partenariats financiers** (+ de 30%)

### ZOOM SUR LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES (DONNÉES NATIONALES)

**40%**

des associations employeuses **envisagent d'activer des aides financières régionales, départementales ou communales** à court terme

**36%**

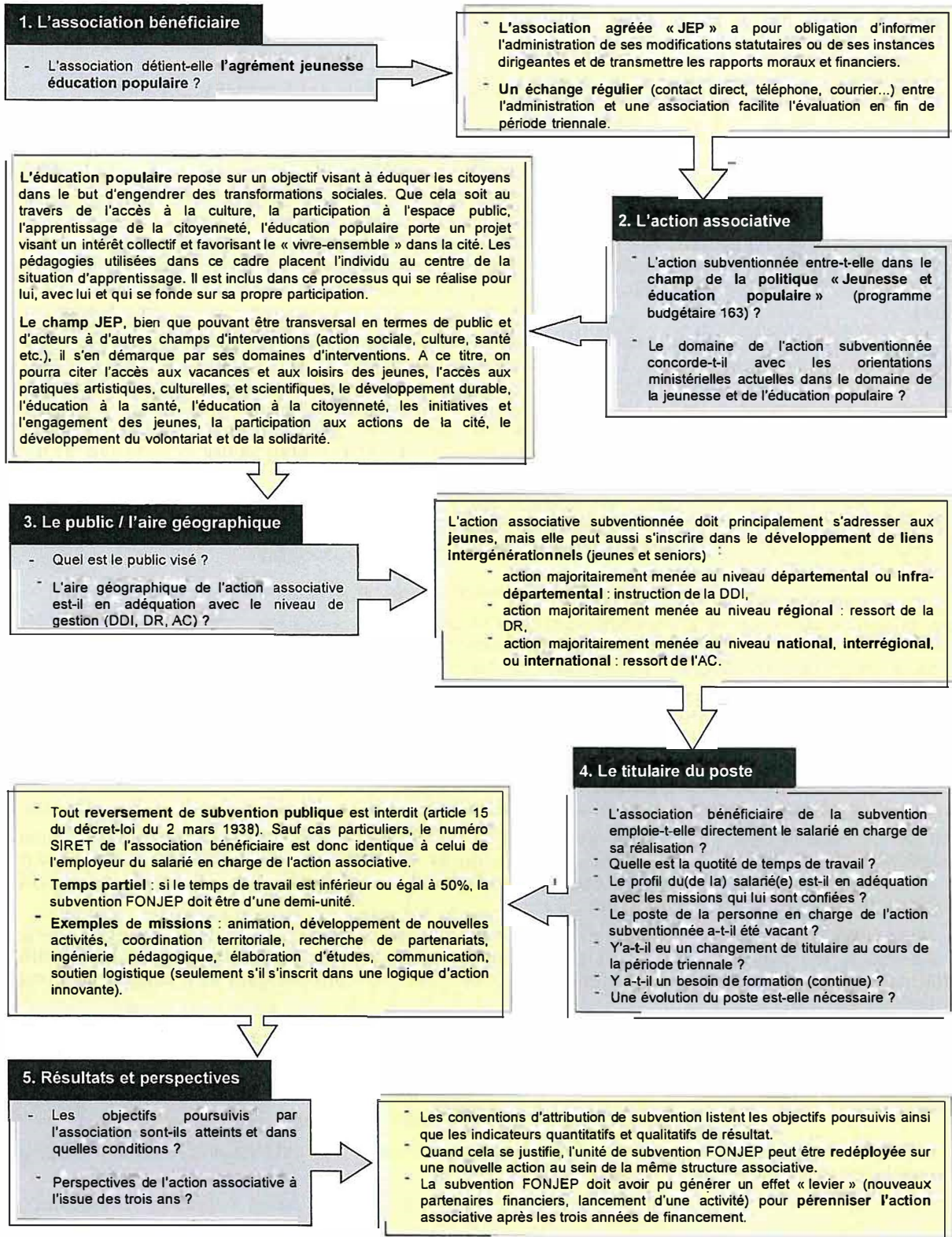
des associations employeuses ont activé **des solutions financières publiques** notamment :

- les délais de paiement (50%)
- le fonds de solidarité (40%)
- les aides financières territoriales, en particulier les aides régionales (20%)

**1/3**

des associations employeuses comptent **au 15 juin la totalité de leurs salariés en chômage partiel**

**Schéma de l'instruction des unités de subventions versées  
par l'intermédiaire du FONJEP aux associations agréées  
« Jeunesse et éducation populaire » (JEP)**







### **Mettre la vie associative et l'engagement citoyen au cœur !** L'appel du mouvement associatif pour un projet de société solidaire et résilient.

La crise sanitaire que nous traversons a révélé la grande vulnérabilité de notre société. Si de nombreux enseignements restent encore à en tirer, trois d'entre eux sont apparus comme des besoins essentiels :

Tout d'abord celui d'un service public qui fonctionne de manière efficace et soit suffisamment doté financièrement.

Ensuite le besoin d'engagement citoyen et civique, celui de la solidarité active. Dès le début de l'épidémie, les citoyens et citoyennes se sont organisés et mobilisés en nombre pour apporter l'aide nécessaire aux plus fragiles, faire vivre des solidarités de voisinage et pour soutenir les associations souvent privées de leurs ressources bénévoles senior contraints de lever le pied. Des milliers de nouvelles associations et d'actions collectives ont fleuri partout dans le pays et ont contribué concrètement à rendre la période moins dure.

Enfin, la nécessité de la vie associative, comme bien commun. Le tissu associatif qui maille le territoire national prouve à nouveau son rôle essentiel pour la résilience de notre société. Comme toute l'économie du pays, les associations ont été en grand souffrance mais elles ont tenu et tiennent toujours leur rôle dans l'effort national de lutte contre le virus. Comme souvent en temps de crise et au plus fort des secousses, la vie associative maintient réelle et vivante notre capacité à vivre et agir ensemble. Les associations de solidarité et du champ sanitaire et social en premier lieu, qui par leur action auprès des plus précaires, des personnes en situation de handicap ou auprès des personnes âgées ou isolées, ont soulagé le service public de santé. Ce sont également les associations culturelles, d'éducation populaire et de jeunesse, environnementales, familiales ou sportives, qui ont adapté leurs activités pour maintenir les liens et soutenir leurs adhérents. Ce sont celles de la solidarité internationale mobilisées pour l'aide aux pays les plus pauvres du monde, démunis dans leurs capacités de réponse sanitaire d'ampleur.

Pour nous, ces enseignements devront être au cœur non seulement du plan de relance de l'activité, mais des choix fondamentaux de société qu'il nous faudra faire dans les mois et les années à venir.

D'abord, en mettant fin aux tendances qui, depuis plus de 30 ans, ont significativement affaibli les valeurs de l'Etat providence, conduit au recul des services publics et à la marchandisation croissante des biens communs, et réduit drastiquement les financements publics des initiatives associatives. Le tout marchand, même responsabilisé ne peut être une perspective soutenable, et l'économie de marché elle-même ne pourra y trouver son propre intérêt sur le long terme. Il faudra sans doute sortir du *New Public management* qui ne juge de la qualité d'une politique publique que sous l'angle de son moindre coût budgétaire.

La demande croissante de services d'intérêt général, déjà exprimée lors des crises sociales de 2019, et demain, les demandes de bien être, de bien vivre ensemble, de bénéficier d'un environnement sain, toutes ces demandes ne peuvent être satisfaites ni par la seule puissance publique, ni par la privatisation des services.



Oui, il nous faudra aussi sortir de la seule dichotomie entre capitalisme néolibéral et capitalisme d'État, telle qu'elle a dominé le monde au cours des décennies passées. Il y a autre chose, qui est indispensable à une société comme la nôtre, dont l'aspiration est à la fois à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. Il faut, à côté de l'économie marchande et des services de l'État, reconnaître le rôle fondamental de l'économie sociale et solidaire dont les associations sont un des acteurs emblématiques. C'est bien la place et le rôle de cette économie non lucrative et associative, de libre initiative citoyenne qu'il faut consacrer ! A la charnière des trois principes de la devise républicaine, elle ne doit pas être réduite à la sous-traitance de l'action publique ni être livrée aux seules règles de la concurrence et du marché, comme cela a été la tendance depuis de nombreuses années, mais pensée et organisée en articulation avec l'État et un marché responsabilisé.

Oui, les associations sont un bien commun, et il est essentiel d'en prendre soin au regard de leur pouvoir de solidarité, de démocratie, d'économie, d'innovation sociétale, d'utilité et de cohésion sociale, à l'interface entre tous les acteurs de la société, ce qui constitue une originalité et une potentialité majeure.

Avec l'État et les collectivités territoriales, les associations complètent et démultiplient la force du service public mais aussi celle de la participation des citoyens et usagers eux-mêmes, aux politiques mises en œuvre. On voit combien dans ces périodes, cela est déterminant.

Au moment où nous vivons une prise de conscience et une envie profonde d'une autre hiérarchie de valeurs, au moment où l'aspiration est à un changement de paradigme, il faut faire de ce sujet le cœur de notre modèle. La vie associative n'est pas fondée sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale d'abord ! Elle est émancipatrice, produit du lien et du sens au travers de l'engagement ; elle est productrice de richesses matérielles et immatérielles. Elle est enfin une actrice du temps long, déploie une économie de la proximité et de l'agilité, une économie du don avec ses millions de bénévoles et volontaires, qui explore, pointe les carences de nos sociétés et nourrit tant de politiques publiques.

Cette crise historique et ses conséquences sociales profondes, exige enfin que nous rebâtissions une société dont la solidarité sera une valeur centrale. Celle-ci est en action, discrètement le plus souvent. Elle tisse et réinvente les liens d'entraide, et par l'engagement citoyens, elle contribue à tenir le pays debout, à bas bruit. De fait, les citoyennes et citoyens ont prouvé à nouveau qu'ils n'attendent pas les pouvoirs publics pour s'engager pour des causes d'intérêt général. En revanche, il est, et il restera de la première responsabilité des décideurs publics de les soutenir, comme autant d'initiatives qui revitalisent la société par le bas, à niveau d'homme et de femme ; et de les accompagner en leur assurant un environnement favorable à leur prolongation dans le temps, en lien avec le monde associatif.

C'est bien cette société providence qu'il faudra soutenir et réinvestir ! C'est elle qui a résisté aux chocs aujourd'hui, et c'est elle qui résistera aux chocs demain.

Alors nous éviterons le risque de délitement sous le poids et les effets de la crise. Alors individuellement et collectivement, nous nous en relèverons plus forts.

## Plan de Relance : les mesures en faveur des associations

Source : [www.asso.gouv.fr](http://www.asso.gouv.fr) , publié le : vendredi 4 septembre 2020 - modifié le : jeudi 17 septembre 2020

Le plan de relance dévoilé le 3 septembre 2020 contient des mesures spécifiques au secteur associatif ainsi que des mesures sectorielles dans lesquelles les associations ont un rôle essentiel à jouer : Tour d'horizon

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux :

- l'écologie - l'objectif stratégique de ce plan - pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable,
- la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés
- la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

L'emploi est au cœur des priorités, en particulier celui des jeunes. Ce sont ainsi près de 600 millions d'euros qui bénéficieront aux associations qui favorisent l'insertion professionnelle des jeunes, notamment grâce à la hausse significative des moyens financiers, pour 200 millions d'euros, dédiés à l'insertion par l'activité économique. Le dispositif des contrats « Parcours Emploi Compétences » bénéficiera pour sa part d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 200 millions d'euros. Enfin, un appui important sera également apporté aux missions locales, à l'accompagnement des jeunes en service civique et aux associations sportives, pour un montant de 190 millions d'euros.

Au delà de ces mesures spécifiques, les associations ont également vocation à s'inscrire dans l'ensemble du plan. Elles pourront bénéficier de plein droit des aides et des soutiens financiers mobilisés en faveur de l'économie circulaire, du soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap, du tourisme durable et de la transition agroécologique. Au total, c'est plus d'un milliard d'euros du plan de relance présenté par le gouvernement qui bénéficiera directement aux associations et à l'économie sociale et solidaire.

Voir le site dédié au plan de relance.

Le détail des mesures spécifiques :

- **Augmentation du nombre de Parcours Emploi Compétences (PEC)**  
Les parcours emploi compétences (PEC) constituent depuis 2018 la nouvelle formule des contrats aidés ciblés sur le secteur non marchand, en particulier les associations employeuses. Dans le cadre du Plan #1 Jeune1Solution, 60 000 PEC destinés aux jeunes doivent être réalisés en 2021 en supplément des 20 000 PEC habituellement prescrits à des jeunes. Il s'agit donc au total de 80 000 contrats dans le secteur non marchand destinés au public jeune en 2021. A titre de comparaison l'enveloppe 2020 de PEC tous publics s'élève à 83 000 contrats. Retrouvez tous les détails (page 199)
- **Renforcement du dispositif des postes FONJEP pour soutenir l'emploi associatif**  
Pour donner les moyens au FONJEP de soutenir l'emploi associatif, notamment celui du tissu associatif local, cette mesure prévoit 2000 postes FONJEP supplémentaire pour 2021 et 2022. Elle permettra ainsi aux associations de pérenniser leurs actions en s'appuyant sur des personnels permanents, en plus de leurs bénévoles, et contribue à la structuration du secteur associatif. Retrouvez tous les détails (page 211)
- **Montée en puissance du Service civique**  
Conformément aux annonces présidentielles du 14 juillet 2020, le plan de relance prévoit la possibilité pour 100 000 jeunes supplémentaires d'effectuer un service civique par une révision à la hausse des agréments avec les organismes d'accueil, en particulier le secteur associatif. Retrouvez tous les détails de la mesure (page 213)

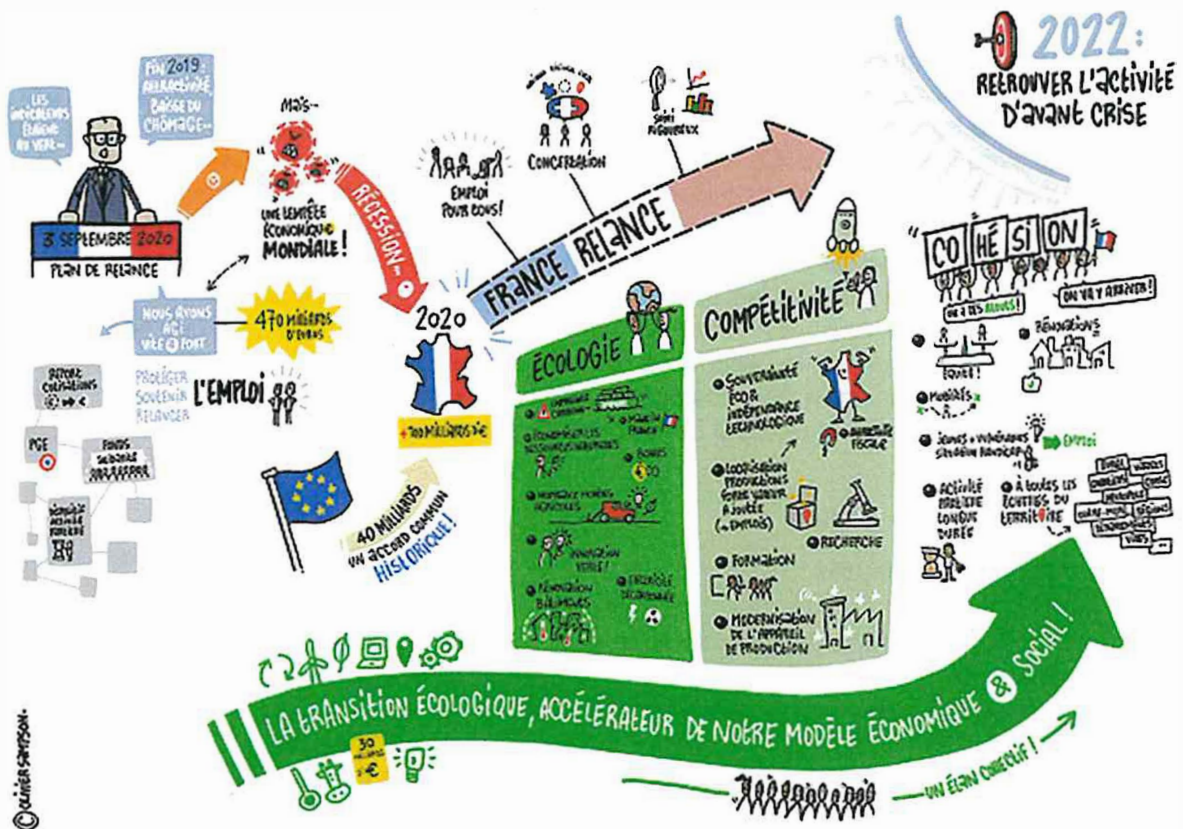


- **Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté**

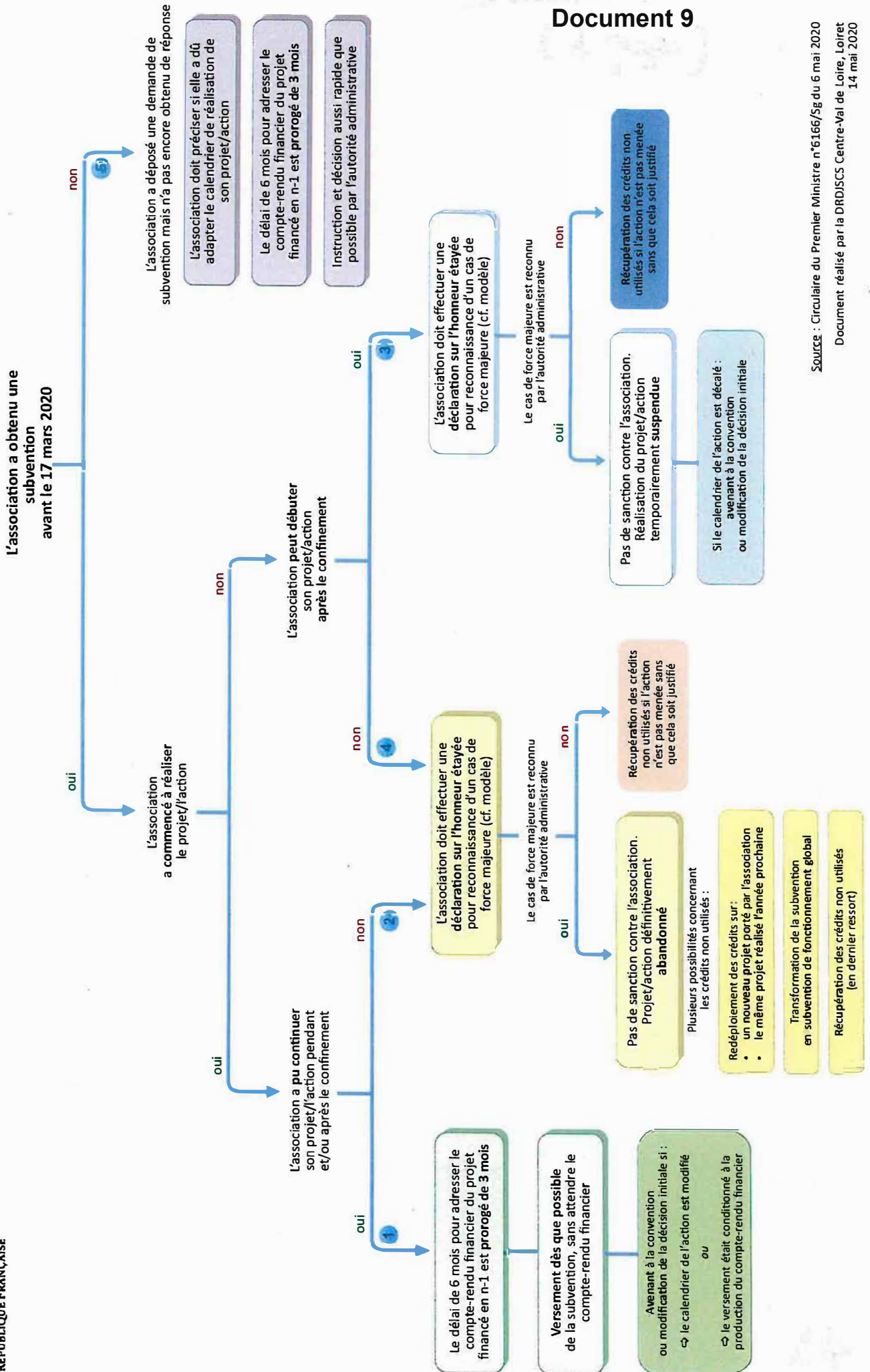
Un plan de soutien massif aux associations de prévention et de lutte contre la pauvreté, doté de 100 millions d'euros, sera mis en oeuvre. Ce plan permettra à ces associations de déployer des actions spécifiques exceptionnelles en mobilisant de façon très réactive les réseaux et les dispositifs existants. Il s'agit d'irriguer un tissu associatif qui pourra de manière réactive apporter un soutien aux personnes précaires jusqu'au « dernier kilomètre ». Concrètement, l'effort de relance portera sur le soutien à l'accroissement de l'activité et aux innovations opérationnelles que les associations mettront en oeuvre. Retrouvez tous les détails de la mesure (page 289)

- **Renforcement des dispositifs d'aide à l'emploi associatif dans le secteur sportif à destination des jeunes**

Doublement du dispositif SESAME et nouvelles aides à l'emploi permettant de financer 2 500 nouveaux emplois d'ici 2022. Retrouvez tous les détails (page 195 à 199]



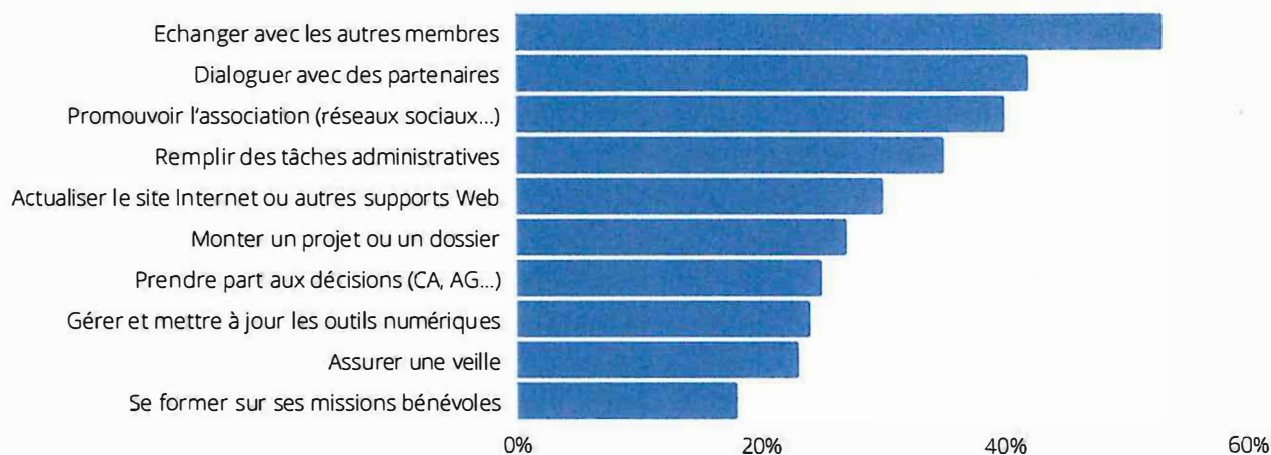
# Mesures d'adaptation des règles liées aux subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire





## Vous avez dit Télé-bénévolat ?

Ils pratiquaient déjà le bénévolat à distance pour :



### Les plus fortes augmentations pendant le confinement

- Prendre part aux décisions : **+ 68%**
- Se former et se perfectionner : **+ 50%**
- Echanger avec les autres membres et dialoguer avec les partenaires : **+ 25%**

### Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment :



Les moins de 25 ans : une occasion de franchir le pas



Les 25 - 34 ans : allier volonté de s'engager et manque de temps



Les 60 - 70 ans : conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

### De vrais enjeux pour les associations dès la rentrée 2020

- Tirer les leçons de la nécessaire réorganisation pendant le confinement
- Maintenir les bonnes pratiques et les adapter éventuellement
- Accompagner les bénévoles en demande
- Proposer des missions à distance aux bénévoles intéressés
- Penser aux bénévoles qui interviennent ponctuellement pour garder le contact
- Prendre le temps d'un point régulier sur le numérique, pas seulement sur les usages et les outils

Enquête réalisée entre le 28 avril et le 11 mai 2020 auprès de 2 395 bénévoles de 16 ans et plus. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables "âge" et "genre".

[Lire les résultats complets](#)



## #Covid-19 : quels impacts sur votre association ?

### Premiers résultats

Cette enquête s'inscrit dans le dialogue instauré, dès l'entrée en vigueur des premières mesures, entre les autorités publiques et le Mouvement associatif, en lien avec le Réseau National des Maisons d'Associations. Cette enquête vise à :

- analyser les impacts humains et économiques de l'épidémie, sur la situation des associations,
- préciser les moyens qui leur permettraient, à court et moyen termes, de les limiter.

L'enquête a été lancée le 20 mars dernier, 3 jours après l'entrée en vigueur du confinement. Ces premiers résultats ont été traités et analysés à partir d'un échantillon national de 5 337 réponses exprimées par des responsables associatifs, entre le 20 mars et le 26 mars 2020. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas appliqués aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Cette enquête est menée avec l'appui de Recherches & Solidarités, en lien avec la direction en charge de la vie associative au ministère de l'Éducation nationale (DJEPVA). Elle reste en ligne encore quelques jours, dans la perspective d'une exploitation à l'échelle de chaque région, et d'une observation des résultats au fil du temps et du prolongement du confinement.

*Dès son lancement, l'enquête a déclenché une forte mobilisation sur les réseaux sociaux et de la part des partenaires habituels des associations (points d'appui à la vie associative, réseaux associatifs, services de l'Etat et des collectivités...). Le rythme des retours est très soutenu, nettement supérieur à celui observé pour d'autres enquêtes en direction des associations. Ces premiers résultats sont le signe de l'implication des acteurs associatifs et de leurs inquiétudes concernant la poursuite de leurs activités et plus généralement, l'avenir de leur structure.*

#### Des impacts particulièrement lourds

A peine 22% des associations parviennent à maintenir une petite activité, juste supérieure à 20% de leur action habituelle. Autour de cette moyenne de 22%, le sport se situe au-dessous de 10%, le secteur humanitaire et le secteur social, en raison de leur mode d'action et des impératifs du moment, le développement local, dans une approche de proximité, et l'environnement se situent au-dessus de 40%. Au sein des associations qui emploient des salariés, cette proportion est de l'ordre de 30%, et elle varie de 25% à 45%, en corrélation avec la taille, mesurée selon les effectifs.

Pour la moitié des associations, l'organisation des événements est au cœur de leur action, et elles ont été contraintes de les annuler ou de les reporter : cette proportion moyenne de 50% bondit à 62% dans le secteur de la culture.

En creux, on retiendra que seulement 17% de l'ensemble des associations échappent à cette difficulté liée au report ou à l'annulation des événements.

### Un ADN fait de solidarité

Au sein des associations, la relation entre les dirigeants et les bénévoles est maintenue dans 80% des cas, ce qui constitue un socle solide pour communiquer, maintenir le lien, et aller plus loin, au fil des semaines. Toutefois, cette proportion varie significativement, et d'une manière tranchée, de l'ordre de 75% dans le sport et l'environnement, et de l'ordre de 85% dans les autres secteurs d'activité. Cette proportion augmente en corrélation avec la taille des associations, et celles appartenant à un réseau semblent un peu plus en avance, aidées par leur mode d'organisation.

### Des liens utiles avec les adhérents

Rappelons, pour mettre en avant la capacité d'information et de mobilisation du secteur associatif dans son ensemble, que près de 50% des Français adhèrent à une association. De ce point de vue, en dehors d'une mobilisation organisée et sécurisée, précisons que la plupart peuvent s'appuyer sur des outils numériques qui leur offrent des moyens de communication et d'action efficaces. Au 26 mars, les responsables associatifs sont d'ores et déjà en action, selon un mode d'organisation qu'ils ont mis en place spontanément, avec quatre objectifs :

- ⇒ Tout d'abord, 52% des associations ont mis en place cette relation avec les adhérents, pour "**prendre des nouvelles**", 16% l'envisagent et 10% n'en écartent pas l'hypothèse. Inversement, seulement 20% semblent avoir renoncé, pour le moment, à cette démarche. Cette proportion est significativement plus faible dans le secteur caritatif et humanitaire, dans le sport, et significativement plus forte dans l'environnement (27%).
- ⇒ De plus, il est très important de noter que les associations sont dès maintenant mobilisées pour **relayer les messages officiels** : dans 44% elles sont en action, dans 16% elles l'envisagent et dans 10% elles n'en écartent pas l'hypothèse. Le cumul, un peu au-dessus de 70%, est très significatif, avec une différence très nette entre les associations qui sont en réseau (78%) - dans le cadre d'une union, d'une fédération ou d'une maison des associations - et les autres (68%).
- ⇒ Par ailleurs, environ 25% des associations agissent déjà ou envisagent de le faire, pour **rendre quelques services aux adhérents (cours, gardes d'enfants...)**. Pour guider les adhérents qui le souhaitent dans des démarches administratives, 30% d'entre elles ont mis en place une organisation ou envisagent de le faire.
- ⇒ Enfin, toujours au 26 mars, démontrant la capacité d'adaptation des associations, habituées à tenir compte des circonstances et toujours volontaires, 16% organisent déjà une sorte d'**activité de substitution, à distance**, sous forme de jeux, quizz, échanges sur un sujet ; 9% l'envisagent et 15% n'en écartent pas l'hypothèse lorsqu'on leur pose la question. Soit un cumul de 40%, particulièrement significatif et, sans surprise, plus élevé dans le secteur des loisirs.

### Comme en 2009, des associations citoyennes

Lors des événements liés au virus H5N1, une enquête avait été organisée, à la demande des autorités sanitaires, par la même équipe qui est actuellement en action pour cette enquête. Environ 45% des associations s'étaient dites volontaires pour une action au-delà de leurs adhérents, au bénéfice de la société, et sous réserve qu'elles soient guidées par les autorités et que leurs bénévoles soient protégés.

Cette volonté est plus forte encore, puisqu'elle est manifestée, clairement, par 50% environ des responsables associatifs. Ils sont toujours soucieux de recevoir les consignes nécessaires et d'agir sous l'encadrement des autorités, et de bénéficier d'une bonne protection de leurs bénévoles.

Selon les réponses exploitées, cette proportion de l'ordre de 50%, en moyenne, semble plus faible dans le sport et l'environnement et plus encore dans le secteur de la culture. Tous secteurs confondus, elle est d'autant plus forte que l'association est de petite taille et qu'elle appartient à un réseau.

Toutefois, lorsque l'association emploie des salariés, c'est l'inverse qui se produit : la volonté de mobilisation est en corrélation avec les effectifs.

### Les impacts économiques estimés à court terme (six mois environ)

Très logiquement, 42% des répondants ne sont pas en mesure de renseigner cette question, estimant que c'est un peu tôt pour le faire. Mais ces abstentions se limitent à 35% parmi les employeurs. Les sujets évoqués en premier par les répondants sont la perte de revenus, la baisse des aides publiques et les difficultés de trésorerie. Sur ce dernier point, 40% des associations employeuses se montrent inquiètes.

Lorsque l'on observe les résultats à partir de la taille, les inquiétudes sont en corrélation avec le budget de l'association : depuis 20% environ s'il est inférieur à 10.000 euros annuels, jusqu'à 45% au-delà de 100 000 euros.

Dans l'ensemble des associations, environ 23% des répondants affirment disposer de trois mois devant eux, tout au plus. Cette proportion est au plus haut dans le secteur social et dans celui de l'environnement.

### Les besoins en termes de conseils et d'accompagnement

Précisons d'abord les choses **pour l'ensemble des associations** : le thème le plus souvent mis en avant est le maintien des partenariats financiers (28%) ; viennent ensuite les besoins de trésorerie (24%), l'assistance juridique pour prendre les bonnes décisions adaptées aux circonstances (20%). Viennent un peu plus loin, l'accompagnement pour le maintien de la vie associative à distance, la gouvernance, le management (15%), et, d'une manière moins souvent partagée, l'aide pour l'animation et la gestion des bénévoles (8%), et des conseils pour l'animation et l'accueil (7%).

Pour le sous-ensemble des **associations employant des salariés** (au nombre de près de 170.000, en France, comportant 1.800.000 salariés) la hiérarchie des besoins est la suivante : le maintien des partenariats financiers (49%), les conseils juridiques (41%), les facilités de trésorerie (41%), dans un premier groupe. Viennent ensuite la suspension des paiements courants, dont les charges fixes (35%), l'organisation des ressources humaines salariés, dont le télétravail (22%), l'organisation de la vie associative à distance, sa gouvernance et son management (22%), puis l'organisation des ressources humaines bénévoles (12%) et le report de remboursement de crédits (11%).

### La connaissance des mesures mises en place par le Gouvernement et les collectivités

Au 26 mars, il est nécessaire de se limiter à ce premier indicateur portant sur la connaissance de ces mesures, de manière à montrer la nécessité d'une communication, que ce soit au niveau national, régional, départemental et local, à l'initiative des pouvoirs publics, et aussi de par l'action au sein des réseaux associatifs.

En effet, si seulement 8% des responsables des plus grandes associations indiquent qu'ils n'en connaissent pas, cette proportion augmente au fur et à mesure que se réduit la taille, pour aller jusqu'à 27% dans les plus petites associations.

Parmi les employeurs, ce manque d'informations est exprimé par 17% d'entre eux en moyenne, et cette proportion est encore assez haute parmi les plus grandes (14% lorsque l'effectif dépasse 50 salariés).

### Les mesures prises par les employeurs

Au 26 mars, déjà 68% des employeurs ont recours au chômage partiel et 54% ont mis en place du télétravail. Un quart des employeurs a recours à l'arrêt de travail indemnisé, pour garde d'enfants. Et 13% seulement ont maintenu du travail en présentiel, avec la mise en place de mesures préventives. D'une manière générale, ces dispositions ont été d'autant plus souvent adoptées que le nombre de salariés de l'association est élevé.

\*\*\*

Au 31 mars 2020, date du communiqué de presse du Mouvement associatif, soit en 10 jours, plus de 10 000 responsables associatifs se sont exprimés. Environ 80% d'entre eux ont indiqué leur adresse-mail pour être informés des résultats et pour suivre éventuellement le dialogue, au-delà du questionnaire.

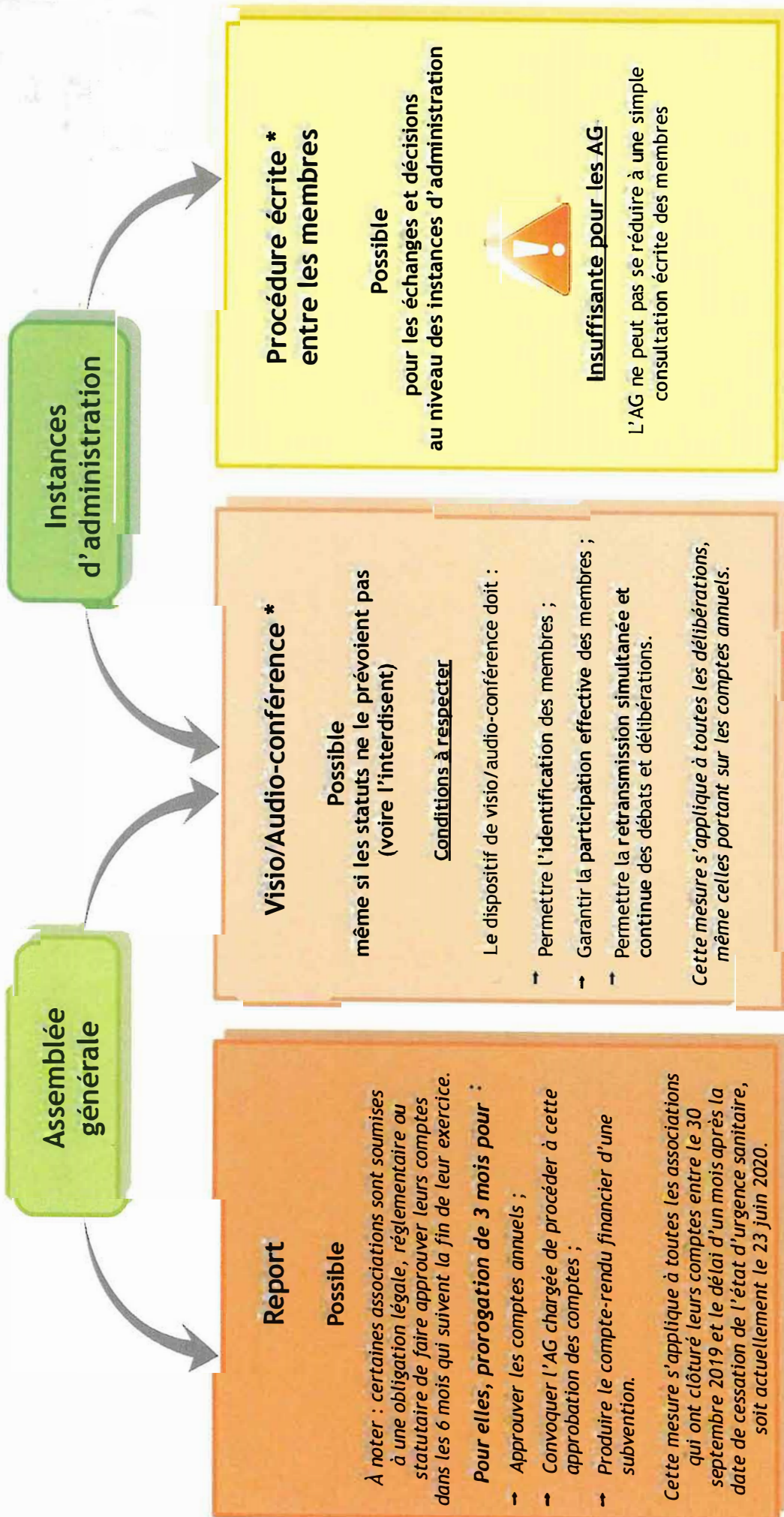
Une telle participation permet, sur une période d'une quinzaine de jours, d'identifier trois séquences, à partir de son lancement, le 20 mars :

- ⇒ La première, du 4<sup>ème</sup> jour au 8<sup>ème</sup> jour de confinement (échantillon de 3 200 réponses).
- ⇒ La deuxième, du 8<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> jour de confinement (échantillon de 3 200 réponses).
- ⇒ La troisième, du 10<sup>ème</sup> jour au 14<sup>ème</sup> jour (échantillon de 4 000 réponses).

Dès lors que chacun de ces trois échantillons seront traités selon les mêmes règles de pondération, les résultats pourront décrire le film de l'évolution et de la probable montée en puissance de certaines difficultés, des besoins correspondants et de la capacité d'adaptation des associations.



# Réunir ses instances statutaires durant la crise sanitaire COVID 19



**Report**

Possible

À noter : certaines associations sont soumises à une obligation légale, réglementaire ou statutaire de faire approuver leurs comptes dans les 6 mois qui suivent la fin de leur exercice.

**Pour elles, prorogation de 3 mois pour :**

- Approuver les comptes annuels ;
- Convoquer l'AG chargée de procéder à cette approbation des comptes ;
- Produire le compte-rendu financier d'une subvention.

Cette mesure s'applique à toutes les associations qui ont clôturé leurs comptes entre le 30 septembre 2019 et le délai d'un mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, soit actuellement le 23 juin 2020.

**Visio/Audio-conférence \***

Possible

même si les statuts ne le prévoient pas (voire l'interdisent)

Conditions à respecter

Le dispositif de visio/audio-conférence doit :

- Permettre l'identification des membres ;
- Garantir la participation effective des membres ;
- Permettre la retransmission simultanée et continue des débats et délibérations.


*Cette mesure s'applique à toutes les délibérations, même celles portant sur les comptes annuels.*

**Procédure écrite \***

entre les membres

Possible

pour les échanges et décisions au niveau des instances d'administration



**Insuffisante pour les AG**

L'AG ne peut pas se réduire à une simple consultation écrite des membres





Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
Ministère des Solidarités et de la Santé

## **CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

**Année 2020**

**Spécialité : Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques  
éducatives**

**Sujet n°: 1(principal)**

### **ÉPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours) :**

Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 10 documents et 20 pages.**

### **Sujet :**

Conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans une direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) au sein du pôle « Jeunesse, politique de la ville et vie associative », vous exercez la fonction de référent « europe international » pour la jeunesse (REIJ).

Vous êtes sollicité par votre collègue d'une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Celui-ci anime un réseau départemental de 28 coordinateurs « enfance-jeunesse ».

Lors d'une précédente réunion, les membres du réseau ont abordé l'intérêt de sensibiliser leurs publics à l'interculturalité. Ils souhaitent inscrire cette thématique

dans les politiques éducatives. Entre les territoires urbains à forte diversité culturelle et les territoires ruraux avec une faible mixité, les enjeux du vivre ensemble et du respect des différences sont des préoccupations communes.

Votre collègue vous propose d'accompagner les coordinateurs « enfance-jeunesse » dans leurs actions et leurs réflexions sur les enjeux éducatifs et sociaux de l'interculturalité grâce aux programmes de mobilité européenne et internationale des jeunes.

En vous appuyant sur le dossier ressource ci-joint ainsi que sur vos connaissances, vous élaborerez un plan d'actions favorisant cette démarche.

Documents joints :

Document 1 : Service de Coopération et de Développement (SCD), Projet PrODDige, « Regard croisés sur les objectifs de développement durable (ODD) au sein de la métropole de Lyon à travers le volontariat de réciprocité », 2019, (2 pages).	Pages 1 et 2
Document 2 : Instruction N° DJEPVA/BRI/2016/18 du 14 janvier 2016 relative à la mobilité internationale des jeunes et à la coopération européenne et internationale, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Direction de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire, Sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative, (4 pages).	Pages 3 à 6
Document 3 : Francine LABADIE, Clotilde TALLEU, « Accompagner la construction et la mise en œuvre des projets de mobilité », Cahier de l'action, INJEP, 2015, n°44, interview Gilles BACCALA, chargé de mission formation et coopération, Agence ERASMUS+ Jeunesse et Sport, extraits (2 pages).	Pages 7 et 8
Document 4 : Zoom sur les chantiers de jeunes bénévoles, 21 expériences à découvrir ; fiche n°14 : « Solidarités et mixité sociale » ; intervention en zone d'habitat social : décroisement de la Cité Rose (Paris 19e), disponible sur : <a href="https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/chantiers_benevoles_zoom.pdf">https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/chantiers_benevoles_zoom.pdf</a> , dernière mise à jour 31 janvier 2018, (2 pages).	Pages 9 et 10
Document 5 : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), Directives de l'OFAJ, «Principes fondamentaux de l'OFAJ), extrait, disponible sur : <a href="https://www.ofaj.org/media/directives-richtlinien">https://www.ofaj.org/media/directives-richtlinien</a> , 2019, (1 page).	Page 11
Document 6 : EUROCIRCLE, Revue de presse, « Interculturality - Mobility », Partenariat stratégique KA202-024226 Interculturalité et Mobilité, extrait, septembre 2018, (4 pages).	Pages 12 à 15
Document 7 : DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, « Axes de travail du Comité régional de la mobilité des jeunes (COREMOB) « en Auvergne-Rhône-Alpes » réunion du 21 mars 2017, 2017, (1 page).	Page 16

Document 8 : DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, Restitution graphique sur le volontariat de réciprocité, séminaire régional de valorisation de la réciprocité organisé par la Préfecture de Région, 15 mai 2018, (1 page)	Page 17
Document 9 : Clotilde TALLEU, rapport d'étude, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), « La mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel », extraits, février 2017, (2 pages).	Pages 18 et 19
Document 10 : Clotilde TALLEU, rapport d'étude, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), « L'accès des jeunes avec moins d'opportunité à la mobilité internationale », extraits, encadré n°6, Paroles de jeunes : situation de réussite, confiance en soi et (re)mobilisation pour construire son parcours de vie, juin 2016, (1 page).	Page 20

# PRODDIGE

## Regards croisés sur les ODD dans la Métropole de Lyon à travers le volontariat de réciprocity



**PrODDiGe** est un projet pilote pour répondre au défi de l'appropriation des Objectifs du Développement Durable par les acteurs de la Métropole de Lyon, à travers le volontariat de réciprocity.

Le projet vise à inscrire sur trois ans des groupes de 20, 24 puis 28 jeunes volontaires, moitié français, moitié internationaux, dans un parcours de formation-action via des missions de service civique dans des structures du territoire travaillant autour des Objectifs du Développement Durable.

### EN CHIFFRES

- 72 jeunes volontaires
- 3 promotions en 3 ans
- 9 mois de missions de service civique
- 50% français, 50% international
- 30 structures partenaires sur la Métropole de Lyon
- 15 structures partenaires à l'international
- 18 projets menés par les volontaires autour des ODD

Les missions des volontaires se divisent en deux temps:

3 jours/semaine, les volontaires effectueront leur mission de service civique dans une structure de transformation sociale du territoire des secteurs de la solidarité internationale, de l'environnement, du social, de l'éducation, du numérique...

2 jours/semaine les volontaires travailleront par équipe de 4 à la conception et mise en œuvre d'un projet local de sensibilisation aux ODD. Les équipes de volontaires bénéficieront de l'accompagnement de structures partenaires du projet.

# LES ENJEUX DU PROJET

## Affirmer le volontariat de réciprocité comme un levier de développement

Le volontariat de solidarité internationale a longtemps été unidirectionnel, se matérialisant par l'envoi de volontaires français dans des pays dits « du Sud ». Ce schéma est aujourd'hui questionné et nécessite d'évoluer. Il est nécessaire d'affirmer la réciprocité dans le volontariat comme un principe d'action, pour plus d'égalité et d'équilibre dans les partenariats et les échanges internationaux.

Le volontariat réciproque participe de la construction d'une citoyenneté active. ProDDige prévoit la constitution de groupes mixtes, constitués par des jeunes internationaux et des jeunes français.es, avec l'objectif de développer leur capacité à agir au service de leurs sociétés civiles respectives. Le projet innove en prévoyant un suivi des volontaires après leur volontariat.

## Proposer une réponse locale à des enjeux globaux

ProDDige entend également favoriser les regards croisés d'ici et là-bas pour apporter une réponse aux grands défis sociétaux et environnementaux de notre planète. Ces grands défis sont formalisés par les Nations-Unies dans les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD), qui ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici 2030.

Le SCD porte la conviction qu'il est nécessaire de penser la transition de manière globale et systémique, tout en agissant localement. C'est par l'action à l'échelle locale, que l'on peut interpeller les décideurs et créer une dynamique en boule de neige, pour une transition globale. Les volontaires de réciprocité, tout en contribuant à la construction d'une réponse locale, apporteront une dimension internationale à la réflexion pour démontrer l'universalité des ODD.

## Expérimenter la création d'une dynamique partenariale sur le territoire

ProDDige met en dynamique une diversité d'acteurs innovants grand-lyonnais qui participent à la transition sur leur territoire. Pour que le projet ait un impact notable, le projet associe des acteurs d'envergure et de portées différentes: associations de solidarité locale et internationale, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur, tiers-lieux etc. Cette mise en réseau sera bénéfique pour la création de futurs projets multi-acteurs sur le territoire.

### En partenariat avec



**Nathalie FABART**  
Chargée de programmes  
Chargée de communication  
nathalie.fabart@scd.asso.fr  
Tél. : +33 (0)4 72 66 87 25

**Service de Coopération  
au Développement**  
18 rue de Gerland  
69007 LYON  
[www.scd.asso.fr/](http://www.scd.asso.fr/)



Le projet est cofinancé par  
l'Agence Française de Développement





Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Direction de la jeunesse, de la  
vie associative et de l'éducation  
populaire  
Sous-direction des politiques  
interministérielles de jeunesse et de  
vie associative

Personne chargée du dossier

tél. :  
mél. :

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région,  
Directions régionales et départementales de la  
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion  
sociale d'outre-mer  
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les préfets de département  
Directions départementales de la cohésion sociale  
Directions départementales de la cohésion sociale et de  
la protection des populations  
(pour information)

INSTRUCTION N° DJEPVA/BRI/2016/18 du 14 janvier 2016 relative à la mobilité internationale  
des jeunes et à la coopération européenne et internationale

Date d'application : Immédiate  
NOR : VJSJ1601411J  
Classement thématique : jeunesse et vie associative

**Examinée par le COMEX le 14 janvier 2016**

**Catégorie** : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

**Résumé** : Cette instruction a pour objet de définir le cadre général de l'action de l'Etat en faveur de la mobilité internationale des jeunes et de la coopération européenne et internationale dans le domaine de la jeunesse. Elle présente le contexte, les objectifs fixés et les moyens d'actions.

**Mots-clés** : Mobilité des jeunes – Europe – International

### Textes de référence

Circulaire interministérielle n° DJEPVA/MCEIJVA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles.

Décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Textes abrogés :** Instruction DJEPVA/MCEIJA/2011/99 du 27 mai 2011 relative à la mobilité internationale des jeunes et à la coopération européenne et internationale°

**Textes modifiés :** néant

**Annexes :**

Annexe 1 : Erasmus + Jeunesse

Annexe 2 : Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Annexe 3 : Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

Annexe 4 : Service civique à l'international

Annexe 5 : Programmes de solidarité internationale

Annexe 6 : chantiers internationaux de jeunes bénévoles

Annexe 7 : Protection des mineurs dans le cadre des programmes de mobilité des jeunes

**Diffusion :** Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – Directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - Directions départementales interministérielles

La mobilité européenne et internationale des jeunes représente une réelle opportunité pour les politiques de jeunesse.

Ses bénéfices sur les jeunes en termes de (re)mobilisation, d'acquisition de compétences et de savoir être sont aujourd'hui largement démontrés. La mobilité a également un impact positif sur les territoires par l'apport de ressources humaines et sociales et sur la société dans son ensemble via la promotion de l'ouverture, de l'enrichissement mutuel et de la citoyenneté européenne.

Les nombreux programmes dont peuvent bénéficier les jeunes font l'objet de dotations conséquentes et en augmentation qu'il convient de mobiliser pleinement. A titre d'illustration, pour la seule année 2015, ce sont plus de 140 millions d'euros que l'Union européenne consacrera aux jeunes Français dans le cadre du programme Erasmus +, dont plus de 14 millions pour le seul volet Jeunesse. Il est essentiel que ces crédits, comme ceux des Offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse, ou encore des programmes de volontariat international, soient entièrement utilisés et bénéficient aux jeunes de tous les territoires.

La mobilité européenne et internationale des jeunes est l'un des chantiers du plan « Priorité Jeunesse » du Gouvernement.

Dans ce cadre, le ministère chargé de la jeunesse joue un rôle essentiel. Il assure en effet la coordination interministérielle des actions entreprises mais il veille également à la promotion de la mobilité dans le champ de l'éducation non formelle via les programmes dont il est directement responsable.

La dimension territoriale de cette politique publique est l'une des conditions de sa réussite.

Vous veillerez à ce que ce dossier soit bien pris en compte par vos services. Pour ce faire, vous assurerez le développement de la mobilité européenne et internationale des jeunes sur l'ensemble du territoire régional et serez vigilants à l'accès des jeunes les plus éloignés de la mobilité en vous appuyant sur l'animation locale assurée par les directions départementales interministérielles

(initiatives et engagement des jeunes, information jeunesse...), les comités régionaux et les plateformes régionales de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Un responsable Europe et international Jeunesse (REIJ) sera, au sein de vos services, plus particulièrement chargé de la coordination régionale du chantier de la mobilité européenne et internationale des jeunes ainsi que du développement des programmes de mobilité dans le cadre de l'éducation non formelle et de la dimension européenne et internationale des politiques de jeunesse.

Le REIJ s'attachera à développer des relais sur les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, vous mobiliserez les crédits des programmes 163 et 124 du BOP régional.

## **1. Coordination régionale du chantier de la mobilité européenne et internationale des jeunes**

Vous appuyant sur votre rôle de responsable de la mise en œuvre des politiques en faveur de la Jeunesse sur les territoires, de votre connaissance des autres programmes et des réseaux de partenaires locaux, vous vous attacherez à favoriser le développement de synergies et l'échange entre les différents acteurs de la mobilité, à quelque titre qu'ils interviennent.

Pour ce faire et conformément à la circulaire interministérielle du 23 février 2015, vous veillerez à décliner sur vos territoires le chantier 10 du Plan « Priorité Jeunesse » et piloterez les comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes en collaboration avec le Conseil régional et les rectorats d'académie afin que tous les secteurs de l'éducation y soient abordés (éducation formelle et non formelle et formation professionnelle) et que tous les acteurs de la mobilité soient impliqués. Vous vous attacherez en particulier à la participation des jeunes, notamment les anciens bénéficiaires et, à la bonne élaboration du plan régional de développement prévu par la circulaire interministérielle n° DJEPVA/MCEIJVA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes. En outre, des synergies avec le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles seront recherchées.

Ces deux priorités relèvent de la responsabilité des membres du COREMOB présidé par le préfet de région et le président du conseil régional.

Par ailleurs, les plateformes régionales financées par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) joueront un rôle important pour l'information, la formation et l'accompagnement des jeunes et des encadrants de jeunesse. Vous assurerez, là où elles existent, le suivi et le contrôle des activités et participerez à leur gouvernance.

Vous assurerez la promotion des actions initiées au niveau national, notamment les actions de communication et de valorisation, tel le portail web dédié à la mobilité européenne et internationale [www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr](http://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr) et vous identifierez les structures susceptibles de disposer d'un code d'accès pour actualiser les rubriques et ainsi valoriser les actions régionales.

## **2. Développement des programmes de mobilité dans le cadre de l'éducation non formelle**

Le ministère chargé de la jeunesse soutient depuis de nombreuses années des programmes de mobilité tels que ceux proposés par les offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse (OFAJ et OFQJ), la Commission européenne (programme européen « Erasmus + Jeunesse 2014-2020 »), le ministère des affaires étrangères et du développement international (dispositifs de Solidarité Internationale), l'agence du service civique (service civique à



l'international), les chantiers internationaux de jeunes bénévoles mis en œuvre par les associations et, enfin, le programme de soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville porté par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

En cohérence avec l'action des comités régionaux de la mobilité européenne et internationale, vous serez les relais de ces programmes dans votre région. A ce titre, vous vous assurerez de leur développement équilibré tant en termes de publics que de territoires. Vous favoriserez notamment l'accès des jeunes des zones les moins favorisées (zones rurales enclavées, quartiers prioritaires de la politique de la ville) à ceux-ci. Ces actions devront être prioritairement développées avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire en partenariat avec les collectivités locales afin de démultiplier les opportunités d'accès des jeunes à ces programmes.

Des annexes présentent les différents programmes concernés et les actions que vos services pourront entreprendre dans leur cadre.

### **3. Développement de la dimension européenne et internationale des politiques de jeunesse**

Par delà ces différentes actions en faveur de la mobilité internationale, vous accompagnerez les acteurs locaux dans la mise en place d'actions de coopération européenne et internationale ainsi que de projets de nature à favoriser le dialogue interculturel et la citoyenneté européenne et les conseillerez dans le montage et le suivi de ces projets.

De manière générale, vous veillerez à valoriser les actions locales à dimension européennes et internationales et vous relaierez au niveau régional les actions développées dans les enceintes internationales, au premier rang desquelles celles de l'Union européenne et celles du Conseil de l'Europe.

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la jeunesse est chargée de l'animation du réseau des REIJ. Elle mettra chaque année à votre disposition les informations, notamment statistiques, nécessaires à l'exercice des missions prévues par la présente instruction ainsi que des moyens pédagogiques (outils, supports de communication, formations, regroupements).

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de la présente instruction.

Pour le ministre de la ville, de la jeunesse  
et des sports  
et par délégation,



Jean-Benoît Dujol  
Délégué interministériel à la jeunesse,  
directeur de la jeunesse, de l'éducation  
populaire et de la vie associative

#### POINT DE VUE

#### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR L'AGENCE FRANÇAISE ERASMUS + JEUNESSE & SPORT AUX NIVEAUX NATIONAL ET TRANSNATIONAL POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

**Interview de Gilles Baccala, chargé de mission formation et coopération,  
Agence Erasmus + Jeunesse & Sport**

*Quelles sont les activités proposées par l'Agence française aux niveaux national et transnational pour accompagner les porteurs de projets (stratégie, types d'activités, publics, budget) ?*

Tout d'abord, rappelons qu'un des rôles essentiels des chargé(e)s de mission de l'agence est l'accompagnement direct auprès des porteurs de projets qui les sollicitent avant de soumettre leur projet, avec souvent le relais des correspondants de l'agence dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Mais l'Agence nationale Erasmus + Jeunesse & Sport dispose d'un outil et d'un budget lui permettant d'organiser, en coopération avec une ou plusieurs autres agences nationales, des activités de soutien regroupant des porteurs de projets potentiels ou déjà actifs dans un projet, comme les tuteurs de volontaires SVE ou les animateurs d'échanges de jeunes, ou d'autres personnes cibles comme des formateurs, des élus en charge de la jeunesse dans les collectivités territoriales. Il s'agit des « activités transnationales de coopération » entre agences nationales (acronyme anglais TCA) qui comportent trois catégories, dont deux concernent directement l'accompagnement des porteurs de projets.

La première catégorie regroupe les activités de soutien des acteurs : formations pour acquérir des compétences spécifiques pour accompagner les mobilités d'apprentissage des jeunes, séminaires pour réfléchir sur une thématique particulière du programme ou échanger sur des pratiques, séminaires de contacts pour trouver des partenaires, construire des réseaux, préparer des projets, visites d'études de terrain pour comprendre le travail de jeunesse dans un pays, une région, une ville. La deuxième catégorie concerne plutôt des activités transnationales de réflexion collective, d'échanges, de construction de savoirs et de connaissances sur la jeunesse autour des grandes priorités du programme Erasmus +, comme le soutien à l'employabilité des jeunes ou leur citoyenneté active et leur participation à la société civile. Elle correspond au deuxième rôle des agences nationales d'Erasmus +, qui est de contribuer au développement et à la mise en œuvre de la stratégie européenne de jeunesse, incluse dans la stratégie Europe 2020, et prioritairement au renforcement du travail européen de jeunesse, y compris au niveau national et local.

*Quelles sont les évolutions entre le TCP et le TCA ?*

Vous évoquez le « plan de formation et de coopération » (acronyme anglais TCP), qui existait dans le précédent programme Jeunesse en action. Il y a deux évolutions essentielles entre l'ancien TCP et le nouveau TCA : la première est la suppression des activités nationales qui est objectivement une contrainte, la plupart des activités transnationales ayant l'anglais comme langue de travail, ce qui pour les participants français constitue un frein. La seconde correspond au fait que le nouveau programme Erasmus + regroupe tous les secteurs de l'éducation (enseignement scolaire, enseignement supérieur, formation professionnelle initiale et continue, éducation des adultes, jeunesse et, grande nouveauté, sports). Les secteurs scolaire, formation professionnelle et éducation des adultes disposent aussi d'un budget pour des activités transnationales de coopération, et la Commission européenne encourage vivement le développement d'activités trans-sectorielles pour répondre à l'une des priorités d'Erasmus + : la construction de liens entre les éducations formelle, non formelle et informelle.

***Quels sont, de votre point de vue ou à votre connaissance, les impacts de ces activités sur les pratiques et les compétences des porteurs de projets ?***

Nous disposons de deux outils pour évaluer ces impacts. Tout d'abord, la troisième catégorie d'activités transnationales de coopération concerne précisément l'analyse scientifique des impacts du programme. Pour mener cette analyse, l'agence française, avec comme partenaire de recherche la mission observation et évaluation (MOE) de l'INJEP, a rejoint depuis 2011 le réseau RAY regroupant maintenant plus de 20 agences nationales. L'envoi de questionnaires aux participants et aux porteurs de projets des programmes Jeunesse en action et maintenant Erasmus + Jeunesse permet à une équipe de chercheurs de l'université d'Innsbruck, en Autriche, de produire une analyse transnationale des impacts du programme. Le second outil est la démarche Youthpass de reconnaissance des résultats de l'éducation non formelle dans les activités de Jeunesse en action et maintenant Erasmus + Jeunesse qui utilise le cadre européen des 8 compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie\*. Une étude d'impact du Youthpass publiée en 2013 par la Commission européenne permet de dresser un premier bilan de Jeunesse en action en termes d'évolution des pratiques et des compétences des porteurs de projets ayant participé aux activités du TCP\*\*. De ces deux sources, on peut résumer que l'impact des activités TCA et TCP est essentiellement en termes de savoir-faire et de savoir-être pour s'adapter aux réalités des activités transnationales de jeunesse : préparer des jeunes à la mobilité européenne, animer des groupes multiculturels, gérer les chocs culturels parfois fortement émotionnels, prévenir les conflits et les crises, construire des réseaux de partenariats solides et pérennes avec des organisations ayant d'autres conceptions et pratiques du travail de jeunesse...

***Quelles sont les évolutions en cours concernant les réflexions sur les compétences des responsables et animateurs de projets ? Et, de manière générale, sur la professionnalisation de ces derniers ?***

Depuis l'année 2000, les programmes Jeunesse, Jeunesse en action et maintenant Erasmus + ont été, pour la Commission européenne et les agences nationales gérant ces programmes, l'opportunité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie européenne de formation pour les porteurs de projets dans ces programmes, et plus généralement pour les travailleurs de jeunesse en Europe.

Cette stratégie porte entre autres sur la définition du travail de jeunesse dans les différents pays européens (Union européenne et Conseil de l'Europe) ; la place dans celui-ci des activités d'éducation non formelle et informelle au niveau national et dans le cadre de mobilités d'apprentissage en Europe ; les compétences nécessaires des porteurs de projets, animateurs d'échanges, formateurs, tuteurs, accompagnateurs d'initiatives de jeunes pour garantir la qualité de ces apprentissages dans ces mobilités.

\* [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11090\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11090_fr.htm)

\*\* [www.youthpass.eu/en/youthpass/downloads/youthpass-impact-study](http://www.youthpass.eu/en/youthpass/downloads/youthpass-impact-study)

# Chantier de jeunes bénévoles

Fiche N° 14



## Intervention en zone d'habitat social : décloisonnement de la Cité Rose

Paris 19e

### Objectif du chantier

Tisser un lien social avec la population locale et favoriser l'implication des habitants dans ce quartier populaire de Paris, à travers des animations avec les jeunes de la Cité Rose.

### Descriptif

En 2011, Concordia Ile-de-France a organisé, pour la quatrième année consécutive, un chantier international au sein d'un quartier populaire du 19e arrondissement de Paris : la Cité Rose, une résidence de la rue Curial, composée de barres et de tours, complètement cloisonnée, souffrant d'un manque de mixité, comme d'autres cités du quartier. C'est sous l'impulsion de Concordia IDF, implantée dans la Cité Rose, et grâce au soutien du bailleur social, Paris Habitat, et de l'amicale des locataires qu'est née l'idée de mettre en œuvre un chantier visant à decloisonner cette résidence.

C'est donc loin du Paris de carte postale que 12 bénévoles venus de Corée, de Turquie, de Slovaquie et aussi de France, précisément du 19e arrondissement de Paris, ont participé à la conception et à la fabrication de jeux et de jouets à partir de matériaux recyclés. La première phase du chantier a été consacrée à la récupération d'objets dans la rue ou auprès des associations du quartier, ainsi qu'à l'imagination de nouveaux jeux ; la seconde phase a été consacrée à la création. Inspirés par les jeux de leur pays et aidés par une ébéniste, les bénévoles en ont élaboré une dizaine, essentiellement à destination des 6-18 ans. En filigrane du chantier, ces constructions ludiques et créatives ont permis la mise en place d'animations pour les jeunes enfants et ont également été l'occasion de sensibiliser résidents et bénévoles aux thématiques environnementales (recyclage, utilisation de matériaux de récupération...).

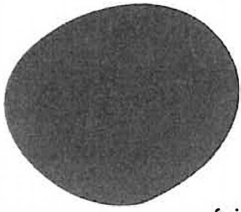
Si la majeure partie du temps a été occupée par le travail d'animation, une autre partie a été réservée aux loisirs. Bien que des visites de hauts lieux touristiques et culturels aient été programmées, les bénévoles ont pris le temps de découvrir des sites à l'écart des sentiers battus (canal Saint-Martin, découverte du 19e arrondissement...). Logés dans un appartement de la résidence pendant les trois semaines de chantier, les bénévoles et les animateurs ont pu partager des moments de convivialité avec les habitants.

### Structures associées au projet

**Bailleur d'ouvrage :** Paris Habitat

**Maître d'œuvre et conception du projet :** Concordia Ile-de-France.

**Partenaires financiers et logistiques :** direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ; conseil régional Ile-de-France ; Ville de Paris, direction de la politique de la ville et de l'intégration ; Paris Habitat et son équipe locale ; volontaires en service civique pour la préparation ; Régie de quartier (prêt de matériels) ; Cafézöide (aide à la création de jeux pour enfants) ; Les Petits Débrouillards (animations) ; antenne jeunes Flandres ; maison des Copains de la Villette ; club de prévention jeunesse Feu vert Génération citoyenne ; équipe de développement local du 19e arrondissement ; mairie du 19e arrondissement ; Amicale des locataires de la Cité Rose ; radio locale Atellanes.



## Apports du chantier/Analyse

Pour les bénévoles: des échanges et un enrichissement interculturel, l'apprentissage de savoir-faire à travers le travail du bois et la découverte de techniques d'animation. Ceux qui étaient les plus réticents aux animations ont révélé de véritables talents dans ce domaine. Pour pallier le phénomène de dispersion des bénévoles sur les sites touristiques phares de Paris, les associations ont cherché à créer une dynamique forte par la découverte d'espaces de sociabilité et de créativité plus informels. Les photos des volontaires témoignent de l'évolution de leur regard sur la ville au fil des jours.

Pour les habitants de la Cité Rose: une ouverture et des échanges interculturels avec les bénévoles, et la mise en place d'activités pour les enfants de la résidence restant à Paris pendant les vacances. Les habitants ont été très contents des animations proposées aux enfants d'autant plus qu'elles ont facilité le décrochage de cette résidence.

Pour Paris Habitat: en créant un lien social au sein de la Cité Rose, notamment avec les enfants de la résidence, les chantiers ont contribué à assurer une certaine qualité de vie et à réduire le nombre des incivilités.

Aujourd'hui, la dynamique impulsée par le chantier se poursuit. En effet, depuis janvier 2012, Paris Habitat a réaménagé un local en « lieu collectif jeunesse » au sein même de la Cité Rose et a proposé à deux volontaires en service civique de l'animer pendant les périodes périscolaires. Grâce à leur présence, de nouvelles activités ont vu le jour, notamment des ateliers cuisine, vidéo et théâtre. Soulignons que la mise en place du premier chantier international dans le 19e arrondissement avec Paris Habitat a donné naissance aux chantiers d'initiatives locales. Ces chantiers, à destination des jeunes du quartier, servent de levier à la mobilité et à l'ouverture des habitants, ainsi qu'à la sensibilisation au principe du volontariat.

**La déléguée régionale de l'association CONCORDIA Ile-de-France**

## Autre regard

Les chantiers et les volontariats menés par Concordia permettent d'affirmer que nos cités et nos quartiers ne sont pas des ghettos; des jeunes venus du monde entier y sont accueillis, y travaillent et y séjournent sans problèmes particuliers. Ces projets permettent également à nos habitants et personnels de côtoyer des nationalités qu'ils ne rencontrent jamais. Ils donnent aux jeunes une ouverture qui leur permet de mieux construire leur avenir. Ce sont réellement des projets « gagnant-gagnant ».

**Le chargé de mission**

**Direction territoriale Nord-est PARIS HABITAT**

# Document 5

## Principes fondamentaux de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (source : les directives de l'OFAJ 2019)

### 1. Principes fondamentaux

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) a pour mission d'intensifier les relations entre les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et les responsables de jeunesse des deux pays. Par ses initiatives, l'OFAJ contribue à poser les bases de la relation franco-allemande de demain, à former et à préparer la nouvelle génération à une coopération entre la France et l'Allemagne au sein d'une Europe élargie. En cela, il est au service de la jeunesse en France et en Allemagne.

#### 1.1. Valeur ajoutée des échanges franco-allemands de jeunes

Les échanges internationaux de jeunes ont un impact durable sur le développement de la personnalité des participantes et participants. Ils ont davantage confiance en eux, s'ouvrent sur le monde et renforcent leurs compétences sociales et linguistiques. Suivant ses principes, l'OFAJ veut contribuer au maintien de la spécificité et de la qualité des relations franco-allemandes – relations étroites sur le plan politique, contacts intensifs sur le plan de la société civile, promotion de la diversité linguistique.

#### 1.2. Rencontre

Tout projet présenté devra être conçu pour favoriser les rencontres entre des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et des responsables de jeunesse des deux pays. Il devra en premier lieu permettre un échange interculturel. Le projet présenté avec la demande de subvention devra faire apparaître les objectifs de la rencontre et les méthodes pédagogiques employées. La sensibilisation à la langue du partenaire devra également y tenir une place importante. La participation aux rencontres est ouverte à toutes et tous : la maîtrise du français ou de l'allemand ne représente pas une condition requise pour participer, notamment aux rencontres de jeunes.

#### 1.3. La France et l'Allemagne en Europe

L'OFAJ permet aux jeunes de France et d'Allemagne d'acquérir des compétences clés pour l'Europe et de contribuer au processus d'intégration européenne. Ainsi, l'OFAJ se définit aussi comme un espace d'expérimentation franco-allemand au service de l'Europe. Ceci vaut autant pour les rencontres franco-allemandes que pour les échanges trinationalaux.

#### 1.4. Rencontres trinationales

L'OFAJ souhaite mettre les expériences de la relation franco-allemande au service d'autres pays du monde. Il soutient et organise des rencontres trinationales ouvertes à d'autres pays du monde. L'action trinationale de l'OFAJ se concentre sur les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Europe du Sud-Est (PESE), les pays européens touchés par une crise et les pays du pourtour méditerranéen. Dans certains cas, les rencontres trinationales peuvent concerner d'autres pays, à condition qu'elles entrent dans les priorités et orientations en cours de l'OFAJ.

#### 1.5. Pour la jeunesse, par la jeunesse

Pour répondre aux attentes des jeunes, l'OFAJ entretient un dialogue permanent avec ses nombreux partenaires en France et en Allemagne. Il réexamine régulièrement les instruments, les formats et les groupes cibles des échanges qu'il soutient ou organise lui-même. La participation des jeunes à ce processus est indispensable. Ils doivent jouer un rôle à part entière dans les rencontres et dans les projets d'échange, y compris dans la préparation et l'évaluation de ceux-ci.

#### 1.6. Interaction entre éducation formelle et non formelle

L'OFAJ soutient avec le même intérêt l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Cette complémentarité est un atout important pour découvrir le pays voisin, sa langue et sa culture.

#### 1.7. Principe de subsidiarité

L'OFAJ s'adresse à tous les jeunes de France et d'Allemagne, âgés de 3 à 30 ans. C'est dans cette optique que, selon le principe de subsidiarité, l'OFAJ travaille en toute confiance avec de multiples partenaires – comme des comités de jumelage, des associations et des fédérations de jeunesse, des institutions et des organisations – actifs dans le domaine de la formation des jeunes et des adultes, de la culture, des sports, de la science, des médias, de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

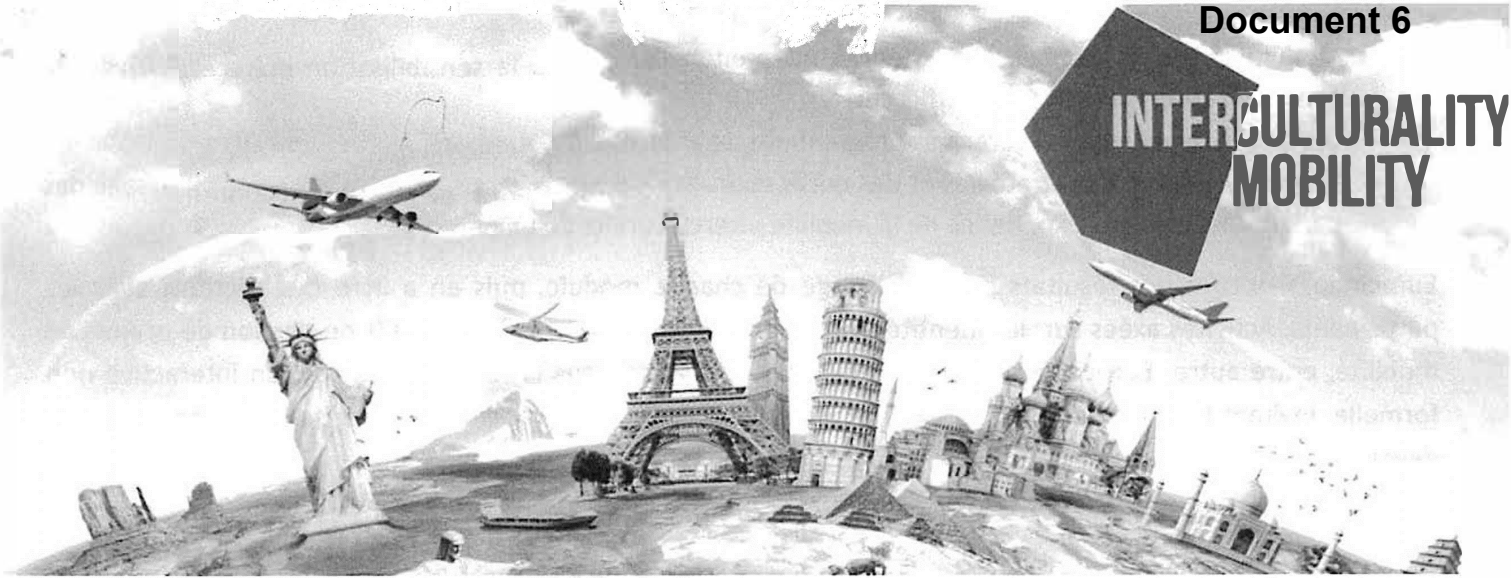
Pour garantir et développer les échanges, l'OFAJ s'appuie sur différents réseaux, notamment celui

- des permanentes et permanents pédagogiques ;
- des correspondantes et correspondants régionaux dans les directions régionales Jeunesse et Sports ;
- des correspondantes et correspondants académiques dans les rectorats ;
- des représentantes et représentants des *Länder* ;
- des *Austauschreferenten der Länder* ;
- des Points Info OFAJ ;
- des Jeunes Ambassadrices et Ambassadeurs OFAJ.

L'OFAJ joue également un rôle de conseil auprès de ses partenaires pour les accompagner dans le développement de la dimension franco-allemande de leurs projets.

#### 1.8. Valorisation des échanges et des projets réalisés

L'OFAJ porte une attention particulière à la valorisation et au partage des expériences interculturelles vécues dans le cadre des rencontres et des échanges. Les porteuses ou porteurs de projet doivent en tenir compte dès la planification du projet.



Revue de presse – Septembre 2018

Interculturality-Mobility - Projet N°: 2016-1-FR01-KA202-024226

# INTERCULTURALITÉ MOBILITÉ

Développement et validation des compétences interculturelles parmi les professionnels de l'EFPP afin d'améliorer l'exécution des programmes de mobilité dans l'EFPP dans l'UE

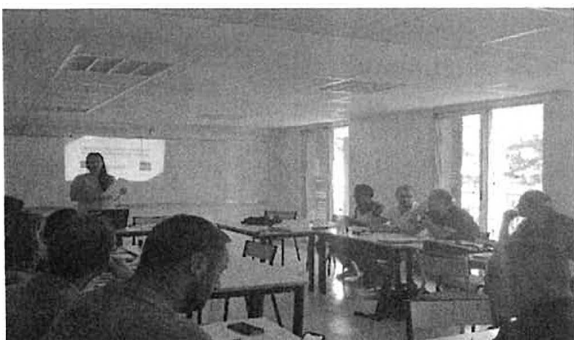
Événements de dissémination locaux finaux

En septembre 2018, les partenaires Erasmus + Interculturalité Mobilité ont organisé une série d'événements de dissémination au niveau local afin de promouvoir les principaux résultats et réalisations du programme au cours de ses deux années de prestation.

Tous les partenaires ont utilisé leurs événements pour se concentrer sur toutes les productions intellectuelles créées tout au long du projet:

- IO1: recherche comparative de base;
- IO2: programme modulaire de compétence interculturelle destiné aux professionnels de l'enseignement professionnel et de la formation;
- IO3: Boîte à outils pour la transparence et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel pour les professionnels;
- IO4: outils pratiques pour les compétences interculturelles chez les professionnels de l'EFPP.

Eurocircle, France



Le lundi 24 septembre 2018, Eurocircle a organisé un événement à Marseille, en France, afin de promouvoir les résultats finaux d'Erasmus + Interculturalité-Mobilité. Eurocircle s'est concentré sur toutes les IO, avec une attention particulière portée à IO2: programme de modules de compétence interculturelle pour les professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels et aux trois modules conçus dans la méthodologie finale:



- Module 1: Développer les compétences interculturelles grâce à la sensibilisation culturelle et à une communication interculturelle efficace;
- Module 2: Développer et gérer des programmes de mobilité interculturelle dans l'EFP;
- Module 3: Utiliser des stratégies et des outils appropriés pour reconnaître et valider l'apprentissage des participants grâce à l'expérience de la mobilité interculturelle dans l'EFP.

Eurocircle a discuté des résultats d'apprentissage de chaque module, puis en a livré des sections avec les participants. Activités axées sur: les identités multiples; L'iceberg de la culture; Outils de gestion de projets de mobilité, entre autre. Eurocircle a présenté l'élément formation sous la forme d'une session interactive non formelle, invitant tous les participants à contribuer activement, à évaluer et à commenter les apprentissages développés.

CESAT, Italie

Le CESAT, partenaire Erasmus + Interculturalité-Mobilité basé en Italie, a organisé son événement de dissémination le 24 septembre 2018 à Pistoia, en Italie.

Vingt-et-un représentants de divers secteurs de l'EFP ont participé à l'événement, notamment des enseignants, des prestataires d'EFP, des entrepreneurs et divers professionnels de l'éducation et de la formation.



CESAT a présenté et discuté de chaque élément clé du programme Interculturalité-Mobilité lors de l'événement avec les parties prenantes de l'EFP. Avec un accent particulier sur le développement d'IO2 et sur la manière dont les 3 modules du programme de formation ont été envisagés. Cela impliquait l'identification des compétences interculturelles, des comportements culturels qui entrent en jeu et l'application de compétences dans les différents domaines de la vie.



CESAT a ensuite donné un aperçu du plan de formation du programme innovant, du rôle du formateur et du déroulement des tests pilotes menés au printemps 2018.

CESAT a reçu de nombreux commentaires des participants, en particulier sur le besoin d'apprentissage interculturel de la prochaine génération de professionnels italiens de plus en plus mobiles et d'IO3: la boîte à outils pour la transparence et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel pour les professionnels est essentielle pour formaliser et reconnaître les réalisations de ceux qui participent à l'apprentissage interculturel, notamment par le biais d'activités de mobilité de travail.

ERIFO, Italie

ERIFO, le partenaire Erasmus + Interculturalité-Mobility à Rome, en Italie, a organisé un événement de dissémination pour promouvoir les réalisations et les résultats du programme. Vingt-deux participants y ont assisté le 24 septembre 2018. Les participants étaient issus de divers structures professionnelles de l'enseignement professionnel et de la formation :

- Les prestataires d'EFP;
- Services de l'emploi publics et privés;
- Entrepreneurs et employeurs;







s d'emploi ayant une expérience de la mobilité.

ERIFO a promu chaque élément du programme, ses productions intellectuelles, et a animé un atelier interculturel intitulé: Les changements les plus significatifs. Au cours de l'activité, les participants ont été invités à déterminer les compétences les plus pertinentes pouvant

être acquises en participant à une activité de mobilité. Après que les participants eurent commenté cette activité, ERIFO a transmis au groupe les éléments clés du programme de formation IO2.

ERIFO a également partagé sa propre expérience en tant que prestataire d'EFPP proposant des programmes de mobilité aux demandeurs d'emploi italiens et a spécifiquement discuté des défis à relever pour changer non seulement l'environnement de travail des participants grâce à des activités transnationales, mais également leur mode de vie et leur culture grâce à la mobilité.

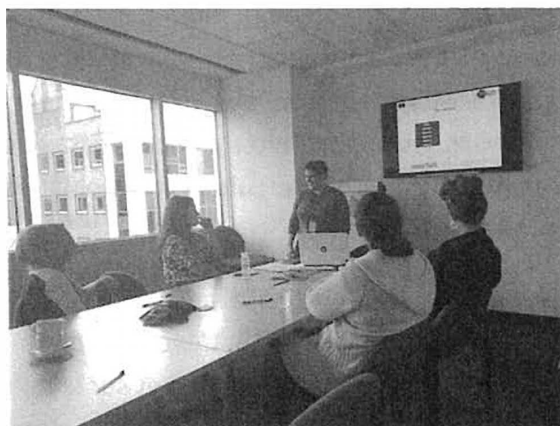
Dans l'ensemble, l'événement a constitué une opportunité d'apprentissage pour les fournisseurs d'EFPP souhaitant organiser leurs propres activités de mobilité et d'apprentissage de méthodes d'apprentissage interculturel, ainsi que pour les employeurs intéressés par la manière dont un demandeur d'emploi ayant participé à une activité de mobilité pourrait offrir des compétences uniques en tant qu'employé socialement mobile.

Rinova, Royaume-Uni

Le 25 septembre 2018, Rinova a organisé un événement multiplicateur à Londres, au Royaume-Uni, avec plus de 24 délégués tout au long de la journée. Les délégués provenaient de divers milieux liés à l'EFPP et travaillaient principalement avec des jeunes. Ils avaient soit de l'expérience dans les activités de mobilité, soit étaient intéressés par l'organisation de leur propre programme de mobilité à thème interculturel dans un proche avenir.

Rinova a organisé la journée pour se concentrer sur le projet dans son ensemble et sur 4 éléments clés:

- IO2: Programme modulaire de compétence interculturelle pour les prestataires d'enseignement et de formation professionnels et les organisations d'enseignement et de formation professionnels
- Apprentissage interculturel - Mobilité EFP - activité
- IO3: Boîte à outils pour la transparence et la reconnaissance
- IO4: Boîte à outils pratique - Compétences interculturelles - aperçu



Rinova a informé tous les délégués du programme de formation. La boîte à outils pour la transparence et la reconnaissance; et la boîte à outils pratique. Rinova a également présenté aux délégués plusieurs des ateliers d'apprentissage interculturel pour la mobilité EFP créés dans IO2.

Les participants ont indiqué que l'impact de l'événement du programme Erasmus + Intercultural-Mobility sur eux comprenait:

- Assistance offerte pour comprendre comment l'apprentissage interculturel pourrait être intégré au travail de jeunesse;
- Soutien à la conception et à la mise en œuvre d'un programme de mobilité des jeunes;
- Fourniture de conseils sur la gestion de projets de mobilité et les opportunités de financement;
- Connaissances et compétences en apprentissage interculturel;
- Confiance accrue dans la gestion des programmes internationaux pour la jeunesse.

MMC, Chypre

MMC a organisé un événement de dissémination en septembre 2018 et a également accueilli la conférence internationale finale sur l'interculturalité et la mobilité à Nicosie, en juin 2018.

La conférence internationale a eu lieu le 20 juin 2018 et s'intitulait «Nouvelles possibilités d'apprentissage pour les prestataires d'EFP et les praticiens qui s'engagent dans des projets de mobilité». La conférence a réuni des délégués de Chypre ainsi que des délégués d'autres pays européens.

La conférence internationale finale comprenait:

- Une introduction et une vue d'ensemble d'Erasmus + Interculturality-Mobility
- Les productions intellectuelles et leurs objectifs clés
- Activités d'apprentissage interculturel.

Les activités d'apprentissage interculturel ont connu un succès particulier en raison de leur nature interactive et engageante et ont permis aux délégués de découvrir les réalisations et les opportunités d'apprentissage créées par le programme Erasmus + Interculturalité-Mobilité au cours des 2 dernières années.



Un événement local de dissémination a été organisé à Limassol le 28 septembre 2018. L'événement multiplicateur s'est concentré sur les avantages pour les jeunes de participer à des activités de mobilité et sur la manière dont les résultats du projet pourraient mieux les préparer à en tirer le meilleur parti. Le public était composé de formateurs et de jeunes adultes intéressés à participer au processus de préparation. Tous les résultats du projet ont été présentés, suivis d'une discussion sur la manière dont la gestion de l'information pourrait être encore plus diffusée parmi les formateurs de l'EFP.

# PLAN D'ACTION DU COREMOB (Comité régional de la mobilité) en Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 1- Animer les réseaux de la mobilité en articulant une approche régionale et territoriale

## 1/A Coordination régionale et déclinaison territoriale de tous les aspects de la mobilité internationale :

1/A1 Poursuivre et unifier la gouvernance régionale Etat / Région :

1/A2 Structurer une animation territoriale des acteurs de la mobilité (réseaux éducation formelle et non formelle) :

1/A3 Mettre en place les outils appropriés pour partager les données (data) :

1/A4 Organiser des rencontres régionales sur les territoires:

## 1/B Une reconnaissance régionale des professionnels et des structures relais

1/B1 Réaliser un plan de professionnalisation des acteurs de la mobilité internationale

1/B2 Organiser des formations techniques départementales pour le montage de dossier Erasmus + sur les territoires :

1/B3 Organiser l'ingénierie technique et financière des têtes de réseaux pour développer des appuis techniques territoriaux :

1/B4 Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus éloignés des dispositifs en finançant les opérateurs de la mobilité spécifiquement sur cet axe :

Axe 2- Organiser l'information des professionnels de l'éducation et de la jeunesse.

2/1 Actualiser et diffuser la cartographie des acteurs de la mobilité en Rhône-Alpes créée dans le cadre du diagnostic régional :

2/2 Actualiser la partie régionale du portail national « mobilité internationale »

2/3 Organiser une journée de travail « mobilité internationale des jeunes » avec les chefs de projets des contrats de ville en lien avec le CRDSU sur les quartiers politique de la ville et en zones rurales :

Axe 3- Faciliter l'information des jeunes, en particulier les plus éloignés de la mobilité

3/1 Construire un outil numérique pour sensibiliser les jeunes à la mobilité internationale :

3/2 Organiser la participation et les échanges entre jeunes sur la mobilité internationale (informations par les pairs):

Axe 4 - Valoriser la mobilité internationale comme outil dans le parcours des jeunes, en particulier dans les entreprises.

4/1 Organiser le lien avec le Mesaki:

4/2 Déposer un projet européen visant à articuler éducation formelle et non formelle

4/3 Organiser la rencontre entre les entreprises volontaires et les acteurs de la mobilité :



## Document 9

### Des effets sur le développement personnel

La mobilité internationale réalisée dans le cadre non formel est fréquemment associée au développement d'attitudes et de savoir-être chez les jeunes. C'est particulièrement le cas dans les travaux relevant de la psychologie, voire de la psychologie sociale. Les apprentissages se situeraient surtout sur le plan des compétences sociales, communicationnelles et relationnelles, et contribueraient principalement au développement personnel (confiance en soi, estime de soi, indépendance, capacités d'adaptation, etc.). Ainsi dans une approche s'appuyant sur les travaux de Rogers, Rosa Lisa Iannone, Kathrine Procter et Oleksandra Skypnyk révèlent que le SVE contribue principalement à la construction d'« apprentissages implicites » hors des connaissances et des compétences à proprement parler. Ces apprentissages sont véritablement « significatifs » en ce qu'ils changent les jeunes en termes de comportements individuels, d'attitudes et de personnalité. Les séjours réalisés dans le cadre de ce dispositif conduisent principalement au renforcement de l'efficacité de l'apprenant et à l'émergence d'un sentiment de capacité, et c'est l'accroissement de cette confiance, le développement de l'autonomie et de la maturité qui contribueraient à une construction, une expansion et un renforcement du soi, pour le dire autrement, à une modification de l'identité de la personne. « Après réflexion, un modèle a émergé permettant de relier tous les apprentissages à l'apprentissage significatif implicite le plus important de tous : "Penser que "je peux." Il semble que tout apprentissage, qu'il soit autonome ou développé à travers les relations sociales, ait contribué à cet aspect central, pouvant être relié à ce que des chercheurs ont décrit comme relevant des apprentissages dans le bénévolat (au delà des compétences) : une plus grande confiance en soi, une autonomie et une maturité accrues. Cela renvoie à une expansion, une construction et un renforcement du "moi" décrit par Merriam et Clark, et Rogers. La contribution des relations sociales dans ce processus se manifeste par ce qu'Albert Bandura a identifié comme central dans sa théorie cognitive-sociale : "la croyance dans l'auto-efficacité" – les jugements des personnes sur leurs capacités à organiser et à exécuter les actions requises en vue de types désignés de performance. Dans cette perspective, les expériences réussies s'appuient sur la croyance dans l'auto-efficacité alors que les échecs l'ébranlent et l'affaiblissent<sup>40</sup>. »

### Le développement de la participation et de la citoyenneté active

D'autres travaux relevant des sciences de l'éducation montrent que les effets des séjours de mobilité à l'étranger réalisés hors des cadres de l'éducation formelle ne se situent pas uniquement sur le plan des savoir-être, des attitudes et des valeurs.

Les analyses transnationales réalisées par RAY sur l'impact du PEJA, basées sur une évaluation croisée – bénéficiaires et responsables de projets – <sup>41</sup>, révèlent une incidence certaine du programme sur la participation et la citoyenneté active des jeunes. S'appuyant sur un ensemble d'indicateurs – valeurs, attitudes, compétences et connaissances – qu'ils associent au concept de citoyenneté, les coordinateurs scientifiques du réseau RAY montrent que sur cet aspect les finalités du programme sont atteintes. « Les résultats des enquêtes suggèrent que la participation à des projets Jeunesse en action contribue au développement des quatre priorités permanentes du programme, en particulier au développement des compétences citoyennes au sens large et au



développement des compétences interpersonnelles, sociales, interculturelles et en langues étrangères des participants et des chefs de projet. Cela inclut le développement des compétences et des connaissances respectives, mais aussi des attitudes et des valeurs, par exemple : le respect des autres cultures et la sensibilité à la diversité culturelle ; la solidarité, la tolérance et la liberté individuelle ; le fait de “se sentir européen” et de s’intéresser aux questions européennes ; des nouvelles connaissances sur l’Europe, l’inclusion, la jeunesse et les politiques de jeunesse ; une conscience des valeurs européennes et des inégalités dans la société<sup>42</sup>. »

L’acquisition de ces compétences citoyennes se traduit par une plus forte participation à la vie sociale et politique. Environ 35 % des participants au programme indiquent qu’ils participent aujourd’hui dans une plus large mesure à la vie sociale et politique, constat confirmé par les interviews réalisées avec les porteurs de projets<sup>43</sup>. Les jeunes ayant vécu une expérience de mobilité internationale dans un cadre non formel disent également attribuer une plus grande valeur à la vie publique et politique dans leur quotidien et cette plus grande valeur semble concerner non seulement le niveau local et national, mais également l’échelle européenne. « Les participants au programme Jeunesse en action attachent beaucoup d’importance à la participation politique, plus des deux tiers sont convaincus qu’il est absolument nécessaire de discuter de questions politiques et sociales, et de faire usage de leurs droits pour avoir leur mot à dire dans les décisions politiques qui les concernent directement. Près de la moitié des participants croient qu’il est absolument essentiel de s’impliquer dans la politique européenne et d’avoir l’opportunité d’entrer en contact direct avec les acteurs politiques – ce qui révèle un sentiment de citoyenneté européenne et un intérêt pour une participation politique interactive<sup>44</sup>. »

*40 « Upon reflection, a pattern emerged bridging all the learning to the highest scoring implicit significant learning of all: “Thinking that ‘I can.’” It seems that all learning, whether autonomous but also through relationships contributed to this central aspect, which produced several offshoots that relate back to what researchers have described as learning (beyond skills) in volunteerism: greater confidence in oneself, increased autonomy, and maturity. This ties back to an expansion, building and strengthening of the “self” as described by both Merriam and Clark, and Rogers. However, the added contributions of relationships manifested through what Albert Bandura determined as central to his social cognitive theory: “self-efficacy belief” – “people’s judgments of their capabilities to organize and execute courses of action required to attain designated types of performances” (Bandura, 1986, p. 391). With this view, successful experiences build on self-efficacy beliefs whereas failures undermine and weaken it. » (Iannone et al., 2010.)*

*41 Une évaluation randomisée a été réalisée dans 4 pays membres du réseau RAY qui aboutit aux mêmes résultats que l’évaluation croisée des impacts en termes d’apprentissage réalisée par l’ensemble du réseau (Taru, 2013).*

*42 «The outcomes of the surveys suggest that the involvement in YiA projects contributes to the development of the four permanent priorities of the YiA programme, especially to the development of citizenship competences in a broad sense and in particular to the development of interpersonal, social, intercultural and foreign language competences of both participants and project leaders. This includes the development of respective skills and knowledge, but also of attitudes and values, for example: respect for other cultures and appreciation of cultural diversity; solidarity, tolerance and individual freedom; ‘feeling as a European’ and being interested in European issues; new knowledge about Europe, inclusion, youth and youth policies; awareness of European values and of inequality in society ». (Research-based analysis of Youth in action (RAY) network, Youth in action makes a difference. Main research findings of RAY, 2014, p. 4.*

*43 Dans la même veine, mais sur un public sensiblement plus jeune, l’OFAJ décèle un accroissement de la motivation des jeunes pour un engagement dans la société civile, notamment dans le secteur du travail de jeunesse suite à une rencontre franco-allemande, germano-polonaise ou tri-nationale (Ilg, Dubiski, 2011).*

*44 «YiA participants value political participation very highly, with more than two thirds believing that it is definitely important to discuss political and social issues and to make use of their rights to have a say in political decisions affecting them directly. Around half of the participants believe that it is definitely important to be involved in European politics and to have the opportunity to come into direct contact with political actors – indicating a sense of European citizenship and an interest in interactive political participation. » (Fennes et al., 2012, p. 7.)*

**ENCADRE 6. PAROLES DE JEUNES : SITUATION DE REUSSITE, CONFIANCE EN SOI ET (RE)MOBILISATION POUR CONSTRUIRE  
SON PARCOURS DE VIE**

« Là, je peux te dire aujourd'hui : je suis trop fière de moi. Qui aurait cru que j'allais faire tout ça ? [...] Au début, quand je partais, j'étais timide, j'étais un peu dans mon coin... J'étais hyper timide. C'est vrai que mon premier voyage, j'étais hyper timide. Je ne voulais pas m'avancer vers les autres et tout. Je me disais : "Qu'est-ce qu'ils vont dire ? J'espère qu'ils ne vont pas se moquer de moi..." Et puis au final, ça s'est bien passé. Et puis en plus, quand on part dans les échanges, on est trop aimés par les autres pays, les gens ils nous aiment trop nous les Français [...] Ce que j'ai appris ? La culture du pays, donc du coup, j'ai pas mal appris. J'ai appris sur moi-même que j'étais capable de faire plein de choses. Comme le théâtre, au début, je me sentais pas capable, mais après, j'ai appris, je me suis dit : "Tu peux le faire." Donc du coup, après, je me suis appris sur moi-même. Je me suis dit : "Marianne, en fait, elle n'est pas timide." Donc du coup, ça m'a appris sur moi-même. [...] Ah oui. Ça m'a complètement changée quoi. [...] Quand je reviens, je sais que je reviens plus forte. Donc du coup, je sais que je me mets à rechercher du boulot. Même des fois, j'appelle mon agence d'Intérim. Bon, ce n'est pas tous les jours que je travaille. Ils m'appellent deux fois par semaine pour travailler. Bon après, j'ai envie de leur dire : "Tu fais quoi avec un salaire comme ça ?" Enfin moi, il me faut un travail de tous les jours. Donc du coup, en fait, de voyager, ça me fait trop du bien en fait. [...] Là, depuis hier [elle est rentrée de mobilité la veille de l'entretien], je suis trop active ! Là, je n'arrête pas. Ouais, depuis que je rentre de mes voyages, je suis beaucoup plus active. Je bouge. Enfin je n'abandonne pas, je cherche, je travaille, je sors. En fait, je suis plus comme avant. Avant, j'étais hyper timide. Et maintenant, je parle avec tout le monde, si je peux aider, j'aide. Enfin je suis plus comme avant quoi. [...] [Ce que l'expérience lui a apportée :] le fait que je me sente plus forte, beh déjà, d'avoir grandi en maturité. D'être plus autonome. D'avoir déjà une grande confiance en moi, parce qu'avant, j'avais pas du tout confiance en moi. Donc c'est ça qui m'a fait sentir plus forte en fait. Et de pas baisser les bras aussi, de pas baisser les bras. Voilà. Grâce à ces échanges-là, beh, je baisse plus les bras, je suis de plus en plus forte, et franchement, je suis trop contente quoi. [...] Oui, oui oui. Je vois l'avenir plus positif. Oui, mon avenir, je ne le vois pas presque tout tracé, mais je vois la moitié tracée. [...] Je suis toujours sur le même projet. Après, je vais voir pour ouvrir mon restau mais à l'étranger quoi. Je veux dire mettre bien des sous de côté et partir à l'étranger, dans un pays où j'aurai un coup de cœur. Pour le moment, je n'ai pas eu le coup de cœur d'un pays, mais quand j'aurai un coup de cœur d'un pays, que j'aurais visité tous les pays d'Europe, je choisirai ! » (Marianne.)

« Qu'est-ce que j'ai appris ?... Je dirais que... Je réfléchis si ça m'a vraiment appris quelque chose... Au final, je ne dirais pas que ça m'a appris quelque chose, mais ça m'a... Je ne sais pas comment dire... Ça m'a pas appris, mais ça a continué en fait, dans la continuité... Après, ça m'a appris à parler anglais, enfin je me suis rendu compte que je pouvais converser, enfin parler en anglais sans trop de problèmes. J'arrive à me faire comprendre et à comprendre. Mais bon je n'ai pas encore le vocabulaire ni la grammaire. Après, ça m'a

appris pas vivre en groupe parce que j'étais déjà allé en internat pendant un an. Je ne sais pas, je me sentais bien. C'est juste, je ne sais pas, ça m'a appris à m'adapter peut-être. [...] Je suis plus sûr de moi. Après, ouais, du coup, on va dire que j'ai changé. Je suis plus sûr de moi, je sais ce que je veux maintenant. Je suis actif, alors qu'avant, je faisais rien. Voilà, ça m'a remotivé, etc. Donc ouais, ça m'a apporté de bonnes choses. [...] Et du coup, je suis plus motivé pour plein de choses. Je me suis remis à la guitare. Je ne travaille pas mais je ne m'ennuie pas en fait. Avant, je m'ennuyais pas mal et maintenant, je fais des trucs. Voilà, je lis, je fais de la guitare, je sors... [...] Dix jours en Finlande, ça paraît court comme ça, mais au final, je ne sais pas, ça m'a redonné de la motivation. [...] Mais en fait, c'est même... J'ai commencé à renouer contact avec mes amis un peu avant de partir, quelques mois avant étant donné que je ne sais pas, rien que le fait de savoir que tu vas partir et que tu vas vivre un truc entre guillemets que tout le monde n'a pas la chance de faire, je ne sais pas, ça te... t'es mieux dans ta tête quoi. [...] Maintenant, clairement, je sais où je vais... A la base, c'était clair avant que je parte en asile et que j'aie des problèmes. Et disons que je me suis refixé sur mon objectif. [...] Disons qu'à partir du moment où j'ai arrêté mon BTS, je savais plus vraiment quoi faire parce que je n'avais pas le bac. Donc j'ai eu la chance d'intégrer le BTS à la base sans bac. Donc bon, j'étais bloqué, je ne savais pas trop quoi faire. Et oui, la Finlande, ça m'a permis de me remettre, enfin au final, je suis retombé sur le même objectif, mais je me suis refixé dessus on va dire. Ça m'a remotivé quoi. [...] Donc du coup, ça m'a donné envie de repartir et de continuer à persévérer pour arriver à devenir steward. » (Stéphane.)

« Oui, c'était super bien ouais. Et puis même le petit papi qui était avec nous qui travaillait sur le mur, il nous motivait. Ça nous prouvait que même à 68 ans, on avait toujours la forme, donc nous, ça nous motivait encore plus. Et du coup, le mur il s'est construit en très peu de temps, et franchement... On nous a dit qu'on était le meilleur groupe, et c'est touchant d'aller dans un autre pays qu'on nous dise ça, qu'on nous valorise comme ça. Non franchement, c'était super bien. [...] Oui, parce que pour moi, le fait d'avoir fait ce voyage-là, d'avoir appris des choses avec des personnes étrangères, franchement, oui, ça fait grandir, ça fait prendre de la maturité. [...] Ça m'a montré que je pouvais être capable. Juste la confiance en soi (en termes d'apport), pouvoir se repérer sans forcément avoir de l'aide et être débrouillard. [...] D'être positive. Parce que j'étais tout le temps négative avant. Enfin, je le suis encore un peu encore maintenant, mais j'arrive un peu plus à être positive un peu plus sur tout. [...] La personne qui construisait le mur avec nous, donc la personne de 68 ans. Certes, il y avait la barrière de la langue, mais elle nous faisait comprendre, et il y a eu certaines leçons de vie qu'il nous a dites, bon pas très bien traduit, mais dans le sens... ce que ça voulait dire, c'était pour nous montrer que si on voulait quelque chose, on pouvait être capable de tout. Il nous a vraiment... Enfin ce monsieur-là m'a vraiment ouvert les yeux et c'est pour ça que ce voyage-là, je l'oublierai jamais quoi. C'était magnifique. [...]



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE  
RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'EDUCATION POPULAIRE ET DE  
JEUNESSE**

**2021**

**ANT N°1**

**Spécialité : « Anthropologie sociale et culturelle, expertise des  
territoires »**

**EPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours)**

Epreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 5 documents et 19 pages.**

**Sujet :** Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) d'un département caractérisé par sa diversité sociodémographique entre un pôle urbain, un littoral et un arrière-pays plus rural.



Votre chef (fe) de service vous a désigné (e) pour accompagner la mise en œuvre et le déploiement d'actions partenariales, pour favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux en particulier des filles.

Cet accompagnement devra aboutir à la modélisation d'un plan d'actions transversal, contribuant à créer un réseau de professionnels privilégiant les échanges de pratiques et la recherche action et qui puisse s'adapter aux différentes spécificités du territoire.

Afin d'élaborer votre projet d'action, vous pourrez vous appuyer sur les repères proposés dans le dossier joint, ainsi que vos connaissances et expériences personnelles.

**Rappel :** Il vous est demandé de mobiliser vos compétences dans la spécialité. Cette épreuve permet de tester votre aptitude pédagogique et votre capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué de membres du jury, que vous devez identifier comme un groupe de décideurs sans les intégrer dans un « jeu de rôle ». Vous devez démontrer votre capacité de transmission ainsi que celle à concevoir une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant des démarches d'éducation populaire.

Documents joints :

Document 1 : Extrait de l'Appel à projet du Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) – 2019 <a href="https://www.experimentation-fej.injep.fr/1764-jeunes-en-milieu-rural-aprural.html">https://www.experimentation-fej.injep.fr/1764-jeunes-en-milieu-rural-aprural.html</a> (7 pages)	Pages 1 à 7
Document 2 : INJEP – Analyses & Synthèses- Expériences des confinements par les adolescents ruraux, N°47 – Avril 2021 (4 pages)	Pages 8 à 10
Document 3 : Marie Molinário, Article « La jeunesse s'active : être une femme en milieu rural », Le Bulletin d'information de la MSA, <a href="https://lebimsa.msa.fr/developpement-local/les-filles-du-coin/">https://lebimsa.msa.fr/developpement-local/les-filles-du-coin/</a> , 11 juin 2019 («3 pages)	Pages 11 à 13
Document 4 : Plaquette d'information « 1 jeune1solution » du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, <a href="https://www.1jeune1solution.gouv.fr/">https://www.1jeune1solution.gouv.fr/</a> (4 pages)	Pages 14 à 17
Document 5 : Gaspard Claude, Extrait de l'article : « Recherche-action : définition et étapes », <a href="https://www.scribbr.fr/methodologie/recherche-action/">https://www.scribbr.fr/methodologie/recherche-action/</a> , publié le 03-02-20, consulté le 09-06-21 (2 pages)	Pages 18 à 19



APPEL A PROJETS FEJ 2019  
APRURAL

## JEUNES EN MILIEU RURAL

### PREMIERE PHASE :

PRESENTATION D'UN PRÉ-PROJET PAR LES PORTEURS DE PROJETS

ET

APPEL A CANDIDATURE AUPRES DES ÉVALUATEURS



INJEP - Service à compétence nationale  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative  
95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13 - Tél : 01 40 45 90 00  
[www.injep.fr](http://www.injep.fr)  
[www.experimentationjeunes.gouv.fr](http://www.experimentationjeunes.gouv.fr)

## I. PREAMBULE

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) lance un nouvel appel à projets qui a pour objectif d'expérimenter des dispositifs innovants au bénéfice des jeunes sur trois axes :

Axe 1 - Favoriser la revitalisation des espaces ruraux par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes

Axe 2 - Favoriser l'accès des jeunes aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque

Axe 3 - Favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux

Cet appel à projets s'adresse aux réseaux associatifs notamment les associations d'aide à l'accompagnement des jeunes, aux collectivités territoriales, aux établissements d'enseignement publics ou privés, aux mutualités sociales agricoles, aux coopératives d'activité et d'emploi, aux structures de soins en exercice coordonné.

Cet appel à projets se déroulera en deux phases :

### 1- Présélection des projets et sélection des évaluateurs potentiels

Les structures souhaitant développer des actions sur les trois axes cités, peuvent présenter un premier projet.

Un **formulaire de candidature « porteur de projet »** devra être renseigné en ligne sur le lien suivant : <https://extranet-fej.jeunes.gouv.fr/> avant le **31 octobre 2019 à 12h00** (heure métropolitaine).

La sélection des projets sera opérée par la Mission « Expérimentation et Evaluation des Politiques Publiques » - MEEPP de l'INJEP responsable des expérimentations du FEJ.

En parallèle, les évaluateurs compétents tant sur les politiques de jeunesse et la ruralité, que sur les méthodes d'évaluation (évaluation randomisée, in itinere..) sont appelés à se porter candidats pour travailler sur les futures expérimentations.

Un **formulaire de candidature « évaluateur »** devra être renseigné sur le lien suivant : <https://extranet-fej.jeunes.gouv.fr/> avant le **31 octobre 2019 à 12h00** (heure métropolitaine).

La MEEPP procédera également à la sélection des équipes d'évaluation.

Au terme de cette phase, chaque expérimentation devant être portée par un binôme porteur de projet / évaluateur, les porteurs de projets sélectionnés et les évaluateurs retenus seront invités par l'INJEP (MEEPP) à entrer en contact en vue de la présentation d'un dossier. La trame du dossier commun à renseigner leur sera transmise par la MEEPP.

### 2- Sélection finale des expérimentations

Lors de la seconde phase, la structure porteuse du projet et l'évaluateur présenteront leur projet d'expérimentation (programme d'actions et protocole d'évaluation).

2

## AXE 3 - Favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux

### A. CONTEXTE ET ENJEUX

#### Territoires ruraux : la difficile mobilité des jeunes

La notion de mobilité a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Ainsi, Eric Le Breton, dans son ouvrage « Mobilité et société dispersée »<sup>19</sup> note que « notre monde a longtemps été celui des déplacements lents, des territoires bien dessinés. La majorité des gens vivait sur une courte distance ». Aujourd'hui, nous sommes dans un kaléidoscope de lieux de vie, de mobilité permanente, « obligée ». En présence de « territoire circulatoire ». La mobilité devient une condition de l'intégration sociale.

Le rapport « Mobilité des jeunes »<sup>20</sup> du groupe de travail du Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse insiste sur le fait que « La mobilité est un droit pour les jeunes : un droit à la mobilité géographique, professionnelle, résidentielle... ». Et d'ajouter : « De plus, ce droit ne doit pas se lire comme le revers d'un devoir, sauf pour celui qui l'édicte et qui de fait se donne comme devoir d'accompagner les jeunes dans sa construction de leur compétence mobilité ». Ce constat vaut particulièrement pour les jeunes résidant dans les territoires ruraux. La mobilité est donc un levier vers l'autonomie et l'émancipation de jeunes ruraux, parfois enclavés dans leur territoire.

Le Conseil économique, social et environnemental, dans son rapport « Place des jeunes dans les territoires ruraux » confirme l'analyse d'une mobilité difficile pour les jeunes ruraux<sup>21</sup>. La population sur ces territoires est en majorité captive de l'automobile dans ses déplacements quotidiens. Ainsi, 86% des jeunes ruraux âgés de 18 à 30 ans possèdent une voiture contre 62% pour les jeunes urbains<sup>22</sup>. En zone rurale, la part des revenus du ménage affecté aux transports peut atteindre 25% pour un ménage à faible revenu et éloigné de l'emploi contre 15% en moyenne. Le coût des transports représente aujourd'hui environ 15 % du budget des ménages français.

Pour les jeunes en milieu rural, le lien mobilité/emploi est encore plus fort. Lorsqu'ils sont en emploi, seulement deux jeunes ruraux sur 10 âgés de 15 à 29 ans travaillent dans leur commune de résidence, soit deux fois moins que les jeunes urbains. L'emploi des jeunes ruraux se situe dans une autre commune de leur département de résidence pour 64 % d'entre eux. Ne disposant pas d'une offre de transport en commun, il est presque impératif pour les jeunes ruraux de détenir le permis de conduire pour accéder à

<sup>19</sup> Le Breton, E., « Mobilité et société dispersée », édition l'Harmattan, 2016

<sup>20</sup> Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), Rapport La mobilité des jeunes, 2019

<sup>21</sup> Conseil économique, social et environnemental (CESE), Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives, (Transports de personnes) rapporté par Bruno Duchemin et Olivier Marembaud (2015).

<sup>22</sup> Centre d'analyse stratégique (CAS, aujourd'hui France stratégie), rapport aux Nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux, 2012.

l'emploi.<sup>23</sup> Alors que plus de la moitié du transport collectif de proximité (hors transport scolaire et de personnel) est réalisé en Ile-de-France, une carence importante persiste dans certains territoires ruraux.

### L'intervention du FEJ sur la mobilité des jeunes

A la suite du programme « 10 000 permis pour réussir », le FEJ a lancé en 2014, un appel à projets intitulé « mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes » visant à identifier les mécanismes permettant de lever les freins à la mobilité des jeunes et d'améliorer leur employabilité afin d'apporter des éléments nouveaux sur cette question (Voir les principaux résultats dans l'annexe 2).

Cet appel à projets partait du constat selon lequel la majorité des jeunes en difficulté, notamment les jeunes ruraux, ne détenaient pas le permis de conduire. La question de la mobilité sur le territoire rural est particulièrement importante dans un contexte où les zones d'emploi ne sont pas touchées de la même façon par le chômage : ce qui oblige les demandeurs d'emploi à une plus grande mobilité géographique, pour obtenir un emploi. De plus, les jeunes demandeurs d'emploi non qualifiés résident souvent dans des zones rurales ou périurbaines : d'où la difficulté de se déplacer dans ces zones peu équipées en transports collectifs.

### Des mobilités plus solidaires

De nombreux travaux ces dernières années ont été menés sur le sujet et des réformes sont en cours avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) (voir annexe 3). Ces travaux mettent en avant, parmi différentes propositions, celle du principe d'une aide à la mobilité des jeunes ruraux. Cette proposition émane tant des rapporteurs sur la question de la mobilité, que d'acteurs de terrain de la mobilité des jeunes. Il en est de même du législateur sur la LOM.<sup>24</sup>

L'article 6 du projet de loi d'orientation des mobilités<sup>25</sup> préconise la mise en œuvre d'un plan d'action commun relatif à la mobilité solidaire et des aides à la mobilité :

*« A cet effet, la région et le ou les départements concernés peuvent décider l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle d'un bassin de mobilité, d'un plan d'action commun relatif à la mobilité solidaire. Les autres collectivités et organismes mentionnés au premier alinéa définissent librement leur contribution à ce plan d'action.*

*Sont associés les organismes publics et privés intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et en situation de handicap ou à mobilité réduite. Le plan d'action définit les conditions dans lesquelles ces personnes bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité. Il prévoit notamment les mesures permettant au service public de l'emploi de fournir ces prestations à tout demandeur d'emploi ou personne éloignée de l'emploi. Afin d'organiser et de contribuer au développement des services de mobilité solidaire et verser des aides individuelles à la mobilité qui favoriseraient l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et celle des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.*

»

<sup>23</sup> Brutel C., Caractéristiques sociodémographiques des jeunes ruraux, INJEP/ Fiche Repères, juin 2019

<sup>24</sup> En seconde lecture à l'Assemblée Nationale au moment de l'écriture du présent appel à projets du FEJ.

<sup>25</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, Projet de loi d'orientation des mobilités, texte soumis à la délibération du conseil des ministres, 28 novembre 2018.



## B. ACTIONS EXPERIMENTALES VISEES

### Des aides matérielles à la mobilité pour les jeunes ruraux

Les porteurs de projets pourront proposer d'expérimenter des actions notamment sur les champs suivants :

- l'amointrissement du coût de la mobilité par la proposition par exemple d'une aide financière pour les jeunes, aide leur permettant de financer leurs moyens de transport individuel ou collectif, de contribuer aux frais d'entretien et de réparation. Cette aide devra favoriser l'autonomie, et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par exemple en lien avec ses recherches d'emploi et de formation.

Sur l'attribution d'une aide financière : pourront être imaginés des dispositifs de prime assortis d'un accompagnement des jeunes à la mobilité.

Seront privilégiés les porteurs de projet proposant une aide financière à la mobilité dans le cadre d'un « transport multimodal »<sup>26</sup>.

Dans ce cadre, le FEJ propose de tester, les effets d'une aide financière sur la mobilité et l'autonomie des jeunes. Cette aide devra venir en complémentarité des dispositifs d'aide déjà existants (aide à la mobilité pour les chômeurs, tarifications dégressives des transports en commun pour les jeunes, les étudiants, etc.).

Les porteurs de projets au regard de ce qui existe sur leur territoire, établiront une charte précise d'utilisation prioritaire de cette somme (type de nouveaux transports visés, créneaux horaires, transports collectifs / transports individuels, etc.), qui pourra prévoir des conditions différenciées selon les utilisateurs (étudiants, apprentis, etc..)

Les porteurs de projets seront responsables dans ce cadre de l'offre de déplacement et de l'accompagnement des jeunes (information, interface, application numérique si nécessaire, etc..)

- La proposition aux jeunes, en réponse à leurs attentes, d'un système de transport multimodal, notamment par les intercommunalités.

### Un accompagnement à la mobilité pour les jeunes ruraux

Les propositions d'expérimentations pourront également porter sur les innovations possibles dans l'accompagnement des jeunes. La mobilité en effet, question transversale dans tous les aspects de la vie, favorise l'émancipation globale. Cela à l'image des actions conduites pour favoriser la mobilité internationale des jeunes (accompagnement en amont, pendant, en aval, rôle de la famille, des pairs, des réseaux accueillants, valorisation des démarches, des acquis, apprentissages, etc..)

Les accompagnements proposés devront intégrer les solutions connues les plus efficaces, privilégier des démarches de changement d'usage, des démarches basées également sur des diagnostics individuels et adaptées au profil de chacun.

<sup>26</sup> Le transport multimodal existe à Pessac près de Bordeaux. Dans un parking relais, on laisse sa voiture, pour prendre le moyen de transport de son choix : tram, bus, location de voitures, location de vélos, voiture électrique. La carte modalis régie par le syndicat mobilité de la Région Nouvelle Aquitaine donne accès à ces différents transports. Le recours à des modes alternatifs à la voiture permet de désengorger le centre-ville de Bordeaux. A Périgueux, un projet similaire vient d'être mis en place, mais plus modeste : voiture et bus uniquement, soit un transport bimodal, mais prévoyant aussi un parking relais.

Les actions doivent permettre aux jeunes de s'approprier leur territoire, de développer leur capacité à se projeter au-delà de leurs espaces familiaux de proximité, de développer leur autonomie et leur « capital social mobilité ».

Etre mobile enfin, pour les jeunes en situation de très grande vulnérabilité, peut demander aux porteurs de projets de prendre en compte dans l'accompagnement proposé les questions de maîtrise suffisante de l'écrit, mais aussi la capacité d'anticiper, et de s'orienter dans l'espace public.

### III. CARACTERISTIQUES DES PROJETS ATTENDUS

L'expérimentation est une innovation, relative à son contexte, initiée dans un premier temps à une échelle limitée mais structurante, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension, voire d'une généralisation. La démarche expérimentale nécessite un projet clair et délimité. Il s'agit de s'assurer que le dispositif proposé puisse offrir une réponse pérenne aux difficultés rencontrées par les jeunes.

Pour chacune des problématiques citées, les projets devront être mis en œuvre en prenant en compte les recommandations suivantes.

Sur la création d'activité et la mobilité :

- S'appuyer sur les attentes et les besoins des jeunes, les associer à la définition des actions que leur sont proposées ;
- Favoriser les pratiques de coordination des acteurs et mettre en place des partenariats de qualité ;
- Intégrer une dimension de lutte contre les inégalités sociales ;
- Ancrer les projets dans la durée, ne pas proposer d'actions purement "ponctuelles".

En matière de santé et de prévention des conduites à risques :

- Questionner en amont les représentations des professionnels et si possible intégrer une dimension formative aux projets, avant d'intervenir en direction du public ;
- Intégrer aux projets la dimension "promotion de la santé" (au sens de bien-être) et notamment les "compétences psychosociales"<sup>27</sup>;
- Intégrer l'accès aux services de proximité avec une dimension itinérante le cas échéant ;
- Ne pas se limiter à de l'information sur les "risques", qui ne suffit pas à faire prévention ;
- Intégrer une dimension de lutte contre les inégalités sociales et notamment prendre en compte les spécificités de différents milieux de vie des publics aux projets de prévention ;
- Ancrer les projets dans la durée, ne pas proposer d'actions purement "ponctuelles".

---

<sup>27</sup> Carine Mutatayi, *Les approches psychosociales, mode efficace de prévention, Jeunes et Addictions, Observatoire français des drogues et des toxicomanies*, 2016 et INPES, *Développer les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes*, n°431, mars 2015



Les projets devront concerner un nombre significatif de jeunes afin de pouvoir mesurer correctement les effets des actions menées, en s'appuyant le cas échéant sur un groupe test bénéficiant du dispositif, et un groupe témoin n'en bénéficiant pas.

L'évaluation faisant partie intégrante de l'expérimentation, elle ne pourra être réalisée que sur un projet qui n'est pas constitué d'un nombre trop important d'actions. Il ne s'agit pas non plus d'évaluer une structure ou une organisation mais bien un projet précis. Ces caractéristiques sont déterminantes afin de pouvoir mesurer les effets propres d'un projet. Les porteurs de projets devront montrer quelles sont les problématiques constatées, les problèmes rencontrés et la(es) solution(s) envisagée(s).

Des propositions peuvent-être faites afin de développer et d'évaluer des actions déjà mises en place, l'accent sera alors mis sur le protocole évaluatif et le budget réparti en conséquence.

## IV. PORTEURS DE PROJETS ET EVALUATEURS VISES

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets suivants :

- aux collectivités territoriales.
- aux structures d'accompagnement des jeunes (missions locales, réseaux d'information jeunesse, associations d'aide à la création d'entreprise, etc...)
- aux associations et fédérations d'éducation populaire, junior associations, ...
- aux organismes de mutuelles de santé (mutualités sociales agricoles, Fédération nationale de la Mutualité Française,...)
- aux établissements d'enseignements publics ou privés
- aux structures éducatives (centres de formation,...)
- aux structures de soins en exercice coordonné.

Cet appel à projets s'adresse également aux équipes d'évaluateur, qu'ils proviennent de laboratoires publics ou privés (université, institut et centre de recherche, cabinet, bureau d'études, etc...) compétents sur le champ de politiques publiques et en particulier des politiques de jeunesse.

# Expériences des confinements par les adolescents ruraux

DES CONSÉQUENCES INÉGALES SUR LES SOCIABILITÉS, SCOLARITÉS ET ASPIRATIONS

Pour les adolescents et les adolescentes, ce sont d'ores et déjà deux années de leur vie qui sont impactées par la crise sanitaire. Loin de l'image bucolique des villages typiques qui ont pu susciter nombre de fantasmes en temps de confinement, ces filles et ces garçons vivant sur les territoires ruraux ne sont ni le reflet d'une société paysanne, ni une jeunesse agricole.

Ils et elles restent moins visibles que leurs homologues urbains y compris dans cette période de crise sanitaire. Cette crise vient révéler l'hétérogénéité des conditions de vie de cette fraction de la jeunesse et exacerbe les inégalités entre les jeunes d'un même âge, à une période de la vie où se joue le processus d'autonomisation à l'égard des parents qui s'en trouve largement empêché.

formes variées selon les établissements. Leurs stages sont à l'arrêt ou reportés. Les lieux culturels, sportifs ou festifs où les filles et les garçons se socialisent et/ou travaillent sont fermés. Cette crise sanitaire survient dans un contexte socio-économique marqué par la crise économique de 2008 dont les effets sur les trajectoires juvéniles et la précarisation de l'insertion socioprofessionnelle et des conditions de vie n'est plus à démontrer.

Pour les adolescents et adolescentes âgés de 15 à 18 ans, encore scolarisés dans le secondaire pour une grande majorité, cette crise sanitaire qui s'étend maintenant sur deux années de leur vie prend des sens différents selon leur sexe, leur milieu social d'origine, leur parcours scolaire ou de formation en cours, mais aussi selon le territoire sur lequel ils et elles habitent. Comment « profiter de sa jeunesse », « vivre son adolescence » dans cette période marquée par les restrictions et l'incertitude ? L'enquête de terrain menée de septembre 2020 à janvier 2021, auprès d'adolescents et d'adolescentes vivant en milieu rural dans la France hexagonale, met en évidence comment la projection dans l'avenir, les aspirations scolaires et professionnelles se trouvent bousculées pour une grande partie d'entre elles et eux, et plus particulièrement pour celles et ceux issus des classes populaires. Cette enquête permet de pointer dans le même temps l'hétérogénéité de leurs conditions de vie, de montrer combien la

**A**u printemps 2020, les mesures sanitaires prises pour endiguer la pandémie de Covid-19 ont eu un impact social très important : restrictions de circulation et obligation de « rester chez soi », limitation des contacts physiques, fermeture des établissements scolaires. À l'hiver 2020-2021, les conditions de vie restaient encore fortement perturbées par les mesures de prévention (port du masque, gestes barrières, isolement en cas de test positif). Les adolescents n'ont pas été épargnés par les couvre-feux, ni par le reconfinement en dépit de l'alternance des cours, entre « présentiel » et « distanciel », et prenant des

**Yaëlle Amsellem-Mainguy**,  
chargée de recherche, INJEP

**Pauline Blum**,  
chercheuse associée INJEP,  
CERMES3, Inserm

### méthode

L'analyse repose sur une enquête qualitative comprenant 46 entretiens individuels dont 27 filles et 19 garçons et 6 entretiens collectifs (avec 5 à 7 participants et participantes) menée entre septembre 2020 et janvier 2021 en face à face et par téléphone au gré de la situation sanitaire. Ces adolescents et adolescentes âgés de 15 à 18 ans vivent en milieu rural en France hexagonale dans des petites villes comprenant des bourgs commerçants, des villages ou des hameaux (situés en grande partie en Limousin et dans les Ardennes). Parmi les 46 jeunes ayant répondu aux entretiens individuels, la grande majorité est scolarisée dans le secondaire (général, technologique et professionnel) dont une partie non négligeable est en internat en semaine, un quart d'entre eux ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (certains-e-s bénéficient du dispositif Garantie Jeunes). Au regard des professions de leurs parents et des situations familiales, la majorité sont issus des classes populaires ou de la petite classe moyenne, quelques filles et garçons appartiennent aux catégories supérieures.

À ces entretiens s'ajoutent des discussions réalisées dans le cadre des restitutions menées sur quelques-uns des terrains d'enquête de l'étude ARAMIS 2, avec des jeunes ayant participé à l'enquête d'une part et avec des professionnels travaillant auprès d'eux d'autre part.

crise sanitaire a renforcé les inégalités préexistantes entre jeunes vivant sur un même territoire, encore trop souvent perçus comme une jeunesse homogène.

#### **Sociabilités adolescentes en milieu rural à l'épreuve des mesures sanitaires**

Les vies adolescentes, y compris en milieu rural, sont partagées entre les amis qui prennent de plus en plus de place dans la vie sociale, les activités extrascolaires et la vie scolaire. Sortir entre amis, expérimenter les relations affectives et/ou sexuelles, aller les uns chez les autres, faire ses premières « soirées », rester dehors sans rien faire de particulier, sont parmi les activités les plus prisées. À cet âge de la vie, les sociabilités sont essentielles et la place du groupe de pairs est déterminante. Elles participent au processus d'autonomisation de la sphère familiale et en particulier des parents. Dans un contexte marqué par la faiblesse des transports en commun, les modalités de mobilité accessibles sont peu nombreuses et maintiennent – encore plus les filles que les garçons – dans une dépendance à l'égard des familles [Amsellem-Mainguy, 2021] : des parents « font le taxi » et peuvent avoir un regard et faire des remarques sur les fréquentations de leurs enfants. Celles et ceux dont les parents ne sont pas véhiculés doivent compter sur les solidarités familiales ou les solidarités de proximité préexistantes à la crise sanitaire et qui se sont dès lors renforcées.

Parmi les adolescents rencontrés, les filles et les garçons qui habitent dans des hameaux isolés ne décrivent guère de changement dans leur vie quotidienne, se disant « *confinés depuis toujours* ». Ils et elles restituent un isolement préexistant. C'est aussi le cas de celles et ceux qui vivent dans des villages éloignés les uns des autres, où résident en majorité des personnes âgées et parfois des familles avec enfants en bas âge. Ils et elles relatent que le fait de « *croiser des potes* » reste rare. Au final, ce sont les adolescents et adolescentes qui résident dans les centres-villes, les bourgs commerçants ou les petites villes qui décrivent avoir été les plus impactés par les mesures sanitaires. Ils et elles se sont retrouvés – au moins en partie – dans les descriptions médiatiques des fermetures des commerces et des équipements, bien qu'en réalité ces adolescents et adolescentes soulignent que la majorité des commerces ont déposé le bilan avant cette période (bar, prêt-à-porter, boucherie, boutique pour enfants...) [Coquard, 2019].

Les adolescents et adolescentes qui, en amont de la crise sanitaire, entretenaient peu de relations avec des pairs et avaient peu d'occasions de sortie ne se décrivent pas depuis le début de la crise sanitaire plus en difficulté. Leur vie « *n'a pas changé* ». Cette période a même été l'occasion de « *souffler* » pour une partie des enquêtés – essentiellement des filles – qui décrivent ne plus être épuisés par les temps de transports ou par la pression scolaire. Elles ont pu « *faire un point* »

sur leurs relations amicales. À l'inverse, parmi les jeunes inscrits dans de forts réseaux de sociabilité, celles et ceux qui n'ont pas pu les maintenir (éloignement géographique, interdiction des parents, craintes pour la santé...) ont été les plus affectés. Ces filles et ces garçons disent avoir été « *empêchés* » de vivre leur jeunesse et expriment un fort sentiment de solitude et d'isolement – notamment lors du confinement du printemps 2020. Elles et ils ont été contraints de devoir composer avec les points de contrôle de la gendarmerie et les règles imposées par leurs parents pour se retrouver à toute heure de la journée – en forêt ou dans des champs éloignés –, se déplaçant d'un lieu à l'autre à pied.

Pour la plupart, l'été 2020 a été un moment de retrouvailles denses entre amis pour faire la fête ou des soirées, accueillir des amis chez soi, rester dehors... Les plus jeunes, et les moins socialisés aux fêtes, se sont retrouvés en petits groupes (de quatre à six), tandis que les plus âgés et ceux déjà investis dans des pratiques festives se sont retrouvés dans des soirées réunissant « *bien plus de monde* » plusieurs fois par mois. Depuis novembre 2020, l'ouverture même partielle des lycées et des lieux de formation leur a permis de maintenir les routines amicales. Si l'on aurait pu penser que les sociabilités adolescentes se déplaceraient en ligne, cette enquête pointe comment les médias sociaux sont utilisés pour maintenir les liens et prolonger les rencontres. En contexte de restriction des relations directes, ces usages se sont maintenus mais ne se sont pas faits nécessairement plus denses. Les relations en ligne étant avant tout le prolongement des sociabilités hors ligne [Baileys, 2018].

#### **Être confinés chez ses parents entre proximité et promiscuité**

Les adolescents vivant en milieu rural « *font avec* » l'offre de formation disponible dans un rayon kilométrique relativement restreint [Grelet, Vivent, 2011 ; Pinel, 2020], qui n'est pas toujours compatible avec l'organisation familiale sur qui pèse l'organisation des déplacements. Aussi, les années lycée sont-elles marquées pour une partie d'entre elles et eux par des formes de décohabitation temporaire et partielle



du foyer parental, qui passent par la fréquentation de l'internat ou l'hébergement « en ville » chez un membre de la famille. Cette expérience leur permet d'accéder à des réseaux de transports plus denses, de se rapprocher de lieux de consommation juvéniles (magasins, bars, salles de jeux...), mais aussi de pouvoir « profiter » de leurs amis.

Avec la crise sanitaire, le premier confinement, les cours partiels, ces filles et ces garçons sont massivement revenus chez leurs parents. Dans les récits des adolescents des milieux populaires, on constate combien les habitats précaires et l'habitat social ne sont pas l'apanage des grandes agglomérations [Coquard, 2019] et leurs descriptions des conditions de confinement marquent une rupture avec une vision enchantée et homogène de la ruralité. L'analyse des conditions matérielles d'existence des adolescents ruraux met en exergue la tension entre proximité des membres de la famille au cours du confinement et promiscuité au sein du logement familial, parfois source de conflits.

Les adolescents et adolescentes qui décrivent une plus grande « proximité » entre les membres de la famille sont majoritairement issus des classes moyennes et supérieures. Ils et elles décrivent la période comme propice à davantage de temps passé avec leurs parents et leur fratrie (pour cuisiner, jouer à des jeux de société), dans un climat familial bienveillant avec des parents « n'ayant pas des problèmes de santé » et peu inquiets quant à leur maintien dans l'emploi (pour partie grâce au télétravail). Les adolescents et adolescentes des classes populaires dont les parents n'ont cessé de travailler ont dû s'occuper seuls, tout en retrouvant leurs parents pour les repas par exemple. Pour les autres, celles et ceux pour qui les conditions de vie étaient déjà dans un équilibre précaire, la période a pu être bien plus difficile en raison de la dégradation de la situation économique des parents (chômage partiel, perte d'emploi, absence de « petits boulots »...). On notera qu'indépendamment des classes sociales, pour une fraction des adolescents et adolescentes, la crise sanitaire a contraint les membres de la famille à (re)vivre ensemble sans échappatoire aux violences préexistantes à la période, sans perspective d'en sortir à court terme.

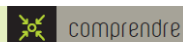
L'enjeu du quotidien pour les adolescents vivant chez leurs parents – ou revenus y vivre temporairement – se joue autour du fait de disposer d'un espace à soi (une chambre à soi par exemple) : cela permet d'avoir des conversations privées et « de pouvoir se séparer en restant enfermé », mais aussi de pouvoir vivre sa vie personnelle et intime sans exposer ses relations à l'entourage familial. Dans ces circonstances, bénéficier d'un espace extérieur (jardin, bois à proximité...) devient aussi un élément distinctif. À ces conditions objectives viennent s'ajouter des effets de genre : au cours des confinements, les filles ont été amenées – encore plus que d'habitude – à s'investir dans la vie familiale et contribuer aux tâches domestiques de la maison, tandis que les garçons se sont davantage octroyé la possibilité d'aller dehors, de retrouver des copains et/ou de maintenir une pratique sportive.

#### Des formations courtes à l'épreuve d'une remise en question de la valeur du diplôme

Les lycéens et lycéennes rencontrés décrivent des conditions d'études difficiles en période de confinement. L'équipement informatique n'est pas toujours individuel au sein des familles – ordinateurs ou tablettes –, ou adapté – smartphone et connexion. Ils et elles décrivent surtout des formes de lassitude, d'épuisement face aux cours en ligne, au travail en solitaire entraînant parfois une perte du sens pour les études. Autant d'éléments qui viennent modifier

leurs projets d'avenir, quand ils et elles en ont. Les inégalités d'accès à Internet ont été mentionnées de même que l'absence d'émulation collective que permet le groupe classe et plus largement la fréquentation de l'institution scolaire. Cette situation a été d'autant plus marquée pour les jeunes dont les parents n'ont pas été en mesure d'apporter un soutien suffisant sur la scolarité, faute de temps ou de capitaux économiques et/ou culturels mobilisables.

En mars 2020, le report des stages de découverte ou de formation ou leur arrêt en raison de la crise sanitaire sont également venus affecter les parcours adolescents, en particulier ceux des jeunes n'étant plus en études dès leurs 15/16 ans qui ont le sentiment d'avoir « perdu un an de [leur] vie ». Cette situation est exacerbée pour les adolescents et adolescentes qui devaient entrer dans des dispositifs d'aide à l'insertion, à l'image de celles et ceux qui sont entrés en Garantie Jeunes en mars 2020 et pour qui tout s'est arrêté net [Dares, 2020]. Cette fragilisation des parcours des adolescents de milieux ruraux interpelle dans un contexte où leurs trajectoires de formation et d'insertion se caractérisaient par des études plus courtes et plus professionnalisantes que les jeunes urbains avant la crise sanitaire [Pinel, 2020], notamment en raison de leur connaissance des débouchés possibles et de la faiblesse des offres d'emplois disponibles [Grelet, Vivent, 2011]. Le ralentissement économique et le maintien de la fermeture d'un grand nombre de secteurs pourvoyeurs de stages sur des territoires où l'offre de



### L'étude ARAMIS 2

Les entretiens réalisés auprès des adolescents et adolescentes ruraux et présentés dans cette publication s'inscrivent dans le projet de recherche portant sur les Attitudes, Représentations, Aspirations et Motivations lors de l'Initiation aux Substances psychoactives (ARAMIS). Compte tenu de la période spécifique du terrain d'enquête, un temps des entretiens a été consacré à l'expérience des confinements et couvre-feux notamment avec des questions sur les relations amicales, les relations familiales, leur vécu de la scolarité.

L'enquête ARAMIS 2 s'inscrit dans le cadre de l'objectif prioritaire de prévention affirmé par le Plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) et répond aux besoins de recherche identifiés par les recommandations de l'expertise collective de l'INSERM sur les conduites addictives chez les adolescents (2014). L'étude ARAMIS 2 a été réalisée sous la coordination de l'OFDT avec le concours de l'Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire (INJEP) et du Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS) de l'université Paris-Descartes.

## Document 3

# La jeunesse s'active

## Être une jeune femme en milieu rural

Pour mieux cerner leurs modes de vie, deux sociologues sont allés à la rencontre des « filles du coin ». Yaëlle Amsellem-Mainguy nous en dévoile les premiers enseignements.

Entre mars et novembre 2018, Yaëlle Amsellem-Mainguy, sociologue et chargée d'études et de recherche à l'[Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire](#) (Injep), et Sacha Voisin, sociologue et ingénieur de recherche à l'[École des hautes études en santé publique](#) (Ehesp) de Rennes ont cherché à mieux comprendre les sociabilités des jeunes femmes en milieu rural.

Au total, 173 volontaires de 14 à 25 ans vivant dans quatre territoires ruraux ont participé à leur enquête. Résultat : une étude, intitulée [Les filles du coin](#), qui dévoile les conditions de vie de cette fraction peu visible de la jeunesse.

### **Après l'ouvrage de Nicolas Renahy en 2005, *Les Gars du coin*, vous êtes partis à la rencontre des filles du coin. Quel est votre objectif ?**

Avec cette étude, nous voulons montrer la diversité des histoires, des parcours et des conditions de vie des filles en milieu rural. Et notamment de leurs sociabilités : place des parents et du groupe d'amies dans leur vie quotidienne, dans leurs choix scolaires, professionnels, de déménagement (ou pas), de mise en couple, de loisirs... Seule condition : vivre au quotidien dans ce qu'elles considèrent d'elles-mêmes comme un milieu rural ou, selon leurs mots, « à la campagne, au milieu de rien, dans un trou perdu ».

Nous avons choisi deux territoires fréquentés par de nombreux touristes, la presqu'île de Crozon, dans le Finistère, et la vallée de la Chartreuse, entre l'Isère et la Savoie, et deux autres moins touristiques, les Ardennes et Bressuire/Parthenay, dans les Deux-Sèvres<sup>1</sup>. L'image, les emplois ainsi que la représentation de l'altérité y sont différents selon cette particularité.

### **Comment avez-vous mené cette enquête ?**

Pour être au plus près des situations des filles, nous avons réalisé notre enquête qualitative avec plusieurs visites dans les quatre territoires en 2018. Sur la base du volontariat, les entretiens étaient individuels et collectifs, d'une durée moyenne de deux heures. Ayant peu d'occasions de raconter leur vie quotidienne à quelqu'un d'extérieur, elles n'ont pas eu beaucoup de difficultés à nous parler.

Avant les entretiens, nous passons deux jours sur place pour découvrir le territoire, ses lieux clés pour les jeunes, grâce aux professionnels sur place. Nous sommes aussi allés voir certains endroits dont elles nous parlaient pour mieux comprendre. Ainsi, quand elles évoquent la gare routière qu'elles fréquentent, nous savons qu'il n'y a pas d'abri, ou que devant la mission locale, située en dehors du centre, le seul abri est une ancienne usine et qu'il n'y a rien autour... tous ces détails permettent de mieux mener les entretiens, d'affiner nos questions et

de réduire cette distance qui peut exister avec nous, qui venons de la ville et sommes plus âgés qu'elles.

### **Outre leurs conditions de vie, quels sujets abordez-vous ?**

Ça veut dire quoi d'habiter à la campagne ? D'habiter loin du bourg ? C'est quoi le "loin" ? Qu'est-ce qui fait qu'elles se sentent bien, ou pas, aujourd'hui sur ce territoire ? Le genre de questions qu'on ne se pose pas forcément au quotidien. En dehors des entretiens, nous leur avons demandé de nous envoyer des photos de leur vie quotidienne. Ça nous permet aussi de garder un lien après l'enquête.

### **Quels premiers résultats en tirez-vous ?**

On constate que ces jeunes femmes cumulent des situations de vulnérabilité. D'abord parce qu'elles sont jeunes, et donc en situation de dépendance économique et parfois résidentielle (elles vivent chez leurs parents), qu'elles viennent d'une classe populaire, pour la plupart, et également parce que ce sont des femmes. Les rapports de genre jouent beaucoup, notamment sur les loisirs. L'absence d'équipes féminines, d'entraîneurs ou encore de locaux sur certains territoires les pousse à abandonner une activité sportive qu'elles aimeraient continuer.

On remarque également que ce sont de vrais soutiens familiaux : elles participent plus que les garçons pour garder leurs frères et sœurs, faire les courses, ou, cas fréquent, aider leur mère assistante maternelle à domicile. Si on ajoute à ça les moyens financiers et l'aspect émotionnel, partir loin de sa famille, de ses amis, devient plus compliqué.

Et pourtant, les jeunes ruraux s'entendent souvent dire qu'il faut qu'ils partent, que pour leur parcours, ce serait bien qu'ils connaissent la ville... ceux qui restent peuvent alors se retrouver stigmatisés, comme s'ils ne bougeaient pas. Alors que si on regarde les faits, ils ne font que ça. En effet, rien n'est proche : collège, lycée, internat... Dès 14-15 ans, les filles que nous avons rencontrées se posent déjà la question d'aller habiter cinq jours sur sept loin de leurs parents. Tout ça n'est pas considéré comme des éléments de mobilité. Cette représentation extérieure les enfonce dans une vision de l'immobilisme qui est fausse.

*S'il y avait du travail sur ces territoires, une grande partie d'entre elles resteraient.*

La notion du "loin" et du "proche" est subjective et ne se pose pas forcément en distance, mais en moyen d'accès. Elles n'ont pas de voitures et sont freinées sur l'accès au vélo, par peur des accidents, ainsi qu'aux deux-roues motorisés, contrairement aux garçons. C'est là que l'on peut voir les effets du réseau social ou de l'isolement. Nous abordons la question de la mobilité d'une façon transversale car elle touche l'ensemble des champs de vie des filles. Elle est en question tout le temps, dû au réseau d'infrastructures difficile sur ces territoires.

Il était intéressant aussi de voir que, quel que soit leur âge ou leur besoin, elles ont souligné leur éloignement des services de l'État (pôle emploi, mission locale, santé, banques...). Si on prend l'exemple du gynécologue, une consultation pas facile, si en plus il faut se déplacer loin et en ville, ce qui pose un problème d'organisation. Ça ajoute une charge en termes de légitimité à accéder à ces services de soin en même et tout cela représente une dépense.

### **Quel est leur sentiment général sur leur situation ?**

Le mot d'ordre est l'adaptation. Elles le répètent souvent, « ici, il faut faire avec ». S'adapter aux moyens qu'elles ont, aux formations proposées, aux emplois disponibles, souvent sous qualifiés... Ainsi, lorsqu'elles arrivent à trouver du travail sur leur territoire, elles vont considérer qu'elles ont de la chance et accepter les conditions de l'employeur.

La plupart apprécie le milieu rural où elles vivent. Elles en sont fières, même celles qui en ont déménagé, tout en étant critiques sur le fait qu'il ne s'y passe pas assez de choses pour les jeunes, qu'il manque des lieux pour se retrouver, sans vouloir non plus s'ouvrir complètement aux gens de l'extérieur. Il y a cependant une réelle tension entre l'offre d'emploi et le fait de pouvoir rester. S'il y avait du travail sur ces territoires, une grande partie d'entre elles resteraient.

### **Une fois l'enquête terminée, comment la faites-vous vivre ?**

Depuis le début de l'année 2019, nous y retournons pour présenter les premiers résultats aux participantes ainsi qu'aux professionnels de terrain. Cela permet de les mettre en discussion et d'affiner notre rapport.

Les filles peuvent ainsi constater qu'elles ne sont pas isolées et que leur situation n'est pas forcément liée au territoire, mais aussi à leur milieu social, leur âge, leurs rapports sociaux... Ça les resitue dans leur génération, leur genre. À Crozon, une compagnie de théâtre a travaillé avec une petite troupe de jeunes volontaires pour réinterpréter des entretiens, anonymes, lors de deux représentations. Ça a permis d'ouvrir le débat à un public plus large, et c'est bien le but : s'appuyer sur notre travail pour faire de l'éducation populaire, du débat social.

Les professionnels en attendent aussi beaucoup pour avoir des pistes de travail, lancer des projets en s'appuyant sur des données scientifiques et entendre autrement la parole des filles qu'ils voient au quotidien. Cela leur donne un point de vue plus général sur la situation et les parcours de vie d'autres filles du même âge. Ça montre l'intérêt d'apporter la connaissance sur les territoires et que ceux-ci s'en nourrissent pour mener leurs actions. Pour nous, c'est intéressant de voir comment chacun, en fonction de ses spécificités, peut s'en emparer et la retraduire autrement.

*(1) C'est sur ce territoire que la MSA a créé un partenariat avec l'Injep, dans le cadre de la charte des solidarités « [Bien vivre et bien grandir en milieu rural](#) » où la sociologue est déjà intervenue.*



## Document 4



 **1jeune1solution.gouv.fr**

Emploi, formation, volontariat...  
**Un plan de soutien inédit  
pour que chaque jeune  
trouve sa solution.**

### FACILITER L'ENTRÉE DES MOINS DE 30 ANS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

#### POUR LES JEUNES QUI ARRIVENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Soutenir les recrutements dans les entreprises,  
partout en France grâce à des aides.

**1**

#### UNE AIDE À L'EMBAUCHE POUR LE PREMIER EMPLOI D'UN JEUNE

Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide de 4 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDD de plus de 3 mois ou en CDI (prime valable aussi pour l'embauche d'une personne en situation de handicap sans limite d'âge).

**2**

#### UNE PRIME POUR LE RECRUTEMENT D'UN JEUNE EN APPRENTISSAGE OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

L'entreprise peut demander une prime :  
→ 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans  
→ 8 000 € pour un alternant de 18 à 29 ans  
Pour une entreprise qui recrute un apprenti, cela signifie que l'État prend en charge la quasi-totalité du salaire de ce dernier la première année.

2020, une année record  
pour l'apprentissage  
avec plus de 500 000  
apprentis recrutés  
dans le privé  
et le public

**3**

#### UNE PRIME POUR L'ACCUEIL D'UN JEUNE EN VTE VERT (VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE)

Les TPE, PME ou ETI peuvent bénéficier d'une prime de 8 000 € si elles recrutent un jeune dont la mission sera d'accompagner l'entreprise vers la transition énergétique et écologique.

**4**

#### UNE AIDE POUR L'EMBAUCHE D'UN JEUNE ISSU D'UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Une entreprise qui recrute en CDI un jeune de moins de 26 ans résidant dans un QPV peut bénéficier d'une aide financière jusqu'à 17 000 € sur 3 ans, grâce au dispositif Emploi Franc+.

## SIMPLIFIER L'ACCÈS DES JEUNES À DES FORMATIONS OU À DES PROGRAMMES DÉDIÉS

**POUR LES JEUNES QUI SONT EN QUÊTE DE SENS OU QUI CHERCHENT UNE FORMATION**  
Proposer des solutions adaptées à tous les profils.

1

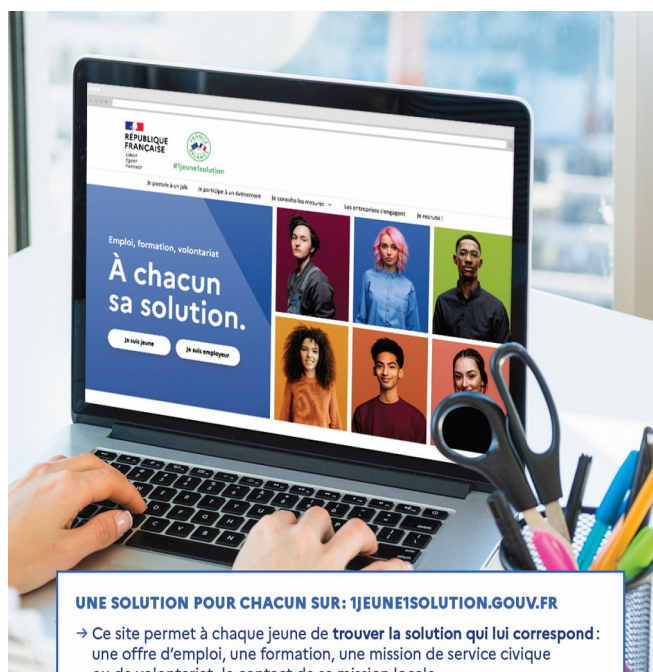
### DES FORMATIONS QUALIFIANTES OU PRÉ-QUALIFIANTES VERS DES MÉTIERS D'AVENIR : TRANSITION ÉCOLOGIQUE, NUMÉRIQUE ET SANTÉ

- 100 000 nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au Plan d'investissement dans les compétences (PIC)
- Doublement des capacités de formation des aides-soignant(e)s, des infirmières et infirmiers ainsi que des auxiliaires de vie dans les cinq prochaines années : plus de 16 000 nouvelles places
- Des formations numériques pour les jeunes non-qualifiés : plus de 10 000 nouvelles formations qualifiantes dans le numérique et 20 000 nouvelles formations via La Grande École du Numérique

2

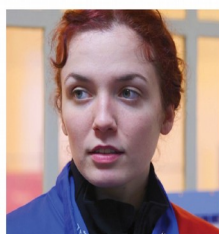
### DES MISSIONS D'UTILITÉ SOCIALE POUR DES JEUNES EN QUÊTE DE SENS

100 000 missions de service civique supplémentaires seront mises en place, en plus des 140 000 initialement programmées en 2020, pour permettre à des jeunes de s'engager pour l'intérêt général. C'est l'occasion pour un jeune de servir une cause utile tout en acquérant une expérience.



#### UNE SOLUTION POUR CHACUN SUR : 1JEUNE1SOLUTION.GOUV.FR

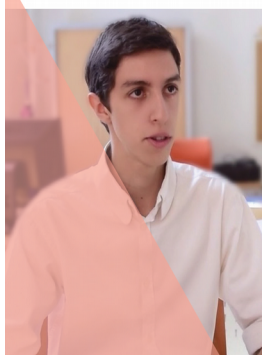
- Ce site permet à chaque jeune de trouver la solution qui lui correspond : une offre d'emploi, une formation, une mission de service civique ou de volontariat, le contact de sa mission locale.
- Il permet également aux entreprises de rejoindre la mobilisation « les entreprises s'engagent », de déposer leurs offres d'emploi, de s'informer sur les aides, de participer à un événement de recrutement.



**AVANT L'APPRENTISSAGE, JE ME SUIS TROMPÉE DE VOIE PLUSIEURS FOIS. C'EST L'APPRENTISSAGE QUI M'A PERMIS DE ME RENDRE COMPTE QUE LE MÉTIER DE CHAUDRONNIER ME PLAISAIT ÉNORMÉMENT.**

– Oriane M., 19 ans, apprentie chaudronnière.

Photo prise avant la crise sanitaire liée à la Covid-19



**CETTE MISSION M'A BEAUCOUP APPORTÉ. ELLE M'A PERMIS DE SATISFAIRE MON ENVIE D'ENGAGEMENT. J'AI CONTRIBUÉ À SENSIBILISER DES JEUNES À LA CITOYENNETÉ ET À LA DÉMOCRATIE.**

– Aubin V., 21 ans, en Service Civique mémoire et citoyenneté.

Photo prise avant la crise sanitaire liée à la Covid-19  
©Rectorat de Grenoble



## ACCOMPAGNER LES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI AVEC DES PARCOURS D'INSERTION SUR MESURE

### POUR LES JEUNES LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Permettre l'accès à un accompagnement personnalisé vers l'emploi combiné si besoin avec un soutien financier.

### 3 DES PARCOURS PERSONNALISÉS POUR LES DÉCROCHEURS SCOLAIRES: « LA PROMO 16-18 »

Ce programme de quatre mois porté par l'Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) vise des jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont plus scolarisés. L'objectif est d'aider 35 000 jeunes d'ici fin 2021 à reprendre confiance en eux et à construire leur projet professionnel.

### 4 DES PLACES DE FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES LYCÉENS ET LES ÉTUDIANTS

- 10 000 nouvelles places pour le 1<sup>er</sup> cycle universitaire
- 26 500 places supplémentaires pour les formations en BTS et CAP
- **Doublement** du nombre d'élèves bénéficiaires des Cordées de la réussite et des parcours d'excellence

### REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour celles et ceux qui s'engagent dans des formations, une revalorisation des barèmes des rémunérations pour tous les jeunes stagiaires:

- 200 € pour les 16-18 ans
- 500 € pour les 19-25 ans

### 1 UN RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'INCLUSION DURABLE DANS L'EMPLOI

→ 80 000 Parcours emploi compétences (PEC) en 2021

Il s'agit d'un contrat aidé rémunéré pour le secteur non-marchand qui repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement. L'association qui recrute un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) reçoit une aide financière à hauteur de 65% du SMIC.

→ 50 000 contrats initiative emploi (CIE) en 2021

Un employeur du secteur marchand qui recrute un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en CIE bénéficie d'une aide à hauteur de 47% du SMIC.

### 2 UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI COMBINÉS AVEC UNE ALLOCATION

Le plan prévoit près d'1 million de solutions pour des jeunes éloignés de l'emploi ou à la recherche d'un premier emploi. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement sur mesure et d'une rémunération pouvant aller jusqu'à 500€ par mois, s'ils en ont besoin:

- 200 000 places en Garantie jeunes proposées par les missions locales
- 420 000 places en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)
- 240 000 places en Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) proposées par Pôle emploi
- Renforcement des dispositifs d'accompagnement qui ont déjà montré leur efficacité:
  - 50 000 places en Objectif 1<sup>er</sup> Emploi proposées par l'APEC (l'Association pour l'emploi des cadres)
  - 25 000 places en Prépa-apprentissage
  - 15 000 en École de la 2<sup>ème</sup> Chance
  - 3 000 en Épide (Établissement pour l'insertion dans l'emploi)





**À LA SORTIE DE MON BAC, JE NE SAVAIS PAS QUOI FAIRE. JE SUIS ALLÉE VOIR MA MISSION LOCALE ET ILS M'ONT ORIENTÉE VERS DIFFÉRENTES FORMATIONS. ÇA M'A AIDÉ À TROUVER CE QUE JE VOULAIS VRAIMENT FAIRE: TRAVAILLER AU SERVICE DE NOS AÎNÉS.**

– Morgane G., contrat PEC dans un EHPAD.



**3**

**UN ACCOMPAGNEMENT VERS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION**

3 000 places supplémentaires dans le dispositif SESAME qui permet à des jeunes de moins de 25 ans éloignés de l'emploi de décrocher un métier dans le champ du sport et de l'animation

**UNE AIDE SPÉCIFIQUE POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS EX-BOURSIERS**

Pour les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi, ayant au moins un BAC + 2 et ex-boursiers au cours de l'année 2019-2020:

→ 70% du montant net de la bourse pendant quatre mois

→ 100€ en plus pour les jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents

**CHAQUE JEUNE PEUT S'ADRESSER À SA MISSION LOCALE, À PÔLE EMPLOI OU SE RENDRE SUR 1JEUNE1SOLUTION.GOUV.FR**



**Le plan « 1 jeune, 1 solution »**

**OBJECTIF**

Offrir une solution aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail ainsi qu'à toutes celles et ceux qui sont déjà à la recherche d'un emploi ou d'une formation

**UN PLAN MASSIF**

Plus de 7 milliards d'euros mobilisés, soit un triplement des moyens à destination des jeunes

**UNE PALETTE DE SOLUTIONS ADAPTÉES À TOUS LES PROFILS DES JEUNES:**

emplois, contrats d'apprentissage, formations, volontariats, accompagnements, aides financières pour les jeunes en difficulté...

**TROIS PRIORITÉS**

**Faciliter** l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle

**Simplifier** l'accès des jeunes à des formations ou à des programmes dédiés

**Accompagner** les jeunes éloignés de l'emploi avec des parcours d'insertion sur mesure



**LE PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION », C'EST PLUS DE 7 MILLIARDS D'EUROS POUR NOTRE JEUNESSE. ENCOURAGER LES EMBAUCHES, AUGMENTER LES FORMATIONS VERS LES MÉTIERS D'AVENIR, ACCOMPAGNER LES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI: AUCUN JEUNE NE SERA LAISSÉ SUR LE BORD DE LA ROUTE.**

– Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.



Pour toute information :

**1jeune1solution.gouv.fr**

0 801 010 808

## Document 5

### Recherche-action : définition et étapes

Publié le 3 février 2020 par *Gaspard Claude* <https://www.scribbr.fr/methodologie/recherche-action/>

#### Qu'est-ce que la recherche-action ?

La recherche-action, également appelée “recherche-expérimentation” ou “recherche-intervention” est une [méthode d'analyse](#) souvent utilisée pour collecter des informations lors de travaux de recherche.

C'est une technique de recherche qui vous demande de rester en contact avec le **terrain** et la réalité. L'objectif de cette démarche est d'apprendre à **identifier des besoins ou problèmes**, avant d'établir une stratégie pour atteindre des objectifs de changement en réponse aux problèmes observés. Il faut trouver des **solutions** au problème après avoir fait des recherches concrètes.

La recherche-action est souvent utilisée en relation avec des thèmes liés au **changement social**, à l'éducation ou la pédagogie. Le but est de trouver des solutions réelles face à un problème social concret.

Cet outil d'analyse en contact direct avec le terrain et la réalité, s'appuie sur plusieurs outils ou méthodes d'analyse [qualitative](#) ([entretiens](#), [observation](#), [focus group](#), [étude de cas](#)) ou [quantitative](#) ([sondage](#), [questionnaire](#)).

L'intérêt de la recherche-action est de trouver des explications face aux problèmes soulevés en mettant en place une stratégie. Elle se résume en trois grandes étapes de travail :

1. Identifier un ou plusieurs problèmes issus d'une situation concrète.
2. Préparer et appliquer un plan d'action.
3. Analyser les résultats et apporter des réponses en conclusion.

#### L'utilité de la recherche-action dans un mémoire

Dans la [partie empirique](#) d'un travail en sciences humaines et sociales il faut comprendre le sujet ou phénomène. Il faut élaborer une problématique et plusieurs hypothèses de travail auxquelles apporter des réponses au cours de l'enquête.

La recherche-action doit justement permettre de dégager un ou plusieurs problèmes et d'établir une stratégie de recherche.

C'est cette recherche qui permettra de trouver des explications sur le sujet ou le phénomène étudié.

La recherche-action se porte le plus souvent sur des sujets ou sur des phénomènes sociaux. Cette méthode d'analyse permet ainsi d'analyser et de comprendre différents facteurs sociaux grâce au plan d'action mis en place.

### **Faire une recherche-action : quelle méthodologie suivre ?**

La recherche-action repose sur 5 étapes clés.

- 1 – Identification du problème.
- 2 – Établissement d'un plan d'action.
- 3 – Mise en place de l'action.
- 4 – Évaluation des effets de l'action.
- 5 – Partage des conclusions de la recherche.





Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE  
RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

**2021**

**JUR 1**

**Spécialité : « Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et  
Coopératives »**

**EPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours)**

Epreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 6 documents et 20 pages.**

## Sujet :

Vous êtes conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports dans un département jeune et dynamique.

En tant que délégué(e) départemental(e) à la vie associative, vous êtes sollicité(e) par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales. Ces interlocuteurs souhaitent mieux comprendre le concept et la pratique de « gouvernance partagée » qui émerge au sein de plusieurs associations du territoire.

Ils émettent plusieurs réserves sur ce mode de gouvernance qui leur paraît instable.

Vous leur présenterez une double approche :

1. Accompagner ces associations qui fonctionnent déjà en gouvernance partagée ou qui l'envisagent pour les aider à sécuriser leur fonctionnement
2. Sensibiliser aux spécificités de ce modèle les techniciens des différents services de l'Etat, des collectivités locales et de la CAF en interface avec la vie associative.

Votre objectif est de mettre en œuvre cette démarche pour le dernier trimestre 2021. Vous êtes libre d'impliquer les partenaires du territoire que vous estimez pertinents.

Afin d'élaborer votre plan d'action, vous pouvez vous appuyer sur les repères proposés dans le dossier joint, ainsi que vos connaissances et expériences personnelles.

**Rappel :** Il vous est demandé de mobiliser vos compétences dans la spécialité. Cette épreuve permet de tester votre aptitude pédagogique et votre capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué de membres du jury, que vous devez identifier comme un groupe de décideurs sans les intégrer dans un « jeu de rôle ». Vous devez démontrer votre capacité de transmission ainsi que celle à concevoir une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant des démarches d'éducation populaire.

## Documents joints :

Document 1 : Article du site « Associathèque », <i>La gouvernance des associations</i> , 1 <sup>er</sup> mars 2018, <a href="https://www.associatheque.fr/fr/publication-gouvernance-des-associations.html">https://www.associatheque.fr/fr/publication-gouvernance-des-associations.html</a>  (5 pages)	Pages 1 à 5
Document 2 :	

<p>Article de François Marin - France Bénévolat Côte d'Or - Partenaire Associathèque, site Internet « Associathèque »  <i>La gouvernance collégiale dans une association</i>, 20 août 2019,  <a href="https://www.associatheque.fr/fr/avis-expert-gouvernance-collegiale-association.html">https://www.associatheque.fr/fr/avis-expert-gouvernance-collegiale-association.html</a></p> <p>(3 pages)</p>	<p>Pages 6 à 8</p>
<p>Document 3 : JEUNESSES, PRATIQUES ET TERRITOIRES, N°53 des Cahiers de l'action  Revue de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire  Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.  Numéro coordonné par Maité JUAN et Mathilde RENAULT-TINACCI  <a href="https://injep.fr/publication/lassociation-un-espace-dinnovation-democratique-experiences-et-pratiques-de-gouvernance-de-participation-et-daccompagnement/">https://injep.fr/publication/lassociation-un-espace-dinnovation-democratique-experiences-et-pratiques-de-gouvernance-de-participation-et-daccompagnement/</a></p> <p>(3 pages)</p>	<p>Pages 9 à 11</p>
<p>Document 4 :  Article de l'AVISE :  <i>Développer sa gouvernance :</i>  <i>Vers une gouvernance partagée</i>, 30 avril 2021,  <a href="https://www.avise.org/entreprendre/developper-sa-gouvernance/vers-une-gouvernance-partagee">https://www.avise.org/entreprendre/developper-sa-gouvernance/vers-une-gouvernance-partagee</a></p> <p>(3 pages)</p>	<p>Pages 12 à 14</p>
<p>Document 5 :  Exemple de formation proposée par l'association <i>Les Colibris</i>  <a href="https://colibris-universite.org/formation/parcours-les-360deg-de-la-gouvernance-partagee">https://colibris-universite.org/formation/parcours-les-360deg-de-la-gouvernance-partagee</a></p> <p>(2 pages)</p>	<p>Pages 15 à 16</p>
<p>Document 6 :  Article de « La Gazette des quartiers »: <i>Projet de Charte de la gouvernance partagée de la « Gazette des quartiers</i>, novembre 2021,  <a href="http://www.la-gazette.org/charte-sur-la-gouvernance-partagee/">http://www.la-gazette.org/charte-sur-la-gouvernance-partagee/</a></p> <p>(4 pages)</p>	<p>Pages 17 à 20</p>

**Document 1** : <https://www.associatheque.fr/fr/publication-gouvernance-des-associations.html>

*La gouvernance des associations – 1<sup>er</sup> mars 2018*

La gouvernance est l'ensemble des procédures permettant d'assurer le pilotage d'une organisation. Comme toute personne morale, l'association requiert un représentant auprès des tiers ainsi qu'une direction afin de permettre la réalisation de l'objet social. Contrairement aux sociétés commerciales, le représentant n'est pas défini par la loi : il est donc un représentant conventionnel, ressortant des seuls statuts. Par simplification, les statuts types reprennent une direction pyramidale. Or, ces statuts types sont généralement facultatifs. C'est dire que la liberté contractuelle qui fonde le contrat d'association autorise les signataires fondateurs à imaginer un fonctionnement organisationnel parfaitement adapté aux besoins de leur structure et de leur activité.

Les fondateurs d'une association à créer, comme tout membre d'une association existante, ont donc tout intérêt à se saisir de ce cadre très libéral pour penser ou repenser le fonctionnement interne, lui conférer davantage de souplesse, de sécurité, de prévisibilité, en recourant à une structuration sur mesure au regard de leur activité, propice à leur développement.

#### Le trio répandu : simplicité et efficacité

Les statuts types proposent toujours un socle omnipotent, l'Assemblée générale, qui se compose en principe de l'ensemble des membres. Au-dessus, le Conseil d'administration est un premier comité plus restreint, d'au maximum quelques dizaines d'administrateurs pour les plus grosses institutions. Ce Conseil est chargé des grandes orientations stratégiques. Enfin, le chapeau de l'exécutif est couramment appelé le Bureau.

Réunissant habituellement un Président, représentant conventionnel de l'association, parfois un Vice-Président aux pouvoirs plus ou moins étendus, puis un Trésorier et un Secrétaire, cet organe met en œuvre les décisions du Conseil d'administration.

Dans les petites associations, les membres du Conseil se confondent avec ceux du Bureau.

Dans ce schéma au fonctionnement simple, la taille réduite de l'équip dirigeante permet sa réactivité et sa concentration sur ses missions. Il est donc parfaitement adapté pour la grande majorité des structures.

#### Le silence de la loi du 1er juillet 1901 et les nécessités de la pratique

La loi relative au contrat d'association est muette s'agissant de la répartition interne des pouvoirs : l'assemblée générale mise à part, il n'existe aucune obligation de retrouver telle ou telle fonction ou instance dans les associations. Toute latitude est donc offerte aux rédacteurs des statuts, et il n'est que trop recommandé de prendre le temps de se projeter dans le futur de la gouvernance de l'association, pour pallier toute difficulté. Le secteur d'activité est-il connu pour subir un manque de vocation pour les fonctions d'administrateur ? Est-il prévu de rechercher le bénéfice d'un agrément ou d'une subvention publique ? Autant de questions qui impacteront les attributions de chacun et l'équilibre général des pouvoirs de direction dans l'association.

#### Assemblée, conseil, bureau : les trois instances classiques

Cette solution est en quelque sorte la gouvernance retenue par défaut

## L'Assemblée générale

L'AG des membres est l'organe délibérant souverain, compétent pour toute décision qui ne relève pas expressément d'un autre en vertu des statuts. C'est en particulier elle qui contrôle la gestion des mandataires de l'association et leurs éventuelles relations à titre personnel avec elle, dans le cadre des conventions réglementées.

L'assemblée peut se réunir selon trois formes, que distinguent leurs conditions de quorum et de majorité, bien que ce ne soit nullement une obligation. Le quorum est le nombre minimal de membres présents ou représentés qu'il convient de réunir pour délibérer valablement. La majorité est le nombre minimal de votes positifs des membres qu'il faut obtenir pour que la résolution débattue soit adoptée et produise ses effets.

L'AG peut être ordinaire ou extraordinaire. Le qualificatif proviendra des compétences, attribuées à chacune par les statuts, mobilisées par l'ordre du jour. Ainsi, l'approbation des comptes annuels et des rapports moral et de gestion relève souvent de l'assemblée ordinaire, tandis que c'est fréquemment une assemblée extraordinaire qui pourra décider, à des conditions de quorum et de majorité renforcées, de la dissolution de l'organisme sans but lucratif. Enfin, lorsque l'ordre du jour comporte tout à la fois des points ordinaires et extraordinaires, l'assemblée est dite mixte.

## Agrément et subvention

Afin d'obtenir un agrément ou une subvention, l'administration exige désormais que l'association adopte en particulier un fonctionnement démocratique, statutairement garanti et respecté en pratique. L'AG doit se réunir au moins une fois par an, les membres devant avoir le droit d'y participer et de recevoir en amont toute information nécessaire, d'approuver les rapports d'activité et d'élire au moins la moitié des administrateurs.

## Le Conseil d'administration

Dans le silence des statuts, le CA d'une association dispose des pouvoirs de gestion courante et d'administration de celle-ci, ainsi que la capacité à réaliser tout acte conservatoire. En outre, lorsqu'un pouvoir est expressément attribué par les statuts à un organe, mais qu'il est nécessaire pour l'exercer de mobiliser un autre pouvoir, dit accessoire au premier, les juges pragmatiques estiment que le pouvoir accessoire est également transmis. Une solution contraire aurait été par trop paralysante ! En matière budgétaire, le Conseil établit le budget prévisionnel, veille à son exécution et arrête les comptes du dernier exercice clos.

## Articulation

Lorsque les statuts attribuent spécifiquement des pouvoirs à un organe, il convient de prêter attention à leur articulation avec l'ensemble des pouvoirs, attribués expressément ou non, dont disposent les autres. Il est nécessaire d'éviter toute ambiguïté ou contradiction ! Il risquerait d'en être ainsi pour un CA statutairement apte à gérer les ressources humaines globales de l'association, tandis que le Président serait spécialement chargé des questions individuelles intéressant chaque salarié (recrutement, licenciement etc.). Plus couramment, c'est l'exemple du transfert de siège décidé par le seul Conseil, sous ratification ultérieure de cette décision par l'Assemblée : bien peu sont alors conscients qu'au regard de la modification statutaire apportée, c'est très fréquemment en la forme exceptionnelle que l'assemblée devra être convoquée !

## Mandat apparent

Si l'organe agit en dehors des pouvoirs qu'il détient, l'engagement au nom de l'association au profit du tiers de bonne foi pourra, par le biais de la théorie du mandat apparent, être maintenu. Le tiers, doutant de la compétence du représentant associatif en vue de la conclusion d'un acte, dispose désormais dans le Code civil d'une action interrogatoire : il peut demander confirmation que le représentant a le pouvoir d'engager l'association.

## Le Bureau

Ce dernier organe exécutif veille à la mise en œuvre des délibérations du CA et de l'AG. En pratique, c'est lui qui assure la gestion courante de la structure.

Habituellement, trois postes distincts sont retrouvés en son sein : le Président, le Trésorier et le Secrétaire.

Une direction découpée habituellement en trois fonctions

La gestion quotidienne est assurée par le Bureau, ses membres occupant souvent une fonction spécialisée.

## Le Président

Le Président incarne le projet associatif. Il préside le Conseil d'administration. Il est le représentant de l'association dans les actes de la vie civile. Il est enfin le représentant de l'association en tant qu'employeur et l'interlocuteur de la personne morale vis-à-vis des tiers et en particulier des administrations.

## Le Trésorier

Le Trésorier recouvre les recettes de l'association et paie les dépenses ordonnées par le Président en particulier.

Il suit et fait fonctionner les comptes bancaires, réalise des placements de la trésorerie, etc.

## Le Secrétaire

Le Secrétaire est en charge des formalités administratives : il dresse les procès-verbaux, les contresigne, rédige les convocations et les adresse aux membres, etc.

La délégation de pouvoir, outil indispensable

La personne disposant de pouvoirs peut, sauf interdiction statutaire, en déléguer une partie à un administrateur ou à un tiers, afin de fluidifier le fonctionnement de l'association.

## La mise en place de la délégation

La délégation de pouvoir doit être précise et limitée dans son étendue et dans le temps. La délégation de pouvoir ne doit pas être totale : le contraire constituerait une modification statutaire irrégulière. La transmission réalisée doit comprendre également toute compétence, tout moyen et toute autorité nécessaire à l'accomplissement de la mission. La délégation peut permettre une subdélégation, à moins que celle-ci ne soit interdite par les statuts. Elle doit être expressément acceptée par le délégataire.



## Le Trésorier

La délégation de pouvoir opère un transfert de responsabilité. Cependant, il ne s'agit pas seulement de signer le document et de le remettre au fond d'un tiroir en comptant sur sa protection en tant que de besoin. Pour être efficace, le délégant doit contrôler le délégataire qui assume l'ensemble des obligations et responsabilités à raison de la fraction de pouvoirs conférés. Une reddition de comptes périodique et formalisée, pour des questions probatoires, doit avoir lieu.

### Attention au dirigeant de fait.

Une délégation totale ou incontrôlée laisserait libre le délégataire, devenant, par faisceau d'indices, dirigeant de fait de la structure. La responsabilité du délégant n'est alors pas exonérée. En outre, la requalification en dirigeant de fait, généralement salarié rémunéré, entraînerait une gestion intéressée et l'assujettissement de l'association aux impôts commerciaux. Les responsabilités pénale et civile du dirigeant de fait pourraient être recherchées pour les actes qu'il aurait accomplis en cette qualité.

## Les formes atypiques de gouvernance

La crise des vocations dans le secteur associatif conduit à un manque criant de dirigeants. Développement d'une activité économique, gestion de fonds importants, recherche d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, crainte des responsabilités, désintérêt pour le collectif : nombreuses sont les raisons qui ont poussé les organismes sans but lucratif et leurs dirigeants à trouver d'autres modes de gouvernance plus ou moins pérennes.

### L'association à directoire et conseil de surveillance

Certaines associations de grande taille ou développant une activité économique importante ont calqué leur gouvernance sur celle des sociétés anonymes régies par le Code de commerce, lesquelles peuvent être à directoire et conseil de surveillance ou à conseil d'administration. Le directoire est l'organe exécutif proprement dit tandis que le conseil de surveillance contrôle la gestion du premier. C'est une structuration lourde, rarement recommandée et en tout cas inadaptée à la majorité des associations.

### La co-présidence

Les dirigeants associatifs, conscients des enjeux en matière de responsabilité qui pèsent sur leurs épaules, ont imaginé partager cette charge dans le cadre d'une co-présidence. Cette structuration est admise en principe. C'est potentiellement un moyen de former un éventuel successeur et de permettre une vraie complémentarité de compétences ainsi qu'une disponibilité accrue des dirigeants. Toutefois, cette hypothèse peut être problématique si l'association est déjà confrontée à un manque de candidats aux postes de dirigeants. Par ailleurs, le risque est grand qu'elle se traduise par une perte de fluidité dans la prise de décision : il faut donc l'aménager correctement en pratique. Enfin, une décision fautive prise par la co-présidence ne garantit pas l'engagement de la responsabilité de chacun.

### L'association collégiale

Dans ce schéma, c'est un groupe formalisé qui dirige l'association, tel qu'un Conseil d'administration mais dénué de fonctions spécialisées comme le Président. La pratique se heurte cependant à l'obligation de désigner un représentant personne physique de l'association au service Association de la préfecture compétente territorialement, d'autant

que leurs formulaires déclaratifs sont calibrés pour une attribution de fonctions à titre personnel. Dès lors, chaque participant à la collégialité en assure la gestion et endosse publiquement sa part de responsabilité envers les tiers. Pour ce faire, le collège répartit les tâches individuellement, de manière tournante et précise, par exemple dans un règlement intérieur.

Cette recherche actuelle de modèles atypiques de gouvernance, requise par un renouvellement contraint des équipes dirigeantes, intervient alors qu'il n'a jamais été aussi facile pour un administrateur d'être formé. En effet, les certificats de formation à la gestion associative se répandent, comme d'autres filières, du diplôme universitaire au Master. Le mouvement de professionnalisation du secteur n'a donc pas cessé et, combiné aux offres assurantielles visant les dirigeants, permet d'espérer un déblocage à moyen terme de cette situation.

**Document 2** : <https://www.associatheque.fr/fr/avis-expert-gouvernance-collegiale-association.html>

## **La gouvernance collégiale dans une association (20 août 2019)**

*Par François Marin - France Bénévolat Côte d'Or - Partenaire Associathèque*

Lorsque leur président arrive en fin de mandat ou décide de cesser ses fonctions, de nombreuses associations peinent à trouver un remplaçant. La charge de travail, les responsabilités, les compétences requises pour faire face à toutes les situations... les raisons de ne pas se porter candidat sont nombreuses et souvent justifiées.

Confronté à cette problématique, le Centre France Bénévolat de Côte d'Or, s'est tourné vers la gouvernance collégiale qu'il pratique depuis 3 ans. Ce n'est bien sûr pas la seule solution mais nous l'avons expérimentée avec satisfaction.

### **Qu'appelle-t-on gouvernance collégiale ?**

Nos associations sont généralement structurées sur un modèle hiérarchique qui a fait ses preuves dans de nombreuses entreprises et organisations : l'assemblée générale charge le conseil d'administration de gérer l'association et ce conseil élit un président, investi des pouvoirs nécessaires pour la faire fonctionner. Il est généralement assisté d'un secrétaire et d'un trésorier mais c'est bien sûr lui qui représente l'association, prend les décisions courantes et endosse la responsabilité.

Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes.

Certaines associations sont organisées en collégialité intégrale : tous les membres sont à égalité et prennent ensemble les décisions à la majorité ou en recherchant le consensus. Notre association a opté pour un bureau collégial de 6 personnes qui ont reçu l'agrément de l'assemblée générale et gèrent les différentes activités.

### **Que peut apporter une gouvernance collégiale ?**

La gouvernance collégiale peut être une solution pour remplacer un dirigeant sortant par une équipe dont les membres se partagent la mission de direction. Chaque membre de l'équipe agit dans son domaine de compétence, la charge de travail est moins lourde pour chacun et les responsabilités sont partagées.

La gouvernance collégiale offre la possibilité de piloter une association de façon plus conviviale, en s'appuyant sur des décisions prises en commun au lieu de déléguer le pouvoir à une seule personne. La cohésion du groupe peut s'en trouver renforcée.

La gouvernance collégiale permet aussi de confier une part de la responsabilité de direction à des personnes qui n'ont pas le temps disponible ou pas toutes les compétences nécessaires pour assumer une présidence. On pourra ainsi intégrer dans l'équipe de direction des jeunes qui se feront ainsi une première expérience ou des actifs qui ont peu de temps libre mais dont le réseau ou les compétences peuvent être utiles.

Enfin, la gouvernance collégiale facilite la mise en valeur des bénévoles engagés car chacun des membres de l'équipe dirigeante étant amené à représenter l'association dans son domaine de compétence, ce n'est pas toujours la même personne qui est mise en avant.

### **Combattons quelques idées reçues**

Lorsqu'on évoque la collégialité, de nombreuses résistances apparaissent qui ne sont pas toujours fondées. Par exemple :

**« La loi de 1901 impose d'avoir un président, un secrétaire et un trésorier »**

C'est faux. Une association a toute latitude pour organiser son mode de gouvernance à sa convenance. L'obligation réglementaire est de déposer auprès de l'administration le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de l'association ([Imprimé Cerfa n° 13971 \\*03](#)).

**« Il faut un seul responsable de l'association, civilement et pénalement ».**

C'est inexact. La responsabilité du fonctionnement de l'association peut être déléguée à plusieurs personnes. Bien entendu, cette délégation multiple devra être établie par un document officiel (procès-verbal d'assemblée générale, par exemple).

**« Notre réseau (ou notre banque, ou notre assureur...) n'acceptera pas ».**

C'est possible. A vous de convaincre les organisations résistantes... ou de changer de partenaire !

### **Les conditions de succès**

Notre expérience d'un fonctionnement collégial à France Bénévolat Côte d'Or nous permet de poser quelques principes :

Avant toute modification de l'organisation, se mettre d'accord sur le projet associatif qui est le cadre de référence pour toutes les décisions à prendre. Si nous sommes d'accord sur la finalité première de notre association, ce sera plus facile de se trouver un consensus, en vérifiant que telle ou telle proposition est conforme à notre objet et à nos valeurs communes.

Définir avec une précision suffisante les missions et responsabilités de chacun des membres de l'équipe de direction. Chacun doit savoir dans quels cas il peut agir seul et dans quels cas il doit soumettre son projet à ses co-responsables.

S'assurer que toutes les activités habituelles de l'associations sont couvertes par un responsable.

Mettre en place des moyens de communication efficaces entre responsables et un lieu de stockage des documents communs accessible à tous. Les outils numériques le permettent facilement, à condition de les utiliser avec rigueur et de former les utilisateurs à leur manipulation.

Etre prêts à s'engager vers un fonctionnement basé sur la confiance et la bienveillance et à rechercher le succès collectif plutôt que la reconnaissance et la valorisation personnelle.

Réfléchir à la place qu'aura - ou n'aura pas - le Président sortant dans la nouvelle organisation. Il va lui falloir s'effacer pour laisser la place à l'équipe de nouveaux responsables.

Pour piloter le changement, animer la concertation, construire la nouvelle organisation et rédiger les documents juridiques et organisationnels, il est utile de se faire accompagner par un consultant extérieur.

### **Ça marche ou pas ? Quels avantages ou inconvénients ?**

Avec un peu de patience pour se mettre d'accord sur l'organisation, un peu de compréhension les uns envers les autres pour apprendre à travailler ensemble et la mise au point de quelques règles de fonctionnement, cela ça marche fonctionne très bien.

Les membres du bureau collégial de France Bénévolat Côte d'Or trouvent que cette organisation leur apporte principalement 3 avantages :

- la possibilité de mieux maîtriser le temps qu'ils consacrent à l'association grâce au partage des tâches ;
- l'ambiance conviviale des réunions où la parole circule plus librement entre responsables et les autres bénévoles ;
- la sérénité qu'apporte la prise de décisions collectives : si on a décidé ensemble de s'engager dans une action, on sait que tous y participeront et si, au contraire on a décidé de décliner une proposition, on sait que personne ne viendra contester ce choix.

Parmi les inconvénients que peut avoir une organisation collégiale, on peut citer :

- la nécessité de se concerter avant de décider, ce qui prend plus de temps et peut alourdir le fonctionnement ;
- le risque de voir l'un des responsables se trouver peu à peu en situation de prendre tout en charge, parce qu'il est plus disponible, plus réactif, plus ambitieux... On va naturellement s'adresser à lui pour toute question, quel qu'en soit l'objet et il pourrait se retrouver bientôt en situation de Président de fait et/ou en conflit avec les autres responsables.

### **En résumé ?**

On peut estimer que la gouvernance collégiale est un moyen convivial et efficace pour faire fonctionner une association mais comme dans toute organisation humaine, le succès repose sur les efforts de chacun pour « faire ensemble ». Il est toujours possible que des personnalités se heurtent, que des incompréhensions apparaissent et que des tensions se révèlent. La capacité du groupe à mettre avec simplicité les problèmes sur la table dès qu'ils surgissent pour éviter des conflits est un gage de stabilité.

**Document 3** : JEUNESSES, PRATIQUES ET TERRITOIRES, N°53 des Cahiers de l'action Revue de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Numéro coordonné par Maïté JUAN et Mathilde RENAULT-TINACCI

<https://injep.fr/publication/lassociation-un-espace-dinnovation-democratique-experiences-et-pratiques-de-gouvernance-de-participation-et-daccompagnement/>

« *L'association : un espace d'innovation démocratique ?* »

Expériences et pratiques de gouvernance, de participation et d'accompagnement

### **Le choix de la gouvernance collégiale**

D'un point de vue aussi symbolique que pratique, l'ouverture des prises de décision passe avant tout par l'affichage d'une gouvernance ouverte et horizontale, c'est, entre autres, cet élément qui a engendré la décision de passer d'une gouvernance « classique » à une gouvernance collégiale en 2016. Un tel choix peut résulter de plusieurs constats. Certaines associations voient partir leur dirigeant principal, le président, souvent en poste de longue date et qui avait concentré dans son rôle un certain nombre de tâches, déresponsabilisant une partie des autres membres de la structure. Ainsi, lors de son départ, rares sont les candidats souhaitant reprendre la fonction, et un collectif de bénévoles dirigeants peut alors opter pour la répartition de la fonction et des responsabilités au sein d'une gouvernance collégiale. Une telle démarche peut engendrer des difficultés dans la prise de décision ou dans la représentation effective de l'association, il s'agit d'une stratégie de prudence plus que d'une perspective de développement de la structure. Dans le cas du Spartak lillois, l'origine de la décision vient d'une source différente. Si l'équipe dirigeante précédente a choisi de modifier le fonctionnement, cela résulte pour partie d'une volonté de diminuer la charge des responsabilités qui portait sur un groupe restreint de personnes, mais sans aller jusqu'à un désengagement des membres dirigeants. La réorganisation est avant tout liée à la volonté réelle de créer du collectif, de permettre l'engagement le plus important possible de ses adhérents. Ainsi, il a été acté de passer en fonctionnement collégial, mais sans limite de nombre – initialement 12 personnes se sont engagées la première année, puis 16 la deuxième année, avant de retomber à 12 membres la troisième. La stricte égalité statutaire des membres de la direction collégiale vise à matérialiser la conception que l'on se fait de la structure dans laquelle chacun est en mesure d'apporter sa contribution.

### **L'objectif de la gouvernance collégiale**

Symboliquement le choix est fort, il se veut l'indicateur d'une horizontalité entre les membres. Cependant cet organe n'est en aucun cas « le » centre du pouvoir dans l'association. Son rôle est principalement de mettre en application les décisions et le projet décidé en assemblée générale. De fait, il statue sur un grand nombre de points, et donc prend des décisions tout au long de l'année sur la réalisation des projets, mais il n'est pas en tant que tel détenteur du pouvoir. Le statut de coprésident, qui est celui de tous ses membres, est avant tout la matérialisation d'un engagement régulier, dans la durée, et il permet une prise de responsabilité juridique, donc la capacité d'engager l'association à différents niveaux. Choisir une organisation reposant sur la collégialité pour le pilotage de l'association était également une façon de favoriser l'entrée de profils nouveaux dans les instances décisionnelles, sans en faire un objectif explicite pour autant. À ce titre, nous ne pouvons pas considérer que cela se soit traduit dans les faits par l'engagement de



coprésidents ayant des typologies différentes de celles des précédents administrateurs de l'association: tous ont entre 25 et 35 ans, la plupart ont un parcours universitaire allant d'un bac + 5 à un doctorat, la très grande majorité est constituée de jeunes actifs sans difficulté dans le parcours professionnel, avec des pratiques sociales et culturelles riches et diversifiées ainsi qu'un engagement associatif fort à titre professionnel et/ou militant. Nous observons toutefois que l'ouverture des bureaux à tous les membres permet régulièrement de voir des individus de tous les types de profil (des individus parfois plus jeunes, souvent plus âgés, pas forcément passés par un cursus universitaire, parfois sans activité professionnelle, de temps en temps issus de structures d'accompagnement social) prendre part aux échanges et aux décisions lors de ces réunions, souvent en vue de faire part des ressentis et avis sur des sujets bien circonscrits. Toutefois, à ce jour, la composition sociologique du collectif des coprésidents reste assez homogène et ne peut pas prétendre à être représentative de la population fivoise marquée par une forte diversité sociale, économique, culturelle, ethnique, etc. Cela a cependant permis un renouvellement plus important des personnes qui composent l'instance. En effet, de nouvelles personnes se sont impliquées depuis la mise en place de cette collégialité, encouragées par la facilité à prendre part, statutairement, à la décision en tant que coprésidents. Sans avoir poussé qui que ce soit hors de la gouvernance, ce choix a permis à des membres dirigeants historiques de quitter leur engagement officiel avec la certitude d'un maintien de la dynamique au sein de la gouvernance de l'association. Les personnes nouvellement dirigeantes sont souvent des membres adhérents ayant participé activement à l'organisation des créneaux durant les années précédentes. Opter pour la collégialité de la gouvernance n'est toutefois pas en soi la garantie d'un fonctionnement démocratique. Des obstacles doivent être dépassés pour atteindre une forme de démocratie qui soit la plus proche possible d'un idéal de pouvoir réparti sur l'ensemble des membres. Le premier obstacle réside dans l'accessibilité des prises de décision aux membres non coprésidents, c'est-à-dire le rapport entre cet organe et les adhérents de l'association. Le second obstacle est directement interne au collectif des coprésidents: en effet, au sein d'un groupement de 16 coprésidents, comment permettre l'implication de chacun, assurer une information partagée par tous?

### **En dehors de la coprésidence: comment rendre les prises de décision accessibles à tous?**

Choisir cette forme de gouvernance ne limite pas les prises de décision au seul groupe des coprésidents. Chaque réunion du collectif est ouverte à l'ensemble des personnes membres de l'association souhaitant apporter des idées, des projets ou donner un avis. L'ouverture des réunions à tous les membres ne garantit pourtant pas que les prises de décision soient parfaitement égalitaires au sein de l'association. En effet, les coprésidents, de par leur statut et leur forte implication dans l'association, centralisent les informations et l'engagement sur leur personne : ils ont donc une plus grande capacité à influencer les projets, les orientations de la structure. Tout l'enjeu réside alors dans la manière de rendre les informations les plus accessibles possible aux autres membres. À cet effet, l'association s'est tournée principalement vers le potentiel des outils numériques, et notamment la capacité des réseaux sociaux à impliquer un grand nombre de personnes. Ainsi la structure cherche à diffuser aussi souvent que possible les éléments permettant à chacun de donner son avis: annonce des réunions, sondages en ligne sur des décisions... Mais le numérique atteint vite ses limites: information noyée, attention peu efficace, etc. Et, surtout, cela ne peut porter ses fruits qu'à la condition de convaincre les adhérents de l'intérêt qu'ils ont à s'investir pour

donner leur avis. C'est l'objet d'un effort permanent; le message est rappelé à chaque début de créneau, des éléments de communication dans ce sens sont régulièrement diffusés, un dialogue fort est construit avec les personnes qui semblent hésiter à passer le cap de la prise de « responsabilité ». Ce travail en définitive n'est ni plus ni moins qu'une des bases de l'éducation populaire dans laquelle tout l'enjeu est de convaincre les individus de devenir des acteurs à part entière via un engagement et des prises de position. Piloter l'association collectivement est la première étape d'un investissement citoyen.

### **Comment permettre l'implication de chacun des coprésidents dans l'action quotidienne?**

Gérer une gouvernance avec un nombre aussi important de personnes n'est pas sans poser un certain nombre de questions pratiques. En effet, il est difficile de réunir systématiquement l'ensemble des membres de la gouvernance pour des raisons évidentes de compatibilité des agendas. À raison d'une réunion collective des coprésidents par mois, et de plusieurs réunions techniques, les temps de rencontre se multiplient, tout le monde ne peut pas y participer à chaque fois et, dès lors, le risque de non-diffusion des informations, de dilution des responsabilités, de déséquilibre dans l'engagement, peut se faire jour. L'autre inconvénient d'un tel fonctionnement réside dans l'efficacité des prises de décision et surtout de réalisation des actions. Trouver des points de consensus n'est pas toujours évident quand on est si nombreux, il a fallu apprendre à s'écouter, prendre en compte l'avis de toutes les personnes présentes en réunion et, surtout, à trancher lorsqu'il s'avérait nécessaire d'avancer sur les points de blocage. Cela nécessite, quand il n'y a pas un leader unique, de savoir écarter des points de vue personnels au bénéfice de la parole collective. Évidemment, comme dans toute organisation collective, l'influence de certains a plus de poids que d'autres, nous ne sommes pas égaux strictement dans la capacité argumentaire ni dans la prise de parole en groupe: tenir compte de la voix de personnes moins aguerries à ces exercices a aussi été un travail que l'on s'est imposé.

**Document 4 :** <https://www.avise.org/entreprendre/developper-sa-gouvernance/vers-une-gouvernance-partagee>

### Développer sa gouvernance

**Vers une gouvernance partagée. Article Internet de l'AVISE\*** du 30 Avril 2021

La gouvernance partagée repose sur la volonté de privilégier les relations de coopération au sein de l'organisation et le souhait de développer l'autonomie des membres. Dans les organisations qui s'inscrivent sur ce chemin, les principes de participation, de collaboration et de transparence ne viennent pas seulement "améliorer" la gouvernance, ils la structurent.

#### **La gouvernance partagée, qu'est-ce que ça apporte ?**

- Un modèle organisationnel en adéquation avec la mission sociale et les valeurs de son organisation
- Un cadre de travail émancipateur, plus épanouissant, favorisant l'implication des collaborateurs
- Un apprentissage personnel et collectif sur la relation à l'autre

#### **Tordre le cou aux idées reçues**

Lorsqu'on parle de gouvernance partagée, ce sont souvent les noms de modèles qui nous viennent en tête : sociocratie, holocratie, organisations opales... Pourtant, les organisations qui ont réussi à adopter un fonctionnement coopératif s'inspirent de ces formes bien plus qu'elles n'appliquent un modèle.

Commençons donc par déconstruire certaines idées reçues :

- **La gouvernance partagée n'est pas synonyme de gouvernance horizontale :** partager le pouvoir peut être compatible avec un certain degré de verticalité, utile pour assurer une certaine efficacité.
- **Moins de hiérarchie ne signifie pas moins d'organisation :** il s'agit toujours d'attribuer des responsabilités, mais en distribuant le pouvoir plutôt qu'en le concentrant et en reconnaissant des rôles - pouvant évoluer et être partagés par plusieurs personnes - plutôt que des statuts. La recherche d'une plus grande coopération entraînant une plus grande complexité, il est d'autant plus nécessaire d'explicitier qui fait quoi.
- **La gouvernance partagée ne revient pas à tout codécider en permanence.** Dans son rôle, chacun est autonome pour arbitrer s'il décide seul, s'il consulte des collègues ou s'il fait appel à une décision de groupe. Lorsqu'on décide seul, on reste redevable envers l'équipe... de la même manière qu'un élu devant ses électeurs.
- **Il n'y a pas de recette de la gouvernance partagée :** bien que l'on puisse s'inspirer d'expériences réussies, le facteur humain compte pour beaucoup et aucune organisation ne se ressemble. Chacune doit inventer son propre fonctionnement en prenant en compte ses spécificités, en partant de l'existant pour cheminer vers un

état futur qui se construit au fur à mesure. Importer un modèle 100% coopératif dans une organisation qui n'est pas prête s'avère souvent contre-productif.

- De fait, **la gouvernance partagée ne doit pas s'envisager comme un nouvel organigramme**, mais comme **le résultat du développement de pratiques** de transparence, de participation et de collaboration, qui peuvent évoluer pour s'adapter au contexte et à la vie de l'organisation.

### Quelques ingrédients clés

Puisqu'il n'existe pas de recette, à chacun de la fabriquer ! Voici les ingrédients que l'on retrouve le plus souvent.

La **décentralisation du pouvoir** consiste à partager structurellement le pouvoir d'initiative et de décision entre tous les membres et toutes les équipes de l'organisation. Dans une organisation décentralisée, les décisions se prennent généralement au plus petit échelon concerné possible : c'est le **principe de subsidiarité**. Si une équipe de terrain est en mesure de prendre une décision, alors elle doit être prise à ce niveau. Si l'impact potentiel de la décision dépasse son périmètre de responsabilité, alors elle peut être gérée par un organe de coordination (ex. : les [Colibris](#)) ou remonter au niveau supérieur de l'organisation (ex. : le [groupe Hervé](#)).

Au sein des équipes, ce **principe de subsidiarité** invite à développer des modes de prise de décision spécifiques, comme la sollicitation d'avis ou la gestion par consentement, qui sont capables de distribuer le pouvoir pour prendre des décisions "sans chef", tout en évitant le consensus mou. Pour assurer une certaine fluidité de la collaboration, les équipes ne dépassent en général pas 12 personnes.

Pour soutenir l'autonomie des équipes, **le rôle du manager se transforme**. Il passe d'une posture de dirigeant à celle de **coach** (il aide les membres de l'équipe à s'autonomiser) et de **facilitateur** (il est garant de la bonne conduite des processus collaboratifs). Les managers-coachs d'[Alenvi](#) accompagnent ainsi les équipes d'auxiliaires de vie à monter en compétences sur leurs activités de gestion de planning, de recrutement, de marketing, de vente, etc. La fonction de protection, de soin ("care") qu'assure traditionnellement le manager peut aussi être redistribuée grâce à des processus d'auto-régulation entre pairs reposant sur la ritualisation de temps de feedbacks comme le fait [Latitudes](#), par exemple, l'apprentissage de communication empathique ainsi que des processus de résolution de conflits formalisés.

### makesense – Exemple d'une gouvernance partagée

L'association s'est faite accompagnée en 2018 pour refondre sa gouvernance qui, aujourd'hui, reflète des éléments constitutifs de son ADN : la collaboration, l'open source et l'intelligence collective. Les décisions sont quasiment toutes prises à travers le processus de sollicitation d'avis : chaque salarié peut décider seul, à condition de consulter toute personne experte ou potentiellement impactée par la décision et d'être à l'aise pour en assumer la responsabilité.

Corollaire indispensable à cette liberté : la mise en place d'un **processus de résolution de conflits**. Les salariés qui souhaitent exprimer un désaccord peuvent solliciter le "pool de coaches" composé de salariés formés à la communication empathique. Pour articuler

autonomie et cohérence des équipes, celles-ci co-construisent chaque année leur vision déclinée en objectifs stratégiques. Enfin, pour veiller à ce qu'aucune décision ne mette en danger l'organisation, makesens s'est dotée d'un organe (la "Waterline") dont les membres, désignés par une élection sans candidat, peuvent donner leur avis sur les situations mettant en jeu la raison d'être ou la responsabilité de l'organisation. Ils utilisent alors la gestion par consentement.

### **Plus aller plus loin, vous pouvez consulter :**

- Le podcast de Yolocracy [# 25 – MakeSense – Comment prendre des décisions et résoudre les conflits sans chefs et confinés ?](#)
- Le podcast de Ticket for change [VECU - Comment prendre des décisions quand on ne souhaite pas avoir de chef ? Coralie Gaudoux, makesense](#)
- Les articles de makesens [Gouvernance à la sauce makesense, recette d'une organisation libérée](#) et [Gouvernance et organisation — ce que nous avons appris en chemin.](#)

### **Rendre ses instances de gouvernance collégiales**

La direction collégiale est autorisée dans de nombreuses structures. La [Biocoop Scarabée](#) à Rennes dispose par exemple d'un directoire d'au moins 2 personnes et d'un conseil de surveillance, "garant de l'éthique coopérative et des orientations votées en assemblées générales". Les associations peuvent opter pour une gouvernance 100% collégiale, comme l'association [Yes Wiki](#) administrée par un "collège des responsables", puisque la nomination d'un président ou d'un bureau n'est pas obligatoire. Il est aussi possible de garder une gouvernance statutaire classique : l'association Réseau Môm'artre prend ainsi ses décisions stratégiques dans le cadre d'un "codir collégial" regroupant présidente, directrice générale, responsables de territoires et responsables de services du réseau.

Quelle qu'en soit la forme, une direction collégiale ne s'improvise pas du jour au lendemain. Pour qu'un collectif apprenne à prendre des décisions partagées tout en gardant un bon niveau d'efficacité, un accompagnement de plusieurs mois est souvent nécessaire. Le temps permet d'adopter une posture adéquate et de s'approprier les processus.

*Article réalisé par l'Avise, en partenariat avec [Démocratie Ouverte](#).*

*\*L'Avise a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en France, en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement.*

*Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.*

*L'Avise intervient à chaque étape de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social, en produisant des outils, en animant des communautés d'acteurs des territoires et en construisant des programmes d'accompagnement dédiés.*

**Document 5** : exemple de formation proposée par l'association « Les Colibris »

<https://colibris-universite.org/formation/parcours-les-360deg-de-la-gouvernance-partagee>

PARCOURS ORGANISATIONS du 01.06.2021 au 16.07.2021 :

« **GOUVERNANCE : parcours les 360° de la gouvernance partagée** »

L'UCPO et l'Université du Nous vous proposent une formation à destination des organisations sur la gouvernance partagée.

### **Objectifs de la formation**

Cette formation propose une découverte complète des différentes dimensions de la gouvernance partagée, aussi bien dans ses outils phares que dans les changements de posture individuelle et de culture collective que ces pratiques requièrent.

Nous espérons ainsi vous offrir un voyage à 360° de la gouvernance partagée, pour vous permettre :

- de prendre du recul sur vos pratiques actuelles
- d'en saisir les principaux changements de paradigme qu'elle propose et ce qu'elle permet de différent
- de découvrir des outils pour décider ensemble et aller vers une organisation vivantes, composée de cercles et de rôles
- de vous questionner et partager vos représentations sur le faire ensemble, la relation à l'autre et le rapport au pouvoir.

### **Objectifs pédagogiques :**

Notre démarche pédagogique est de partager et de créer ensemble des connaissances. Nous allons vous offrir notre point de vue, le meilleur de nos pratiques, nos outils et les changements de paradigmes que nous y voyons. Jamais comme une vérité, ni comme une vision exhaustive de la gouvernance, juste comme un point de vue, une opportunité de faire évoluer le vôtre. Simplement le résultat de notre expérience, notre façon d'aborder le faire ensemble, depuis ce que nous sommes.

C'est pourquoi les exercices de chaque module ne sont pas des tests de connaissances mais des questions d'exploration d'une thématique. En effet, il ne s'agit de vérifier que vous avez les "bonnes réponses" mais de prendre appui sur les situations concrètes que vous rencontrez dans vos organisations, de prendre conscience de là où vous en êtes, de vos représentations, des difficultés que vous rencontrez, de vos savoir-faire... et de les partager avec les autres participants de cette formation. La combinaison de vos partages et de nos contenus pédagogiques peut ainsi, nous l'espérons, créer des connaissances adaptées à votre situation.

### **Suivi et évaluation**

- Suivi des webinaires avec une feuille d'émargement
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire par un questionnaire à chaud en fin de formation



- Evaluation de la performance par une évaluation à froid (auprès du commanditaire et du stagiaire)

Tout au long de votre parcours, vous êtes accompagnés par un référent pédagogique qui suit votre progression, répond aux questions que vous posez et peut proposer des contenus pour approfondir votre réflexion.

### **Public concerné**

Le parcours a été pensé pour toutes les organisations : entreprises, collectivités, coopératives, et associations, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité.

### **Contenu de la formation**

#### **Module 1 : Introduction à la Gouvernance Partagée**

Rentrer dans la gouvernance partagée et découvrir ses principes directeurs ainsi que ses outils

#### **Module 2 : Cultiver le Nous**

Conscientiser les différents stades de la dynamique d'un groupe

#### **Module 3 : L'intelligence collective**

Mobiliser les dimensions émotionnelles et corporelles et apprendre à se réunir en cercle pour favoriser l'écoute et le dialogue

#### **Module 4 : Cultiver sa posture**

Conscientiser ses intentions et ses comportements avec le principe de posture par, entre autres, un travail d'introspection et de Communication Non Violente

#### **Module 5 : La gestion par consentement**

Ce module regroupe les différentes étapes pour prendre des décisions à zéro objection

#### **Module 6 : L'organisation vivante**

Comment ajuster les décisions et actions du groupe en fonction de l'environnement, en gérant les tensions et savoir décider quand cela est nécessaire

#### **Module 7 : Distribuer l'autorité**

Définir et distribuer les rôles dans un cercle

#### **Module 8 : L'élection sans candidat**

Découvrir un nouveau mode d'attribution des rôles par une mise en situation et des témoignages

#### **Module 9 : Conclusion**

Clôturer la formation en identifiant l'axe principal de changement et les prochains pas pour avancer et partager les apprentissages

**Document 6** : <http://www.la-gazette.org/charte-sur-la-gouvernance-partagee/>



La Gazette des Quartiers est un média d'expression citoyenne

**Projet de Charte de la gouvernance partagée de la « Gazette des quartiers »  
Mise à jour par le Groupe Projet le 19 Octobre et le 16 Novembre 2020  
Préalable :**

Le Pont des Savoirs bénéficie d'un soutien de la Ville de Montauban, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité le projet d'intérêt général « Gazette des Quartiers » avec pour objectifs :

- Élargir le nombre de partenaires actifs pour amplifier les occasions pour les habitants d'être contributeurs ou de témoigner de la vie des quartiers.
- Concevoir une version Papier pour augmenter la visibilité de ce média dans son environnement et pour renforcer son appropriation par les habitants.
- Mettre en place des interventions de journalistes professionnels pour éduquer aux médias et à la liberté d'expression, en soutenant ainsi les habitants/structures souhaitant s'exprimer au sein de la Gazette des Quartiers.

La présente charte sur la gouvernance du média de proximité la Gazette des Quartiers concrétise la mutualisation de cet outil entre les associations partenaires signataires du document.

Elle définit les modalités de pilotage, les objectifs de cette mise en commun, les publics cibles.

Cette charte, rédigée par le groupe projet, est le document de référence sur lequel les partenaires s'appuient pour valider les articles avant leur publication dans l'édition papier de la Gazette des Quartiers. Cette dernière a pour but de valoriser la parole des habitants et celles des participants aux actions menées sur les quartiers en lien avec la Politique de la Ville de Montauban.

Elle a une validité de 4 ans, renouvelée par tacite reconduction. Une procédure de révision de la charte déclenchée par le Comité Projet, permet, au vu du bilan des actions, de faire évoluer le projet.

La démarche de coopération a vocation, à élargir le nombre des participants au fil du temps, afin que de plus en plus de professionnels, d'habitants et leurs enfants, d'élèves, d'adhérents et d'utilisateurs de nos structures lisent et/ou publient des éléments (articles, dessins, photos...) sur la Gazette des Quartiers. Ceci permettra d'améliorer son impact sur les populations des quartiers prioritaires de la ville, tout en contribuant à tisser du lien avec les pouvoirs publics dans une dynamique de mieux vivre & créer ensemble.

Après avoir été co-élaborée autour de moments d'échanges, la Charte sera approuvée par les instances de décision de chaque partenaire et signée par son représentant légal.

## **Contexte de réalisation :**

Créée par l'association le Pont des Savoirs, la Gazette des Quartiers, le « Journal des habitants par les habitants », a vocation à devenir un outil commun à toutes les structures intervenant sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et à représenter les habitants et leurs enfants tout en encourageant l'expression de l'ensemble des publics qui participent à la vie de ces quartiers.

Volonté d'ouvrir ce média de proximité à plusieurs structures partenaires rassemblées au sein d'un Comité de Rédaction qui se chargera de suivre la ligne éditoriale définie par le Groupe Projet et de la conduire en se réunissant une fois par mois.

Un soutien des différents financeurs (Etat, Grand Montauban, Ville de Montauban, Harmonie mutuelle), pour promouvoir cet outil au service de l'expression des habitants et des personnes en lien avec la vie des quartiers.

## **Choix d'organisation :**

Même si l'outil média « Gazette des Quartiers » est mis en commun, le souhait de tous les participants est de conserver un portage par le réseau d'échange « le Pont des Savoirs », qui reste identifié comme l'interlocuteur des financeurs sur ce projet et son coordonnateur en s'appuyant sur une gouvernance collégiale

## **Rôle des instances de gouvernance :**

### **❖ Un Groupe Projet :**

Il est constitué des représentants des partenaires signataires de la Charte de Gouvernance. Ces membres sont garants du cadre de fonctionnement et de l'éthique du projet du média de proximité.

Le Groupe Projet est décisionnaire sur le périmètre de cette mutualisation, et sur la stratégie de développement de cet outil de communication. Ceci, hors question de financement, qui est de la responsabilité du Pont des Savoirs, qui s'attachera à relayer au mieux auprès des pouvoirs publics, les attentes et les propositions des différents partenaires vis-à-vis de l'évolution de l'action et des moyens engagés à sa bonne conduite.

Le groupe projet se réunit au moins 2 fois par an et autant de fois que de besoin.

### **❖ Un Comité de Rédaction :**

Constitué de tous les partenaires intéressés, signataires ou pas de la Charte de Gouvernance et intervenant sur ces quartiers en lien ou pas avec les axes de la Politique de la Ville (Education – Emploi- Fraternité – Habitat – Santé – Transition Ecologique), le Comité de Rédaction est chargé de valider les articles pour l'édition papier. Pour ce faire, il évalue la cohérence et la pertinence rédactionnelle au regard de la ligne éditoriale et s'assure de la concordance des publications avec les valeurs de la présente charte. Le comité de rédaction peut être amené à demander au contributeur de reformuler sa proposition en vue d'une parution.

Chaque structure partenaire qui souhaite contribuer à la Gazette est garante de la qualité rédactionnelle de sa publication et de veiller au bon respect de la loi. Dans sa contribution, elle s'engagera à recueillir et à mettre en avant la parole des habitants ou des personnes participant à des actions réalisées dans les quartiers.

Le comité de rédaction se réunit tous les mois.

## ❖ Un Comité de Suivi

Il regroupe une fois par an, les parties intéressées au projet Gazette des Quartiers : les pouvoirs publics financeurs, les membres du Groupe Projet et les partenaires du Comité de Rédaction.

Ce Comité a vocation à présenter l'évolution du média de proximité et de recueillir les attentes et observations de chaque partie prenante pour nourrir les décisions du Groupe Projet.

## Objectifs

La présente charte rappelle les objectifs poursuivis, les publics cibles, constituant ainsi les points d'analyse pour la sélection des projets :

Mettre en œuvre un support d'expression pour des publics en lien avec les quartiers (précités au-dessus). La Gazette des Quartiers est un média de proximité qui vise à être un levier d'émancipation. Ceci afin de lutter contre les freins sur l'accès aux médias écrits en général. L'outil internet permet d'inclure des images et des sujets sonores qui les concernent directement et tend à valoriser les initiatives et l'expression des habitants.

Soutenir la publication de contenus qui seront le support à de multiples apprentissages pour les publics concernés (écriture, lecture, reportage, création de visuels, conception de pistes audio, éducation à l'image ...) Ainsi la Gazette des Quartiers contribue à lutter contre « l'illettrisme » des populations les plus fragilisées.

Réaliser un pont de communication entre les associations et les citoyens des quartiers prioritaires de la ville. La Gazette des Quartiers est une formidable vitrine pour mettre en lumière les acteurs qui participent aux projets que les différentes structures ou associations portent dans ces deux territoires de vie.

## Valeurs (références pour l'acceptation des articles) :

Les projets d'articles émanent soit d'habitants, soit du Pont des Savoirs qui interviewe les initiateurs ou les bénéficiaires d'une action, soit des structures partenaires ou acteurs présents sur le terrain qui souhaitent mettre en lumière un projet particulier (passé, présent ou d'avenir).

*La charte est opposable à toute personne ou structure qui ne respecterait pas les valeurs ci-dessous (elle est téléchargeable à partir du site : [la-gazette.org](http://la-gazette.org))*

Les articles doivent respecter le principe de laïcité et les valeurs républicaines. Ils doivent se prévaloir d'une neutralité d'opinion politique et être conformes au cadre de la loi qui interdit les contenus incitant à la violence, à la haine ou à toutes formes de discriminations. Les contributeurs veilleront à éviter le prosélytisme abusif et les préjugés sexistes dans leurs publications. Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas publier les articles ne respectant pas ces valeurs.

A terme, une grille d'évaluation sera élaborée par le comité de rédaction pour aider notamment à la priorisation des articles des versions papier de la Gazette des Quartiers avec des critères comme la pertinence au regard de l'actualité, l'originalité du propos avec une priorité donnée aux structures qui n'ont pas encore bénéficié de publications. Le comité de rédaction, au regard de la charte, valide les projets de publication de l'édition papier. A la demande du Pont Des Savoirs, il peut être amené à arbitrer sur le respect de la ligne éditoriale en vue d'une publication sur le site Web de la Gazette.

Les annonces d'activités organisées par les associations, qui ont pour but principal de vendre des objets et participer ainsi au financement des projets de leurs structures ne devront pas s'inscrire dans une démarche mercantile (sera appliqué le principe de non-lucrativité qui n'autorise pas le partage des bénéfices entre ses membres).

### Mise en œuvre :

Le Pont des Savoirs est le porteur financier du projet et coordonne l'action du Groupe Projet pour garantir une prise de décision partagée. Il assure le lien entre les différentes instances de gouvernance. L'association le Pont des Savoirs assume la responsabilité juridique du dispositif.

Chaque structure du collectif Gazette des Quartiers qui souhaiterait publier un contenu sur le Média de proximité s'engage en amont à avoir une vigilance pour respecter le cadre de la loi et que sa publication soit en concordance avec les valeurs énoncées dans la présente charte.

Les structures qui communiquent dans la Gazette des Quartiers, assurent un rôle d'intermédiation avec les différents publics. Elles en faciliteront la prise de parole et la diffusion, apportant ainsi des réponses aux obstacles de la fracture numérique, de la barrière de la langue ou du niveau d'alphabétisation de la population.

### Un projet soutenu par :



### Partenaires signataires





## **CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

**Année 2021**

**POL 1**

**Spécialité : Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives**

**EPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours)**

Epreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 9 documents et 17 pages.**



## **Sujet :**

Vous êtes conseiller ou conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans un Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, en Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Vous êtes sollicité(e), à la demande du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), par l'inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) en charge des parcours d'éducation artistique et culturelle pour travailler dans ce domaine sur le lien éducation formelle – éducation non formelle, à l'échelle d'une des circonscriptions du département.

Il s'agit d'un territoire rural caractérisé par des inégalités d'accès au monde culturel en général. Ce territoire s'étend sur trois communautés de communes et comprend une cinquantaine de communes, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires organisés par des communes ou des associations ainsi que plusieurs établissements culturels : médiathèques publiques, musées d'histoire locale, centres socioculturels et trois écoles de musique intercommunales...

Dans le cadre de la feuille de route 2020-2021 « Réussir le 100% Education Artistique et Culturelle » et de l'accompagnement qu'il réalise auprès des enseignants, l'IEN impulse des actions de développement de l'accessibilité aux arts et à la culture. Il a, par ailleurs, constaté que les écoles avaient été sollicitées par les services enfance et les services culture de la collectivité pour des projets à visées similaires.

Vous devez présenter une proposition de plan d'action au DASEN visant à améliorer la cohérence, la complémentarité des actions, et le développement de projets partagés sur cette circonscription.

Vous pourrez vous appuyer sur les repères et exemples du dossier joint, ainsi que sur vos connaissances et vos expériences personnelles.

### **Rappel :**

Il vous est clairement demandé de mobiliser vos compétences dans la spécialité.

Cette épreuve permet de tester votre aptitude pédagogique et votre capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué de membres du jury, que vous devez identifier comme un groupe de décideurs sans les intégrer dans un « jeu de rôle ».

Vous devez démontrer votre capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant des démarches d'éducation populaire.

## **Documents joints :**

Document 1 : Site du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). <a href="https://www.education.gouv.fr/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-peac-4283">https://www.education.gouv.fr/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-peac-4283</a> (2 pages)	1 à 2
Document 2 : Site du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. « Réussir le 100% Education artistique et culturelle. Feuille de route 2020-2021 » (extraits du document qui comporte 26 pages). <a href="https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf">https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf</a> (2 pages)	3 à 4
Document 3 : Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. « Plan Mercredi : l'essentiel ». (1 page)	5
Document 4 : « L'éducation : artistique et culturelle... Et populaire ? ». Michel Kneubühler. Observatoire des politiques culturelles, « L'Observatoire », 2013/1 N°42, pages 32-34. (3 pages)	6 à 8
Document 5 : « Les enjeux de l'éducation artistique et culturelle. Entre légitimation des acteurs et sensibilisation aux inégalités sociales », Laure Ferrand, Samuel James et Aude Kerivel. INJEP analyses et synthèses, n°22, mars 2019. (4 pages)	9 à 12
Document 6 : Rapport Doucet – Comment généraliser l'éducation artistique et culturelle ? Jean Noël Escudié, PCA. Article Banque des Territoires. (1 page)	13
Document 7 : Un jardin des arts : « Le jardin des pensées », Fédération nationale des Francas, pages 1 et 2. (1 page)	14
Document 8 : Faire une place de choix à l'art dans les accueils de loisirs. Fédération nationale Léo Lagrange. (2 pages)	15 à 16
Document 9 : Itinéraires rémois d'éducation artistique et culturelle 2020-2021. Ville de Reims, pages 1 et 3. (1 page)	17

# Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire, et sur l'ensemble des temps éducatifs : scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Éducation à l'art et par l'art, le PEAC s'appuie sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques.

L'objectif est que 100 % des élèves bénéficient d'ici 2022 d'un parcours cohérent, de l'entrée à l'école maternelle à 3 ans jusqu'à l'octroi à 18 ans du pass Culture. Les actions culturelles et artistiques sont en voie de généralisation chaque année pour tous les élèves, en complémentarité avec les enseignements artistiques.

## Qu'est-ce que le parcours d'éducation artistique et culturelle ?

Des projets spécifiques portant sur les arts, le patrimoine ou la culture scientifique, jalonnent le parcours de chaque élève. Les enseignements et les projets peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (résidences d'artistes, ateliers, jumelages avec les structures culturelles, classes à horaires aménagés). Ils peuvent être complétés par des actions éducatives au niveau national ou académique. Le ministère soutient ainsi des associations et des structures qui développent des actions auprès des publics scolaires.

L'éducation artistique et culturelle est reconnue comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée. Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, notamment à travers les **projets éducatifs territoriaux** (PEDT).

Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la **cohésion au sein de l'école ou de l'établissement** en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels.

La mise en œuvre de ce parcours implique un **partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire** : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc. Il encourage une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche.

Un plan mené en lien avec le ministère chargé de la Culture met en valeur les différents aspects de l'éducation artistique et culturelle. L'accent est mis sur :

- les actions développées dans les territoires prioritaires, ruraux et politique de la ville

- le partenariat avec les institutions culturelles et sur la formation
- l'utilisation des supports numériques

## De l'école au lycée

Les enseignements artistiques constituent un axe structurant pour le développement des arts et de la culture à l'École. Ils sont obligatoires de l'école élémentaire à la fin du collège. Depuis la rentrée 2019, ils constituent un enseignement de spécialité au lycée et ne sont plus associés à une filière en particulier.

### À l'école élémentaire

Tous les élèves bénéficient **dès le CP et jusqu'en CM2** de 2 heures d'enseignements artistiques consacrées à l'**éducation musicale** et aux **arts plastiques**.

### Au collège

Chaque semaine, tous les élèves bénéficient d'une heure d'**éducation musicale** et d'une heure d'**arts plastiques** ainsi qu'un enseignement de l'**histoire des arts** porté par l'ensemble des disciplines.

### Au lycée

Le nouveau baccalauréat ne limite plus l'enseignement artistique à une filière en particulier. En classes de première et de terminale, les élèves peuvent ainsi choisir l'**enseignement de spécialité arts** (4 heures hebdomadaires en première et 6 heures en terminale) et l'associer à d'autres enseignements de spécialité. Cet enseignement est décliné dans **sept domaines** : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, danse, arts du cirque. Les élèves peuvent également suivre un enseignement optionnel (3 heures hebdomadaires) dans ces mêmes disciplines.

Il existe, par ailleurs, **deux baccalauréats technologiques spécialisés** : sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) et sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (nouvelle série S2TMD, renouvelée en 2019).

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-peac-4283>

# Réussir le 100% Education artistique et culturelle

## Feuille de route 2020-2021 (extraits)

### ÉDITO

La culture, les arts, leurs pratiques, sont des dimensions essentielles de la formation intellectuelle, sensible et personnelle des enfants. Parce qu'ils œuvrent à l'émancipation de chacun, ils sont indispensables à l'exigence républicaine de lutte contre les inégalités. Le président de la République s'est donc engagé à ce que chaque enfant bénéficie d'un parcours artistique et culturel de qualité pendant sa scolarité. Nos deux ministères se sont mobilisés dès 2017, avec des moyens nouveaux, pour que 100 % des élèves soient concernés à la fin du quinquennat.

En 2018, à la faveur du nouveau plan interministériel À l'École des arts et de la culture, nous avons renforcé notre coopération autour de cinq domaines prioritaires : le chant, la lecture, l'éducation du regard à travers les œuvres d'art, l'expression orale et l'éducation aux médias et à l'information.

Les premiers résultats sont là : une enquête conjointe et inédite, menée par nos deux services statistiques, a montré que 75 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action d'éducation artistique et culturelle au cours de l'année scolaire 2017-2018.

En 2020, nous redoublons d'efforts pour permettre à tous les jeunes de 3 à 18 ans de participer à la vie artistique et culturelle. C'est pourquoi, nous portons, ensemble, l'acte II du plan À l'École des arts et de la culture.

Les cinq axes prioritaires sont réaffirmés. Ils devront s'accompagner dans chaque académie de la mise en œuvre de temps forts qui leur sont associés. La stratégie commune de nos deux ministères s'appuiera sur l'identification d'établissements n'ayant pas ou peu bénéficié de projets artistiques et culturels durant l'année précédente. Si tous les élèves sont au cœur de cette politique ambitieuse, les lycéens professionnels feront l'objet d'un plan d'action ciblé.

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle sera favorisée par la création de nouveaux outils de pilotage partagés avec les collectivités territoriales et par la structuration de l'offre de formation et des ressources disponibles.

Nous savons pouvoir compter sur la mobilisation de toutes et tous pour atteindre notre objectif commun : mettre les arts et la culture au cœur de la vie des enfants, et au cœur de la vie des territoires. Vive les arts et la culture à l'école !

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Franck Riester, ministre de culture

Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des enfants. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des élèves, comme à la capacité à penser par soi-même et à s'exprimer dans toute sa singularité.

Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Le président de la République s'est engagé à ce que tous les enfants bénéficient d'un parcours artistique et culturel cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité. Cet objectif de 100 % sera atteint par un déploiement progressif sur la durée du quinquennat.

Les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : Selon les termes de la charte de l'éducation artistique et culturelle, qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements, l'éducation artistique et culturelle (EAC) repose sur trois piliers : il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

- 1- La connaissance : l'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, et de développer leur esprit critique.
- 2- La pratique artistique : elle permet aux enfants d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui
- 3- La rencontre avec les œuvres et avec les artistes : elle vise à faire l'expérience d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.



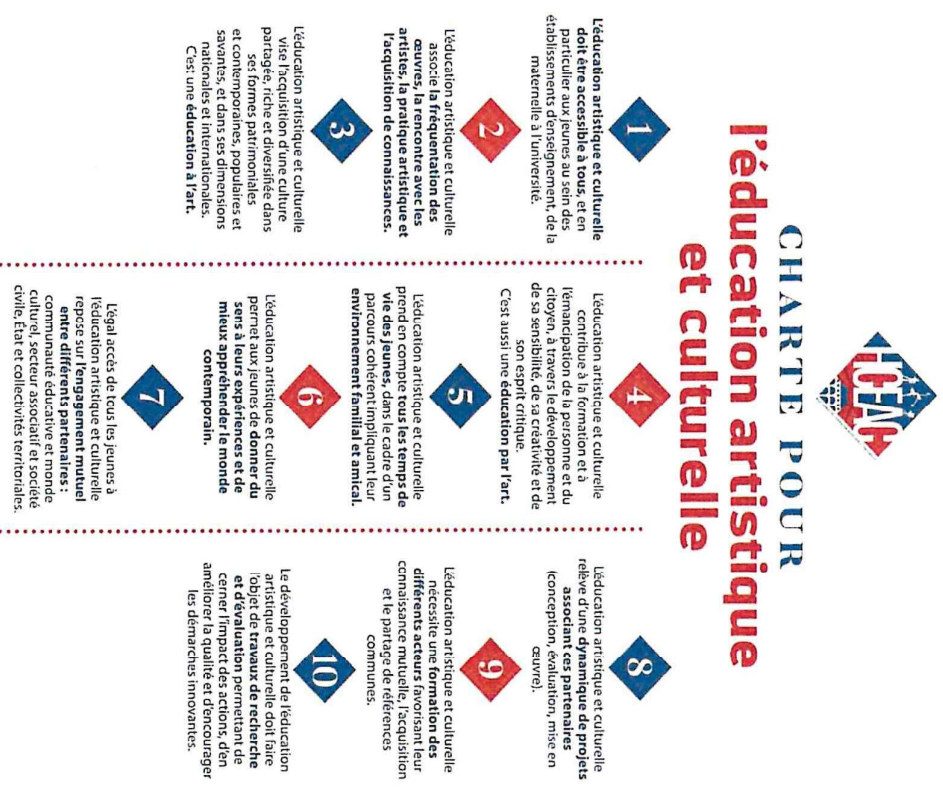
## Des résultats encourageants en 2019

Pour atteindre l'objectif de 100 % d'élèves bénéficiant d'une telle EAC, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministre de la Culture ont mis en place une politique commune qui monte en puissance, grâce à l'action conjointe de l'ensemble des acteurs et des collectivités territoriales.

Ainsi, l'enquête menée conjointement par les deux services d'études et de statistiques des ministères montre que 75 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action d'EAC en 2017-2018. L'analyse des résultats met en lumière deux facteurs de réussite : la nécessité de valoriser le travail d'équipe et de conforter les professeurs et les chefs d'établissement dans leur rôle de porteur de projets artistiques culturels ; l'importance de favoriser le développement et la pérennisation des partenariats existants entre les écoles et les établissements et les institutions culturelles. Une action ciblée en direction des élèves qui ne bénéficient pas encore d'actions artistiques et culturelles. À l'appui de ces résultats, l'engagement des deux ministères se poursuit autour de cinq orientations prioritaires présentées en septembre 2018 : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique. À l'appui de ces résultats, l'engagement des deux ministères se poursuit autour de cinq orientations prioritaires présentées en septembre 2018 : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique. Pour chacune de ces priorités, des temps forts permettront une valorisation régulière et un partage avec les familles. Parallèlement, plusieurs projets viseront la création d'un environnement favorable à la généralisation de EAC, que ce soit par la création d'une culture commune, la diffusion de ressources et une meilleure évaluation des actions menées.

## Objectifs 2020-2021

- Une action ciblée sur les classes n'ayant pas bénéficié de projets artistiques et culturels au cours de l'année précédente : il s'agit en particulier de remédier au déséquilibre constaté entre les élèves des réseaux d'éducation prioritaire et hors réseaux (55 % des collégiens de Rep déclarent avoir participé à une action ou un projet artistique et culturel au cours de l'année écoulée, contre 64 % hors Rep).
- Une action ciblée sur les lycées-professionnels : dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle engagée à la rentrée 2019, les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la Culture travaillent au développement de l'EAC au sein de ces établissements. Un plan d'action spécifique pour le déploiement du pass Culture dans ces lycées sera mis en œuvre.
- Un label pour valoriser l'engagement des territoires : la labellisation Objectif 100 % EAC de collectivités territoriales, portée par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, interviendra en 2020, avec l'appui d'un guide spécifique. Cette labellisation vaudra reconnaissance de l'engagement des collectivités territoriales, actrices essentielles du développement de l'EAC. Elle permettra de valoriser, développer et pérenniser des projets innovants, reflets de l'attractivité de chaque territoire, à partir des priorités identifiées conjointement par l'État et les collectivités.



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eaac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf>





# PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

## POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2

## POURQUOI ?

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Réduire les fractures sociales et territoriales

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un accueil de loisirs organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc. ;
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants ;
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

## QUAND ?

Chaque mercredi à partir de la rentrée 2018, hors vacances scolaires

## TOUS LES MOYENS DÉPLOYÉS

**Un accompagnement de proximité**

- des services de l'État : éducation, jeunesse et sport, culture
- des caisses d'allocations familiales (Caf)
- des associations partenaires

**Un environnement juridique plus clair**

- un projet éducatif territorial labellisé Plan mercredi pour les accueils répondant aux critères de la charte qualité
- des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées

**Des financements supplémentaires**

- majoration de la prestation de service versée par les Caf aux organisateurs d'Alsli
- maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les communes qui restent à quatre jours et demi

# L'ÉDUCATION : ARTISTIQUE ET CULTURELLE... ET POPULAIRE ?

Michel Kneubühler

« Éducation artistique et culturelle », « éducation populaire » : à l'heure où la première nommée fait de nouveau l'objet d'une volonté politique affirmée et d'un consensus à peu près total, a-t-on assez remarqué que les deux locutions partagent le même substantif : éducation ? Dans ces conditions, n'est-il pas légitime de s'interroger sur la place que pourraient prendre, dans le grand projet annoncé de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, les mouvements et fédérations se revendiquant de l'éducation populaire ?

Historiquement, si – comme nous y invite Marie-Christine Bordeaux – nous mettons derrière le syntagme « éducation artistique et culturelle » un mode d'éducation à l'art « mis en œuvre aussi bien dans le temps scolaire que dans le temps non scolaire, et qui relève de la sensibilisation, de la démocratisation de l'accès aux œuvres, aux lieux et de l'initiation aux pratiques personnelles par l'approche collective »<sup>1</sup>, manifestement, l'éducation populaire est engagée depuis ses origines dans ce domaine. On peut même avancer que, depuis Condorcet, la sensibilisation aux arts et à la culture fait partie de ses « fondamentaux » : dès son plus jeune âge, le futur citoyen doit pouvoir fréquenter les œuvres, rencontrer les artistes et développer ses pratiques artistiques.

## UNE MISSION DANS « L'ADN » DES MOUVEMENTS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Du reste, les onze fédérations signataires de la convention qui les lie au ministère de la Culture ne manquent pas de rappeler qu'elles « agissent dans ce champ depuis leur fondation [et] construisent une action dans la durée, dans les territoires, avec l'ensemble des acteurs (Éducation nationale, collectivités locales, institutions culturelles) au bénéfice de toutes les populations, à tous les âges, dans tous les temps de la vie (à l'école, dans le temps périscolaire, au travail

et dans les temps de loisirs) ». Et d'ajouter, en pleine cohérence avec leur histoire : « Les fédérations d'Éducation populaire considèrent qu'une éducation artistique et culturelle fondée sur la fréquentation des œuvres, des créateurs et sur la pratique artistique et culturelle est un puissant levier de transformation sociale. Elles estiment que cette priorité d'éducation artistique et culturelle doit se penser dans une globalité des temps de vie dans les territoires et doit porter une ambition pour l'ensemble de la population dans sa diversité »<sup>2</sup>.

Par de telles affirmations, les fédérations d'éducation populaire se revendiquent assurément de ce que les théoriciens appellent « l'éducation non formelle » : celle-ci, au sens où l'entend, par exemple, le Conseil de l'Europe, est : « volontaire ; accessible à tous ; il s'agit d'un processus organisé à visée éducative ; elle est participative et centrée sur l'apprenant ; elle vise à l'acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active ; elle est fondée sur un apprentissage aussi bien individuel qu'en groupe, dans le cadre d'une approche globalement collective ; elle est globale et structurée ; elle est fondée sur l'action et l'expérience, à partir des besoins des participants »<sup>3</sup>.

Dans les faits, comment se traduit cette éducation non formelle ? Pour les « maisons des jeunes et de la culture » (MJC), il s'agit par exemple de proposer « des ateliers de

pratiques en amateur (individuels, mais surtout collectifs) dans l'ensemble des champs artistiques et culturels, encourageant l'apprentissage et la pratique créative : image, danse, théâtre, musique, mais aussi culture scientifique ; elles initient des projets, véritables aventures artistiques et humaines, organisant la rencontre entre artistes et populations, portant un regard sur le quartier, l'environnement, la société ; elles impulsent des projets de découvertes de pratiques artistiques et d'expérimentations lors des temps de loisirs, hors temps scolaire »<sup>4</sup>.

## DIVERSITÉ DES TERRITOIRES, DES PRATIQUES ET DES MODALITÉS

Des exemples ? À Pau, dans un quartier situé en « zone urbaine sensible », la MJC Berlioz, pour le projet intitulé « Gens de montagne(s) », s'est associée au Petit Théâtre de Pain, une compagnie professionnelle, basée dans le Pays basque, dont l'objectif est « d'aller vers un théâtre populaire, de jouer là où le théâtre est absent tout en gardant l'exigence des propos et un rapport complice avec le public ». Accueilli en résidence du printemps 2012 au mois de février 2013, l'équipe de comédiens a préparé et coordonné – avec l'aide de la MJC et le relais des écoles, des associations locales... bref, des habitants – une



« création partagée » fondée sur la collecte des mémoires des « gens de montagne(s) ». À l'issue du travail de collecte, un texte a été écrit puis des ateliers intergénérationnels mis en place : au total, le projet a associé une soixantaine d'acteurs de tous âges et une vingtaine de « constructeurs » ; au final, il a rassemblé, les 15 et 16 février 2013, plus de trois mille personnes.

Autre exemple, concernant cette fois le quartier Saint-Just à Lyon, et non plus une MJC, mais le centre social et l'équipement culturel voisin, le Musée gallo-romain de Fourvière : les initiateurs du projet n'ont pas craint de s'attaquer à la mythologie antique et de réaliser, avec le concours du cinéaste Frédéric Philibert, un petit film d'animation sur le thème des « Saturnales ». Une vingtaine d'enfants du quartier – certains ne dépassant pas trois ans – ont participé à la réalisation de ce petit film de trois minutes, d'une grande qualité didactique et esthétique et non dénué d'humour ; la réalisation en fut jugée si convaincante que le film fait désormais partie du parcours proposé aux visiteurs du musée. Le projet a aussi donné lieu, dans l'enceinte même du musée, à un grand défilé d'une centaine d'enfants costumés à la manière romaine, prétexte à la venue des familles.

## LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA TERRITORIALISATION

Que retenir de telles expériences – elles existent à foison sur tout le territoire ? D'abord qu'elles répondent avec pertinence à l'une des préconisations du rapport Bouët rédigé à l'issue de la consultation engagée par la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti<sup>5</sup> : la « territorialisation ». Voilà, en effet, deux projets qui associent des acteurs de nature certes différente – leur vocation peut être socio-culturelle, sociale, culturelle, pédagogique, artistique, etc. – mais qui ont en commun de travailler sur le même territoire. À Pau, le projet a fédéré, outre naturellement la MJC, les écoles du quartier, le lycée agricole de Montardon, la Maison de l'enfance Marançy, les associations, les commerces de proximité, la Maison de la montagne, le

Club alpin français, etc. ; et il a été soutenu par l'ensemble des partenaires institutionnels : Ville, Département, Région, ministère de la Culture, ministère de la Ville, etc. À Lyon, le partenariat a réuni, outre le cinéaste, un équipement socioculturel soutenu par la Ville – le centre social – et un établissement culturel géré par le Département – le musée : en l'espèce, la clé du succès a certainement été la coopération menée entre les médiateurs du musée et les animatrices du centre social. Signe du succès de cette coproduction : plusieurs années après le bouclage du film, les projets continuent d'associer les deux établissements voisins.

De tels partenariats à l'échelle d'un territoire, le rapport Bouët les appelle de ses vœux : « Il faut faire confiance à l'intelligence des territoires », peut-on y lire, « et non pas inventer un mode de gouvernance par le haut ». C'est la raison pour laquelle est préconisée la création de « comités de pilotage territoriaux » conduisant à la signature de « contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle » et à la mise en place d'espaces d'échanges – réels ou virtuels – rassemblant l'ensemble des acteurs concernés. Du reste, bien des territoires ont déjà expérimenté une telle coopération, à travers notamment les « plans locaux d'éducation artistique » ou les « contrats locaux d'éducation artistique » : associant, outre la collectivité concernée, les services régionaux ou départementaux de l'État dépendant des trois ministères en charge de l'Éducation nationale, de la Culture, et de la Jeunesse et des Sports, ils permettent de mettre en cohérence l'ensemble des actions de sensibilisation, création, diffusion et formation menées sur un territoire, dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Donc, en mobilisant aussi bien les *enseignants* que les *médiateurs* ou les *animateurs*... a-t-on, là aussi, assez souligné les subtilités sémantiques auxquelles le système français est parvenu, au bout de quelques décennies, pour différencier, selon leur ministère de tutelle, des métiers concourant à un même objectif : sensibiliser les enfants aux pratiques artistiques contemporaines et les amener à fréquenter les établissements culturels de proximité, rencontrer les professionnels de la culture et côtoyer leurs projets de création ? Reste que

de tels plans ou contrats locaux, parce qu'ils s'efforcent de développer, à l'échelle du territoire concerné, la synergie entre l'ensemble des acteurs institutionnels, professionnels ou associatifs, constituent de fait un puissant facilitateur des connexions entre éducation formelle et éducation non formelle.

## UN PARCOURS ÉDUCATIF « EMBRASSANT TOUS LES ÂGES »

Parmi les autres enseignements que nous pouvons tirer des exemples évoqués figure aussi la volonté d'inscrire l'éducation artistique et culturelle dans un *parcours* amenant le futur citoyen à vivre, à plusieurs moments de sa jeune vie, des expériences artistiques et culturelles. Or, cette notion de parcours est consubstantielle à l'éducation populaire – Condorcet ne dit-il pas que l'instruction doit « embrasser tous les âges »<sup>6</sup> ? Rappelant que « l'éducation populaire est un des acteurs majeurs de l'éducation artistique hors temps scolaire », les fédérations signataires de la contribution commune à la consultation nationale soulignent qu'elles privilégient « la notion de parcours éducatif favorisant le lien entre éducation formelle et non formelle prenant en compte la personne dans tous ses temps de vie »<sup>7</sup>. Une telle affirmation rejoint une autre des préconisations du rapport Bouët : cette notion de « parcours » y est en effet définie comme un moyen de « favoriser la mise en cohérence des enseignements, des actions éducatives et des expériences personnelles » ; construit « dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire », ledit parcours a pour objectif « de permettre au jeune, par l'expérience sensible des pratiques, les rencontres des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une réelle culture artistique et de développer ses propres moyens d'expression »<sup>8</sup>. On relèvera toutefois le souci fréquent exprimé par les fédérations d'éducation populaire de ne pas enfermer l'éducation artistique et culturelle dans des activités réservées aux seuls enfants ou jeunes, mais en revanche de préférer les projets intergénérationnels. Sans doute y a-t-il là, au regard de ce qui peut s'écrire ici ou là sur le sujet, matière à réflexion...

# “Les plans ou contrats locaux [...] constituent de fait un puissant facilitateur des connexions entre éducation formelle et éducation non formelle.”

## « FAISONS ALLIANCE ! »

Au moment où les évolutions de la société contemporaine confortent chaque jour davantage la nécessité d'une éducation tout au long de la vie, la complémentarité entre l'éducation formelle – centrée pour l'essentiel sur l'acquisition de connaissances – et l'éducation non formelle – s'attachant plutôt à l'épanouissement des compétences et des aptitudes – semble à l'évidence devoir être favorisée. Dans ce contexte, l'éducation artistique et

culturelle – parce qu'elle offre souvent l'occasion de cultiver, chez l'enfant ou le jeune, créativité, autonomie, initiative, esprit d'équipe, etc. – apparaît comme un terrain privilégié pour le développement de cette complémentarité. Une complémentarité du reste explicitement encouragée, au niveau européen, dans le cadre de la « stratégie de Lisbonne » visant à donner au Vieux Continent les meilleurs atouts pour lui permettre de relever les défis de la « société de la connaissance » qui caractérise ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est pourquoi, cinquante ans après le divorce intervenu entre le ministère des Affaires culturelles et les mouvements d'éducation populaire<sup>9</sup>, alors que s'est imposé partout dans le pays, entre l'ensemble des collectivités publiques, un « gouvernement partagé de la culture », le grand chantier de l'éducation artistique et culturelle – précisément parce qu'il y est d'abord question d'éducation – pourrait constituer une occasion, pour le coup historique, de réconcilier, grâce aux notions de *territoire* et de *parcours*, les deux mondes. Encore faut-il, pour exaucer le vœu célèbre de Malraux – « faire en sorte que chaque enfant de France puisse avoir droit aux tableaux, au théâtre, au cinéma, etc., tout comme il a droit à l'alphabet »<sup>10</sup> –, que les différents protagonistes se souviennent aussi de l'appel lancé par Jaurès : « Faisons alliance ! »<sup>11</sup>.

Michel Kneubühler

Chargé d'enseignement, Université Lumière Lyon 2

## L'éducation : artistique et culturelle... et populaire ?

### NOTES

1- Marie-Christine Bordeaux, « Entre rénovation pédagogique et droit à la culture : mutations du modèle de l'éducation artistique », intervention au colloque « Quand l'art vient bouleverser l'éducation. L'enseignement par l'art en Grèce et en France », Institut français d'Athènes - Centre d'éducation artistique ANIMA (Grèce), 29 mai 2010.  
2- Lettre à Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, à propos de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, 28 novembre 2012. Les onze fédérations signataires sont : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) ; Collectif interassociatif pour la réalisation d'activités scientifiques techniques internationales (CIRASTI) ; Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF) ; Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR) ; Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) ; Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) ; Fédération Léo-Lagrange (FLL) ; Francas ; Ligue de l'enseignement ; Peuple et culture (PEC) ; Union française des centres de vacances (UFCV).  
3- Brander (Patricia) et alii. - *Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*. - Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2002.  
4 - Contribution de la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) à la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, décembre 2012.  
5- *Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. Rapport présenté au nom du comité de la consultation sur l'éducation artistique et culturelle*. - Paris, ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2013 [comité présidé par Marie Desplechin ; rapporteur, Jérôme Bourès].

6- Condorcet (Nicolas de Caritat, marquis de).- *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique...* - Paris, Assemblée nationale, 20 et 21 avril 1792. Des extraits en ont été publiés dans : *Pour tous ! 1789-2009 : démocratiser l'accès à la culture*. - Genouilleux, Éditions La passe du vent, 2009 [coll. « Haute mémoire »].  
7- Contribution commune des fédérations d'éducation populaire à la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, 6 décembre 2012.  
8- *Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture...* op. cit.  
9- Sur la chronologie et les conditions de ce divorce, souvent présenté sans nuance excessive, lire : Tétard (Françoise).- « L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué », in : *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux (1959-1969)*. - Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture / La Documentation française, 1996, p. 153-172 [éd. Augustin Girard et Geneviève Gentil].  
10- Présentation du budget du ministère des Affaires culturelles, Paris, Assemblée nationale, 27 octobre 1966. Des extraits en ont été publiés dans : *Pour tous ! 1789-2009 : démocratiser l'accès à la culture*, op. cit.  
11 - « L'art et le socialisme ». Conférence, Paris, 13 avril 1900. Des extraits en ont été publiés dans : *Pour tous ! 1789-2009 : démocratiser l'accès à la culture*, op. cit.





### LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

# Entre légitimation des acteurs et sensibilisation aux inégalités sociales

La culture résultant d'un apprentissage, l'éducation artistique et culturelle (EAC) est un enjeu majeur des politiques d'éducation à la culture et de « démocratisation culturelle ». Dans le contexte de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (2013-2017), le programme d'expérimentation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) sur « l'accès aux activités périscolaires et aux initiatives d'accès précoce à la culture » a permis de dégager plusieurs enseignements, notamment sur le rôle et la place des intervenants, ainsi que sur leur profil sociologique. Le rôle et la légitimité de l'artiste, de même que la coordination entre les acteurs mobilisés, figurent en tête de ces points d'attention, comme la nécessité de mieux sensibiliser ces acteurs aux enjeux des inégalités sociales et culturelles entre enfants.

Les expérimentations menées entre 2015 et 2016 sous l'égide du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, mettent au jour plusieurs enseignements. Le rôle de l'artiste et la légitimité accordée à ce dernier en tant que passeur de culture à l'école s'avèrent particulièrement importants. Aussi, les auteurs de ces expérimentations font valoir l'importance d'une coordination entre les acteurs mobilisés pour favoriser la transmission artistique et culturelle.

#### L'enjeu de la légitimation des acteurs intermédiaires

La démocratisation culturelle est associée, en France, à l'éducation à la culture au sein de l'école. Cette

En attribuant à l'art une place légitime au sein de l'école, le cadre législatif ouvre véritablement la voie à la démocratisation culturelle

volonté détermine les champs de compétence des politiques : « Si la culture s'impose comme formation, alors la question des politiques culturelles renvoie nécessairement à celle des politiques d'éducation » [3, p. 10].

En janvier 1988<sup>1</sup>, une loi promeut les enseignements artistiques à l'école afin, notamment, de lutter contre les inégalités scolaires. Ces interventions auprès des élèves sont confiées aux enseignants, mais aussi aux professionnels de l'art. En effet, « des personnes

Les enquêtes sur les pratiques culturelles [1] montrent que ces pratiques sont socialement différenciées et souvent héritées du milieu familial. La socialisation familiale influe sur le capital culturel des individus, à savoir les ressources culturelles à leur disposition [2]. Dans ce contexte inégalitaire, comment l'école, qui joue un rôle important dans l'acquisition et le développement de connaissances des arts et de la culture, peut-elle les rendre accessibles à tous les enfants ? Comment la place, le rôle et la légitimité de chaque acteur de la démocratisation culturelle interviennent-ils pour la réussite d'un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC) visant à surmonter les déterminants sociaux et à lutter contre les inégalités dans les pratiques culturelles ?

**Laure Ferrand,**  
chargée de recherche,  
Laboratoire étude,  
recherche, formation  
en action sociale,  
(LERFAS).

**Samuel James  
et Aude Kerivel,**  
chargés d'études  
et d'évaluation,  
INJEP.



*justifiant d'une compétence professionnelle dans les domaines de la création ou de l'expression artistique, de l'histoire de l'art ou de la conservation du patrimoine peuvent apporter, sous la responsabilité des personnels enseignants, leur concours aux enseignements artistiques dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État* »<sup>2</sup>. Dès lors, en attribuant à l'art une place légitime au sein de l'école, le cadre législatif ouvre véritablement la voie à la démocratisation culturelle et à l'introduction de l'artiste comme vecteur de celle-ci. En ce sens, l'artiste incarne la figure du « passeur de culture ». c'est-à-dire un acteur à la croisée de la production artistique et de la transmission pédagogique au cœur de l'institution scolaire.

En 2014, dans le cadre du plan Priorité jeunesse, l'accent mis sur l'accès précoce à la culture s'est concrétisé par la signature d'une convention entre les ministères chargés de la culture et de la jeunesse dont l'objectif principal est de créer les conditions d'accès à l'art et à la culture pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires ciblés par la politique de la ville. Une des mesures de ce plan vise à développer une offre diversifiée, sous forme de parcours d'éducation artistique et culturelle, en adéquation avec les besoins et ressources identifiés sur les territoires. Le programme d'expérimentation « Accès aux activités périscolaires et aux initiatives d'accès précoce à la culture », lancé par le FEJ, vise à inscrire les enfants d'écoles élémentaires, âgés de 6 à 12 ans, dans un parcours leur permettant de « faire, voir, réfléchir » des pratiques culturelles. Les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sont autant d'espaces complémentaires permettant d'expérimenter toute une palette de disciplines artistiques pour favoriser l'ouverture culturelle.

### Six dispositifs pour favoriser l'éducation artistique et culturelle

Six dispositifs répartis dans des contextes sociaux et territoriaux hétérogènes (urbain, péri-urbain, rural, non REP, REP+<sup>3</sup>) portés par des structures à caractère associatif ou public ont été soutenus par le FEJ. Les activités proposées touchent plusieurs disciplines artistiques : cinéma, théâtre, danse, musique baroque, musique classique, arts plastiques. Ces dispositifs d'animation se déroulent dans le temps scolaire et/ou périscolaire, et prennent forme à travers la réalisation d'ateliers.

L'ensemble de ces programmes mobilise des intervenants culturels, des artistes, en complémentarité des enseignants qui transmettent les savoirs pédagogiques. La problématique transversale de l'évaluation, menée par le Laboratoire étude, recherche, formation en action sociale (LERFAS) entre 2015 et 2017, a interrogé en particulier la place de l'artiste dans ces dispositifs.

### Transmettre la culture : entre socialisation et coordination

Bien que les dispositifs soient différents les uns des autres de par leur nature et le type de porteur, l'évaluation rend compte de l'importance commune à tous les projets des modalités de transmission. Les outils d'évaluation ont permis de regarder les ateliers et le spectacle du point de vue de ceux qui « fréquentent, pratiquent, s'approprient »<sup>4</sup>, c'est-à-dire les enfants et les artistes, mais aussi les parents, les enseignants et les structures porteuses des activités. Les résultats

montrent que la mise en œuvre d'ateliers artistiques suivie de la réalisation d'un spectacle final peut participer partiellement de l'objectif de démocratisation culturelle, le milieu social d'origine des enfants jouant un rôle non négligeable dans la socialisation artistique.

Les ateliers fonctionnent comme des espaces dans lesquels les codes, normes et valeurs du champ artistique sont respectés et transmis : vocabulaire artistique, connaissance des courants artistiques et des techniques, regard critique et plaisir. À travers ces objectifs, les projets visent à faire progresser les enfants vers l'acquisition de savoirs disciplinaires. Qu'il s'agisse de projets scolaires ou des temps d'activités périscolaires (TAP), les enfants apprécient, de manière générale, les activités qui leur sont proposées. « Jouer » et « apprendre » constituent deux axes constitutifs forts des ateliers.

Par exemple, une petite fille de 9 ans indique à propos de l'activité cinéma : « J'aime filmer, j'aime être actrice, j'aime tenir la caméra, j'aime être avec mes amis. » [4, p. 100]. Cet extrait montre que les raisons de satisfaction des enfants sont plurielles : faire de nouveaux apprentissages, réaliser plusieurs types d'actions propres à la pratique en question, ou encore se sociabiliser auprès du groupe de pairs. En fin de session d'ateliers, 88 % des artistes interrogés déclarent être satisfaits quant à la capacité des enfants à formuler un avis artistique.

Cependant, deux points viennent nuancer cette satisfaction. Premièrement, les temps d'ateliers ont un effet non négligeable dans la poursuite de ces objectifs. Si les projets scolaires sont les plus satisfaisants, au contraire ce sont lors des TAP que les artistes rencontrent le plus de difficultés dans la transmission des savoirs. Deuxièmement, l'appréciation des enfants varie en fonction du milieu social d'origine. Ce sont les enfants dont les parents sont issus des catégories cadres et professions intellectuelles supérieures qui déclarent plus fréquemment apprécier les activités proposées, contrairement aux enfants d'ouvriers, employés ou sans activité professionnelle qui se déclarent plus indifférents. Par exemple, 93 % des enfants de cadres déclarent apprécier de « découvrir de nouvelles choses », contre 76 % des enfants d'ouvriers.



m rhode

## Une méthodologie d'évaluation mixte

Pour investiguer les six dispositifs et apporter des connaissances nouvelles, l'évaluation du LERFAS s'est appuyée sur une méthodologie mixte regroupant des outils d'ordre qualitatif et quantitatif :

- 1 entretien avec chaque porteur de projet soit 6 au total ;
- 11 observations d'ateliers artistiques ;
- 401 questionnaires ludiques récoltés auprès des enfants ;
- 17 grilles de suivi passées auprès des artistes ;
- 18 artistes, 11 enseignants, 5 parents interviewés ;
- 75 questionnaires récoltés auprès des parents ;
- des entretiens collectifs avec des acteurs institutionnels.



### Le spectacle : un temps fort de l'expérience partagée

La réalisation d'un spectacle ou d'une restitution en fin d'ateliers apparaît pour les personnes interviewées comme l'aboutissement de la séquence d'apprentissage. Au-delà d'un temps de partage entre enfants, parents, artistes et enseignants, le spectacle recouvre une fonction rituelle d'initiation et de formation des enfants, il met en présence les individus et incarne la mise à l'épreuve de soi et des autres. Il (dé)montre l'aboutissement du travail réalisé entre l'artiste et les enfants, les connaissances acquises et des qualités aussi bien attendues dans le monde scolaire qu'artistique : concentration et maîtrise de soi. Indissociable du travail artistique et du monde de l'art, il est un espace socialisateur indéniable, qui concerne aussi bien les enfants que les parents, et ce, quel que soit leur milieu social d'appartenance.

En ce sens, malgré le fait que le spectacle apparaisse comme un vecteur de la démocratisation culturelle, il faut de nouveau nuancer le propos. Si 77 % des enfants déclarent apprécier faire un spectacle, ce sont les enfants d'employés et d'ouvriers qui déclarent plus souvent ne pas apprécier cela, contrairement aux enfants de cadres, professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires.

### Le besoin de coordination entre les acteurs concernés

Au sein des écoles dans lesquelles se déroulent les projets, différentes communautés et logiques professionnelles doivent s'articuler. Pour rendre cette co-éducation effective et pouvoir œuvrer en synergie, il est nécessaire de mener une réflexion mutuelle sur les pratiques pédagogiques, de penser sur un pied d'égalité l'apport de l'art à l'école et réciproquement, et de construire un référentiel commun. La coordination est essentielle afin que chaque partie puisse créer une mise en synergie autour des enjeux de la transmission culturelle comme facteur de lutte contre les inégalités sociales. Une artiste intervenante explique : « *Le directeur, on lui dit bonjour très cordialement, mais si j'avais un problème avec un gamin, je ne pourrais pas l'emmener et lui dire :*

### ZOOM SUR

#### Les projets évalués

CONCILIER MODE DE GARDE ET ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS À TRAVERS LA PRATIQUE ARTISTIQUE

##### **Môm'artre**

> Inscrire les enfants dans un projet conciliant mode de garde et pratique artistique.

MUSIQUE ITINÉRANTE, UNE DYNAMIQUE POUR LA JEUNESSE

##### **Concerts de Poche**

> Sensibiliser les enfants de zones rurales et de quartiers prioritaires de la ville à la musique classique par la rencontre et la pratique auprès de grands concertistes.

ENTRONS DANS LA DANSE

##### **Centre national de la danse**

> Aborder la danse et la chorégraphie dans les temps scolaire et périscolaire.

PARCOURS, LE THÉÂTRE DE LA VILLE S'ENGAGE AUPRÈS DES ENFANTS

##### **Théâtre de la Ville de Paris**

> Faire connaître le théâtre par la pratique (péri)scolaire et l'accès gratuit aux spectacles.

CINÉMA ET TEMPS PÉRISCOLAIRE : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX ARTS ET À LA CULTURE

##### **1000 Visages**

> Initier les enfants aux différents métiers du cinéma.

L'ÉCOLE HARMONIQUE

##### **Le Poème Harmonique**

> Sensibiliser et faire pratiquer la musique baroque aux enfants (fabrication d'instruments en carton, sensibilisation aux sons, mise à disposition d'instruments).

«Voilà !» *En fait, pour moi, la limite c'est dommage, qu'il y ait pas de relation entre ce qui se passe dans le temps scolaire et le périscolaire.* » (comédienne de 25 ans, diplômée notamment du Conservatoire de Paris [4, p. 166]).

Les valeurs et postures des communautés sont différentes mais complémentaires, elles doivent s'harmoniser pour faire face aux enjeux soulevés par la transmission culturelle et artistique.

### De la nécessité de former l'artiste à la pédagogie et à la compréhension des inégalités sociales

La transmission des codes et des mots visant à l'inscription dans un processus créatif semble difficilement possible sans l'artiste. Acteur socialisateur, intermédiaire entre la discipline artistique et l'enfant, il se distingue des animateurs par son appartenance au monde de l'art (formation, trajectoire, etc.), par les valeurs qu'il incarne et le sens qu'il donne à son action. Sensibiliser, transmettre, faire connaître, initier, stimuler, répéter, construire, proposer sont des termes révélateurs de cette appartenance.

Face aux enfants et en l'absence de formation à la pédagogie à la manière des enseignants, l'artiste développe un « *art de la débrouille* » qui « *consiste non seulement à faire avec ce que l'on a, mais aussi en fonction de ce qui se présente* ». En témoigne cet extrait d'entretien : « *Je me suis formé aussi un peu en le faisant. C'est dans la fosse aux lions qu'on apprend le mieux. C'est vrai qu'au début, c'était un peu sport, et puis on trouve ses marques.* » (comédien de 26 ans, diplômé notamment d'un Master en études théâtrales [4, p. 164]).

### La situation des artistes : entre expertise et précarité

Reconnus comme des « experts » de l'EAC par les porteurs de projet, les écoles et les parents, les intervenants sont à la fois artistes, animateurs et enseignants dans la relation qu'ils ont avec les enfants. Cette reconnaissance n'est pas anodine dans l'évolution de la place de l'artiste dans nos sociétés. De plus en plus considéré comme un technicien qui doit être socialement utile [5], l'artiste intervenant dans le cadre des



dispositifs évalués incarne parfaitement cette conception. À cela s'ajoute la flexibilité des activités artistiques et la précarité des conditions de vie. Une photographie du profil social des artistes se dévoile : des artistes jeunes, souvent diplômés du conservatoire et/ou de l'université, cumulant des activités rémunératrices en lien plus ou moins direct avec leur discipline (de la garde d'enfant à la vente d'œuvres personnelles, par exemple) et un capital économique faible (SMIC, allocations chômage, etc.). Entre expertise et précarité, c'est la place et le rôle de l'artiste qui peuvent avoir du mal à s'affirmer sur un marché de l'art toujours plus flexible et au regard des valeurs de créativité et de liberté qui sont inhérentes à tout milieu artistique.

#### Reconnaissance et professionnalisation de l'artiste

« On défend la présence de l'artiste dans le processus et à tous les niveaux d'enseignement » (porteur de projet). Les nouvelles activités périscolaires (NAP) constituent des opportunités professionnelles pour les artistes. Cette professionnalisation représente un enjeu fort, tant en termes de pratiques professionnelles que de reconnaissance vis-à-vis de la communauté enseignante. Les artistes ont quant à eux encore besoin de se professionnaliser et de faire évoluer leurs représentations des enfants et des territoires investis. Améliorer leurs conditions de travail sur les plans de la

rémunération et du statut, leur apporter une formation en autorité éducative et les sensibiliser aux inégalités sociales sont autant de pistes de réflexion.

#### Création et inégalités sociales : un impensé à prendre en compte

Les évaluations révèlent qu'un certain nombre d'artistes n'appréhendent pas les inégalités de pratiques entre les enfants en fonction des inégalités sociales. Certains intervenants, en effet, nourrissent peu, voire pas d'intérêt pour le milieu social et culturel de leur public. Dans leurs discours, le don ou encore la personnalité de l'enfant opèrent comme des clés de lecture permettant de justifier ces différences. C'est bien une « *idéologie du don* », telle que l'avaient définie Bourdieu et Passeron dans les années 1960 (*Les Héritiers*) qui est à l'œuvre [6]. C'est-à-dire une représentation de la réussite scolaire et artistique réduite au mérite, au don et à la créativité. Si la figure de l'artiste-génie reste prédominante dans nos représentations sociales, la non-conscientisation des inégalités sociales engendre un risque : que les enfants pensent que la réussite artistique repose sur le seul don individuel. Transformer cet impensé de l'appartenance sociale en une manière d'agir d'ordre pédagogique semble nécessaire, aussi bien pour l'artiste que pour les enfants. D'autant que les enfants des professions intellectuelles supérieures sont davantage ouverts aux activités proposées que les enfants d'ouvriers,

d'employés ou de personnes sans activité professionnelle.

En dernière analyse, la réforme des rythmes scolaires et l'introduction de l'EAC ne sont pas sans effet sur l'ensemble des protagonistes. Le terme « polyvalence » [7] vient caractériser les activités proposées dans le cadre des dispositifs : polyvalence du temps (temps scolaire, périscolaire, hors scolaire) et des activités. Dès lors, la construction d'une politique de démocratisation culturelle passe notamment par la légitimation et la reconnaissance des intervenants. Il s'agit d'améliorer leurs conditions de travail afin de pallier les situations de précarité. Mais cela suggère également de penser la coordination et la complémentarité des rôles des acteurs en présence. Les questionnements et les constats de cette évaluation sur la place de l'artiste sont des points qui peuvent nourrir d'autres dispositifs tels que le « Plan Mercredi »<sup>5</sup>. Ce dernier est effectif depuis la rentrée scolaire 2018 et mobilise, entre autres, les acteurs culturels.

1. Loi n°88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques.
2. Loi n°88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques. Article 7 (abrogé au 22 juin 2000).
3. Un réseau d'éducation prioritaire (REP) est un réseau d'établissements scolaires situés dans des territoires socialement défavorisés qui travaillent ensemble à la réussite de leurs élèves. Les REP+ bénéficient de moyens de coordination supplémentaires et d'incitations salariales pour les enseignants qui y exercent.
4. « Parcours d'éducation artistique et culturelle », arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 - JO du 7 juillet 2015.
5. <http://planmercredi.education.gouv.fr>. Il s'agit d'accueillir les enfants dans différentes structures de loisirs en proposant des activités culturelles, artistiques ou encore sportives qui s'ajoutent aux offres périscolaires existantes. Les objectifs sont de favoriser l'accès à la culture et au sport et ainsi de réduire les inégalités sociales et territoriales.

#### sources bibliographiques

- [1] Donnat O., *Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique*, Paris, La Découverte, 2010.
- [2] Bourdieu P., Passeron J.-C., *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, Éditions de Minuit, 1970.
- [3] Genard J.-L., « Démocratisation de la culture et/ou démocratie culturelle ? Comment repenser aujourd'hui une politique de démocratisation de la culture ? », Actes du colloque international « Cinquante ans d'action publique en matière de culture au Québec », organisé les 4 et 5 avril par HEC Montréal, Université de Montréal, 2011.
- [4] Ferrand L., Durand-Girardin E., *Accès aux activités périscolaires et aux initiatives d'accès précoce à la culture*, rapport LERFAS, FEJ, 2017.
- [5] Adorno T.W., *Introduction à la sociologie de la musique*, Paris, Contrechamps, 1994 (1962).
- [6] Bourdieu P., Passeron J.-C., *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.
- [7] Lebon F., Simonet M., « Des petites heures par-ci par-là. Quand la réforme des rythmes scolaires réorganise le temps des professionnels de l'éducation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, n° 22, p. 4-25, 2017.

INJEP ANALYSES ET SYNTHÈSES figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : [www.injep.fr](http://www.injep.fr) (rubrique « publications »)

Directeur de la publication : Thibaut de Saint Pol. Comité éditorial : Aude Kerivel, Laurent Lardeux, Quentin Francou. Rédacteur en chef : Roch Sonnet. Correction : Sabrina Bendersky. Mise en page : Catherine Hossard. Impression : Centr'imprim - Issoudun. ISSN 2555-1116.





## Rapport Doucet - Comment généraliser l'éducation artistique et culturelle ?

Publié le 30 janvier 2017, par Jean Noël Escudé / PCA

Tendances, culture, sport, jeunesse, éducation et formation



Séverine Doucet a remis à Bernard Cazeneuve, le 25 janvier, son rapport sur "Les territoires de l'éducation artistique et culturelle". La lettre de mission signée de Manuel Valls en juillet 2016 - dans le prolongement du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 13 avril 2016 - demandait notamment à la députée de la Gironde de dégager "des bonnes pratiques en matière de conception, de mise en œuvre et d'apports pour l'élève des projets inscrits dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, ainsi que sur les territoires ruraux et périurbains les plus éloignés de l'offre culturelle".

### Un élève sur deux a eu "une expérience de rencontre avec l'art"

S'appuyant sur des visites sur huit sites différents et sur le recueil de près de 300 témoignages, le rapport de Sylvie Doucet commence par dresser un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Sur ce point, l'impulsion donnée depuis quatre ans - avec, par exemple, une hausse de 12% des crédits dédiés dans la loi de finances pour 2017 - commence indubitablement à porter ses fruits. Au final, les crédits consacrés à l'EAC devraient ainsi avoir été multipliés par deux en cinq ans.

Plusieurs initiatives ont accompagné cet effort budgétaire : introduction de l'éducation artistique et culturelle dans les missions des établissements publics d'enseignement, élaboration d'une charte de l'EAC, labellisation et conventionnement de lieux dans le prolongement de la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine du 7 juillet 2016, développement des résidences artistiques en milieu scolaire avec le dispositif "Création en cours" dans les territoires fragiles, meilleure reconnaissance des heures consacrées par les artistes et les professionnels aux activités d'EAC...

Aujourd'hui, le rapport estime qu'environ un élève sur deux bénéficie d'une "expérience de rencontre avec l'art, grâce à l'éducation artistique et culturelle".

### Rien ne se fera sans les collectivités

Si les progrès sont tangibles, la généralisation reste encore à accomplir. Pour y contribuer, le rapport formule un grand nombre de propositions, qui auraient bien mérité d'être priorisées.

On en retiendra notamment que l'EAC est une "politique publique singulière", "fruit d'une politique partagée, d'une collaboration toujours plus étroite entre l'Etat et les collectivités locales et territoriales. Celles-ci contribuent très activement à son développement et partagent cette ambition pour l'épanouissement individuel de chacun, mais aussi pour la cohésion culturelle et sociale dans les territoires". Ce partenariat se construit notamment autour des PEDT : les projets éducatifs de territoire.

Au-delà de ce nécessaire partenariat, le déploiement de l'EAC repose sur la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), dont l'institution scolaire est le pivot. Sa réussite passe par l'exigence sur le niveau des contenus, la garantie de la qualité des dispositifs, la formation des acteurs ou encore la promotion de la place des animateurs et de l'action en régions des fédérations d'éducation populaire.

### Un contrat pluriannuel pour les territoires défavorisés

Pour sa part, la garantie du parcours pour tous suppose de renforcer le rôle de pilotage de l'Etat - avec en particulier la réunion du premier comité interministériel pour l'éducation artistique et culturelle, sous l'autorité du Premier ministre -, mais aussi les dispositifs territoriaux. Pour cela, le rapport préconise notamment que l'Etat s'engage sur un contrat pluriannuel de territoire multipartite "au bénéfice des territoires éloignés de l'offre culturelle". Destiné aux "territoires défavorisés dépourvus de politique structurée en faveur de l'EAC" et doté d'un fonds spécifique, ce contrat vise "un nombre restreint de territoires ciblés parmi les quartiers prioritaires urbains, milieux ruraux et zones périurbaines fragiles".

Dans le même esprit, le rapport suggère de renforcer le rôle du comité territorial de pilotage (CTP) et de l'adapter au nouveau découpage des régions. Ce comité serait notamment chargé de piloter l'instruction et le suivi des contrats pluriannuels de territoires pour le PEAC. Autre piste avancée par le rapport : l'association de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) au développement de l'EAC.

Source : <https://www.banquedesterritoires.fr/comment-generaliser-l-education-artistique-et-culturelle>



## UN JARDIN DES ARTS : « LE JARDIN DES PENSÉES »

### AUTEUR

Fédération nationale des Francas  
**THÉMATIQUES ABORDÉES**

### L'art

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Jardin permanent, évolutif et aménagé pour s'y asseoir, flâner, rêver, se rencontrer, s'exprimer, apprendre des autres, créer et jardiner.

### Ce cycle vise :

à permettre aux enfants de réfléchir, exprimer leur point de vue, écouter l'autre, argumenter, se confronter aux autres pour faire avancer sa pensée et développer son esprit critique.

à valoriser les pensées des enfants pour les confronter aux autres (enseignants, familles, co-éducateurs... ) et « faire penser ».

### NOMBRE DE SÉQUENCES DU CYCLE

5 séquences (moyenne de 60mn)

### PUBLIC / ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D'ENFANTS

7-10 ans :

Groupe de 10 à 15 enfants

### IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE

Sortie musée, médiathèque, cinéma, théâtre, rencontre d'artistes

### PROGRAMME DES SÉANCES

Séance 1 : Enquête au musée : Le détail dans l'art et l'art du détail

Séance 2 : Débat à visée philosophique ayant pour sujet l'art, la beauté, le langage Séance 3 : Les « Mots'arts »

Séance 4 : « Le jardin des arts »

Séance 5 : « Sous l'arbre à palabres : les pensées se disent ... »

Source : <http://planmercredi.education.gouv.fr/culture>



## RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L'ENFANT (périscolaire/extrascolaire/scolaire/familial)

Participation à l'aménagement d'une cour d'école.

Favorise le lien social, le lien inter individuel et inter générationnel.

En lien avec le socle commun des connaissances de compétences et de culture, ce projet est à la croisée de différents domaines de compétences.

Domaine 1 : Développement de l'expression orale, de l'argumentation, de l'écoute, de la prise en compte de la parole de l'autre. Développement de l'expression et de la communication par les arts de manière individuelle et collective en concevant et réalisant des productions, visuelles, plastiques.

Domaine 3 : Développement de l'expression des sentiments et des émotions. Développement du respect des opinions et de la liberté d'autrui.

Développement de l'empathie et de la bienveillance. Respect de règles communes.

Domaine 5 : Développement des capacités d'imagination, de conception, d'action. Implication d'une réflexion sur soi et sur les autres, ouverture à l'altérité, contribution à la construction de la citoyenneté permettant d'aborder de grands débats du monde contemporain.

### PROLONGEMENT/APPROFONDISSEMENT (LIENS)

possibilité d'approfondir avec les cahiers « Philo'mène » : cahiers des « bonnes pensées »

Chaque cahier recense les pensées émises lors des débats à visée philosophique avec les enfants ou les adultes (1 sujet- 1 cahier)

Aller plus loin grâce à Graines de Philo : la démarche formalisée par Les Francas dans le projet Graines de philo, intégrable dans toute action menée, valorise l'expression des enfants et aboutit à la présentation de leurs réflexions philosophiques, qui deviendront à leur tour objets d'échanges avec d'autres enfants ou adultes, en premier lieu avec les parents. Cette démarche favorise une éducation qui permette de comprendre, d'agir sur le monde et de vivre ensemble de manière intelligente et apaisée. <http://www.centredeloisirseducatif.net/node/1637>



# Faire une place de choix à l'art dans les accueils de loisirs

04/03/2016



**Depuis 2013, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées, Léo Lagrange Sud-Ouest propose un parcours inédit de formation à la médiation artistique et culturelle pour les animateurs et directeurs de ses accueils de loisirs enfance et jeunesse. Une action qui favorise l'accès de tous les enfants à l'art et à la pratique artistique !**

Ce parcours de formation s'organise en deux temps : formation d'une durée de trois mois à la médiation culturelle autour de la discipline artistique choisie (danse contemporaine, chant choral ou théâtre en 2015-2016) et conception d'un projet artistique dans la structure d'animation (co-construction d'un projet entre l'équipe d'animation et un artiste accompagné d'une structure culturelle, 30h d'interventions d'un artiste auprès des enfants, réponse à l'appel à projet DRAC/Léo Lagrange). Le centre de développement chorégraphique de Toulouse, le Pavillon Mazar/Groupe Merci pour le théâtre, Le Cri du Chœur pour le chant choral et l'association des directeurs des affaires culturelles de Midi-Pyrénées sont les structures partenaires de la formation.

Depuis 2013, 100 animateurs et directeurs du réseau Léo Lagrange Sud-Ouest ont suivi ce parcours et neuf projets culturels et artistiques ont été mis en œuvre dans les structures d'animation de Seilh (31), Fonsorbes (31), Pibrac (31), Villeneuve-Tolosane (31) et dans les Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) toulousains Jean Chaubet, Ancely, Littre, Lespinasse, Molière, Jean Zay et Bonnefoy.

Emeline Villard, chargée de mission culture Léo Lagrange Sud-Ouest, nous en dit plus sur ce dispositif !

## **Comment est né ce partenariat entre la Direction régionale des actions culturelles (DRAC) Midi-Pyrénées et Léo Lagrange Sud-Ouest ?**

Dans le champ de l'animation, amener l'enfant/le jeune vers l'art nécessite une fonction primordiale : celle de l'animateur, médiateur entre l'artiste (ou l'œuvre) et l'enfant. La priorité que Léo Lagrange Sud-Ouest s'est donnée avec la DRAC a donc été de sensibiliser et de former les animateurs, dans une démarche de formation/action, qui leur permette de confronter les apports théoriques et la pratique de terrain, d'une manière engagée et active.

Ce partenariat, qui fête ses trois ans, s'inscrit pleinement dans les actions favorisant la mise en œuvre du « parcours d'éducation artistique et culturelle », présent dans la loi pour la refondation de l'école en 2013, qui vise à proposer à tous les jeunes un accès à l'art et à la culture, durant les différents temps de vie : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. L'ambition est le développement progressif d'une pratique culturelle autonome.

## **Quels sont les objectifs poursuivis par cette formation ?**

Elle vise à susciter la curiosité et la créativité des animateurs en les sensibilisant à des univers artistiques divers, à ouvrir leur champ de références, grâce à un travail avec des structures culturelles et des artistes.

En leur donnant l'opportunité de rencontrer les artistes et les métiers gravitant autour, les œuvres et les lieux, il s'agit de leur ouvrir le champ des possibles pour leur permettre d'imaginer et de concrétiser des projets artistiques en partenariat avec des structures et des artistes de leur environnement proche. C'est pourquoi les animateurs sont amenés pendant la formation, à expérimenter et à développer leurs compétences dans la définition et la mise en œuvre d'un projet avec des artistes. L'objectif est donc ambitieux.

#### **Pourquoi avoir choisi la danse, le chant choral et le théâtre parmi les disciplines artistiques ?**

Ce choix résulte à la fois des priorités de la DRAC, en particulier dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturel, et de Léo Lagrange Sud-Ouest, dont l'objectif est de privilégier la découverte d'univers artistiques et de pratiques moins accessibles dans la vie quotidienne. Il répond par ailleurs aux sollicitations des équipes d'animation.



#### **Quels projets ont été retenus pour 2016 ?**

Parmi 16 projets déposés en 2015/2016, six ont été choisis par le jury DRAC/Léo Lagrange, soit deux dans chaque parcours.

A Toulouse, en danse contemporaine, l'ALAE Sermet et la Humanum Company proposent d'expérimenter une forme contemporaine de danse percussive tandis que l'ALAE Calvinhac et la compagnie Les Gens Charles invitent à une relecture du conte « Le Prince de Motordu » à travers trois grands chorégraphes. Ce projet a été construit en lien avec un enseignant et s'inscrit dans un projet global d'école autour du spectacle vivant.

Il s'agit également de l'adaptation d'un conte de Claude Ponti autour d'un travail théâtral pour le projet porté par l'ALSH de Seilh (31) et « En Compagnie des Barbares ». L'ALAE élémentaire Georges Brassens de Saint-Jory (31) et la compagnie Laborateurs et pépinières d'Artistes visent à la découverte de différentes cultures à travers des contes et des légendes qui donneront lieu à un travail d'improvisation et de mise en scène.

Pour ce qui est du chant choral, un groupe de jeunes de l'accueil de Saint-Paul-de-Jarrat (09) et de Catalogne participera cet été, dans le cadre d'un échange Erasmus+, à la construction collective d'un langage de sons à partir de plusieurs techniques (soundpainting, jeux corporels et chantés, encadrés par le chanteur et musicien Xavier Pacquetteau). Enfin, deux ALAE de la communauté de communes Lèze-Ariège-Garonne (31) travaillent en partenariat avec Guillaume Barraband sur un projet de réécriture collective, découverte de la composition musicale et du chant choral.

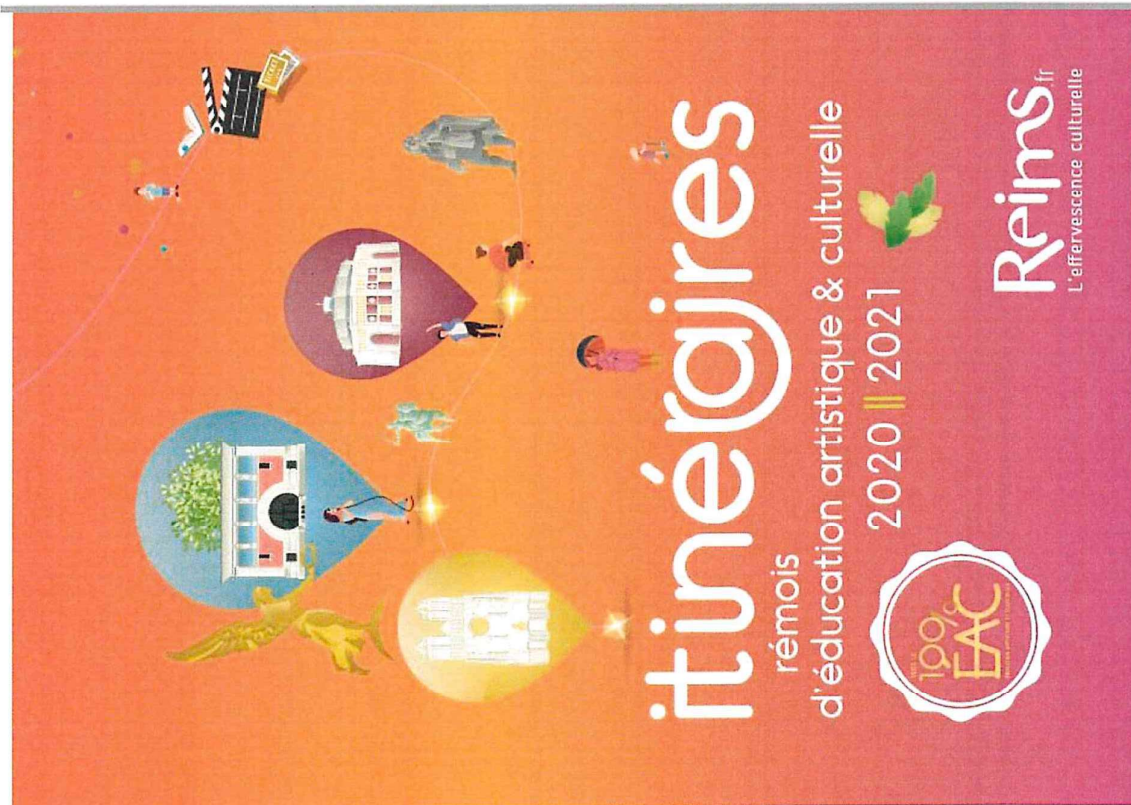
#### **Depuis 2013, les effets de ces formations se font-ils ressentir au sein des accueils de loisirs ? Y'a-t-il plus de projets autour de l'art et des pratiques artistiques qui sont mis en place avec/en direction des enfants ?**

Je l'espère ! Il me semble que de plus en plus de directeurs et directrices se sentent concernés. C'est important car ils sont le premier levier ou le premier frein. J'observe ici et là de belles intentions, je crois que cette formation les a incités à oser. Certains me sollicitent pour les aider à formaliser leur projet, à trouver des sources de financement, ou tout simplement pour découvrir la restitution de projets. Je sais aussi que la gestion du quotidien est chronophage et que le temps manque bien souvent pour construire des projets en partenariat. Mais le vécu de ces projets, au-delà de l'intérêt indéniable pour le public, participe de la valorisation des animateurs, porteurs de projets, et de la dynamique de l'équipe d'animation dans son ensemble. Ce sont des occasions pour se ressourcer et se stimuler. Petit à petit, la dynamique semble prendre, l'infusion se fait. Et quand les animateurs travaillent avec les enseignants sur un projet à l'échelle de l'école, c'est gagné !

Source : <https://www.leolagrange.org/faire-une-place-de-choix-a-lart-dans-les-accueils-de-loisirs>



Source : <https://www.reims.fr/culture-patrimoine/les-structures-et-actions-culturelles/actions-culturelles/les-itinéraires-deduction-artistique-et-culturelle-13049.html>



### LES ITINÉRAIRES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Proposés par la ville de Reims, en partenariat avec l'Éducation nationale, les itinéraires ont pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles des élèves, de les enrichir et de les diversifier dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Des parcours thématiques en 3 séances vous sont proposés pour appréhender de manière approfondie et variée une période historique ou un domaine artistique et culturel.

#### Qui est concerné ?

Les élèves des cycles 2 et 3 qui fréquentent les écoles rémoises. Toutes les séances sont gratuites, sauf mentions contraires précisées dans les descriptions (billetterie spécifique).

#### Comment s'inscrire ?

En tant qu'enseignant, vous avez la possibilité de formuler vos choix et de pré-inscrire votre classe jusqu'au 30 septembre 2020, délai de rigueur. Cette étape se fait uniquement en ligne.

#### Quels sont les critères de sélection ?

Les pré-inscriptions sont étudiées en commission d'attribution composée de la direction de la culture et du patrimoine, des établissements culturels, de l'Éducation nationale et de la DRAC. Une attention particulière sera portée sur la cohérence et l'adéquation entre le projet de classe et l'itinéraire choisi.

Votre inscription définitive vous sera communiquée à l'issue de la commission. Le référent de l'itinéraire retenu prendra votre attache pour programmer les 3 séances. Afin de faciliter la mise en place et de ne pas bloquer des créneaux de médiation, il est nécessaire de s'engager à respecter le calendrier conjointement fixé avec les médiateurs des structures culturelles.

#### Où contacter ?

Les pré-inscriptions se font uniquement via le formulaire en ligne sur [reims.fr](https://www.reims.fr)

Direction de la culture et du patrimoine  
Service développement culturel  
CS 80036 - 51722 REIMS Cedex  
[itineraireseac@reims.fr](mailto:itineraireseac@reims.fr)  
03 24 77 75 17



SG/DGRH  
Sous-direction du recrutement  
Juin 2022  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*